



1950

JANVIER-FÉVRIER

N° 1

NOUVELLE SÉRIE / TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE

MUSÉE NEUCHATELOIS

ORGANE
DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANTON
DE NEUCHÂTEL

FONDÉ EN 1864



1950

SOMMAIRE

	Pages
1. <i>Une vue du Locle, avec planche, par Edm. Zeltner et A. Schnegg</i>	3
2. <i>La Bonne Fontaine de la Brévine, par Gabrielle Berthoud</i>	8
3. <i>Un Neuchâtelois, premier pasteur de Québec, par Roger de Montmollin</i>	26
4. <i>Bulletin bibliographique, par Léon Montandon</i>	29
5. <i>Chronique</i>	32

ON S'ABONNE A L'IMPRIMERIE CENTRALE, NEUCHÂTEL

Prix de l'abonnement: Suisse, Fr. 12.50; étranger, Fr. 15.—. Pour les membres de la Société d'histoire:
Suisse, Fr. 10.—; étranger, Fr. 12.50. Compte de chèques postaux IV 1622.





Vous trouvez

la chemiserie soignée
et de qualité

toujours chez

Savoie-Petitpierre S.A.

TÉLÉPHONE 5 11 96

NEUCHÂTEL

SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE

Capital-actions et réserves Fr. 200 000 000.—

LONDRES



NEW-YORK

NEUCHÂTEL

Place A.-M.-Piaget

Téléphone 5 15 01

Faubourg de l'Hôpital 8

Quincaillerie
Outillage
Articles de ménage
Porcelaine



S. A.

NEUCHÂTEL

Rues du Seyon et de l'Hôpital

NOUVELLE SÉRIE / TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE

MUSÉE NEUCHATELOIS

ORGANE
DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANTON
DE NEUCHÂTEL

FONDÉ EN 1864



1950

NEUCHÂTEL
IMPRIMERIE CENTRALE
1, rue du Temple-Neuf, 1

Tous droits réservés



LE LOCLE AU DÉBUT DU XIX^e SIÈCLE
PAR ABRAHAM-LOUIS-RODOLPHE DUCROS

UNE VUE DU LOCLE

HISTOIRE D'UN TABLEAU ET D'UNE MAISON

Le tableau que le *Musée neuchâtelois* reproduit aujourd'hui orne harmonieusement la salle des mariages à l'hôtel de ville du Locle. Sans doute les couples qui se présentent devant l'officier public se soucient trop de leur avenir pour se pencher sur l'histoire de cette toile non signée et non datée.

Quel en est l'auteur, et de quand date ce tableau ?

Quelques documents le mentionnent : Bachelin le cite dans son *Iconographie* : « Vue du Locle avant le grand incendie, tableau du temps, 1683, au premier plan on construit le pont (propriété de M^{lles} Jacot-Descombes au Locle). » Philippe Godet croit qu'il est l'œuvre d'un artiste en séjour au Locle, dans la famille Ducrot, dont la maison se voit au centre du tableau¹. William Baillod le désigne ainsi dans l'inventaire des objets anciens d'ameublement se trouvant à l'hôtel communal du Locle : « Vue du Locle, rue du Pont, peinte d'après nature par Ducroz, Abraham-Louis-Rodolphe, vers 1800 (gouache)². »

C'est sous ce titre que le détenteur du tableau, Charles Perregaux, l'expose à Neuchâtel en 1914.

Dans ce tableau, d'une agréable facture, un élément retient l'attention de l'historien. L'auteur a mis en valeur un immeuble au centre du Locle, maison de pierre cossue, aux lignes bien proportionnées et qui se détache des mesures de bois environnantes. Je dis mis en valeur, car l'auteur n'a pas craint de prendre certaines libertés en situant comme il l'a fait cet immeuble. Si l'on consulte le plan du Locle dressé après l'incendie de 1833 (plan qui contient le tracé des anciennes constructions détruites), on est frappé de voir qu'une reproduction d'après nature n'eût pas permis à l'artiste de peindre l'immeuble aussi « dégagé » qu'il le fit. Cette fantaisie de l'artiste dénote un but recherché, et l'histoire de ce tableau nous révélera les relations qu'avait le peintre avec le

¹ Philippe GODET, *Le Locle à la fin du XVIII^e siècle*, dans *Musée neuchâtelois*, 1890, p. 244. L'article est accompagné d'un dessin de F. Huguenin-Lassauguette, exécuté d'après le tableau reproduit avec ces lignes.

² W. BAILLOD, *Etude historique sur les hôtels de ville du Locle*, p. 147.

propriétaire de l'immeuble ainsi mis en vue et dont il a tenu à perpétuer le souvenir.

Cet immeuble, actuellement rue de la Côte 2, appartenait au début du XIX^e siècle à Jean-Charles Ducrot.

Recherchant les anciens détenteurs de cette œuvre, en partant de nos jours, nous trouvons ce qui suit : La commune du Locle acquit ce tableau de Charles Perregaux, directeur du Technicum du Locle. Charles Perregaux l'avait reçu de la succession de M^{lle} Louise Jacot-Descombes, sa petite-cousine, décédée à Bôle le 16 mars 1912. Ce tableau est mentionné dans l'inventaire de la succession au Greffe de Boudry.

M^{lle} Jacot-Descombes le tenait de son oncle, Philippe Jacot-Baron¹. Celui-ci avait épousé Sophie Ducrot, fille de Jean-Charles, née au Locle le 3 octobre 1796. Elle devait tenir ce tableau de son père. En effet, nul doute que ce tableau ait appartenu à Jean-Charles Ducrot et que de génération en génération, il soit demeuré un souvenir de famille. Il n'est pas douteux non plus que l'artiste ait exécuté ce tableau pour Ducrot, raison pour laquelle il aurait tout particulièrement insisté pour mettre en valeur l'immeuble de celui-ci. La tradition, rapportée par Philippe Godet, attribuant le tableau à un artiste en séjour dans la famille Ducrot, se confirme ainsi nettement.

Qui était ce peintre Ducros, cité par les derniers possesseurs du tableau, était-il parent de Jean-Charles Ducrot ? Ici la réponse est négative.

Le peintre Abraham-Louis-Rodolphe Ducros était le fils du maître d'écriture Jean-Rodolphe Ducros, de la paroisse de Villette. Il naquit à Moudon en 1748. Jean-Charles Ducrot, né à Yverdon en 1756, était le fils de François-Gamaliel Ducrot, bourgeois d'Yverdon.

Si l'on remonte plus haut, Jean-Rodolphe Ducros était le fils de Balthazar, de la paroisse de Villette, alors que François-Gamaliel Ducrot avait pour père David Ducrot, d'Yverdon.

Si elles ne sont pas parentes, du moins les deux familles se connaissent-elles intimement. Le père du peintre se fixe à Yverdon et acquiert la bourgeoisie de cette ville en 1761. Le 2 septembre 1756, Jean-Rodolphe Ducros est parrain du fils de François-Gamaliel Ducrot et sa femme est marraine ; en 1761, Jean-Rodolphe Ducros et François-Gamaliel Ducrot sont ensemble parrains d'un enfant de Jean-François Ducrot. Les parents étant ainsi liés, il n'est pas impossible que les fils aient continué les relations entretenues par leurs pères.

¹ Musée neuchâtelois, 1890, p. 224.

Mais c'est l'examen des œuvres du peintre Abraham-Louis Rodolphe Ducros qui nous permet d'éclairer cette étude. Ce peintre, comme nous l'avons vu, est né à Moudon en 1748. Après un apprentissage de commerce, il s'évade des affaires pour se vouer à la peinture. Il se rend très jeune à Rome où il se consacre à l'aquarelle alors en vogue. Il se fait un nom ; on l'appelle le célèbre et l'illustre Ducros. De Rome il passe à Naples, puis en Sicile, où ses œuvres sont fort prisées, et sa fortune s'accroît considérablement, quand la faillite d'un banquier de Naples vient l'engloutir.

Son biographe, D.-A. Chavanne, dans le *Journal de la Société vaudoise d'utilité publique*, 1835, de même que M^{lle} Agassiz, qui a consacré au peintre Ducros une étude dans la *Revue historique vaudoise*¹, nous révèlent que Abraham-Louis-Rodolphe Ducros revint à Lausanne au printemps de 1808. Il retrouva d'anciens amis, projeta l'ouverture d'une académie de dessin, mais mourut d'apoplexie le 10 février 1810. Quelques amis ouvrirent une souscription pour que la collection de ses œuvres fût conservée intacte jusqu'au jour où le gouvernement serait en mesure d'en faire l'acquisition, ce qu'il fit en 1816, créant ainsi le premier Musée des Beaux-Arts à Lausanne. Il n'est pas douteux que, rentrant ruiné après une très longue absence du pays, le peintre Ducros ait, comme le dit son biographe, retrouvé d'anciens amis qui, en lui commandant des œuvres, l'aidèrent sans doute à vivre. Ce fait est confirmé par Chavanne dans l'ouvrage précité, où il écrit : « Les deux ans que Ducros passa à Lausanne en s'occupant de projets d'établissements, ne furent cependant pas perdus pour l'art. Il nous a laissé plusieurs ouvrages qui donnent la mesure de ce dont il était capable, et prouvent que les aptitudes accumulées sur sa tête blanchie, avaient respecté tout le feu de sa première vigueur. Nous citerons ici la vue du Saut du Doubs dans le Jura neuchâtelois, à l'huile, vaste composition éclatante de beauté, deux grandes ébauches aussi à l'huile, une offrant le développement du Bassin occidental, l'autre celui du Bassin oriental, qu'on découvre depuis le point culminant de l'étroit passage appelé Cul des Roches, dans le voisinage du Locle. »

Les œuvres citées par Chavanne sont aujourd'hui encore conservées au Musée de Lausanne. Une expertise comparative est absolument concluante. Même facture, même composition que la toile représentant Le Locle, même étoffe et même châssis. La mise en page est identique,

¹ D. AGASSIZ, *Abraham-Louis-Rodolphe Du Cros, peintre et graveur, 1748-1810*, dans *Revue historique vaudoise*, 1927.

les toiles sont de même grandeur, et comme la vue du Locle, celles qui sont à Lausanne ne sont ni signées ni datées.

Le *Catalogue de la collection Du Cros du Musée des Beaux-Arts de Lausanne* mentionne le *Saut du Doubs*, huile de 85×135 cm., ce qui autorise à admettre le passage du peintre Ducros dans la région du Locle¹.

J'ai vainement recherché mention dans les registres publics de ce passage entre 1808 et 1810, mais la tradition relatée par Philippe Godet du séjour d'un artiste dans la famille Ducrot correspond à la réalité. Des travaux furent faits au pont du Locle entre les années 1808 et 1810. Sans doute le peintre, qui dans toutes ses œuvres s'est inspiré plus particulièrement de Poussin, meuble ses tableaux et les anime de nombreux personnages. On peut ainsi conclure, sans doute et sans hésitation, que ce tableau est bien l'œuvre d'Abraham-Louis-Rodolphe Ducros, qu'il fut peint entre 1808 et 1810, et qu'il fut vraisemblablement exécuté pour Jean-Charles Ducrot, propriétaire de l'immeuble au Bas-des-Côtes, mis en valeur au centre de la toile.

Edm. ZELTNER.

* * *

Quelques mots encore sur la belle demeure, de style classique, dont il a été question ci-dessus. Les hautes caves de son rez-de-chaussée et la stricte ordonnance de sa façade lui donnent un aspect bien caractéristique. Elle fut construite, vers la fin du XVIII^e siècle, par un riche négociant du Locle, David Courvoisier-Houriet, au quartier dit du Bas-des-Côtes. Au partage de ses biens, après son décès et celui de sa veuve, la « maison neuve », comme on l'appelait, fut attribuée, par acte du 26 mars 1808, à sa fille Sophie, épouse, depuis 1781, de Jean-Charles Ducrot, d'Yverdon, fils de François-Gamaliel². De M^{me} Ducrot-Courvoisier, elle passa à sa fille Sophie, épouse de Philippe Jacot-Baron, puis à la nièce de cette dernière, une Sophie également, épouse du docteur Frédéric Coulon-Ducrot. Ce fut celle-ci qui la vendit, par acte du 4 janvier 1838, à Henri Courvoisier-Stauffer, fils d'Henri, de la branche des Courvoisier dits de Leipzig³. Devenue veuve, M^{me} Courvoisier la revendit, le 11 mai 1868, à Louis-Edouard Favre-Bulle, allié Favre-Brandt, chef d'atelier⁴, qui s'en défit deux ans plus tard, le 6 mai 1870,

¹ *Revue historique vaudoise*, 1927, p. 102.

² Charles-Frédéric Jeanneret, not., actes perpétuels, vol. V, p. 346.

³ François-Louis Favarger, not., actes perpétuels, vol. I, p. 380.

⁴ *Idem*, vol. V, p. 220.

au profit de Tell Sandoz-von Büren, fils de Henri-Dorval, monteur de boîtes¹, dans la famille duquel elle demeura dès lors, avant de devenir la propriété d'une société immobilière.

Cette maison, chose curieuse, ne devait pas subir moins de trois incendies en un siècle. Endommagée une première fois — pas très gravement, à vrai dire — par le grand incendie du 24 avril 1833 qui ravagea tout le centre de la localité, elle échappa à la destruction, grâce à sa situation, alors isolée. Quand il fut question de reconstruire l'hôtel de ville entièrement consumé, certains proposèrent l'achat et la transformation par la commune de la maison Ducrot, mais cette suggestion ne fut pas retenue². Nouvel incendie, le 28 mars 1855 : il ne causa également que peu de mal. Par contre, le 22 janvier 1924, le feu détruisit complètement les combles de l'immeuble qui dut subir alors d'importantes réparations.

A. SCHNEGG.

¹ François-Louis Favarger, not., actes perpétuels, vol. V, p. 368.

² W. BAILLOD, *Etude historique sur les hôtels de ville du Locle*, p. 43.

LA BONNE FONTAINE DE LA BRÉVINE

L'histoire des sources minérales du canton de Neuchâtel est encore à faire. Petites sources et petite histoire, assurément. Son étude ne serait cependant pas sans intérêt et réserverait plus d'une surprise aux amis et même aux connaisseurs de notre passé. Je n'en tracerai ici qu'un chapitre, l'un des plus importants du reste, puisque les eaux brévinères connurent non seulement leurs heures, mais leurs siècles de notoriété.

Ceux qui viennent aujourd'hui à la Brévine chercher repos et solitude et arpentent l'allée ombragée et déserte qui conduit à la Bonne Fontaine lisent avec quelque surprise la lettre où Chaillet, en 1783, confie à une amie : « M. Breguet et M. de Charrière partent pour la Brévine. Ils ont voulu m'y entraîner, mais je hais trop la vie tumultueuse des eaux ¹. »

La Brévine, station d'eaux et de plaisirs ? Qu'on ne s'y trompe pas. Le « Saint-Moritz neuchâtelois », comme on l'a nommé, a connu une vogue certaine, mais n'a jamais acquis la réputation ni accueilli les foules d'un Baden, d'un Louèche ou même d'un Yverdon.

Il n'empêche que parmi toutes les sources minérales neuchâteloises — et notre pays en comptait bon nombre — seule celle de la Brévine a su « conquérir et conserver une fréquentation régulière ² », et cela pendant près de deux cent cinquante ans.

On se souvient peu ou pas, aujourd'hui, des eaux minérales du Brouillet, de la Châtagne ou de la Chaux-du-Milieu, pour ne pas sortir de la vallée, ou de celles, plus importantes, des Ponts-de-Martel, de la Combe-Girard, près du Locle, des Eplatures, des Verrières, de Môtiers, de Couvet, de Villiers, de Saint-Blaise ou de Valangin. Bien des Neuchâtelois, par contre, se rappellent encore avoir fait une cure à la Brévine ou comptent parmi leurs connaissances quelque buveur d'eau d'antan.

L'on s'étonne, à première vue, du succès de cette Bonne Fontaine parmi tant d'autres — c'est le nom dont on gratifiait volontiers, chez

¹ Lettre du 14 juillet 1783. Manuscrit de la Bibliothèque de la ville de Neuchâtel. Citée partiellement par Ph. GODET, *Madame de Charrière et ses amis*, t. I, p. 244.

² *Trois jours de vacances. Voyage des écoles industrielles dans le Jura neuchâtelois*, par Louis GUILLAUME, A. BACHELIN..., p. 57.

nous, comme ailleurs, les sources curatives. La région, en effet, était d'accès malaisé. A la fin du XVIII^e siècle encore, le chemin conduisant de la Brévine à Boveresse passait pour difficile et sa descente « très rude¹ ». Les « chars-à-bancs » étaient « les seules voitures du pays » à pouvoir y passer². Il fallait trois heures de marche jusqu'aux Verrières, plus de deux jusqu'au Locle, et la route de la Tourne et des Ponts restait encore bien mauvaise. Il est vrai que ce n'était pas à comparer avec le trajet périlleux des malades qui gagnaient Louèche en bravant les abîmes de la Gemmi !

De plus, la vallée manquait d'attrait aux yeux des étrangers. Le climat était rude et la terre pauvre : « le sol le plus ingrat du pays », disait Meuron, le directeur des bâtiments, en 1843³, et, sans aller jusqu'à André Gide, relisons les impressions d'une voyageuse française, M^{me} Gauthier, vers 1790⁴ :

La vallée de la Brevine... est la partie la plus élevée du Jura ; il y neige et gèle à glace dans tous les mois de l'année. Ses productions se bornent à l'herbe qui croît dans les pâturages, à une grande quantité de sapins qui ombragent les montagnes... Parmi les sapins, on trouve çà et là des hêtres, des sycomores et des sorbiers.

Le climat y est si froid que l'on n'y cultive que quelques champs d'orge et d'avoine qui rarement viennent en maturité. Dans toute la contrée, on ne trouve pas un arbre fruitier. La fraise des Alpes, que l'on ne cultive point, est la seule qui puisse y mûrir ; mais on ne la mange qu'au mois d'août. On voit languir dans de petits quarrés de terre, que l'on nomme jardins, des laitues et des choux qui ne pomment jamais ; les petites raves, et même les pommes de terre, refusent d'y croître... Vous imaginez bien que le rosier y est inconnu, ainsi que le rossignol, qui ne chanta jamais dans ce pays, que l'on peut appeler disgracié de la nature.

Pour triompher de tant d'obstacles naturels, attirer et retenir, malgré tout, de nombreux buveurs d'eau, il fallait que la source de la Brévine possédât des vertus particulières et surtout que la vogue des cures d'eau fût bien établie !

La source ? les sources, dirons-nous plus justement. En effet, Abram Amiet, médecin aux Hauts-Geneveys, rapporte dans sa *Descrip-*

¹ E. ROTT, *Un Voyage en Suisse en 1777*, dans *Musée neuchâtelois*, 1910, p. 115.

² [M^{me} GAUTHIER], *Voyage d'une Française en Suisse et en Franche-Comté depuis la Révolution*. Londres, 1790, t. II, p. 311.

³ Archives de l'Etat, doss. *Eaux*, A1, n^o 661, 11 avril 1843. Rapport de Meuron au Conseil d'Etat.

⁴ [M^{me} GAUTHIER], *ouv. cité*, p. 292 et 293.

tion de la principauté de Neufchatel et Valangin publiée en 1692¹, qu'« on trouva, en 1654, deux fontaines médicinales, proche de la Brévine, qui ont des propriétés admirables, soit qu'on s'y baigne, soit qu'on les boive. L'une de ces fontaines est aigre, nitreuse et sulphureuse, et l'autre sent le fer, l'airain et le cuivre. »

Boyve contredit légèrement Amiet, tout en se montrant plus précis. Il mentionne, sous l'année 1654, dans ses *Annales*² :

On découvrit cette année la source des eaux minérales de la Brévine, qui sont soufrées et vitriolées, et qui ont dès lors été très fréquentées. Cette source était à environ demi lieu loin du village devers bise, mais aujourd'hui elle est tout près du côté de l'occident, où l'on a trouvé une autre source, aussi bonne que la première, et qui est plus commode, parce qu'elle est plus rapprochée du village.

Et plus loin, il complète³ :

Comme on découvrit l'an 1672 à la Brévine une autre source minérale qui était plus proche du village que la première, et qui avait cependant les mêmes qualités, on s'attacha à la dernière pour la commodité du lieu, et c'est celle qui est encore en usage aujourd'hui.

Il semble donc bien qu'une première source fut découverte, à l'est de la Brévine, au milieu du XVII^e siècle. C'est sans doute à son aménagement qu'avaient contribué plusieurs particuliers auxquels la Seigneurie payait, le 26 avril 1655, 231 livres pour avoir « travaillé a l'entour de la fontaine minerale à la Brevena⁴ ». En octobre de la même année, des ouvriers, des maçons et des charpentiers qui avaient besoin « a l'entour de ladite fontaine » recevaient 947 l. Dans cette somme étaient compris l'achat de laons et des charrois de pierres⁵. C'est dire que les travaux avaient revêtu une certaine importance. Nous identifierions dès lors volontiers cette source à l'est du village, exploitée dès 1655, avec la source de la Châtagne, dont parle le maire Huguenin dans plusieurs de ses ouvrages⁶, et dont il déplore l'abandon en 1796 ; « source

¹ A. AMIET, *La description de la principauté de Neufchatel et Valangin*, 1692, dans *Etrennes neuchâtelaises*, t. II, p. 70.

² Jonas BOYVE, *Annales historiques du Comté de Neuchâtel et Valangin*, t. IV, p. 79.

³ *Ibid.*, p. 174.

⁴ Archives de l'Etat. *Parties casuelles*, vol. 109, fol. 78.

⁵ *Ibid.*, fol. 78 v^o, 15 octobre 1655.

⁶ D.-G. HUGUENIN, *Description topographique et économique de la juridiction de la Brévine*, 1796, p. 4 et 5. — *Lettres d'un buveur d'eau, écrites en 1816 par le maire Huguenin, présentées ... par ... E. BERTHOUD*, 1937, p. 38 et 39. — [D.-G.] HUGUENIN, *Description de la Juridiction de la Brévine*, 1841, p. 26 et 27.

très abondante » puisqu'elle donnait « naissance au ruisseau de la Brévine ». Au début du XIX^e siècle, dit-il, on trouvait encore sur les lieux « quelques pierres circulaires taillées », restes d'un assez grand bassin et des « fondements en pierres », vestiges d'un « assez grand bâtiment détruit ». La tradition voulait même qu'on eût découvert sur cet emplacement une charretée de béquilles « dévotement déposées » par des impotents « comme un monument de leur reconnaissance » ! N'allons pas jusqu'à faire de la source de la Châtagne une source miraculeuse, mais il est de fait qu'elle connut une certaine vogue avant d'être supplantée par la Bonne Fontaine actuelle. Aussi, en 1755, le capitaine de milice François Courvoisier-Piot de la Brévine demandait au Conseil d'Etat de lui abandonner pour toujours « la vielle source d'eaux minerales... située sur une de ses possessions...¹ ». Il projetait de la réparer et de l'ouvrir au public. Nous ignorons ce qu'il advint de cet aventureux dessein. Il est difficile de rendre vie aux lieux abandonnés, et la source de la Châtagne, en 1755, était depuis longtemps délaissée.

C'est en 1672, d'après Boyve, qu'une source plus commode d'accès parce que « plus proche du village » aurait été découverte. Un peu plus tôt, d'après les rares documents d'archives que nous possédons. En 1665, en effet, la Seigneurie fait marché avec Pierre Gollet, un Savoyard, « pour chercher la veritable source de la fontaine soufrée de La Brevine et separer l'eau estrangere des marets, en sorte qu'il ne si en mesle point parmi ». On lui promet, de même qu'à son père qui viendra y travailler aussi, un écu blanc par jour et 50 écus blancs « de recompense et étraîne » s'ils « separent bien les eaux estrangeres d'avec celle de la veritable source² ». Les deux Gollet semblent avoir réussi dans leur entreprise puisque, la même année, on rétribue « touts ceux qui ont travaillé par ordre de la Seigneurie... à la bonne fontaine de la Brevine » et qu'on paie les « autres frais impendus à l'entour pour la mettre en bon estat³ ». Trois ans après, à la suite de longues instances, on indemnise David Huguenin des dommages causés sur sa terre « où on a creusé la bonne fontaine de la Brevine et qui sert pour la comodité d'icelle ». Il devra supporter les « terraux » faits sur son bien, permettre d'y « creuzer encore ceux qui y seront necessaires », et « souffrir les chemins libres pour touts ceux qui voudront aller et venir à la dite bonne fontaine⁴ ».

¹ *Manuel du Conseil d'Etat*, t. 99, p. 21, 13 janvier 1755.

² *Ibid.*, t. 20, fol. 25 v^o, 26 juin 1665.

³ *Ibid.*, t. 20, fol. 113 v^o, 24 novembre 1665.

⁴ *Ibid.*, t. 22, fol. 18 v^o, 12 février 1668 et fol. 113, 24 juillet 1668.

L'ampleur des travaux, les mesures prises pour permettre à chacun l'accès de la source, le nom même de « bonne fontaine » qui apparaît ici pour la première fois, tout autorise à admettre qu'il s'agit bien, cette fois, de la source située au nord du village. C'est donc de 1665 environ qu'on peut, croyons-nous, dater le début de son exploitation.

Peut-être les deux sources brévinières furent-elles un certain temps exploitées concurremment, mais la Bonne Fontaine, à quelques minutes seulement du village, devait l'emporter bien vite. Elle n'était pourtant pas très abondante, à moins que son débit n'ait baissé au cours des siècles. En 1841, le maire Huguenin la décrit comme « un petit filet d'eau qui coule lentement », mais très régulier. Ni la sécheresse, ni les froids rigoureux ne la faisaient tarir¹.

Toutefois l'installation réservée aux usagers de la Bonne Fontaine devait être des plus rudimentaires. Etablie en plein marais, elle comprenait un bassin primitif où l'eau coulait à l'air libre, et un petit couvert de bois grossièrement équarri pour abriter les buveurs des intempéries. L'entretien en incombait à la Seigneurie, propriétaire des eaux du comté, et la Seigneurie en prenait peu de soin². En 1695, par exemple, le sentier qui menait du village à la source était en si piteux état, le terrain qu'il traversait si marécageux, que les buveurs d'eau s'en trouvaient fort incommodés. La Seigneurie, priée de remédier à ces inconvénients, s'en tira à peu de frais en faisant poser des planches aux endroits les plus malaisés³.

Il serait intéressant de posséder quelques renseignements sur les « curistes » du XVII^e siècle, leur nombre, leurs noms, les conditions dans lesquelles s'accomplissait leur cure, les médecins qui les envoyaient à la Brévine. Les relations de voyage, rares pour ce temps-là, les journaux privés, les textes médicaux, les documents officiels ne nous révèlent rien à ce sujet.

On voit seulement, en 1697, le Conseil de ville de Neuchâtel accorder, à la veuve Mérienne, une charité de 30 livres « pour luy aider a nourrir et entretenir un fils qu'elle a envoyé aux eaux de la Brévine, a cause d'une melencolie qui le tient, n'ayant le moyen de le laisser tout le temps nécessaire pour sa gairisson⁴ ». N'en concluons pas que la ville de Neuchâtel payait à ses indigents des voyages à la Brévine comme

¹ *Description de la Juridiction de la Brévine*, 1841, p. 16.

² On procéda cependant à certaines réfections en 1670. *Manuel du Conseil d'Etat*, t. 23, fol. 160 v^o, 26 juillet 1670, et fol. 161 v^o, 30 juillet 1670.

³ Archives communales de la Brévine, GG 1, n^o 31, 11 juillet 1695.

⁴ Archives de la ville de Neuchâtel. *Manuel du Conseil général*, vol. 9, p. 5, 11 août 1697.

Berne accordait des *Badenfahrten* à ses malades dans le besoin, mais on admettra que la réputation des eaux de la Bonne Fontaine était fort étendue pour qu'une pauvre femme cherchât, malgré son impécuniosité, à faire profiter son fils de leurs vertus curatives. Vertus surfaites? Je me garderai de l'insinuer quoique le fils Mérienne soit retourné aux eaux de la Brévine l'année suivante et que sa mère ait eu encore deux enfants malades en 1699...¹. Les eaux de la Bonne Fontaine ne faisaient pas toujours miracle et ne guérissaient pas toutes les « melencolies ».

On y accourait tout de même. La source de la Brévine est « très fréquentée »; « toute la jeunesse de la ville [de Neuchâtel] y passe l'esté », écrit, en 1705, le médecin David-François de Merveilleux au naturaliste zuricois Scheuchzer qu'il cherche à y attirer: « Comme vous m'avez promis d'y venir au mois de juillet prochain, en juin, nous aurons l'agrément de faire la recherche de la botanique et des pierres figurées dans cest agréable séjour². » Que d'invites engageantes! Il semble que Scheuchzer y répondit l'année suivante³. On ne trouve cependant pas, à notre connaissance, dans ses ouvrages mention des eaux de la Brévine. Il eût été intéressant d'avoir son avis sur les qualités de la Bonne Fontaine. Il serait plus piquant encore de trouver dans les manuscrits de Merveilleux, les impressions de ce médecin-homme de lettres. Que ne nous a-t-il laissé, à côté de ses *Amusements des bains de Bade, de Schinznach et de Pfeffers*, les *Amusements des eaux de la Brévine!* Mais on y venait moins, sans doute, pour s'amuser que pour y guérir!

Quelles étaient donc les vertus reconnues aux eaux brévinères et à quoi les attribuer?

Merveilleux dit avoir fait l'analyse de l'eau de la Bonne Fontaine, mais il ne l'a, semble-t-il, jamais publiée⁴. D'autres médecins s'en sont probablement occupés, sans que nous ayons eu écho de leurs résultats. En 1818 encore, on n'en connaissait pas officiellement d'analyse exacte⁵. Amiet y flairait « le fer, l'airain et le cuivre⁶ », Boyve le soufre et le

¹ Archives de la ville de Neuchâtel. *Manuel du Conseil général*, vol. 9, p. 38, 18 juillet 1698 et p. 94, 17 juillet 1699.

² Bibliothèque centrale de Zurich. *Correspondance de Scheuchzer*, p. 133, lettre du 12 septembre 1705.

³ *Ibid.*, p. 137, lettres du 20 mai 1706, et p. 139, du 13 septembre 1706. Références obligeamment fournies par M. A. Schnegg, archiviste.

⁴ *Ibid.*, lettre du 12 septembre 1705, p. 133: « Je n'ay pas encore travaillé a la description des Eaux minerales de cest Etat, quoy que j'en aye fait l'analyse que vous verrez une autre fois et a fonds quand nous aurons l'honneur de vous voir en ce pays. »

⁵ Archives de l'Etat, doss. *Eaux*, A 1, 959, 1818.

⁶ AMIET, *ouv. cité*, p. 70.

vitriol¹. Ostervald et bien d'autres y distinguaient un « ocre ferrugineux² », le docteur D'Ivernois et Bernoulli une terre « martiale », c'est-à-dire ferreuse, des particules de vitriol et un gaz « subtil et très élastique³ ». Le maire Huguenin disait cette eau « très martiale et gazeuse⁴ ».

Il faut arriver à 1827 pour que le Dr de Pury, « médecin du Roy », charge un pharmacien-chimiste bernois, le Dr Pagenstecher, d'en analyser les composants. Pagenstecher décela des carbonates en assez forte proportion, de l'acide carbonique, de l'azote et du fer⁵. Il ne semble pas qu'on ait poussé plus loin ces recherches⁶.

Pas besoin d'en savoir autant pour assurer la réputation de la Bonne Fontaine, en Suisse comme en France. Les témoignages ne manquent pas de l'excellence de ses effets. Au cours des années, étrangers ou Neuchâtelois affirment tour à tour : Ces eaux ont fait « un grand nombre de belles cures⁷ » ; elles ont provoqué « un grand nombre de belles guérisons⁸ », opéré le rétablissement de la santé de « bien des jeunes personnes⁹ » ; leur « efficacité dans un grand nombre de maladies n'est point contestée¹⁰ » ou encore : « un grand nombre y ont retrouvé la santé¹¹ ».

L'eau de la Brévine, comme celle de bien d'autres sources minérales, possédait, disait-on, des vertus multiples. Elle passait pour « fort desobstructive et tonique¹² », « stomachique » et « très desobstruante¹³ », apte à « délaier un sang épais, noir et salé¹⁴ », ophtalmique et très utile contre les maladies de la peau, propre à dissoudre les calculs, à com-

¹ BOYVE, *ouv. cité*, t. IV, p. 79 et 174.

² Fréd.-Sam. OSTERVALD, *Description des Montagnes et des Vallées qui font partie de la Principauté de Neuchâtel et Valangin*, 1766, p. 51.

³ D'IVERNOIS, *Considérations générales sur l'Abus des Médicaments...*, dans *Mercure suisse*, Neufchatel, 1735, p. 74, et *Beschreibung des Fürstenthums Welsch-Neuenburg und Vallengin*. Berlin, 1783. — *Johann Bernoulli's Sammlung kurzer Reisebeschreibungen...*, t. I. Berlin, 1783, p. 106.

⁴ *Lettres d'un buveur d'eau*, p. 37.

⁵ *Echo médical*, 1860, p. 147 et suiv.

⁶ Voir : *Trois jours de vacances...*, p. 57, qui cite encore l'analyse de Pagenstecher en 1864.

⁷ Fréd.-Sam. OSTERVALD, *Description...*, p. 32. — D.-G. HUGUENIN, *Description de la Juridiction...*, 1841, p. 16.

⁸ *Voyage d'un pasteur jurassien dans la principauté de Neuchâtel au XVIII^e siècle*, publié par A. DUPASQUIER, dans *Musée neuchâtelois*, 1924, p. 131.

⁹ F. CAUMONT, *Voyage d'un instituteur avec ses élèves de Berne à l'île de Saint-Pierre, et dans le canton de Neuchâtel*, d'après Frédéric Meissner, p. 254.

¹⁰ Archives de l'Etat, doss. *Eaux*, A 1, n° 661, 2. Rapport du maire Matthey-Doret, 20 avril 1843.

¹¹ D.-G. HUGUENIN, *Lettres d'un buveur d'eau*, p. 38.

¹² Cahier de recettes médicinales de J.-J. Rosselet. Manuscrit non folioté, en mains privées.

¹³ [M^{me} GAUTHIER], *Voyage...*, p. 296 et D.-G. HUGUENIN, *Description topographique*, 1796, p. 5.

¹⁴ D'IVERNOIS, *ouv. cité*, p. 74 et BERNOULLI, *ouv. cité*, p. 106.

battre « la chlorose, l'ictère, les affections hypocondriaques et hystériques, excellente aux chevaux atteints de la gourme¹ ». Bref, une panacée ou presque. Ne lit-on pas dans le cahier de recettes médicinales de J.-J. Rosselet, guérisseur-amateur du XVIII^e siècle, en conclusion d'une cure qui comprend tisanes diverses, bains tièdes, lit, vomitif, médecine et petit lait : « Pour finy la cure, je prendrai les eaux de la Brévine qui sont fort desobstructive et tonique... amen² » !

Comment s'effectuait une cure à la Bonne Fontaine ? Plusieurs textes du XVIII^e ou du XIX^e siècle, la tradition orale, encore vivante, nous l'apprennent³, et l'on peut admettre qu'avant déjà, l'on procédait de même.

La saison des eaux durait de juin à octobre. Dans la règle, l'eau se prenait à jeun, trois fois par jour. Les buveurs les plus matinaux se rendaient à la source avant 5 heures du matin ; ils s'y succédaient jusque vers 7 h. 30. Ils revenaient à 11 heures, puis à 3 ou 4 heures de l'après-midi. Chaque jour, le nombre de verres d'eau à ingurgiter par séance allait croissant. On commençait par un pour arriver à neuf, en intercalant entre chaque verre une petite promenade hygiénique. Les buveurs payaient, en 1750, une somme modique pour chaque « neuvaine », ce qui fait supposer que la cure durait neuf jours ou un multiple de neuf.

On ne se bornait du reste pas à boire les eaux sur place. Elles s'exportaient dans des bouteilles « bien goudronnées » et pas trop remplies, le gaz contenu dans l'eau faisait assez souvent sauter le verre. C'est par caisses entières que la Brévine en expédiait au dehors⁴.

Il ne m'appartient pas de porter un jugement sur les vertus curatives de l'eau ferrugineuse — on y croit moins aujourd'hui qu'autrefois. Remarquons cependant que les cures à domicile étaient sûrement beaucoup moins efficaces que les cures faites à la source. Il va sans dire que le changement de climat, le repos, l'air tonique de la montagne, les cures de chaud lait et de petit lait ajoutaient leurs effets à ceux, plus

¹ D.-G. HUGUENIN, *Lettres d'un buveur d'eau*, p. 38.

² Manuscrit cité.

³ Voir, par exemple : D.-G. HUGUENIN, *Lettres d'un buveur d'eau*, p. 22, 23 et 38. — *Manuel du Conseil d'Etat*, t. 94, p. 116 et 117, 10 mars 1750. — Archives de l'Etat, doss. *Bâtiments*, C 1, n° 1354. Lettre de Ph.-H. Matthey-Doret au Conseil d'Etat, 22 août 1845. — Archives communales de la Brévine, FF 4, n° 1. Règlement concernant le nouveau bâtiment de la Bonnefontaine de la Brévine..., 25 août 1845.

⁴ Voir, par exemple : Fréd.-Sam. OSTERVALD, *Description des Montagnes...*, 1766, p. 51. — D.-G. HUGUENIN, *Description...*, 1796, p. 5 et 6 et 1841, p. 16. — Archives communales de la Brévine, FF 4, n° 1. Règlement concernant le nouveau bâtiment de la Bonnefontaine de la Brévine, 25 août 1845.

contestables, des eaux brévinères et comptaient pour beaucoup dans les guérisons opérées par la Bonne Fontaine.

Le procureur général de Rougemont, toujours égotant, toujours plaignant, le réalisait bien. En séjour dans sa propriété de Montbrenet, au-dessus de Couvet, il faisait sa cure à la Bonne Fontaine et, commandant des tablettes d'ipécacuana à un ami parisien, lui assurait :

Réunies aux Eaux de la Brévine, à l'air de la Montagne et au repos, au douce farniente, au milieu d'une société aimable et douce, elles ont contribué non à rétablir ma santé, il faudra des années pour y parvenir, mais à la rendre moins mauvaise¹.

Les sources minérales connaissent une grande vogue au début du XVIII^e siècle. C'est le moment où commence, par exemple, l'exploitation de celles de Môtiers et de Couvet. C'est aussi, semble-t-il, l'époque glorieuse de la Bonne Fontaine, celle, peut-être, où l'on y trouvait réunis, à en croire le maire Huguenin, « au-delà de cent étrangers suisses, français, neuchâtelois...² » Devant ce succès et les exigences accrues des « curistes », des mesures s'imposaient pour rendre l'accès de la source plus aisé, pour doter aussi les malades d'un endroit où prendre l'exercice prescrit entre chaque verre d'eau. Le sieur Montandon, lieutenant des Chaux d'Etailières³, reçut donc, en 1708, la charge de faire délimiter et évaluer le terrain nécessaire à un chemin facile, du village à la source, et à l'établissement d'une place qui fournît « les commodités de s'y promener avec quelque agrément⁴ ». Malgré les grosses dépenses qu'elles entraînaient et l'opposition de quelques paysans expropriés, ces mesures aboutirent à la création d'un sentier large de 5 pieds, jusqu'à la source — sentier à l'usage des gens à pied seulement — et qui continuait, élargi, pour le passage de ceux qui allaient « boire les eaux à cheval, en chaise ou en quelque autre voiture », jusqu'au chemin des Cuches, petit hameau au nord de la Bonne Fontaine. Les intérêts des « curistes » et des habitants des environs se trouvaient ainsi satisfaits. Par ailleurs, « deux faux de terre, présentement en marais », devaient être « abonniés pour la commodité de ladite fontaine⁵ ».

¹ Lettre de Rougemont à Rougemont de Lœwenberg, à Paris, le 15 août 1807. Manuscrit.

² *Lettres d'un buveur d'eau*, p. 38.

³ Henry Montandon, 1657-1747, lieutenant de la Brévine en 1689, puis maire de 1709 à 1725.

⁴ *Manuel du Conseil d'Etat*, t. 51, p. 304, 27 août 1708 ; p. 466, 30 octobre 1708 ; p. 480 et 481, 12 novembre 1708 ; p. 550 et 551, 23 novembre 1708 ; et t. 53, p. 137, 26 août 1709.

⁵ *Manuel du Conseil d'Etat*, t. 51, p. 524 et 525, 19 novembre 1708 ; t. 83, p. 31, 27 janvier 1739.

Durant la première moitié du XVIII^e siècle, réparations et travaux se poursuivent : construction d'un petit bâtiment supplémentaire¹ « pour servir de comodité à ceux qui boivent les... eaux minerales », réfections diverses dont l'énumération serait fastidieuse², exécutées souvent avec tant de parcimonie ou de retard, « au moins de fraix que faire se pourra », qu'en 1717 on signale à l'intendant des bâtiments l'urgence de réparations à la « galerie de la Bonne Fontaine³ ». Si on n'y met pas la main cette année, « c'est un bastiment de perdu et entiere-ment ruiné ». Les choses en viennent au point qu'en 1750, le maire Montandon⁴, homme d'affaires avisé ou soucieux du développement de son village — qui le dira ? — s'en émeut. Il prie instamment le Conseil d'Etat de remettre sur pied les installations de la Bonne Fontaine ou de « les lui accenser à un prix modique » ; il s'engage alors à tout réparer à ses frais. La Seigneurie se déchargea de l'exploitation et de l'entretien de la source de la Brévine pour 20 sols faibles par an et Montandon assumait dès lors le maintien de la source, l'entretien des bâtiments et la fourniture du bois nécessaire à faire du feu au couvert. — Les matins étaient frais et les verres d'eau, même martiale, ne réchauffaient guère les malades ! En revanche, le maire pouvait exiger 20 sols tournois de chaque buveur par neuvaine et un sol tournois pour chaque bouteille remplie à la source⁵. Montandon fit construire un nouveau couvert et exploita la Bonne Fontaine pendant vingt ans. A sa mort, en 1770, sa veuve renonça à poursuivre l'affaire, plus très brillante probablement, quoique la source fût encore « en bon état⁶ ». Le capitaine Jacot-Descombes, de la Brévine, tout en demandant à reprendre l'exploitation de la Bonne Fontaine, jugeait l'entreprise hasardeuse, « à cause du grand delablement ou est le couvert et le chemin » ; quatre louis ne suffiraient pas à les réparer ; bon prétexte pour demander une diminution de la cense de vingt sols payée jusqu'alors par Montandon⁷. Jacot-

¹ *Manuel du Conseil d'Etat*, t. 56, p. 568, 25 août 1711.

² Voir, par exemple : Archives de l'Etat, *Quittances*, 1705, Montagnes du Vautravers, compte du 2 mai 1707 ; *Manuel du Conseil d'Etat*, t. 63, p. 366, 5 juillet 1717 ; t. 78, p. 272, 5 juillet 1734 ; t. 82, p. 362, 30 juin 1738 ; t. 86, p. 260, 26 juin 1742 ; t. 87, p. 184, 2 avril 1743.

³ Archives de l'Etat, doss. *Eaux*, A 1, n° 880. Lettre de M. Montandon à M. Varnod, du 22 mai 1717.

⁴ Henry-Frédéric Montandon, 1723-1770, succéda à son père Pierre-Frédéric dans la charge de maire qu'il exerça de 1747 à 1770.

⁵ *Manuel du Conseil d'Etat*, t. 94, p. 116 et 117, 10 mars 1750.

⁶ *Ibid.*, t. 114, p. 417 et 418, 16 août 1770. La veuve du maire Montandon, née Elisabeth Montandon, mourut d'ailleurs la même année que son mari.

⁷ *Ibid.*, t. 114, p. 525 et 526, 1^{er} octobre 1770, et doss. *Eaux*, A 1, n° 139, 9 octobre 1770.

Descombes, au reste, négligea totalement l'entretien de la Bonne Fontaine les années suivantes ¹.

Relevons à sa décharge que la source était alors beaucoup moins fréquentée. Le banneret Ostervald signalait en 1764 l'existence, près de la Brévine, d'« une source d'eaux minérales autrefois célèbre et très fréquentée mais presque entièrement abandonnée aujourd'hui ». Leurs vertus, ajoutait-il, « sont conues par le grand nombre de belles cures qu'elles ont faites, mais on ne les boit plus sur place. On se contente d'en remplir à la source des bouteilles qu'on expédie au loin ². »

Un habitant du village, l'horloger Abram Simond, considérait aussi, en 1772, que les eaux brévinieres avaient « perdus la vogue ³ ». Cela ne l'empêchait pas de présenter au Conseil d'Etat une demande d'accensement du bâtiment de la Bonne Fontaine qu'il projetait d'agrandir et d'habiter comme concierge. Il jugeait regrettable de laisser perdre les eaux qui avaient produit de si « salutaires effets... en diferant tems et à plusieurs personnes encore existantes. » Elles méritaient « d'être conservées pour s'en servir aux besoins et aux soulagement de l'humanité ». Considérations dictées avant tout à Simond par le souci de trouver un toit qui l'abritât, — la Brévine du XVIII^e siècle connaissait déjà la crise du logement — mais qui révèlent, en même temps, un état de choses dont on voudrait déceler la cause. Pourquoi cette désaffection de la Bonne Fontaine à une époque où les cures d'eau connaissaient encore un grand succès ?

Accusons l'incurie de ceux à qui incombait l'entretien de la source et peut-être aussi, les actes d'individus « mal intentionés » qui se prévalaient de son éloignement du village pour casser le robinet d'amenée des eaux, enlever les planches fermant le bâtiment, la « fermante » des portes et même « les bancs... placés pour la commodité » des « curistes ⁴ ». En 1845, on se plaindra encore que le bâtiment est forcé ou dégradé toutes les années par les « habitans de la frontière », le creux de la source infecté d'ordures, le goulot enlevé, et j'en passe ⁵.

En outre, les rigueurs du climat brévinier et la situation de la source, « dans la partie la plus froide de la vallée », disait Meuron, rebu-

¹ Voir, par exemple : Archives de l'Etat, doss. *Eaux*, A 1, n° 147, lettre d'Abram Simond au Conseil d'Etat, du 29 avril 1772, et A 1, n° 33, 17 janvier 1775.

² OSTERVALD, *ouv. cité*, p. 51.

³ Cf. note 1 ci-dessus.

⁴ Voir note précédente.

⁵ Archives de l'Etat, doss. *Bâtiments*, C 1, n° 1346. Lettre de Meuron, directeur des bâtiments, au Conseil d'Etat, 22 juillet 1845, et doss. *Brévine*, C 3c, n° 51. Rapport de Meuron au Conseil d'Etat, 17 décembre 1845.

taient plus d'un malade¹. « Placées sous un climat moins rude », présumait Ostervald, « ces eaux... attireraient encore le même nombre de buveurs qu'autrefois² ». Ce n'était pas tout. Samuel de Chambrier, étonné que la source de Villiers, « dans un vallon d'une température plus douce et plus égale que celle de la Brévine » ne réunît pas autant de « curistes » que le village jurassien, notait assez finement que « les médecins... partout, donnent à leur gré la vogue et la célébrité aux eaux minérales³ ». Et Sinner de Ballaigues, lui aussi, imputait l'abandon de la Bonne Fontaine à « la fantaisie, la mode..., les conseils des médecins⁴ ».

Toutefois, après une période d'oubli relatif, la source de la Brévine allait connaître un regain de vie. La « fantaisie, la mode et les conseils des médecins » y étaient peut-être pour quelque chose, le fait aussi qu'en 1780, la Seigneurie, qui avait repris à son compte l'exploitation de la Bonne Fontaine, remplaçait, avec la permission du roi, le couvert de la source, « écroulé par décadence et vétusté⁵ », par un bâtiment, de pierre cette fois, « pour favoriser l'établissement des eaux minérales de la Brévine, également utile et nécessaire⁶ ». David Matthey-Guenet, entrepreneur de la construction, reçut deux louis d'or neufs en gratification, « vu la manière solide et satisfaisante » dont il avait travaillé⁷. La bâtisse consistait, dit un voyageur du temps « en un sallon » chauffable « où les hommes peuvent se promener et être à couvert⁸ ». Installation fort simple encore, mais rappelons-nous qu'à la même époque les bains de Louèche, pourtant « extrêmement fréquentés », ne possédaient pour bâtiments que « de misérables hangars en bois, couverts de mauvais toits⁹ ». Ce n'était plus, du reste, à la Bonne Fontaine l'affluence de jadis.

Sinner mentionne bien, en 1781, qu'on trouve chaque année à la

¹ Archives de l'Etat, doss. *Bâtiments*, C 1, n° 1346. Lettre de Meuron, directeur des bâtiments, au Conseil d'Etat, 22 juillet 1845, et doss. *Brévine*, C 3c, n° 51. Rapport de Meuron au Conseil d'Etat, 17 décembre 1845.

² Fréd.-Sam. OSTERVALD, *ouvr. cité*, p. 51.

³ S. de CHAMBRIER, *Description topographique de la mairie de Valangin*, p. 42.

⁴ *Voyage historique et littéraire dans la Suisse occidentale*. Neuchâtel, 1781, t. I, p. 223, 224.

⁵ Il était effondré en 1778 déjà et l'on s'inquiétait de le réparer ou de le remplacer. *Manuel du Conseil d'Etat*, t. 122, p. 452 et 453, 14 septembre 1778 ; t. 123, p. 146, 16 mars 1779, et p. 234, 26 avril 1779.

⁶ *Manuel du Conseil d'Etat*, t. 123, p. 302, 27 mai 1779. — Un projet de reconstruction très rudimentaire avait déjà été présenté en 1774. Archives de l'Etat, doss. *Eaux*, A 1, n° 31, 8 décembre 1774. — Voir aussi doss. *Eaux*, A 1, n° 32, 27 mai 1774.

⁷ *Manuel du Conseil d'Etat*, t. 124, p. 71, 31 janvier 1780. — *Parties casuelles, 1779-1780*, n° 38, 31 janvier 1780.

⁸ *Voyage d'un pasteur jurassien dans la principauté de Neuchâtel au XVIII^e siècle*, publié par A. DUPASQUIER dans *Musée neuchâtelois*, 1924, p. 131.

⁹ J.-G. EBEL, *Manuel du voyageur en Suisse*, 2^e éd., t. III, p. 358.

Brévine « un assez grand concours de personnes » qui boivent les eaux¹ et Bernoulli, deux ans plus tard, confirme ces dires². Le pasteur Frêne, toutefois, un Jurassien en tournée dans la région, durant l'été 1786, mené « quoique le dimanche matin », par le ministre Bonjour « à la source des fameuses eaux minérales », constate que, jadis « fort fréquentées... elles sont aujourd'hui hors de mode³ ».

Il semble bien que les « curistes » d'alors se soient recrutés essentiellement parmi les Neuchâtelois et les Comtois. Les médecins envoient à la Brévine, écrit Chambrier en 1794, « les malades qui ne veulent que se déplacer sans trop s'éloigner⁴ ». Parmi ces buveurs d'eau, aux goûts modestes, quelques personnages connus : le chancelier Boyve, en juin 1780⁵, M. de Charrière et son ami Breguet en 1783⁶. Société choisie et qu'une habile réclame eût facilement enrichie d'éléments étrangers. « Il ne manque » aux eaux minérales des montagnes neuchâtelaises, lit-on dans les *Etat et délices de la Suisse* « que d'être mieux connues pour être plus fréquentées⁷ ». « Si les étrangers, renchérit Bernoulli, connaissaient la valeur et l'efficacité de ces eaux (et elles seront connues tôt ou tard pour le plus grand bien de l'humanité), ils arriveraient de tous côtés pour les boire sur place...⁸ » Sinner, plus réaliste, jugeait que « dans un pays dont les habitans cherchent chaque été des habitations fraîches pour se dérober aux chaleurs brûlantes des bords du lac, celui qui entreprendrait de rendre la Brévine un séjour commode ferait une bonne affaire⁹ ».

Le village ne possédait pas, sans doute, un citoyen assez entreprenant pour le mettre au rang des stations mondaines et transformer la Bonne Fontaine en une affaire très lucrative. Faut-il cependant citer ici le nom qui revient chaque fois qu'on s'occupe de l'histoire de la Brévine, celui du maire Huguenin ? On sait combien il avait à cœur le développement de sa vallée et qu'il menait à bonne fin tout ce qu'il entreprenait. Il dut faire son possible pour rendre la Bonne Fontaine plus accessible encore aux buveurs d'eau et leur offrir toutes les commo-

¹ SINNER, *ouv. cité*, t. I, p. 223.

² BERNOULLI, *ouv. cité*, p. 106.

³ *Voyage d'un pasteur jurassien...*, publié par A. DUPASQUIER dans *Musée neuchâtelois*, 1924, p. 131.

⁴ S. DE CHAMBRIER, *Description topographique de la mairie de Valangin*, p. 42.

⁵ G. HENRIOD, *Une figure d'il y a cent ans : Henry-François Henriod*, dans *Musée neuchâtelois*, 1913, p. 12.

⁶ Lettre de Chaillet, citée p. 8, note 1.

⁷ T. II, Neuchâtel, 1778, p. 119.

⁸ BERNOULLI, *ouv. cité*, p. 106.

⁹ SINNER, *ouv. cité*, t. I, p. 224.

dités nécessaires. En tout cas, on le voit chargé de surveiller certains travaux au bâtiment ou à la source pour « qu'elle coule pure et sans mélange d'eau étrangères », et y mettre la main lui-même¹. C'est sous sa magistrature aussi, en 1809, que s'établit du village à la Bonne Fontaine, et « jusqu'aux hameaux voisins », une véritable petite route, solidement empierrée et large de 16 pieds qui remplaça avantageusement l'étroit sentier marécageux existant jusqu'alors². C'est le maire Huguenin, enfin, qui composa ces *Lettres écrites de la Brévine en 1816*, rééditées récemment sous le titre de : *Lettres d'un buveur d'eau*. Prétexte à une description de la juridiction et de ses environs, réclame discrète aussi pour les eaux minérales de la Bonne Fontaine, ces lettres ne parurent qu'en 1843, deux ans après la mort de leur auteur. Faut-il voir dans cette publication tardive un moyen d'intéresser, non seulement le public, mais aussi les autorités, à la Brévine, à ses habitants, à ses ressources et à sa Bonne Fontaine ? Ce n'est pas impossible.

A ce moment, le bâtiment des eaux se trouvait fâcheusement dégradé et n'offrait « d'autre agrément » que celui de mettre les « curistes » « à l'abri du vent et de la pluie³ ». Le chemin qui y conduisait était en mauvais état ; les buveurs souffraient de « l'absence d'un couvert sur la source même » et se plaignaient⁴. Mis au courant de leurs réclamations, le Conseil d'Etat fit procéder à un examen des lieux. La direction des bâtiments conclut de son enquête que celui de la Bonne Fontaine ne valait pas « la peine et les frais d'y faire des adjonctions ». Une construction nouvelle s'imposait et, cette fois, sur la source même. Le rapport soumis aux autorités prévoyait un bâtiment de 60 pieds sur 28, « construit en pierre, couvert en tuiles, et assis sur grillage en bois ou pilotis ». Il comprendrait « un étage sous-terrein », « un rez de chaussée renfermant une galerie spacieuse dans laquelle l'eau de la source coulerait, et une salle à cheminée où les buveurs pourraient se retirer dans les temps froids et pluvieux » ; au-dessus, un étage formant petit logement « pour un gardien qui soignerait l'établissement ». Les frais étaient devisés à 7000 livres. Meuron, dans son rapport, soulignait que cette construction « désirée depuis long-temps par les habitans de la Brévine

¹ Archives de l'Etat, doss. *Eaux*, A 1, n° 195, 14 juillet 1801, et *Manuel du Conseil d'Etat*, t. 158, p. 922, 26 novembre 1810.

² *Manuel du Conseil d'Etat*, t. 156, p. 680, 10 octobre 1808. — Archives communales de la Brévine, GG 1, n° 14, 21 août 1808 et 29 août 1809. Le travail fut effectué par Charles-Daniel Février et Frédéric-Louis Jeannin, des Ponts-de-Martel.

³ Archives de l'Etat, doss. *Eaux*, A 1, n° 661, 2. Rapport du maire Matthey-Doret, 20 avril 1843.

⁴ *Manuel du Conseil d'Etat*, t. 203, p. 2232, 26 décembre 1842.

et par ceux qui vont boire les eaux » serait « un bienfait de l'administration pour une population fidèle », désavantagée par la nature et à laquelle aucune occasion ne s'était présentée jusqu'alors « de donner une marque effective d'intérêt ¹ ».

Un rapport confidentiel demandé au maire Philippe-Henri Matthey-Doret, gendre du maire Huguenin ² et qui lui avait succédé dans ses fonctions, aboutit aux mêmes conclusions : le bâtiment projeté était d'une utilité incontestable. Il unissait la « propreté » et l'« élégance » à d'autres avantages. La « construction nouvelle ferait plaisir à la population de la Brévine en particulier » et aux « curistes » en général ³.

Le Conseil d'Etat approuva donc le projet en octobre 1843, Sa Majesté ayant assigné les fonds nécessaires « sur l'excédent de ses revenus de l'année courante ⁴ ». — Les frais dépassèrent de 1700 livres la somme prévue mais, au début de septembre 1845, « le nouveau bâtiment de la source ferrugineuse de la Brévine » était terminé ⁵. C'est celui qui se dresse encore aujourd'hui au nord du village.

Meuron et le maire Matthey-Doret rédigèrent de concert un projet de règlement pour la nouvelle maison des eaux. Un concierge fut choisi en la personne du sieur Frédéric Stucky, gardien indispensable qui avait pour tâche, non seulement de faire observer le règlement aux « curistes », de maintenir ordre et propreté et de procéder aux réparations urgentes, mais aussi de protéger le bâtiment des attaques audacieuses des « habitants de la frontière ⁶ ».

La Bonne Fontaine fut désormais ouverte gratuitement au public

¹ Archives de l'Etat, doss. *Eaux*, A 1, n° 661, 11 avril 1843. Rapport de Meuron au Conseil d'Etat. — *Manuel du Conseil d'Etat*, t. 204, p. 823, 824, 12 avril 1843.

² Philippe-Henri Matthey-Doret, fils du justicier Jonas-Frédéric, est né à la Brévine le 14 décembre 1797. Il épousa, le 25 octobre 1822, Sophie-Henriette Huguenin, fille du maire David-Guillaume Huguenin. Ph.-H. Matthey-Doret succéda à son beau-père dans ses fonctions de maire en 1841. Il exerça cette charge jusqu'en 1848. Mêlé de manière très active aux événements de 1856, il dut quitter la Brévine et vint s'établir à Auvernier, puis à Corcelles où il mourut le 1^{er} juillet 1870.

³ Archives de l'Etat, doss. *Eaux*, A 1, n° 661, 2. 20 avril 1843.

⁴ Sur les pourparlers et décisions concernant cette construction, voir : *Manuel du Conseil d'Etat*, t. 204, p. 925, 24 avril 1843 ; p. 1126, 17 mai 1843 ; t. 205, p. 123, 26 juillet 1843 ; p. 155, 2 août 1843 ; p. 199, 9 août 1843 ; p. 544, 11 octobre 1843 ; t. 207, p. 3, 3 juillet 1844. Archives de l'Etat, doss. *Bâtiments*, C 1225, 17 avril 1843 ; C 1252, 14 juillet 1843 ; C 1255, 31 juillet 1843. — *Plumitif des Bâtiments*, C 1, 1835-1846, 25 janvier 1843 ; 17 avril 1843.

⁵ Archives de l'Etat, doss. *Bâtiments*, C 1359, 6 septembre 1845 ; *Manuel du Conseil d'Etat*, t. 209, p. 482, 8 septembre 1845 ; p. 525, 526, 15 septembre 1845 ; p. 1479, 24 décembre 1845 ; t. 210, p. 85, 12 janvier 1846.

⁶ Archives de l'Etat, doss. *Brévine*, C 3c, n° 51. Rapport de Meuron au Conseil d'Etat, 17 décembre 1845 ; doss. *Bâtiments*, C 1, n° 1346, lettre de Meuron au Conseil d'Etat, 22 juillet 1845, C 1, n° 1354, lettre de Ph.-H. Matthey-Doret, maire, au Conseil d'Etat, 22 août 1845.

du 1^{er} juin au 31 octobre, de cinq heures du matin à huit heures du soir. A la mauvaise saison, toutefois, une finance d'un batz était perçue par personne et par jour¹. Cette mesure provoqua une certaine opposition dans la population brévinière. Une pétition défendit les intérêts des indigents de la vallée. L'esprit de 1848 commençait à souffler, à en croire le maire qui trouvait à cette démarche « une grande analogie avec les pétitions que le parti radical fait circuler dans les cantons voisins pour ... susciter des difficultés aux différentes administrations du pays ». Démarche sans succès, d'ailleurs, une seule malade indigente faisant à cette époque, dans la vallée, « un usage journalier » d'eau ferrugineuse². Occasion, au reste, pour le Conseil d'Etat, de rappeler aux Bréviniers qu'ils pouvaient être maîtres chez eux, mais qu'ils ne l'étaient pas de la Bonne Fontaine. La source appartenait à la Seigneurie et l'usage qu'en faisaient les comuniers depuis deux cents ans n'avait donné « aucun droit ni aux habitans de la Brévine, ni à aucun autre ressortissant de l'Etat³ ».

Et les « curistes », des jeunes femmes surtout — l'anémie était de mode au XIX^e siècle — continuèrent à venir chercher à la Bonne Fontaine force et santé. La plupart des buveurs d'eau louaient des chambres chez l'habitant ; le maire lui-même en logeait plusieurs⁴. Ils mangeaient dans les auberges du village, nombreuses à cette époque : l'*Ecu de France*, la *Couronne*, le *Lion d'or*, les *Treize Cantons* ou la *Balance*. Les aubergistes y étaient obligeants, la chère bonne, les prix modérés⁵. Plus d'un voyageur nous l'affirme et le maire Huguenin lui-même trace un tableau alléchant des ressources que le village offrait à ses hôtes :

Le lac d'Estailières fournit un excellent brochet, un petit ruisseau près de Bémont de fort grosses écrevisses, les forêts du gibier, les basse-cours de la volaille et des œufs, les vaches une crème et du beurre frais délicieux, les jar-

¹ *Manuel du Conseil d'Etat*, t. 209, p. 211, 28 juillet 1845, Projet de règlement pour la Bonne Fontaine ; p. 388 et suiv., 25 août 1845. Règlement concernant le nouveau bâtiment de la Bonne Fontaine de la Brévine. La question du chauffage du « salon » souleva quelques difficultés. Voir : *Manuel du Conseil d'Etat*, t. 209, p. 322, 323, 18 août 1845 ; doss. *Bâtiments*, C 1, n° 1346. Lettre de Meuron, 22 juillet 1845 ; C 1, n° 1353. Rapport de Meuron, 13 août 1845 ; C 1, n° 1354. Lettre de Ph.-H. Matthey-Doret au Conseil d'Etat, 22 août 1845.

² Archives de l'Etat, doss. *Brévine*, C 3c, n° 50, 6 décembre 1845. Rapport de Ph.-H. Matthey-Doret, maire ; C 3c, n° 51, 17 décembre 1845. Rapport de Meuron au Conseil d'Etat. — *Manuel du Conseil d'Etat*, t. 209, p. 1419 et 1420, 17 décembre 1845.

³ Rapport de Meuron, du 17 décembre 1845. Voir note précédente.

⁴ Archives de l'Etat, doss. *Eaux*, A 1, n° 661, 2. Rapport de Ph.-H. Matthey-Doret, 20 avril 1845.

⁵ *Lettres d'un buveur d'eau*, p. 21. — F. CAUMONT, *Voyage d'un instituteur avec ses élèves...*, p. 253, 254. — *Trois jours de vacances...*, p. 47.

dins des salades, des laitues, des choux et de petits pois très succulents ; les fréquentes relations avec la capitale et le vignoble procurent tous les fruits de la saison et les meilleurs vins ¹.

Bref, plus qu'il n'en fallait pour faire oublier le goût désagréable de l'eau ferrugineuse.

Sans doute, les buveurs d'eau introduisaient-ils à la Brévine certaines habitudes citadines. Le maire Huguenin, lui encore, déplorait le luxe vestimentaire des habitants de la vallée, dû « au séjour des étrangers » qui apportaient « les modes nouvelles ² ». Mais les « curistes » étaient, par ailleurs, une source de profits non négligeables.

Aussi, en 1872, la municipalité brévine accepta-t-elle sans difficultés la cession par l'Etat, « en toute propriété et à titre gratuit », de l'immeuble de la Bonne Fontaine ³. Le bâtiment exigeait de nombreuses réparations dont la commune se chargea ⁴. Elle fit, entre autres, repeindre les deux salles du rez-de-chaussée, ces salles si austères et si nues aux yeux de Bachelin et pour lesquelles il avait conçu un projet de décoration qui aurait, dit Numa Droz, transformé l'établissement « en un Kursaal digne de Bade ou de Homburg ⁵ » !

La commune de la Brévine présida dès lors aux destinées de la Bonne Fontaine. Exception faite pour les communiers et leurs enfants, une taxe légère était perçue sur les buveurs d'eau ⁶ devenus presque exclusivement des buveuses d'eau qui, à la belle saison, animaient le village de leurs allées et venues et, le soir, de leurs jeux.

Mais la mode changeait. Les cures à la montagne remplaçaient les cures d'eau et les médecins neuchâtelois ne recommandaient plus la Bonne Fontaine. Seul, le Dr César Matthey, un enfant de la Brévine, y envoyait à l'occasion quelques clientes. La source trop peu fréquentée, négligée par conséquent, se perdit en partie. Au début de ce siècle, déjà, elle ne coulait que goutte à goutte et personne, sinon par curiosité, ne buvait plus de ses eaux.

¹ *Lettres d'un buveur d'eau*, p. 38.

² *Ibid.*, p. 36.

³ *Manuel du Conseil d'Etat*, t. 246, p. 523, 4 mai 1871 ; p. 535, 9 mai 1871 ; p. 1105, 10 novembre 1871 ; t. 247, p. 109, 20 février 1872. — Archives communales de la Brévine, Procès-verbaux du Conseil municipal, n° 2, p. 1, 3 mars 1871 ; p. 2 et 3, 17 mars 1871 ; p. 10, 1^{er} février 1872 ; p. 10, 8 février 1872.

⁴ Procès-verbaux du Conseil municipal de la Brévine, *loc. cit.*, et p. 16, 1^{er} septembre 1872 ; p. 23, 23 mai 1873 ; p. 34, 20 février 1874. En 1876, le bâtiment de la Bonne Fontaine était évalué 6000 livres.

⁵ *Trois jours de vacances...*, p. 24.

⁶ Archives communales de la Brévine, Procès-verbaux du Conseil municipal, n° 1, p. 11, 19 mars 1872 ; p. 12, 7 avril 1872 ; p. 15, 1^{er} août 1872 ; p. 16, 1^{er} septembre 1872 ; p. 17, 5 septembre 1872. — *Manuel du Conseil d'Etat*, t. 247, p. 393, 11 juin 1872.

La courbe sinueuse de l'histoire de la Bonne Fontaine s'arrête donc ici. Grandeur et décadence d'une source parmi tant d'autres. Petite histoire, répétons-le, mais qui nous a paru valoir d'être rappelée puisque les eaux de la Brévine ont fait longtemps de ce village une station connue au delà de nos frontières, parée d'une importance et animée d'une vie qu'on ne soupçonne plus de nos jours.

Ceux qui se rendent aujourd'hui à la Bonne Fontaine y trouvent un bâtiment aux lignes sobres et robustes, en parfaite harmonie avec le paysage environnant. Bien qu'habité encore, il respire l'abandon. Le long de l'allée qui y mène, plus de buveurs d'eau à cheval, en voiture ou en chaise, mais parfois un passant, un char de foin ou une « bauche » de tourbe. Il faut un certain effort d'imagination pour recréer le tableau pittoresque de jadis : sur un chemin étroit, au milieu d'un marais boisé, la théorie des buveurs d'eau, puis la source où le maire Huguenin, de sa ferme toute proche du Déplan, apercevait chaque matin des « dames en négligé, des messieurs en bottes et en frac, buvant dans du crystal, à des intervalles réglés, une eau limpide et désobstruante¹ ». Dans les salles, aujourd'hui désertes, rien n'évoque plus les allées et venues ni les conversations animées des « curistes ».

La Brévine a perdu ses buveurs d'eau et n'offre plus à ses hôtes la vie tumultueuse que redoutait Chaillet, mais tout n'y a pas changé et ceux qui la connaissent ne trouveront pas sans actualité les lignes que le procureur de Rougemont adressait en 1819 à Pestalozzi :

Je suis pour ma santé à la Brévine, l'un des vallons les plus élevés du Jura où des eaux minérales, convenables à ma santé, ajoutent à la bienfaisance d'un air pur. Le maire et le pasteur sont deux hommes également respectables... Le peuple est bon, les enfants sont bien instruits et l'on peut facilement concevoir, en l'examinant de près, la facilité de rendre une population heureuse et morale sans de grands efforts².

Gabrielle BERTHOUD.

¹ *Lettres d'un buveur d'eau*, p. 22, 23.

² Lettre du procureur général de Rougemont à Pestalozzi, du 1^{er} août 1819, publiée par A. P. dans *Musée neuchâtelois*, 1935, p. 227.

UN NEUCHATELOIS, PREMIER PASTEUR DE QUÉBEC

On a de l'admiration pour les personnes qui, aux périodes héroïques, allèrent tenter fortune au loin ou plus simplement cherchèrent à mettre en valeur leurs connaissances ailleurs que chez eux. Poussés souvent par la nécessité, ces hommes partaient, le cœur gonflé d'espoir, parfois sans esprit de retour, vers de lointaines et d'incertaines destinées.

Il est donc peut-être assez curieux de faire ressortir, à l'aide de notes qu'on aimerait plus abondantes, la carrière du premier pasteur de Québec, à l'époque où les conquérants britanniques s'établissaient au Canada, et ceci d'autant plus que ce pasteur passa son enfance à Neuchâtel et qu'il appartenait, de père et de mère, à des familles typiquement neuchâteloises.

Ce fidèle serviteur, qui ne craignit pas d'échanger les réalités dont il bénéficiait dans sa patrie contre des espérances fragiles, s'appelait David-François de Montmollin. Il est l'ancêtre de la branche américaine de cette famille, et son ministère jette un jour pittoresque sur les débuts religieux de la colonie française protestante du Canada.

Petit-fils d'Henry, receveur de Valangin, il appartenait à un milieu social très attaché à son pays et dont la filiation remonte au XIV^e siècle. Henry joua un rôle effacé et, suivant une lettre d'un contemporain, ne se mêla pas beaucoup d'affaires.

David-François eut comme père Louis, fils du précédent. Louis fit une tentative dans la carrière des armes. Rentré à Neuchâtel fort jeune, il fut nommé par la suite au Grand Conseil, au Conseil Etroit et secrétaire de ville. Il fut aussi directeur des bâtiments et eut des difficultés avec ses supérieurs alors qu'il occupait ce dernier emploi.

Il épousa Salomé Gaudot, fille d'un receveur des Quatre-Mairies. Cette dernière lui donna onze enfants dont plusieurs moururent dans leur jeune âge.

David-François est l'aîné de cette nombreuse famille. Il naquit en mars 1721 à Neuchâtel, très probablement à la rue des Moulins où son père possédait une maison. Nous ne savons rien de son enfance, si ce n'est qu'il fut catéchumène à dix-sept ans. Immatriculé à l'Université de Bâle l'année suivante, il étudia pendant trois ans, non pas la théologie,

comme sa future activité pourrait le faire supposer, mais bien plutôt la médecine. En 1744, cautionné par son père, il emprunte 1500 livres au taux usuraire de 17 %. Il faut voir là l'indication d'un départ à l'étranger. En effet, l'année suivante, il est reçu membre de l'Eglise wallonne de Leyde. On peut donc en conclure qu'il séjourna quelque temps en Hollande avant de passer en Angleterre. Par la suite, divers actes notariés indiquent qu'il habita Londres. Il épousa une Anglaise dans son pays d'adoption. Elle s'appelait Jane Bell et lui donna quatre enfants. David-François résida vingt-cinq ans environ dans la blanche Albion, mais il n'a pas été possible de retrouver quoi que ce fût sur son activité. On peut imaginer qu'il pratiqua la médecine et qu'il fit tardivement, outre-Manche, des études de théologie. On a aussi supposé qu'il fut précepteur dans une grande famille. Quoi qu'il en soit, il devint à l'âge de quarante-sept ans pasteur de la paroisse de Québec¹. Cette merveilleuse cité, fièrement plantée sur son promontoire dominant le fleuve du Saint-Laurent allait être, dès 1768, le lieu de résidence de l'ancien médecin, métamorphosé mystérieusement en pasteur et en missionnaire. Avant de quitter Londres, il avait été ordonné et consacré par l'évêque de cette métropole, ce qui lui conférait à vie les droits, devoirs, avantages et privilèges appartenant à l'Eglise.

D'après l'ouvrage de Stuart : *The Church of England in Canada*, il avait été décidé d'envoyer des pasteurs de langue française régulièrement ordonnés par l'Eglise anglicane pour gagner à la foi protestante les Canadiens français qui avaient vécu sous l'étroite influence de prêtres catholiques. Un aumônier de l'armée d'occupation avait rédigé à ce sujet un rapport optimiste et tendancieux, déclarant que les anciens habitants du pays passeraient facilement en masse au protestantisme. En fait, il n'y eut que peu de conversions et on ne relève qu'un ou deux cas isolés de prosélytisme à l'actif de Montmollin, soit celui d'un certain Jean-Baptiste Pain et plus tard celui d'une famille Morin. Le troupeau de la paroisse ne cessant de s'agrandir par suite d'immigrations et de naissances, ce travail d'évangélisation fut peu à peu abandonné. Les conducteurs spirituels de cette colonie (ils étaient trois sans tenir compte des aumôniers) étaient débordés et les nouveaux arrivés, peu exigeants, étaient heureux de bénéficier de leurs services, ne se préoccupant pas outre mesure ni de leur éloquence ni de la qualité de leurs sermons.

¹ Son traitement était de 200 livres sterling par an. En outre, il touchait 10 shillings pour un mariage ; 17 shillings pour un ensevelissement et 1 shilling pour enregistrer un baptême.

Les diverses informations recueillies permettent d'augurer que le ministre Montmollin fut heureux pendant les vingt-deux premières années de son activité. C'est à la fin de cette période seulement que les tribulations commencèrent, alors qu'il était presque septuagénaire. Une cabale se forma contre lui, et contre deux de ses collègues qui étaient aussi d'origine étrangère. Des intrigants briguaient leurs charges. On reprochait au pasteur Montmollin de ne pas avoir suffisamment de maîtrise dans la langue de Shakespeare. (Il avait fallu vingt-deux années pour s'en apercevoir!) Deux camps opposés se formèrent parmi ses fidèles. Haldimand, le gouverneur, d'origine suisse, qui protégeait son compatriote, venait d'être remplacé. Son successeur réclama l'intervention de l'évêque de la Nouvelle-Ecosse. Ce dernier fut reçu avec les honneurs dus à un souverain, salves de canon, parade d'honneur. L'évêque s'entretint avec Montmollin et fut rapidement convaincu du non-fondé des accusations portées contre lui, mais l'on admit qu'il ne parlait pas bien l'anglais. Bref, l'intervention était savamment orchestrée et Montmollin ne fut pas autorisé à prononcer un sermon préparé pour étayer sa défense. Démoralisé et aigri, son autorité fut diminuée par cette politique. Son rival fut nommé en concurrence et désormais notre compatriote, bien qu'ayant conservé ses prérogatives et son rang, n'officia plus qu'en français. Il fallut bien se faire une raison et prendre son mal en patience. Il y eut des consolations dans ce nouveau statut. Montmollin trouva certainement qu'il était moins difficile de composer et de prêcher en français que dans l'idiome de Milton et, par la suite, des sentiments d'indulgence durent certainement l'assaillir quand il vit que progressivement l'étoile de son rival pâlisait. Une note d'un contemporain qui le connut dans son exil exalte ses qualités en ces termes : « C'est un pasteur très respectable, il a fait beaucoup de bien au Canada où il était très considéré et où il joua un rôle distingué. » L'adversité n'empêcha pas le premier pasteur de Québec de parvenir à un âge respectable. En effet, le registre de sa paroisse nous apprend qu'il mourut en 1803, âgé de quatre-vingt-deux ans, et que son épouse décéda en 1820, à quatre-vingt-dix ans. Nous portons à ce digne couple, qui donna souche à une descendance nombreuse, toute notre considération.

Roger de MONTMOLLIN.

Sources : archives Boy de la Tour ; archives Montmollin. — Archives de l'Etat de Neuchâtel. — *L'Aurore*, de Montréal.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

(Suite. — Voir *Musée neuchâtelois* 1949, p. 157.)

M. Jacques Petitpierre n'a jamais eu la prétention, en publiant ses chroniques d'histoire régionale sous le titre de *Patrie neuchâteloise*¹, de faire de l'histoire érudite ou d'éclairer, à l'aide de documents nouveaux, un point particulier du passé de notre pays. Ses intentions sont plus modestes. Il tient avant tout à faire revivre la mémoire de certains personnages qui ont joué un rôle jadis parmi leurs contemporains, à les montrer évoluant dans leurs milieux et dans leurs demeures, entourés d'une galerie de portraits d'ancêtres. Il y réussit pleinement, au grand plaisir de ses lecteurs.

Parfois, abandonnant gens en place et familles nobles, il évoque tel village perdu au fond d'une vallée ou tel clocher d'église auquel le rattache de nombreux souvenirs d'enfance. C'est ainsi que dans son récent volume il a consacré quelques pages au village des Bayards et au clocher de Peseux ; elles encadrent diverses chroniques, choisies, au gré de l'auteur, dans les différentes régions du canton. Deux d'entre elles me paraissent dignes de retenir particulièrement l'attention. Les *Notes et portraits inédits d'Aimé Humbert* apportent des renseignements précieux et intéressants, grâce à une correspondance conservée heureusement par la famille, sur les années d'études, à Lausanne, du futur homme d'Etat. Aimé Humbert a pour professeurs Charles Monnard, Juste Olivier, Jean-Jacques Porchat, et pour condisciples Charles Secrétan, Frédéric Monneron, Henri Durand, Aimé Herminjard. Il entre en contact avec Vinet, qui voit en lui un futur professeur de l'enseignement supérieur. Mais, on le sait, les événements de 1848 devaient orienter autrement la carrière d'Aimé Humbert et cela pendant quelques années. Il participe aux journées fiévreuses des débuts de la République neuchâteloise, bataille aux côtés d'Alexis-Marie Piaget... et fait partie de la commission chargée de choisir les couleurs nationales. Regrettons qu'il n'ait pas laissé de souvenirs sur les délibérations de celle-ci.

Monlési sur Boveresse est encore la propriété de la famille Pury. La ferme a été construite en 1755 par le colonel Abram de Pury, personnage énigmatique sur certains points, auquel les historiens attribuent la rédaction de la *Chronique des chanoines de Neuchâtel* et les *Mémoires du chancelier de Montmollin*. On se rappelle que cette prétendue chronique aurait été trouvée en 1714 par le conseiller Samuel de Pury, l'oncle précisément du colonel. La supercherie fut découverte, en 1894, simultanément par deux historiens, Th. de Liebenau, archiviste de Lucerne, et M. Arthur Piaget. M. Piaget ignorait tout de l'étude à laquelle se livrait Liebenau, de même que celui-ci ne pouvait se douter que

¹ Jacques PETITPIERRE, *Patrie neuchâteloise. Recueil illustré de chroniques d'histoire régionale*. Troisième série. Neuchâtel, 1949.

la langue même des pseudo-chroniqueurs faisait l'objet d'un examen critique de la part du professeur neuchâtelois. M. Piaget s'était étonné que Samuel de Pury, ayant eu la bonne fortune de mettre la main sur une chronique ignorée jusqu'alors, n'eût pas songé à la communiquer à Jonas Boyve, absorbé à cette époque par la compilation de ses *Annales*. Ce manque de contact entre Pury et Boyve surprend d'autant plus quand on connaît les liens de parenté qui les unissaient. Jonas Boyve avait épousé Esther de Pury, la tante du conseiller Samuel de Pury, dont il était de vingt et un ans l'aîné. D'oncle à neveu on ne devait pas s'ignorer, ainsi que nous pouvons l'inférer des relations entre les deux familles qui furent maintenues, à tel point que le petit-fils de Jonas, Jean-Pierre Boyve, épousa lui aussi une Esther de Pury. Cette dernière, petite-nièce de l'auteur des *Annales*, était la cousine germaine du colonel Abram de Pury. Ces alliances de deux familles, portées chacune à s'intéresser à la chose publique n'ont-elles pas renforcé chez le colonel le goût de l'histoire et peut-être orienté son esprit sur le problème des attaches de Neuchâtel avec les cantons suisses, ce qui l'aurait conduit à inventer une chronique et des mémoires ?

La section neuchâteloise de Zofingue a fêté le 20 novembre 1948 le 125^e anniversaire de sa fondation. Au cours de la cérémonie, M. Georges Méautis a présenté une étude intitulée : *La Zofingue neuchâteloise et la Suisse*¹, dans laquelle il montre la répercussion des événements de 1831 à Zofingue. La crise fut grave. Les Zofingiens, bien que favorables à la Suisse, restaient fidèles partisans de l'ordre et de la légalité ; ils allèrent grossir les rangs des royalistes réunis à Valangin. Cette attitude ne fut pas comprise en Suisse, la section dut se dissoudre. C'est alors que se constitua la Société des étudiants neuchâtelois, dont les membres, pénétrés de l'esprit zofingien, exprimaient leur amour de la patrie et de la liberté dans des travaux et des déclamations. Zofingue renaîtra quelques années plus tard, mais les premiers pas de la nouvelle section ne furent pas exempts de difficultés, ainsi que le raconte M. Pierre Reymond².

Les automates, dont la variété est considérable, relèvent de la mécanique, et même quelques-uns d'entre eux s'apparentent à l'horlogerie par la complexité de leurs organes et le fini de leur fabrication. Nous pouvons nous rendre compte du vaste domaine où s'est donné cours l'ingéniosité des mécaniciens et des horlogers, ainsi que des nombreuses applications de leurs constructions, grâce aux patientes recherches de M. Alfred Chapuis. En 1928 déjà, M. Chapuis avait publié, avec le concours de M. Edouard Gélis, deux volumes intitulés : *Le Monde des automates*. Il a repris le même thème récemment, en s'adjoignant comme collaborateur technique M. Edmond Droz. De cette collaboration est

¹ Georges MÉAUTIS, *La Zofingue neuchâteloise et la Suisse*, dans *Souvenir du CXXV^e anniversaire de la Zofingue neuchâteloise*. Neuchâtel 20 novembre 1948. Neuchâtel, 1949.

² Pierre REYMOND, *Histoire de la section neuchâteloise de Zofingue*, dans *Société de Zofingue, section neuchâteloise. Notes historiques et catalogue des membres 1823-1948*. Neuchâtel, 1948.

sorti un beau volume, abondamment illustré : *Les automates. Figures artificielles d'hommes et d'animaux*¹.

Au cours des vingt et un ans qui séparent les deux publications de M. Chapuis, ce dernier a découvert, ou reçu, de nombreux renseignements nouveaux et inédits qui vinrent enrichir sa galerie de mécaniques figurées. Il a pu donc offrir à ses lecteurs un ouvrage basé en grande partie sur des matériaux neufs. Les Neuchâtelois y retrouveront les androïdes du Musée d'histoire et d'archéologie de Neuchâtel, avec cette différence qu'au lieu d'avoir, comme dans le *Monde des automates*, une description technique, ils pourront lire un exposé, plus accessible au profane, du fonctionnement de ces mécanismes.

On savait que les Jaquet-Droz avaient exécuté une seconde musicienne, mais là s'arrêtaient nos connaissances. Cette musicienne, terminée en blanc en 1784, fut remise par Henry-Louis Jaquet-Droz à la Société Jaquet-Droz et Maillardet, à Londres, pour le prix de 420 livres sterling. M. Chapuis a pu suivre l'existence de cette « artiste » jusqu'en 1833, époque où l'on était sur le point de l'envoyer, avec d'autres automates, à Saint-Pétersbourg. Le nouvel ouvrage de MM. Chapuis et Droz complète ainsi, sur ce point et sur d'autres également, nos connaissances sur l'activité des Jaquet-Droz et de leurs collaborateurs dans le domaine des automates.

Les auteurs nous apprennent aussi que le Musée Research, de Philadelphie, possède un dessinateur-écrivain, œuvre d'Henry Maillardet. Cet androïde, visiblement inspiré de l'écrivain des Jaquet-Droz, est capable d'exécuter sept dessins et d'écrire trois textes, dont un en anglais. Acquis en fort mauvais état par le Musée de Philadelphie, cet automate exécute aujourd'hui son travail correctement, après une revision complète faite par un mécanicien de cette ville. Détail pittoresque, le pinceau que tenait primitivement ce dessinateur-écrivain, est remplacé par un stylo.

(A suivre.)

LÉON MONTANDON.

¹ Alfred CHAPUIS et Edmond DROZ, *Les automates. Figures artificielles d'hommes et d'animaux. Histoire et technique*. Neuchâtel, 1949.



CHRONIQUE

Musée de Neuchâtel. — Le Musée d'histoire et d'archéologie de Neuchâtel — c'est désormais son titre — a fait récemment des acquisitions importantes.

Le pasteur Philippe Rollier, de Boudry, avait constitué une collection d'objets préhistoriques à un moment où les promenades sur les grèves du lac et les fouilles superficielles, exécutées sans méthode, étaient lucratives. Il avait ainsi rassemblé une collection importante, qui était connue des spécialistes pour la rareté de quelques-unes de ses pièces.

Elle a pu être acquise par le musée, dont elle viendra compléter les collections.

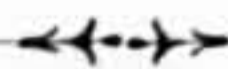
Samuel de Perregaux, décédé en 1947, possédait une collection de monnaies neuchâteloises, pas très considérable, mais intéressante. Il y avait notamment le fameux dix-creuzers de 1668, qui fut lancé au peuple de Neuchâtel pour saluer l'avènement à la souveraineté de Charles-Paris d'Orléans. Il y avait aussi un teston d'Henri II de Longueville, de 1631, la pistole de Frédéric I^{er}, de 1713, les écus de 1713, 1714, l'essai de ducat de 1800, quelques bractéates du XIV^e siècle ainsi que des frappes en argent de batz, demi-batz et creuzer émis par les rois de Prusse.

La collection s'est vendue à Bâle le 8 décembre 1949. Le Musée de Neuchâtel a pu obtenir quelques-unes des frappes en argent ainsi que le teston de 1631. C'est un exemplaire en fort bon état d'une pièce rare, dont il existe plusieurs variantes.

Refuge. — M. Auguste Lacoste, à Bâle, issu d'une famille française réfugiée en Suisse, a publié dans le *Généalogiste suisse* de 1949 un répertoire, étendu à la France, la Suisse, l'Allemagne et les Pays-Bas, des sources et de la bibliographie du Refuge. En voici le titre: *Le Grand Refuge (1685-1700) particulièrement en Suisse. Sources et bibliographie.*

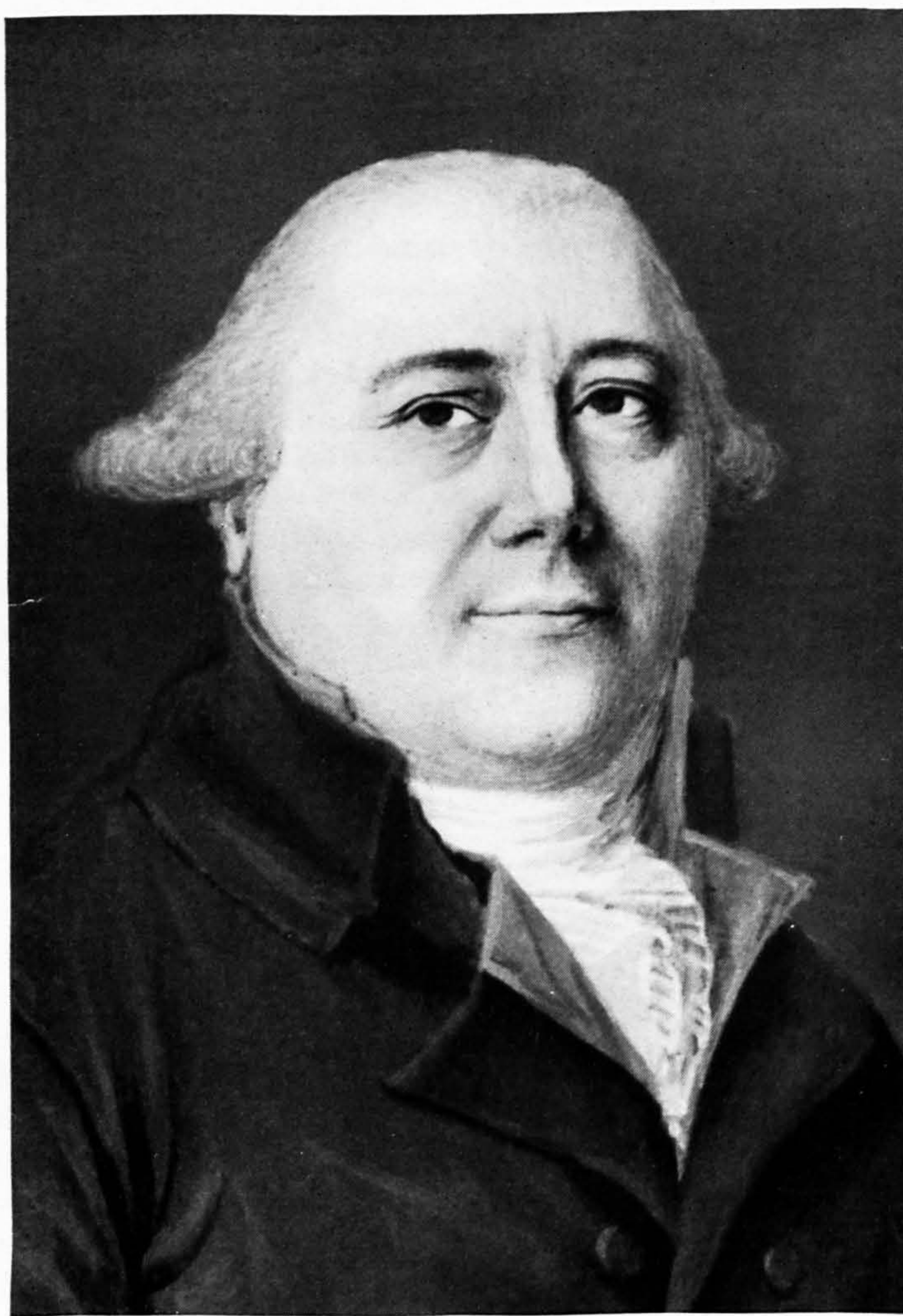
Il rendra de précieux services à tous ceux qui désirent se documenter sur cette question.

Archives de l'Etat. — M. Alfred Schnegg a été nommé archiviste de l'Etat. Il remplace M. Léon Montandon, qui a atteint la limite d'âge.



* Georges Mélière, *La Fugue des réfugiés en Suisse*, dans *Revue de la Suisse romande*, 1949, n° 1, p. 1-10.

* Pierre Bataillon, *Histoire de la Suisse romande*, t. 10, p. 1-10, Neuchâtel, 1949.



FERDINAND PETITPIERRE

1746-1804

(D'après un tableau à l'huile)



DES NEUCHATELOIS EN BRETAGNE

Lors de la grande période de l'expansion commerciale de la ville de Nantes, au XVIII^e siècle, s'établit d'elle-même, par les faits, l'idée de rapports économiques entre la Suisse et l'océan. Les auteurs de la rubrique : *Nantes*, dans le dictionnaire géographique d'Expilly (1760) écrivent : « Par la Loire, peu éloignée de la Saône et du Rhône, le commerce nantais se rapproche de Genève ». Ces gens lisaient dans l'avenir.

Mais avant le XVIII^e siècle, pendant principalement la période où la Bretagne ducale était absolument indépendante de la France, l'indigence des moyens de communication d'alors, les tracasseries de frontières multipliées par d'anciens découpages féodaux, ne fournissaient pas au trafic helvético-breton l'occasion de briller beaucoup.

Pour la Haute-Bretagne (Pays malouin, rennais, nantais, Pays de Retz) la Basse-Bretagne était le bout du monde, le Finistère (*finis Terræ*). Ces distinctions territoriales n'existaient naturellement pas dans l'esprit d'un Helvète qui, généralisant, considérait toute l'Armorique comme un bloc fort étranger à son génie propre. La contre-partie existait pareillement en Bretagne où la prestigieuse figure de Guillaume Tell était chargée de représenter pour le commun un quelconque citoyen de Lucerne, de Berne ou de Zurich. Les cantons de Genève et de Neuchâtel faisaient un peu figure à part. De France, on parlait en voisin par-dessus des montagnes peu sourcilleuses, à leurs habitants.

Les ducs de Bretagne, souverains absolus d'un territoire approximativement grand comme la Suisse, maîtres d'une population assez pauvre dans son ensemble, ne disposèrent jamais d'une armée bien puissante pour protéger leurs frontières contre les deux puissances qui convoitaient leur pays : L'Angleterre et la France.

Une guerre de succession farouche mit par surcroît, et pendant près d'un siècle, la nation bretonne en effervescence, jusqu'au jour où son sol eut été définitivement réuni à la couronne de France par le mariage, en 1491, de Charles VIII avec la duchesse Anne. La boiterie de la petite « brette » valait bien un royaume.

C'est au cours de ces luttes intestines que le duc François II, assez pauvre en soldats et décidé « à ne pas se laisser manger tout crû », dit

un vieux texte, lâcha ses pièces d'or pour appeler à sa défense les meilleurs soldats professionnels du monde, les Suisses.

Dans la vieille ville grise, aux rues cahotiques, — si bien fortifiée que lorsque Henri IV en vit plus tard les tours de granit, il ne put s'empêcher de s'écrier : « Ventre Saint-Gris, mes cousins les ducs de Bretagne n'étaient pas de petits compagnons ! » — les soldats suisses utilisèrent en 1487 les premières pièces d'artillerie que connurent les Bretons. On sait que leur habileté et leur endurance n'empêchèrent pas le royaume de leur maître de subir peu après la loi du plus fort.

Et le temps passa. Nantes, devenue française, devint le cantonnement du régiment suisse de Salis-Zizers, dont le 65^e d'infanterie français est le descendant.

Je citerai M. W.-E. Senger qui écrivit, lorsqu'il était vice-consul à Nantes : « Une colonie suisse, plus ou moins sédentaire, ne s'est fixée à Nantes qu'au cours des années qui suivirent l'édit de 1716 qui accordait le libre trafic des ports français avec la côte d'Afrique. Le commerce était alors si prospère qu'il y attira un afflux de négociants étrangers, particulièrement des Hollandais et des Suisses. »

C'est à partir de cette date, en effet, que Nantes commença à compter de nombreux Helvètes dans sa population.

La fortune du grand port venait principalement de la traite des Noirs, sur laquelle l'époque romantique a jeté un surplus de noirceur dont elle n'avait pas besoin. Mais comment, lorsqu'on possède une âme de négociant, des entrepôts, des navires sur la mer océane, ne pas, en fidèle sujet, résister à l'appel qui disait : « Et comme il n'est rien qui contribue davantage à l'augmentation des colonies et à la culture que le laborieux travail des nègres, Sa Majesté désire faciliter autant qu'il se pourra la traite qui s'en fait des côtes de Guinée aux dites îles. »

Les Noirs, on le sait, étaient troqués aux armateurs nantais par les roitelets nègres contre certaines marchandises dénommées « paccotille ». Les navires transportaient ce pitoyable bétail humain en Amérique où les planteurs en faisaient de la main-d'œuvre agricole à l'usage des cultures de canne, d'indigo, de café, etc., et regagnaient Nantes chargés du sucre qui leur avait été remis en paiement.

Un des principaux éléments de la paccotille était les « indiennes » ou toiles peintes — tenant leur nom de l'Inde et de la Perse où, originellement, elles étaient peintes à la main — dont les Noirs faisaient des pagnes et les créoles des tissus d'ameublement.

Le débouché du marché était immense, de nombreuses manu-

factures s'établirent à Nantes, dans les prairies avoisinant le grand fleuve marin, dans le courant duquel on lavait les pièces de tissus¹. Hélas ! si la main-d'œuvre était abondante et peu onéreuse, les techniciens manquaient. Aussi les fabricants nantais se désespéraient-ils de ne connaître pas les secrets et tours de mains d'une industrie où les Suisses, et particulièrement les gens du pays de Neuchâtel, étaient maîtres passés !

Alors, on les invita à venir en Bretagne avec leur bagage de magiciens de teinture... Et ils vinrent.

Les premiers arrivants, se rendant rapidement compte de l'importance du champ ouvert, ne manquèrent pas de convier leurs compatriotes à les rejoindre pour profiter de l'aubaine.

Venus en simples conseillers techniques, nos Neuchâtelois, qui prirent plaisir à habiter une ville animée, y devinrent bientôt chefs d'industrie. A la veille de la Révolution française, les fabricants d'origine suisse produisaient les trois quarts de la marchandise exportée et édifièrent rapidement de grosses fortunes. Qu'on me permette ici de citer de nouveau M. Senger, dont la plume traduit avec autant de malice que de gentillesse ce qu'on appelle dans nos campagnes des « vérités vraies », pour les opposer aux vérités... fausses :

Peu marins, nos compatriotes ne se risquaient guère à être eux-mêmes armateurs, mais se bornaient à fabriquer la marchandise qu'ils livraient aux négriers nantais, afin de participer à cette manière de trafic lucratif.

Cette distinction subtile ne les privait cependant pas d'avoir quelques remords sur la manière dont ils acquerraient leur fortune. Aussi cherchèrent-ils à soulager leur conscience en réservant une fraction importante de leurs gains pour les œuvres de bienfaisance. A en croire certaines personnes bien informées sur les choses du passé, cette générosité, plus ou moins forcée, semble avoir été pratiquée avec un peu trop d'ostentation, attendu qu'elle finit par indisposer les autres familles nantaises qui se virent obligées d'ouvrir de leur côté, plus largement qu'elles n'en avaient l'habitude, leur bourse de charité « afin de ne pas faire moins que les étrangers ».

La majorité de ces indienneurs étaient originaires de la Suisse romande et principalement du canton de Neuchâtel. Les Gorgerat s'inscrivirent parmi les tout premiers en date d'arrivée. Pierre Gorgerat et François Landry, « Suisses de nation », établissent en 1760 au sud de la ville, en un faubourg nommé Vertais, leur manufacture de toiles peintes, tandis que Gorgerat fixe sa résidence particulière dans l'île Feydeau.

¹ Sur l'industrie des toiles peintes à Nantes, voir : Henri CLOUZOT, *Les toiles peintes nantaises*, dans *Gazette des Beaux-Arts*, 1918. — Bernard ROY, *Une capitale de l'indiennage : Nantes*. Nantes, 1948.

L'île Feydeau ! Cette petite capitale dans la grande ville mérite une courte notice à l'usage de lecteurs non initiés à ce qu'elle pouvait représenter alors de vanité.

La ville, dès la fin du XVII^e siècle, craquait dans son corset de murailles fortifiées. Pour s'étendre, elle déborda en premier sur un îlot assez boueux, situé sous les remparts. Afin de fixer le sol, on fit venir de Hollande et de Venise des ingénieurs qui étayèrent l'île de pilotis ingénieux. En quelques années l'île Feydeau (du nom de Feydeau de Brou, intendant de Bretagne) se couvrit de superbes hôtels particuliers construits et décorés par les meilleurs artistes du temps. Seuls les richards y pouvaient résider. L'ancienne vasière devint, entourée d'eau comme un château fort, la citadelle du capitalisme local et de certaines prétentions aristocratiques.

On peut espérer que ce Pierre Gorgerat, homme fortuné, passa dans sa belle maison baignée par la Loire des jours heureux jusqu'à ce 12 août 1769 où il mourut, à 48 ans et 10 jours, bien loin de sa ville de Boudry¹. Protestant, il fut, suivant l'usage, enterré de nuit après que son certificat de décès fut signé de quelques compatriotes, comme Kuster, Pelloutier, Meier. C'est son frère assurément qui signa tels et tels certificats établissant la position religieuse d'employés de sa manufacture, noms parmi lesquels nous relevons : Melchior Brunner, faiseur d'houettes, mort à 45 ans, le 2 septembre 1776 ; Abraham Alliot, né à Bienne ; J.-H. Cloux, né à Morges ; Samuel Gretillat, David Walker, de Bienne, etc.

Sans plus de précision on relève encore des membres de la firme Gorgerat frères aux inhumations protestantes de J.-J. Erbeau, de Boudry (le 23 août 1771) et du graveur de planches à imprimer Pierre Jeanneret, de Neuchâtel (22 août 1777)². Un de ces « Gorgerat frère » devait être ce Moïse que nous trouvons, signant partout, soit qu'on enterre le chamoiseur Silber (23 décembre 1773) ou qu'on marie le Suisse Roy-Girard avec une jeune fille de Colombier.

De ce Moïse Gorgerat, le frère François³ (indienneur en 1784) épouse dame Marie-Salomé Barbier, née à Boudry. Il en eut au moins six enfants : Françoise-Cécile en 1783, François-Louis 1784, Moïse-Henri 1785,

¹ Le registre des baptêmes de Boudry mentionne celui de Pierre Gorgerat, fils de David, le 8 août 1728. S'il s'agit du même personnage, il serait donc mort à 41 ans et non à 48 ans.

² Dans le registre des baptêmes de Neuchâtel on trouve ceux de Pierre, fils de Daniel Jeanneret, le 24 janvier 1731, et de Pierre-François, fils d'Abram-François Jeanneret, le 14 mars 1747.

³ Moïse, fils de Pierre Gorgerat, a été baptisé à Boudry le 15 mai 1735 ; son frère François y est né le 25 octobre 1742.

Rose-Henriette 1786, Auguste-Louis 1788, Pierre-Frédéric 1791 ; tous enfants dont parrains et marraines portent des noms qui sentent leur terroir : Patthey, du Vernoy, Köchlin, Gorgerat de Bevaix, etc. Seule, Françoise-Cécile paraît avoir vécu assez longtemps pour se marier et laisser une lignée. Elle épouse, le 23 juillet 1804, Pierre-David Favre né à Thierrens, canton de Vaud, qui mourut à Nantes en 1818, laissant quatre enfants. Et sur les Gorgerat indienneurs, nous ne savons rien de plus.

* * *

Une autre manufacture suisse est celle d'André-Gottlieb Kuster, associé à Pelloutier, qui, vers 1771, faisait sécher ses toiles sur les prairies voisines du couvent des Pères Recollets.

On peut relever dans le personnel dirigeant de la manufacture les noms de Jean-Henri Sauvant et de Burckhardt.

Jean-Ulrich Pelloutier, quoique intimement mêlé à la colonie suisse, semble avoir une ascendance prussienne. C'est peut-être ce qui le fit élever à la dignité de consul et de mentor de Joseph II d'Autriche qui, en 1777, visita incognito la France sous le nom de Falkenstein. Très homme du monde, musicien, galant, Pelloutier, marié à Angélique Taillefer de la Bouchardière, laissa aussi le souvenir d'un homme très charitable et profondément animé par le libéralisme montant...

Les Burckhardt, venus de Bâle à Nantes vers 1767, virent très rapidement leur nom se dégermaniser pour devenir, dans une ville où leur souvenir demeure aussi vivant que sympathique, les Bourcard. Benoît Bourcard, négociant au service de l'indienneur Pelloutier, donne fort dans le gentilhomme, et non sans raison. Bourgeois de Bâle, il a maille à partir avec la police parce qu'il veut, en dépit du règlement, porter au théâtre l'épée au côté.

Il épousa une jeune fille protestante de la Rochelle, Louise-Marguerite Admirault. Il en eut quatre enfants.

Fort répandu dans la société mondaine, il est partout à la fois, que ce soit pour devenir échevin de la cité, protecteur d'enfants naturels, souscripteur d'actions de tontines, défenseur de l'Eglise réformée ou agent consulaire. Fort élégant, il devait compter parmi ces armateurs nantais qui envoyaient leur linge se faire blanchir à la Martinique, parce que l'eau des torrents y faisait le linge plus blanc.

Un Suisse ne saurait naître ou mourir dans la capitale bretonne sans que Benoît Bourcard ne sanctionne l'événement de son paraphe. Il est au décès du pasteur Babst (1782), du jeune Metzener, de David

Walker, de Bienne, de Baltaresque (1783), de Reist, menuisier neuchâtelois, de Py, de Travers, d'une fille de l'imprimeur Entz...

Le dernier tenant des Bourcard fut à Nantes Gustave Bourcard († 17 juin 1925), collectionneur réputé de gravures et historiographe de l'art de graver en un ouvrage devenu classique. On trouvera souvent chez les bouquinistes son ex-libris où la guivre des Burckhardt de Bâle soutient leur devise : *Spes*.

Les Roques, indienneurs notables et issus de l'électorat de Hanovre, entrent en 1785 dans le cycle britanno-suisse par le mariage de Henri-Louis-Jacob avec Suzanne-Véronique Schweighauser, que, pour la facilité de la prononciation, on transforma vite en Bretagne en : Schvégôs.

* * *

Les Rother (Abraham et Samuel-Louis) qui comptent parmi les neuf plus importants manufacturiers d'indiennes arrivent de Berne à Nantes vers 1770.

Abraham mourut célibataire ou sans postérité vers 1780, tandis que Samuel, natif de Bienne et marié à M.-J. Raboteau, eut de 1778 à 1788 quatre enfants : Abraham, Jean-Isaac-Samuel, Louis-Alexandre, Marie-Elisa.

Tous les noms de la colonie suisse figurent autour de leurs moindres gestes religieux, commerciaux, civiques. Sur tant d'actes nous relevons le nom de Samuel au baptême des filles de J.-J. Vaucher, de Fleurier, au mariage de l'indienneur Rodolphe Girard, de Corcelles (Grandson), avec M.-J. Pettavel (de Colombier), sur les certificats protestants de J.-J. Erbeau, de Boudry (mort à 40 ans en 1771), de Melchior Brunner (1776), de Pierre Jeanneret, graveur, de Neuchâtel (1777), d'Abraham Alliot, de Bienne (11 avril 1782), de Le Breton, de Lausanne, de Rod. Baltaresque¹, de Boudry, de Samuel Gretillat.

* * *

Peu de précision sur les origines des du Bey, qui signent aussi Dobé après la Révolution. Imbert-Louis du Bey figure en diverses manifestations chez les Gorgerat en 1784. Son cousin, parrain d'une petite Oleyre, fille d'un négociant d'Avenches, est d'origine vaudoise.

* * *

¹ Le nom de Baltaresque est inconnu à Boudry.

Mais la plus célèbre dynastie d'indienneurs venant de l'étranger est celle des Petitpierre, issue de deux fils de David Petitpierre, bourgeois de Neuchâtel, et de Marguerite Chiffelle. Ces deux garçons naquirent à Couvet en 1742 et 1746.

L'aîné, Simon-Louis¹, épouse à Nantes, en 1771, Suzanne Rother, fille de Benoît Rother et de Suzanne Scholl, et meurt en 1780 dans sa propriété rurale du Bignon, près de Nantes. Sa veuve continua ses affaires en collaboration avec Ferdinand, son beau-frère.

Ce Ferdinand² épouse, en 1786, sa nièce Rose-Marguerite Favre (fille de sa sœur), dont il aura cinq enfants qu'il affublera dans un but de prudence — car son enthousiasme pour les sans-culottes était modéré — des noms de Fleurus, Jemmapes, etc.

En 1797, Ferdinand Petitpierre se retire des affaires. La fortune l'a comblé et il joue les Cincinnatus en élevant sa famille. Il mourra sept ans plus tard en sa belle demeure du Clos-sur-l'eau, édifiée par le célèbre architecte P. Rousseau, à la sortie sud de Nantes. Sa veuve se remariera en 1809 avec le pasteur J. Barre.

La tribu des Favre. Ils sont signalés à Couvet au XVI^e siècle³. Une branche, issue d'Antoine Favre et de Marguerite-Henriette Petitpierre, était venue s'établir à Nantes en 1796. Dix enfants, tous nés à Couvet, y fleurirent⁴. Nous ne saurions ici en détailler les existences. Seule domine la haute figure de Ferdinand (qui s'intitulait modestement le « Napoléon de la famille »). Né à Couvet en 1779, il déploya tout jeune une étonnante activité. Chef de plusieurs industries — dont une d'indiennage, bien entendu — Ferdinand Favre fut pendant trente ans maire de Nantes, puis sénateur à vie avant de mourir, chargé d'honneur, à Paris, en 1867.

Ce rapide coup d'œil sur la colonie suisse à Nantes au XVIII^e siècle n'a certes pas la prétention d'avoir tout sondé. Auprès de tous ces noms de bourgeois notables par leur situation sociale ou leur fortune, que de

¹ Simon-Louis Petitpierre, fils de David, horloger, et de Marie-Marguerite Chiffelle, a été baptisé le 9 décembre 1742, à Couvet.

² Ferdinand Petitpierre, frère du précédent, baptisé le 21 mars 1746, à Couvet.

³ La famille Favre, de Couvet, et celle de Boveressé, remonte à Renaud, fils de Jean Favre, de Ruffey (Doubs, arrond. Besançon, canton Audeux), qui fut affranchi de la taille en 1420 par Conrad de Fribourg. (*Reconnaisances de Couvet*, par Bl. Hory, fol. 219, et de *Boveresse*, par le même, fol. 286).

⁴ Antoine Favre épousa Marguerite-Henriette Petitpierre le 10 mai 1766 à Couvet. Sept enfants furent baptisés à Couvet : Rose-Marguerite, 1767 ; Abram-Louis, 1768 ; Susanne-Julie, 1771 ; Susanne-Marie-Anne, 1773 ; Charles-Gabriel, 1775 ; Abram-Ferdinand, 1779 ; Henri-Frédéric, 1783. Ce dernier avait pour parrain Jonas-Pierre Rossel, demeurant à Nantes.

noms nous sont apparus dans les registres d'archives, modestes, sans éclat, mais marqués du charme de l'exotisme !

Dans cet exode des Suisses vers la Haute-Bretagne, le Pays de Neuchâtel a particulièrement donné. Parmi tant d'ouvriers, de dessinateurs, de sous-ordres au service des gros manufacturiers nous avons relevé tant de ces noms évocateurs d'heures heureuses, de vacances et de paix en un pays ami et fraternel !

Quand on lit : Camille, Chasseral, n'est-ce pas le haut plateau dominant le lac de Biemme qui m'apparaît ? Martin, Soleure?... et c'est un vol de mouettes sur le lac matinal. Egly, Saint-Blaise?... et c'est telle auberge où l'on a bu dans un frais cellier un vin qui faisait songer au muscadet nantais.

* * *

Si la majorité des Suisses venus à Nantes furent des indienneurs, la colonie compta aussi des négociants intéressés à l'armement comme les Oetly, des fondeurs comme les Voruz, et bien d'autres.

Tel est le rapide tableau de ce qui fut jadis à Nantes-la-Brette (la Bretonne) l'effort helvétique et particulièrement neuchâtelois. Cet effort prend de nos jours une forme bien différente, mais toujours active. Les portes du large, la mer éternelle, l'estuaire du grand fleuve marin, les quais bruyants, les cargos en partance, semblent devoir attirer les descendants de ceux-là qui vinrent se mêler à la vie bretonne au temps des perruques et des jabots de dentelles.

Ils portent maintenant à la main la serviette de cuir des hommes d'affaires, tandis que la Loire rapide, qui jadis lavait les pièces de toiles aux fraîches couleurs des indienneurs venus de Boudry, de Couvet, de Soleure ou d'Areuse, court toujours derrière le mur de clôture du petit cimetière où dorment, sous les herbes folles et les tertres bossus, les ancêtres premiers arrivés, tandis que le même vent de mer ne cesse de faire passer dans les grands arbres voisins sa pacifique musique pour ceux-là dont, écrivit Henri de Régner :

... la gorge avait chanté au péril de la mort
les psaumes de David dans la langue de France.

Bernard Roy,

Conservateur du Musée départemental Dobrée
et du Musée des Salorges, à Nantes.

L'ÉTABLISSEMENT DES LOCLOIS

DANS LA VALLÉE DE LA BRÉVINE AU XVI^e SIÈCLE¹

La région des montagnes neuchâtelaises qui borde la frontière française appartenait jadis à deux maîtres. Des environs du Locle à l'évêché de Bâle, la terre relevait du seigneur de Valangin, à l'exception du territoire des Brenets qui fit partie, jusqu'au début du XVI^e siècle, de la seigneurie de Morteau. Deux localités s'y développèrent peu à peu : le Locle et la Sagne, et plus tard la Chaux-de-Fonds. Elles bénéficièrent des mesures d'affranchissement prises par les seigneurs de Valangin pour attirer des colons dans ces hautes vallées.

Du Locle aux Verrières s'étendait le comté de Neuchâtel. Parallèlement à la frontière, nous y trouvons une longue vallée, marécageuse en partie, que de hauts plateaux boisés séparent des régions basses. On y distinguait le territoire de la mairie de Rochefort, taillé entièrement dans la paroisse de Pontareuse, avec laquelle, sans doute, il sera parvenu au comté, à une époque que l'on ne peut préciser.

A la mairie de Rochefort succédait la seigneurie de Travers. On sait que cette dernière a été créée en 1413, à titre de fief, au profit de la branche illégitime des comtes de Neuchâtel. Il y avait enfin, plus à l'ouest, ce que l'on appelait autrefois les Montagnes du Val-de-Travers, avec la vallée de la Brévine qui comprenait deux grands territoires : la Chaux-des-Taillères, ou d'Etailières, et la Chaux-de-Remosse.

Le Val-de-Travers doit une bonne partie de sa colonisation et de son développement à l'établissement d'une maison de bénédictins à Môtiers, le prieuré Saint-Pierre, que le pape Pascal II rattacha à l'abbaye

¹ Travail lu à la réunion annuelle de la Société d'histoire, à la Brévine, le 27 août 1949, sous le titre : *L'arrivée des Loclois à la Brévine au XVI^e siècle*.

Sur la Brévine, voir : D.-G. HUGUENIN, *Description topographique et économique de la juridiction de la Brévine*, 1796, et *Description de la juridiction de la Brévine*, 1841. — F.-H. GAGNEBIN, *La Brévine*, dans *Musée neuchâtelois*, t. XII (1875). — LÉON MONTANDON, *L'érection de la mairie de la Chaux-des-Taillères*, dans *Musée neuchâtelois*, nouv. série, t. IV (1917). — *Etablissement de la paroisse et de la communauté de la Brévine, par Henri II duc de Longueville, prince de Neuchâtel et Valangin, 1624*, dans *Etrennes neuchâtelaises*, 2^e année, 1863.

de la Chaise-Dieu (Haute-Loire) en 1107. Ce prieuré, qui avait des droits dans le Val-de-Travers et au Val-de-Ruz, fut placé sous la protection spéciale de l'empereur par décision de Frédéric I^{er} en 1178¹. Il avait pour avoué le comte de Bourgogne, qui exerçait sans doute, en vertu de cette charge, le pouvoir dans tout le vallon.

Lorsque Berthold de Neuchâtel rendit hommage au comte de Bourgogne en 1237 et déclara tenir en fief de lui tout ce qu'il possédait dans le Val-de-Travers, à l'exception des péages, de la chasse et des hommes royés, on peut admettre que l'acte dressé à cette occasion est à l'origine des droits exercés sur cette région par les Neuchâtel².

Les successeurs de Berthold se rendirent compte du rôle que pouvait jouer une région frontière comme celle des Verrières et de la nécessité qu'il y avait à la couvrir d'une population suffisamment dense. La route de France la traversait. C'est par là que venaient diverses marchandises de Bourgogne, notamment le sel de Salin ; c'est par là que pouvait aussi pénétrer une armée ennemie.

Un siècle après l'acquisition du Val-de-Travers, le comte de Neuchâtel accorda aux colons qui viendraient s'établir aux Verrières l'affranchissement de la mainmorte, en même temps qu'il précisait la coutume, c'est-à-dire, qu'il rendait fixes les redevances dues par ceux qui auraient du bétail. Les anciens habitants, déjà fixés dans la région, n'étaient pas mis au bénéfice de ces mesures de faveur. Ils restaient de la condition taillable, soumis à l'arbitraire de leur seigneur³.

Vingt ans plus tard, le comte Louis affranchit de la taille nombre de ses sujets des Verrières⁴. Ce geste, qui ne pouvait s'appliquer qu'à ceux que n'avaient pas atteints les dispositions de 1337, mettait ainsi toute la population sur un pied d'égalité. Cette politique d'encouragement à la colonisation d'une région frontière, imitée peu après par les seigneurs de Valangin, ne fut, toutefois, pas étendue par le comte au territoire des Montagnes du Val-de-Travers. Il lui paraissait sans doute de trop peu d'importance pour retenir l'attention, bien qu'il fût traversé par une route reliant Môtiers à Morteau, mais celle-ci n'était qu'une artère secondaire, et aucune localité ne s'élevait encore à proximité des limites de la Franche-Comté. Ce manque d'intérêt, la rigueur du climat, l'éloignement des grandes routes commerciales, tout devait contribuer à

¹ MATILE, *Monuments*, t. I, p. 21.

² *Idem*, t. I, p. 92 et 93.

³ *Idem*, t. I, p. 454. Acte du 6 novembre 1337.

⁴ *Idem*, t. II, p. 769. Acte du 30 juillet 1357.

retarder la colonisation du plateau boisé, qui domine au nord le Val-de-Travers, et celle de la vallée de la Brévine.

N'allons pas croire, toutefois, que ces contrées restèrent désertes pendant des siècles. Peu à peu des colons entreprenants, en quête de nouveaux terrains d'estivage, défrichèrent le plateau et poussèrent jusque dans la vallée. Il est à présumer qu'ils n'y séjournèrent, au début, que durant la belle saison, bien que des concessions régulières les eussent mis en possession des terres occupées. Faut-il citer quelques cas parvenus à notre connaissance ?

Un acte de 1266 nous apprend qu'un moine de l'abbaye de Saint-Jean, nommé Lambert, avait donné à cette maison diverses terres, dont l'une d'elles se trouvait en Bémont, soit à la Chaux-de-Remosse. L'abbaye, qui n'avait que faire de propriétés si lointaines, les céda, moyennant redevances, aux neveux du donateur. Au milieu du XIV^e siècle, des personnes de Buttes et de Môtiers sont signalées comme propriétaires à la Chaux-des-Taillères et à la Chaux-de-Remosse. Vers la même époque, des cultivateurs et des défricheurs venus des villages de bordure, les Bayards, Saint-Sulpice, Fleurier, Boveresse, Môtiers et Couvet avaient gravi la côte nord du Val-de-Travers, s'étaient établis sur le plateau boisé, puis avaient pénétré peu à peu dans la vallée de la Brévine¹.

Du milieu du XV^e siècle au milieu du suivant, la famille Baillod joue un rôle de premier plan dans la région. Perrod est châtelain du Val-de-Travers de 1458 à sa mort en 1478. Son fils Antoine lui succède dans cette charge. Il est notaire ; il jouit de la confiance des comtes Rodolphe et Philippe de Hochberg auxquels il sert de secrétaire et, durant leurs fréquentes absences, d'homme d'affaire. Antoine ne laisse qu'une fille, tandis que sa sœur Jeanne, femme de Girard Petitpierre, a un fils Claude, qui sera l'héritier de la fortune et du nom de l'oncle. La situation particulière d'Antoine Baillod auprès des comtes de Neuchâtel, les services qu'il leur rend, lui permettent d'accroître sa fortune et par de nombreuses concessions foncières, ainsi que par des acquisitions, de se créer un domaine étendu, aussi bien dans la vallée que dans les montagnes. Son neveu Claude, qui fait souche de toute une lignée Baillod, continue avec succès l'œuvre commencée. Notaire, secrétaire d'Etat pendant que les cantons occupent le comté, il est encore châtelain du Val-de-Travers et parvient au poste de conseiller d'Etat. Sous

¹ Archives de l'Etat, G 11 n° 23.

les cantons, notamment, qui ne cherchent qu'à augmenter les revenus de l'Etat, l'extension de ses propriétés est manifeste : de nombreuses terres dans la vallée de la Brévine et, en particulier, autour du lac des Taillères lui appartiennent. Il acquiert aussi une partie du fief Grand-Jacques. Claude Bailod n'est naturellement pas seul propriétaire dans la région. Il vit à une époque où le défrichement est très poussé, où l'on utilise toujours plus les terres cultivables. Les transactions immobilières sont plus nombreuses et parce que, malgré tout, certaines terres n'ont pas encore trouvé preneur, le comte accorde des concessions nouvelles, sous la condition habituelle du paiement d'une somme déterminée (entrage) et d'une redevance annuelle. Il arrive parfois, et le cas n'est pas rare, que des défricheurs outrepassent les limites de la terre qui leur a été concédée. Ils portent leurs regards sur les terrains voisins, encore inoccupés, qui compléteraient si bien leurs possessions et conviendraient parfaitement à telle ou telle culture ! Et, sans trop de scrupules, ils arrondissent leurs domaines. Qui, d'ailleurs, s'en apercevra ?

A des époques assez espacées, le comte charge des commissaires de dresser les « reconnaissances » des terres possédées par ses sujets. C'est l'occasion, pour un commissaire consciencieux, de vérifier si les surfaces défrichées correspondent bien aux indications des actes. Des perchoyeurs, c'est-à-dire des arpenteurs, procèdent à la mensuration des terres. Rarement les données concordent. Parfois, mais le cas est plutôt rare, l'acte indique des surfaces supérieures à celles que constate l'arpenteur, mais le contraire se révèle fréquemment. On constate l'abus, ou, comme l'on disait alors, le « trop fait » ; le colon est le plus souvent laissé au bénéfice de ses empiétements, mais il est tenu au paiement d'un entrage correspondant à l'accroissement de son domaine et d'une redevance annuelle majorée.

Les *Actes de chancellerie*, les registres de notaires contiennent, dès la seconde moitié du XV^e siècle, des mentions de reprises, d'achats et de ventes de terres dans la vallée de la Brévine. Elles ne sont pas encore très fréquentes, mais suffisent, cependant, à caractériser un mouvement très net d'expansion parti du Val-de-Travers en direction des montagnes au nord, semblable à celui du siècle précédent, mais, autant que nous pouvons en juger, plus ample :

En 1471, Antoine Dubied, de Boveresse, reprend à la Chaux-de-Remosse, douze faux de joux. Quelques années auparavant, les habitants des Bayards avaient obtenu un pré dans cette Chaux pour 10 florins, tandis qu'un autre pré était parvenu à Jordan Reymond, du même

village, moyennant un entrage d'un florin et un cens de quatre deniers ¹.

De Couvet, un nommé Prévôt s'était vu accorder 110 faux de joux à la Chaux-des-Taillères pour 40 florins d'or, tandis que Jaquet Petit-pierre en recevait 40 à la Chaux-de-Remosse pour 34 florins. D'autres Covassons devinrent propriétaires ou s'établirent dans la vallée. Nous citerons : Perrod Borel, Jean Crochard, Pierre Borel, et plus tard Thomas Favre et ses fils, Guillaume Dubied, les Berthoud, de Plancemont, c'est-à-dire Claude fils de Richard, Perrin et son fils Pierre, les fils d'Othenin Berthoud : Thomas, Huguenin et Guillaume.

Jean Lucquin, de Fleurier, obtient en 1487 un accensement pour diverses terres à la Chaux-de-Remosse, et l'année suivante Pierre Bovet reprend 100 faux de joux qui lui coûtent 20 florins d'or d'entrage. De la famille Bovet on peut encore citer Vuillème fils de Jean, Claude l'aîné, Jean et Georges fils de Guillaume, et, venant d'autres localités : Jean et Claude Rollier, de Saint-Sulpice, Matthey Barbezat, des Bayards, Guillaume Rossel, de Môtiers.

Incontestablement la vallée se peuple. La population est encore très clairsemée, mais on peut constater qu'elle s'est livrée à de nombreux défrichements ; des prés ont été créés, des champs labourés, des chemins tracés, des maisons construites. Un notaire précise dans une vente qu'une maison de bois y est comprise.

¹ Afin de faciliter la compréhension de ces citations et celles de l'appendice, voici quelques renseignements : La Chaux-des-Taillères comprenait la partie de la vallée comprise entre les limites de la seigneurie de Travers, à l'est, et le lac des Taillères, à l'ouest. La Chaux-de-Remosse s'étendait du lac au territoire des Bayards.

La faux était une mesure de superficie ; elle valait deux poses neuchâteloises, ou exactement 5403 m². Le seiteur était équivalent à la faux.

Les prix, très différents lorsqu'il s'agissait d'une vente ou d'un accensement, et très variables d'une vente à l'autre, étaient comptés en écus d'or, en livres faibles, en francs de Bourgogne, ou en florins d'or.

On obtient approximativement la valeur intrinsèque de ces différentes monnaies de la façon suivante : L'écu d'or au soleil contenait 11 fr. 60 d'or à 23 carats. Si l'on ramène ce titre à 18 carats et si l'on tient compte de la dévaluation intervenue en 1936, on peut dire que l'écu d'or vaudrait environ 21 de nos francs de 1949. Au début du XVI^e siècle sa valeur comparative variait : on le comptait généralement pour 4 à 5 livres faibles, ce qui permet de donner à la livre faible une valeur de 5 fr. et autant au franc de Bourgogne qui lui était équivalent, tandis que le florin d'or aurait atteint le prix de 10 fr. Le pouvoir d'achat de ces diverses monnaies était beaucoup plus élevé que celui de notre franc, sans être toutefois identique dans tous les cas. On remarquera que dans certaines transactions la faux atteignait des prix très différents suivant la nature du terrain, sans doute, et selon qu'il était ou non couvert d'une forêt. On appréciait moins un terrain boisé, une joux, qu'une terre convertie en pré.

A titre de comparaison, disons qu'aujourd'hui une pose de terrain à la Brévine vaut en moyenne 400 fr., ce qui donne 800 fr. pour la faux.

Les accensements accordés par le comte étaient particulièrement avantageux. L'entrage s'élevait le plus souvent à une livre faible par faux, soit 5 fr., et le cens annuel, suivant le barème généralement admis, se comptait à 4 deniers forts, ou six deniers faibles, soit environ 20 à 30 centimes, pour la même superficie.

A la première vague de défricheurs succèdent des colons du Val de Morteau. Ces nouveaux venus obtiennent des terrains par concessions du comte ou par acquisitions. Leur qualité d'étrangers leur impose de requérir l'autorisation du gouverneur, non seulement pour l'achat d'un domaine, mais aussi — ce qui, semble-t-il, explique le dévolu qu'ils ont jeté sur cette région des Montagnes neuchâtelaises — parce qu'ils se proposent de faire des coupes de bois et d'exporter celui-ci. L'usage voulait qu'un propriétaire pût retirer des forêts du comte le bois nécessaire à la construction ou à la réparation de sa maison, mais il n'avait pas pour autant l'autorisation de se livrer à l'exportation. Les forestiers de la seigneurie veillaient attentivement à interdire la sortie des bois.

En 1554, le commissaire Blaise Hory dressa les reconnaissances de terre pour le Val-de-Travers et pour la mairie des Verrières. Cela lui donna l'occasion d'inscrire de temps à autre des droits de propriété sur des domaines situés dans la vallée de la Brévine. Il consacra aussi un volume aux Montagnes du Val-de-Travers, dans lequel il consigna les déclarations de personnes fixées dans la région ou domiciliées hors du comté. Considérées comme étrangères, parce que non sujettes du comte, elles portaient la qualification de « censiers » à cause du cens dû par leurs terres. Elles étaient aussi soumises à la dîme et reconnaissaient les droits de juridiction du comte. Tenant compte du domicile ou de l'origine de ces censiers, le commissaire a divisé son volume en quatre parties : 1. Les censiers de Travers. 2. Ceux du Locle. 3. Ceux de la Sainte-Croix et de Bullet. 4. Les censiers de Bourgogne.

La première partie comprend des sujets du seigneur de Travers qui doivent payer des cens au comte de Neuchâtel pour les terres qu'ils possèdent dans la vallée de la Brévine. On trouve dans la deuxième des gens du Locle qui, bien que sujets du seigneur de Valangin, se sont établis à demeure dans le comté. Il est intéressant de noter qu'au début du XVI^e siècle deux courants d'émigration opposés ont entraîné les Loclois hors de leur village. Les uns ont poussé dans la direction de l'est et se sont établis dans l'évêché de Bâle, tandis que d'autres gagnaient l'ouest. Avant 1510, quelques-uns de ceux-ci avaient déjà pris domicile à la Chaux-de-Coublon, aujourd'hui Chaux-du-Milieu, et quelque vingt ans plus tard, nous en trouvons d'autres dans la région qui nous intéresse.

Plusieurs personnes de Sainte-Croix et de Bullet figurent en leur qualité de propriétaires dans la troisième partie, mais elles ne paraissent pas avoir joué un rôle dans l'économie de la vallée. Il n'en est pas de

même de celles que compte la quatrième partie. Au milieu du XVI^e siècle, les colons venus de Morteau sont, avec les Loclois, les possesseurs de terres les plus nombreux. Résidaient-ils dans la vallée durant toute l'année ou seulement pendant la belle saison comme l'avaient fait, semble-t-il, les gens du Val-de-Travers? Il est malaisé de donner une réponse à cette question, mais l'on doit constater qu'ils ont laissé des traces de leur passage dans des lieux dits comme les Barthélemy, les Cuches ou les Michels.

Il n'est pas abusif de dire qu'à cette époque les Chaux des Taillères et de Remosse appartenaient en grande partie à des sujets du prieur de Morteau et à des Loclois. Ces derniers n'ont pas pratiqué, comme leurs prédécesseurs, l'occupation temporaire des terres. Ils ont quitté leur domicile primitif d'une manière définitive pour s'installer, sans esprit de retour, mais non sans maintenir le contact avec la communauté du Locle et avec la paroisse, dont ils restaient membres. Et lorsque la crise religieuse de 1530 et années suivantes eut provoqué peu à peu le départ ou l'éloignement des sujets du prieur de Morteau, on peut bien admettre que les Loclois se trouvèrent seuls, ou à peu près, à former le fond de la population des Chaux. En fait, eux seuls comptèrent plus tard, lorsque, après avoir construit l'église de la Brévine en 1604 ils obtinrent la constitution de la paroisse en 1622, puis l'érection de la mairie deux ans plus tard.

A partir du XVII^e siècle apparaît le nom de la Brévine pour désigner l'agglomération qui s'est constituée peu à peu sur les rives du bied tout d'abord, puis autour de l'église. Sans doute, le nom officiel de la vallée fut encore, pendant un certain temps, celui de Chaux-des-Taillères, de préférence à Chaux-de-Remosse de moins en moins employé.

Que signifie le mot Brévine, ou, suivant sa forme ancienne, Brevena? On sait qu'il désignait jadis le bied venu des marais de la Châtagne qui se jette dans un emposieu au sud du village, après avoir traversé l'étang près de l'église, aujourd'hui asséché. Ce ruisseau reçoit l'eau d'une source vaclusienne qui surgit en plein village, en contre-bas au nord de l'hôtel de ville. Encore aujourd'hui cette source est désignée sous le nom d'abreuvoir.

Afin de répondre à la question posée, on a imaginé que Brevena devait dériver de *abrevena*¹, c'est-à-dire abreuvoir, et l'on a conclu

¹ Notons, en passant, que ni le *Glossaire des patois de la Suisse romande*, ni PIERREHUMBERT ne connaissent l'expression *Abrevena*. Dans *Neuchâtel pittoresque*, tome II, *Vallées et Montagnes*, par Philippe GODET et T. COMBE, p. 132, on peut lire : « Maintenant, si l'on veut abso-

— c'était si simple et si logique — que le ruisseau, ou à défaut la source, devaient leur nom au fait qu'ils avaient servi d'abreuvoir au bétail des premiers colons installés dans la vallée¹. Malgré les apparences, cette explication n'est pas des plus satisfaisantes. On peut objecter que le lac des Taillères a certainement aussi servi d'abreuvoir naturel sans pour autant en porter le nom, que dans d'autres régions il s'est également trouvé des ruisseaux et des étangs qui ont rempli le même rôle sans prendre le nom de Brevena. En revanche, on peut constater, à l'aide des citations de l'appendice qui suit, que le nom de Brevena était aussi employé dans la Chaux-de-Remosse. Il ne nous a pas été possible d'identifier le cours d'eau auquel il s'appliquait, mais il est à présumer qu'il s'agissait du ruisseau des Placettes qui se jette dans l'étang de l'Aneta, près de Bémont. On remarquera que pour ce dernier on emploie l'expression Brevena (et dans les registres de notaires aussi Brevine), tandis que pour désigner le ruisseau de la Châtagne on dit : « le bied de la Brevena » à plusieurs reprises.

Les philologues, on s'en doute bien, ne se sont pas contentés d'une explication aussi simple. Ils ont étudié les anciennes formes du terme Brevena, telles qu'on les trouve dans nos documents, et les ont comparées avec d'autres tirées de textes français, ce qui les a conduit à faire dériver Brevena du vieux français bièvre, ou beivre, qui signifie castor. A leur avis, les cours d'eau appelés Brevena auraient été à l'origine les ruisseaux des castors.

Ce rongeur, dont la présence est attestée en Suisse jusqu'au XVII^e siècle, a sans doute aussi peuplé les rivières de notre canton. Mais il n'aurait laissé son nom à aucun d'eux, si ce n'est à la Brévine, et, à notre connaissance, aucun document ne le mentionne, ce qui est dû probablement au fait que les scribes des temps passés ne jugeaient pas utile, ou nécessaire, de signaler la faune sauvage qui peuplait nos cours d'eau.

Il est évident que le nom de Brévine qui fut en patois Abrevena, vient du mot abreuvoir, l'abreuvoir est là, nul ne peut le nier. Ce n'est point l'étang verdâtre où l'église se mirerait s'il était moins obscurci par des glauques végétations marécageuses ; plusieurs s'y sont trompés, et les yeux rivés sur cette mare ont oublié de rendre visite au véritable abreuvoir, bien plus intéressant.

« Tout près de l'hôtel de commune, en contre-bas, une voûte s'arrondit ; un banc de pierre très large et très haut règne autour, et d'une citerne que semble étayer un vieux fût de colonne, l'eau souterraine d'une nappe probablement très étendue s'écoule sans bruit, remplit jusqu'au bord le bassin fruste, d'une étonnante longueur, formé d'un tronc de sapin creusé et divisé en deux parties, qui fut le premier abreuvoir de la vallée. »

¹ Dans les *Reconnaitances de la Chaux-des-Taillères*, par Jean Dumaine, de 1596, fol. iiij^{xx}, on lit ce passage à propos d'une terre possédée par Balthazard Sandoz : « Le second morcel est à l'envers de l'Abrevenaz sur lequel est assise une maison, que jouxte ledict abreuveur devers joran... » On remarquera que le terme *Abreuveur* apparaît comme synonyme d'Abrevena, dont il était, semble-t-il, la graphie primitive corrigée ensuite en Abrevenaz, aussi bien au début du passage cité qu'à divers endroits des pages suivantes.

Deux questions méritent d'être posées. Est-ce que les deux ruisseaux auxquels on vient de faire allusion ont un débit suffisant, en hiver surtout, pour que des castors aient pu, jadis, vivre sur leurs rives ? Pouvaient-ils y trouver leur nourriture et créer les bassins nécessaires pour plonger ? Un naturaliste pourra sans doute répondre à ces questions.

La lecture de l'appendice publié ci-après montre la fréquence des transactions immobilières au début du XVI^e siècle et l'importance relative des sommes dont pouvaient disposer des paysans, à une époque où le numéraire était rare. Vivant du produit de leurs terres, ils n'avaient d'autre moyen, semble-t-il, pour se procurer des espèces, que la vente de leurs anciennes propriétés ou le commerce du bétail.

Les achats de domaines à la Brévine se faisaient généralement au comptant, que l'acquéreur fût du Locle, de Morteau ou du Val-de-Travers. Lorsque la somme exigée était particulièrement importante, il n'était pas toujours facile de satisfaire immédiatement le vendeur. Comment s'en tirait-on, alors que le prêt à intérêt était, pour ainsi dire, inexistant, parce que condamné par l'Eglise ?

L'appendice signale que Guillaume Matthey et les fils de feu Jean Huguenin achetèrent, le 20 juin 1531, un important domaine près du lac des Taillères. La superficie n'en est pas donnée, mais on peut inférer de la somme demandée qu'il devait être considérable. Le prix, 1800 écus d'or, dépassait de beaucoup celui des autres domaines de la région. Comment se procurer une telle somme, que les acquéreurs ne possédaient pas ?

Une seule solution s'offrait à eux. Elle consistait à grever leur nouveau domaine d'une hypothèque, sous une forme camouflée. L'opération était probablement d'un usage courant à l'époque. Plutôt que d'emprunter au vendeur — ou à tout autre créancier — une somme déterminée, le futur débiteur lui vendait une rente annuelle en échange du capital dont il avait besoin. La rente qu'il s'engageait à lui verser régulièrement était calculée de telle sorte qu'elle équivalait à l'intérêt au 4 ou au 5% de ce capital.

Le jour même de l'achat, 20 juin 1531, Guillaume Matthey et les frères Huguenin passèrent devant notaire un nouvel acte par lequel ils déclaraient avoir vendu « a honneste homme Claude Bailod, bourgeois de Neufchastel, chastellain du Vaultravers, present, etc., pour luy et ses hoirs, la cense annuelle et perpetuelle de quatre vingtz escuz d'or au souloil, de bon or et de juste poix, du coing du roy de France... Et avons faicte, continue l'acte, la dicte vendicion pour le prix et somme

de seize cens escuz d'or ou souloil... laquelle somme nous cognoissons et confessons avoir heue et recehue du dict Claude Baillod... lesquels quatre vingtz escuz d'or d'annuelle cense, enssembles le dict principaul, avons assignez et assectez, etc., sur nostre maix, maisons et heritaiges, champs, prez, cernir, boys, saignes, rappes et pasquiers, enssembles des lacz estans en la Chaulx de Remosse, lequel nous avons desja acquis du dit Claude Balliod, acheteur... Soubz condicion que, en cas deffaliant de payer la dicte cense aux lieu et terme dessus dictz, le dict acheteur pourra entrer sus les dictz assignaulx ¹ ».

Il ressort de cette opération que Matthey et les frères Huguenin avaient été en mesure de verser à Claude Baillod 200 écus d'or au comptant et que pour le solde ils avaient dû recourir à prendre une hypothèque de 1600 écus d'or, garantie par la terre nouvellement achetée. La cense annuelle vendue correspondait à un intérêt au 5% de cette somme.

C'est à l'acte de vente du 20 juin 1531 que plusieurs familles Matthey, de la Brévine, faisaient remonter le droit de pêche dans le lac des Taillères qui fut leur propriété exclusive jusqu'en 1925, année où elles s'en dessaisirent en faveur de la Société des usiniers de l'Areuse. Cette vente à une entreprise industrielle d'un droit plusieurs fois séculaire a fait disparaître le dernier vestige de l'arrivée des Loclois dans la vallée de la Brévine. On peut regretter que les autorités n'aient pas saisi l'occasion pour le faire entrer dans le domaine public.

Léon MONTANDON.

APPENDICE

Nous pensons qu'il n'est pas sans intérêt de résumer, en quelques lignes, à l'aide de la grosse de reconnaissances dressée en 1554 par le commissaire Blaise Hory, l'état des principales propriétés qu'avaient dans la vallée de la Brévine les colons venus de Morteau et du Locle.

I. Propriétés des gens du Val de Morteau

Jacob fils de feu *Othenin Vallengin*, *Guillaume* son frère et *Claude* fils de feu *Guillaume Vallengin*, tous de Morteau.

Une prise à la Chaux-des-Taillères, de 60 faux, acquise de Claude et Huguenin Barrelet, le 10 décembre 1512, pour 100 livres faibles.

¹ Othenin Maillardet, not., vol. I, 2^e partie, fol. lviii v^o.

Un morcel de prise à la Chaux-des-Taillères, seize seiteurs, acquis pour 30 francs de Bourgogne le 29 avril 1514.

Un pré de quatre faux à la Chaux-des-Taillères, acquis de Guillaume Dubied, le 23 décembre 1534, pour 26 écus d'or.

Loys fils de feu *Pierre Pichon* alias *Jordam*, du Nid-du-Fol au Val de Morteau.

Une pièce de cernil et pâturage à la Chaux-de-Remosse, lieu dit en l'Harmon, touche de bise le chemin public qui va du Val-de-Travers à Morteau, obtenue par échange de Philibert et Jehantout Bonzon le 24 décembre 1529. Le 2 septembre 1541, Pichon a été autorisé par le gouverneur Georges de Rive, à couper le bois vif et mort de sa prise et à l'exporter et le vendre à Morteau et ailleurs.

Deux morcels de pré à la Chaux-de-Remosse, acquis de Pierre Dubied.

Claude fils de *Jean Moyse*, de la Moilleseul au Val de Morteau.

Une pièce de 80 faux de prés, joux, cernil et pâquier, avec une maison, à la Chaux-de-Remosse, touchant de joran à la *Brevena*, acquis le 20 avril 1530 de Claude Baillod pour 160 écus d'or.

Une prise à la Chaux-de-Remosse, dessous les Bans, de 40 faux, joux, râpes et pâquier, acquise de Claude Baillod pour 160 écus d'or, le 15 juin 1545.

Six morcels de pré à la Chaux-de-Remosse, contenant environ six faux. L'un d'eux touche la *Brevena* de joran; un autre est à « la Brevine vers le Vaulx », il touche la *Brevine* d'uberre.

Deux morcels de pré à la Chaux-de-Remosse. L'un d'eux touche la *Brevina* de bise et uberre. Acquis le 11 juin 1533.

Deux seiteurs de pré à la Chaux-de-Remosse, acquis de Blaise Borel, le 4 mai 1548 pour 12 écus d'or, l'écu valant 4 livres et 8 gros faibles.

Un morcel de pré, champ et cernil, de 15 seiteurs environ, acquis le 12 mai 1547 de Blaise Borel pour 37 écus d'or et 15 sols de roy.

Etienne et *Pierre Bonzon* fils de feu *Philibert*, du Nid-du-Fol au Val de Morteau.

Un maix et morcel de pré, champ, cernil et pâturage situé à la Chaux-de-Remosse et à la Chaux-des-Taillères, contenant 283 faux un tiers. Philibert Bonzon avait obtenu des cantons, le 18 mai 1521, de pouvoir prendre du bois dans les joux du comte pour construire sa maison sur le maix. L'acquisition a été faite le 12 mai 1517, pour le prix de 240 francs de Bourgogne.

Une prise de 80 faux à la Chaux-de-Remosse, dessous les Bans, achetée le 17 novembre 1527 de Guillaume Petitpierre et consorts, pour le prix de 60 écus d'or.

Deux seiteurs de pré à la Chaux-de-Remosse, acquis de Blaise, Claude et Thomas Berthoud, de Plancemont, pour 7 écus d'or, le 24 août 1542.

Un morcel de pré, de 4 seiteurs, à la Chaux-de-Remosse, acheté le 12 janvier 1542, pour le prix de 60 livres faibles.

Plusieurs morcels de prés acquis de Pierre Borel. L'un d'eux, situé « vers le vieux chesaulx de la vieille maison », touche de bise le bied de la *Brevena*.

Un seiteur de pré, touchant devers vent la *Brevena*, acheté pour trois écus d'or et une génisse valant deux livres, le 30 juin 1543.

Jean, Claude et Guillaume Perrenel, fils de feu *Humbert*, et *Antoine* leur neveu, de Chainard au Val de Morteau.

Une prise à la Combe de la Racine, de 60 faux et marais « tirant contre Morteau jusques au bied de la *Brevena* devers joram », acquise de Pierre Chambrier pour 50 écus d'or, le 6 janvier 1528.

Une prise en Estallières, de 60 faux, acquise de Guillaume Perrod, de Fleurier, et de Jean Petitpierre pour 36 écus d'or, le 30 juillet 1525.

Un maix, maison et héritage à la Chaux-des-Taillères, acquis pour 400 livres faibles de Guyot et Jean Sire, de Mont-le-Bon, le 4 octobre 1542.

Guillaume fils de feu *Michel Cuche*, de Morteau. *Bastian* et *Guillaume* ses frères.

La moitié d'une prise à la Chaux-des-Taillères, indivise avec des Rognon, acquise pour 30 florins d'or.

Claude Rognon, de Morteau.

Le quart d'un accensement accordé par Philippe de Hochberg, le 15 janvier 1496, à Thomas et Jean Favre, de Boveresse, un morcel de la joux d'Estallières contenant 110 faux « et sur le rud de la *Brevena* joingnant a la dicte joux, le court de l'eau d'icelluy pour y ediffier a leur prouffict une raise ». Le tout a été vendu par les Favre à Pierre Rognon pour deux cents francs, moitié en monnaie de Bourgogne et moitié en monnaie de Neuchâtel, par acte du 25 février 1505.

Guillaume et *Pierre Rognon*, fils de feu *Jehantot*, de Morteau.

Une maison de bois, clos, curtil, champ, pré, cernil et pâturage, « en la montaigne de Larmont vulgarement appelé la Chaux d'Estallières », acheté de Jean Cuche et Pierre son fils, pour 68 francs et 9 gros vieux de Bourgogne, le 17 avril 1516.

Un pré de 4 seiteurs à la Chaux-des-Taillères, acquise de Perrin Berthoud.

Guillaume fils de feu *Jean Guyot Mercier*, de Chainard au Val de Morteau.

Sa part d'une prise d'environ cent faux à la Chaux-des-Taillères.

Guillaume Simon, gendre de feu *Girard Guyot Mercier*, et *Antoine*, son beau-frère, de Chainard au Val de Morteau.

Sa part d'une prise d'environ cent faux à la Chaux-des-Taillères. La prise a été achetée le 10 juillet 1520, pour 55 écus d'or.

Le reste du maix et héritage de Perrin Berthoud et Pierre, son fils, à la Chaux-des-Taillères, comprenant maisons, prés, cernil, marais, champs, fontaines, acheté pour 250 livres faibles, le 20 avril 1532.

Pierre fils de feu *Antoine Guyot Mercier*, de Chainard au Val de Morteau.

Sa part d'une prise d'environ cent faux à la Chaux-des-Taillères.

Un morcel de pré d'environ 15 faux, à la Chaux-des-Taillères, acheté pour 31 écus d'or, le 8 mai 1529.

Claude fils de feu *Pierre Mortallier*, de Cornabey.

Sa part d'une prise d'environ cent faux à la Chaux-des-Taillères.

Guillaume fils de feu *Antoine Guyot Mercier*, de Chainard au Val de Morteau.
Sa part d'un quart de prise au haut de Larmont.

Claude fils de feu *Henry Vermot*, de Morteau.

Le tiers d'un morcel de prise « estant en son Larmon » contenant environ 3 faux et demie, acquis le 23 décembre 1534.

Pierre et *Guillaume Voynnot* fils de feu *Jeune Jean*, de Morteau.

Les deux tiers d'un morcel de prise, en Larmont, contenant 3 faux et demie.

Loys fils de feu *Othenin Voynnot*, *Antoine* son frère, *Claude*, *Guillaume* et *Antoine*, ses neveux, de Morteau.

Le quart d'une prise au haut de Larmont, mesurant 17 faux.

Nicolas fils de feu *Pierre Simonin*, de Morteau. *Blaise* fils de feu *Jean Voynnot*, son cousin.

Le quart d'une prise au haut de Larmont.

Girard fils de feu *Humbert Rossel* et *Claude* fils de feu *Jean Garnache*, en leur nom et aux noms de *Perrenet Rossel*, frère de Girard, *Georges* fils de feu *Pierre Rossel*, *Pierre* fils de feu *Guillaume Jourdam*, gendre de feu *Jean Rossel*, *Pierre Garnache*, frère de Claude, tous de Chez-les-Gras au Val de Morteau.

Une prise de 12 faux, joux, cernil et pâturage à Larmont accensée par les cantons à Othenin et Humbert Rossel le 12 juillet 1513.

Etienne Rossel fils de feu *Jean*, *Guillaume* et *Claude*, ses frères, de Chez-les-Gras au Val de Morteau.

Une prise de 20 faux, joux, cernil et pâturage, à Larmont, accensée par les cantons à Jean Rossel le 12 juillet 1513, pour dix florins d'or d'entrage.

Un morcel de roche, bois, râpes et pâquier de 25 faux à Larmont, accensé aussi à son père le 31 octobre 1528.

Claude fils de feu *Othenin Rossel*, *Jean*, *Etienne* et *Antoine*, ses frères, de Chez-les-Gras au Val de Morteau.

Seize faux de terre en Charopé, accensées par les cantons le 3 mai 1526.

Jean et *Simonin* fils de feu *Girard Rossel*, de Chez-les-Gras au Val de Morteau.

Un morcel de joux, cernil et pâturage de 20 seiteurs, en Larmont, accensé par les cantons le 12 juillet 1513.

Droit à une maison et partie de pâquiers, bois et râpes à la Chaux-de-Remosse, acheté pour 27 écus d'or.

Les pâquiers, communs, cernils, joux et râpes que Pierre et Pierre Bovet, de Fleurier, avaient acquis des Landry à la Chaux-de-Remosse, achetés pour 220 livres faibles.

Pierre fils de feu *Pierre Rossel, Perrenet*, son frère, de Chez-les-Gras au Val de Morteau.

Accensement par les cantons à *Pierre Rossel* et à ses enfants d'une part à une prise de cent faux.

Dix faux de cernil et pâturage touchant de bise au bied du Buclot, avec son vieux maix sur lequel se trouve sa maison. L'accensement est du 20 mars 1526.

Pierre fils de feu *Perrenot Cueur d'Asne*, *Claude* fils de feu *Vuillemin Cueur d'Asne* et *Etienne* fils de feu *Perrenet Cueur d'Asne*, de Chez-les-Gras au Val de Morteau.

Une pièce d'héritage, prés, champs, cernils et pâturage à Charopé, contenant dix seiteurs, accensée par les cantons pour six écus d'or.

74 faux de prise acquises de *Claude Baillod* le 3 mai 1526.

Etienne fils de feu *Othenin Garnache*, *Pierre* et *Antoine* ses frères, *Antoine* fils de feu *Perrenet Garnache*, de Chez-les-Gras au Val de Morteau.

Une prise de 14 faux à la Chaux-de-Remosse, acquise de *Claude Baillod* pour 16 écus d'or, le 26 mai 1533.

Sa part d'une prise de 21 faux à la Chaux-de-Remosse, indivise avec *Bartholomé Bovet*, acquise de *Vuillème Bovet* le 25 août 1532, pour 34 écus d'or, comptés à quatre livres faibles chacun.

Antoine fils de feu *Jean Cuche*, de Chez-les-Gras au Val de Morteau.

Trois faux de prise à Charopé accensée par les cantons à son père *Jean* pour le prix de 5 testons, le 8 mars 1526.

Georges fils de feu *Jehantot Favre*, de Chez-les-Gras au Val de Morteau.

Une partie de maix et héritage à la Chaux-de-Remosse, champs, prés, bois, râpes et pâquiers, avec maison, acquis des *Rollier de Saint-Sulpice*, le 19 octobre 1531 pour 102 écus d'or.

Etienne Jacquier, de Chez-les-Gras au Val de Morteau.

Maison, curtil, prés, champs, prises et pâquiers à la Chaux-de-Remosse, acquis d'*Antoine Dubied*, pour 20 écus d'or, le 11 novembre 1542.

Plusieurs morcel de champs, prises et pâquiers à la Chaux-de-Remosse, achetés de *Jacques et Guillaume Dubied* le 20 avril 1544.

Un morcel de prise, bois, cernil et pâquiers à la Chaux de-Remosse, obtenu dans un échange avec *Jean Dubied*, le 12 novembre 1542.

Guillaume Quartier, de la Grand ville de Morteau, *Clauda* sa femme, fille de feu *Etienne Cueur d'Asne*, de Chez-les-Gras au Val de Morteau.

Un maix et héritage, bois, marais, râpes et pâquiers à Charopé, accensé par les cantons le 20 mars 1526, pour 15 écus d'or d'entrage.

II. Propriétés des colons venus du Locle

Jean, Pierre et Jacques fils de feu *Pierre Montandon*.

Une prise en la Combe aux Oiseaux, de 60 faux environ, acquise par leur père de Guillaume Rossel, de Môtiers, pour 60 florins d'or du Rhin, chacun valant 3 bons testons, le 15 octobre 1530.

Douze faux de prise à la Chaux-des-Taillères, acquises des Rognon, indivise avec les Cuche, pour 66 francs de Bourgogne, le 23 mai 1545.

Une prise de dix faux à la Chaux-des-Taillères, acquise pour 27 écus d'or, le 27 décembre 1548.

Un morcel de prise de 15 faux à la Chaux-des-Taillères, achetée au prix de 6 francs de Bourgogne par faux, le 12 mai 1547.

Un morcel de joux et pâturage, avec une partie de maison, à la Chaux-des-Taillères, lieu dit à la Combe aux Oiseaux, contenant 27 faux, acheté pour 100 écus d'or, le 2 juillet 1552.

Claude fils de feu *Jacob Calame* dit *le Blanc*, marchand.

Un morcel de prise de 45 faux au mont Cervelet, avec deux parts de la maison, acquis de Jean des Combes pour 166 écus d'or, le 19 novembre 1548.

Vingt-deux faux et demie et l'autre tiers de la maison, au mont Cervelet, acquis de Jean des Combes pour 80 écus d'or, le 19 novembre 1548.

Un morcel de prise et joux à la Chaux-des-Taillères, Combe de la Racine, acheté de Jean des Combes, pour 152 écus d'or, le 29 juin 1553.

Vuillemin fils de *Othenin Dumont*.

Un maix et héritage à la Chaux-des-Taillères, maison, chésaux, ouches, curtils, champs, prés, cernils, joux, pâturages et pâquiers, cours d'eau, sagnes et la moitié d'une raiasse, acheté pour le prix de 540 écus d'or, le 12 septembre 1544.

Concession accordée par le gouverneur Georges de Rive de pouvoir élever un moulin à blé et à écorces sur le cours d'eau de la *Brevena* à la Chaux-des-Taillères. Ils pourront moudre leur blé et celui des étrangers, « saulfz et reservez les gens du Vaultravers quel qui soyent ».

Jean fils de *Othenin Dumont* alias *Favre*. *Estevenin* et *Blaise* ses frères.

Un morcel de prise ès Joux d'Estallières, acquis de Blaise Pétremand pour 1050 livres faibles, le 25 janvier 1551. Il contient 60 faux.

Le domaine que possédait Jeannette fille de Jacques Montandon et femme de Blaise Benoît, à la Chaux-des-Taillères, acheté pour 542 livres faibles, le 29 février 1552.

Un morcel de terre à la Chaux-des-Taillères, obtenu de Claude Montandon par un échange fait le 21 septembre 1551.

Madelaine fille de *Jacques Montandon*, femme du précédent.

Sa part de la moitié de trois parties d'un maix et héritage de 200 faux à la Chaux-des-Taillères. Il avait été acquis de Claude Baillo d par Petit Jean Montandon et ses fils.

Pierre Chopard.

Un morcel de prise et cernil à la Combe de la Racine, de 22 faux et un tiers obtenu dans un échange avec Pierre et Claude Calame.

Un morcel de prise à la Combe de la Racine, de onze faux, acquis de Pierre Calame pour 34 écus d'or, le 24 janvier 1554. L'écu compté à 4 livres 9 gros.

Guillaume fils de feu *Guillaume Matthey*.

La moitié d'un maix, maison, héritage, champs, prés, cernils, bois, marais, râpes et pâquiers acheté par son père et les fils de Jean Huguenin. L'acte de vente, reçu par Othenin Maillardet, notaire à Fontaines, contient notamment :

« Je Claude Balliod, bourgeois de Neufchastel et au present chastellain du Vaultravers, fais sçavoir a tous, etc., que je pour moy et mes hoirs ay venduz et vende perpetuellement, etc., a Guillame Mathié, du Loucle, pour la moictier, et a Pierre, Guillame, Claude, Jehan et Blaise freres, filz de feu Jehan Huguenin, du dict lieu, pour l'aulture moictier... ung myen maix, maison, champ, prez, cernir, boys, saignes, rappes et pasquiers, enssemble des lac estant en la Chaulx de Remosse, ainssin qu'il ce extent du long et du large, avec le court de l'eaul des dictz lac, pour il faire moulins, raisses, foulles ou bapteurs, ainsin que mieulx faire le pourront. Enssambles aussi du poisson estant deans les dictz lacz pour en iceulx polvoir peschez et du dict poisson faire leur bon prouffit. ... Et est assavoir que je le dict Balliod me suis retenuz dessus les empoiseurs une place pour ediffiez une maison pour faire les dictz harnois, et ung chemin pour y poulvoir allez au moings dompmaigeable que faire ce pourra... et ay faicte la dicte vendicion pour le pris et somme de dix huit cens escuz d'or ou soulloy, ung chescung escuz valliant quatre livres monnoye foibles... Donné ... le vingtyeme jour de juing l'an mil cinq cens et trante ung, en presences des honorables seigneurs Pierre Vallier, maistre d'hostel de Monseigneur le duc de Longueville, Pierre Chambrier, recepveur de Neufchastel, Guillame Vallier, chastellain du Landeron, messire Andrey de la Rutte, chanoine de Neufchastel, et Rodolff de Gleresse, tesmoins ad ce requis ¹ ».

Jean fils de *Pierre Matthey*. *Antoine*, *Pierre*, *Jean*, *François*, *Jacob*, *Huguenin* et *Jacques*, ses frères.

Un morcel de terre à la Chaux-de-Remosse, « enssemble le court de l'eau avecque ung mollin et raise y estant, avec la peche d'icelle riviere appelé le lac d'Estallieres », obtenu dans un échange avec Guillaume Huguenin.

¹ Othenin Maillardet, not., vol. I, 2^e partie, fol. Ivij.

Claude fils de *Vuillemin Matthey*.

Un morcel de pré et cernil gisant près du lac des Taillères, de 50 faux environ, « ensamble maison, mollin, raisee et comodicté du lac ». Obtenu dans un échange avec Claude Jean Guenin, le 26 mars 1547.

Jean fils de *Guillaume Matthey*. *Pierre*, son oncle.

Un morcel de prise contenant 43 faux et un quart, à la Joux d'Estallières, acquis de Claude Baillod pour 194 écus et trois testons, le 17 novembre 1548.

Blaise fils de feu *Jean Sandoz*. *Claude* et *Antoine* ses frères, *Claude* fils de feu *Pierre*, son neveu.

La moitié de quarante faux de prise en Estallières, acquise pour cent livres faibles, le 22 mai 1528.

La moitié d'une pièce de terre de leur prise de la Chaux-des-Taillères, contenant environ 30 faux, payée 30 écus d'or suivant acte du 10 octobre 1530.

La moitié d'un morcel de prise de 17 faux, en la Joux d'Estallières, acquise pour la somme de 105 livres et deux gros faibles.

Vingt-deux seiteurs de prise, cernil et pâturage à la Chaux-des-Taillères, achetée pour 360 livres faibles, le 8 juillet 1542.

Sa part de plusieurs morcels de prise et cernil achetés des Rognon pour 167 écus d'or, le 7 avril 1528.

La moitié d'une raisee sur le « bied de la Brevena ».

Un morcel de prise à la Chaux-des-Taillères, à la Combe de la Racine, 16 faux, acheté pour 267 livres et demie faibles, le 29 juin 1553.

Jean fils de feu *Jacques Sandoz*. *Claude*, *Jacques* et *Jean* ses frères.

La moitié de quarante faux de prise en Estallières, indivises avec *Blaise Sandoz*.

La moitié d'une pièce de leur prise en la Joux d'Estallières, de 30 faux, achetée pour 30 écus d'or.

La moitié d'une prise de 17 faux à la Joux d'Estallières, acquise pour 105 livres faibles et deux gros, le 16 décembre 1533.

Un morcel de pré, prise et pâquier à la Chaux-des-Taillères, contenant 13 faux, acquis pour 220 livres faibles, le 21 décembre 1542.

Sa part de plusieurs morcels de prise et cernil, indivis avec *Blaise Sandoz*.

La moitié d'une raisee sur le « bied de la Brevena ».

Jacques fils de feu *Henri Sandoz*. *Pierre* son frère.

Un morcel d'héritage au mont Cervelet, de 30 faux, acquis de Claude Barba pour 700 livres faibles, le 19 mars 1552.

Un morcel de prise au mont Cervelet, de 29 faux, acheté des des Combes pour 500 livres faibles, le 19 mars 1552.

Othenin fils de feu *Petit Jean Montandon* alias *Varauda*.

La cinquième partie d'un maix et héritage à la Chaux-des-Taillères, acquis de Claude Baillod par *Petit Jean*, son père, et ses frères, contenant 200 faux, pour 2200 livres faibles.

Un morcel de prise à la Chaux-des-Taillères, à la Combe aux Oiseaux, de 21 seiteurs et demi, acheté pour 400 livres faibles, le 8 juillet 1542.

Un maix et héritage à la Chaux-des-Taillères, avec deux tiers de maison, contenant 67 faux, acheté pour 180 écus d'or, le 2 janvier 1549.

Girard, fils de feu Petit Jean Montandon.

La cinquième partie d'un maix et héritage acheté par son père et ses frères (comme dessus).

Claude fils de feu Petit Jean Montandon.

La moitié de trois parts d'un maix et héritage à la Chaux-des-Taillères, de 200 faux (comme ci-dessus).

Les domaines que Guillaume et Blaise Huguenin et leurs femmes, nées Montandon, pouvaient posséder à la Chaux-des-Taillères, achetés au prix de 923 livres et 4 gros faibles, le 10 mars 1552.

Vuillemain Jean Favre, de la Jaluse, du Locle.

Sa part d'un maix à la Chaux-des-Taillères, du chef de sa femme, Madeleine fille de Jacques Montandon (domaine acheté par Petit Jean Montandon).

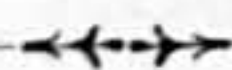
Guillaume et Blaise fils de feu Petit Jean Huguenin.

Leur part du domaine acquis par Petit Jean Montandon, et cela du chef de leurs femmes, Bastienne et Jaquette, filles de Jacques Montandon.

Othenin, Claude et Jean Calame, fils de feu Jean.

Les prises acquises de Claude Baillo, à la Chaux-de-Remosse, dessus les lacs, contenant 304 faux. Prix : 3340 livres faibles, acte du 6 mai 1531.

Quatorze faux de joux à la Chaux-de-Remosse, trouvées de « trop fait », et accensées par le gouverneur Georges de Rive, pour 14 écus d'or d'entrage, le 6 juin 1545.



LA BRÉVINE AU DÉBUT DU XVII^e SIÈCLE

En 1623, le greffier de la cour de justice du Locle dressa le compte final de l'égalation, c'est-à-dire du partage juridique après faillite, des biens de feu Moïse Favre¹. Sur le dernier feuillet du cahier, resté blanc, un amateur a tracé deux croquis représentant le village de la Brévine, vu du sud et du nord. Le greffier était, depuis quelques années, Jean Delatour, originaire de Pithiviers en Beauce, qui fut naturalisé en 1615 et créé notaire la même année. Il est difficile de lui attribuer ces deux croquis, qui n'ont pu être exécutés que par une personne connaissant bien la localité. Mais qui donc a tenu ce cahier d'égalation entre les mains? Aucune réponse ne peut être donnée à cette question².

Si sommaires que soient ces dessins, ils méritent de retenir notre attention, et d'être reproduits avec ces lignes. A l'époque où ils ont été tracés, la Chaux-des-Taillères formait depuis peu une paroisse, et elle allait être élevée au rang de mairie par privilège d'Henri II de Longueville, daté de Paris le 11 octobre 1624.

Un groupement de quelques maisons existait avant la construction du temple, en 1604, sur les rives de la Brevena. Ce ruisseau faisait mouvoir, entre autres, une raisse (scierie) que déclaraient posséder les Sandoz en 1554, tandis que Vuillemin Dumont et ses frères avaient obtenu, le 10 avril 1549, l'autorisation d'élever un moulin à quelque distance³. L'utilisation de cette force hydraulique devait provoquer la construction de plusieurs maisons dans le voisinage.

Le 3 juin 1572, le gouverneur Jean-Jacques de Bonstetten concéda à Jean, fils de Jacques Sandoz, de pouvoir bâtir un moulin à blé et à écorces « sur le cours de la Brevena riere le Vaultravers, sous le pont d'icelle Brevena, a l'attendant d'iceluy du costé du vent ». Le gouverneur ajoutait, afin d'assurer à Sandoz et à son voisin, le meunier Dumont, un débit plus régulier du cours d'eau :

¹ Archives judiciaires du Locle.

² Il n'est pas impossible que l'auteur de ces croquis soit le notaire Josué Perret-Gentil, qui fut un temps greffier-substitué du Locle. (Cf. *Musée neuchâtelois*, 1933, p. 113.)

³ Voir l'*Appendice* de l'article précédent, page 55.

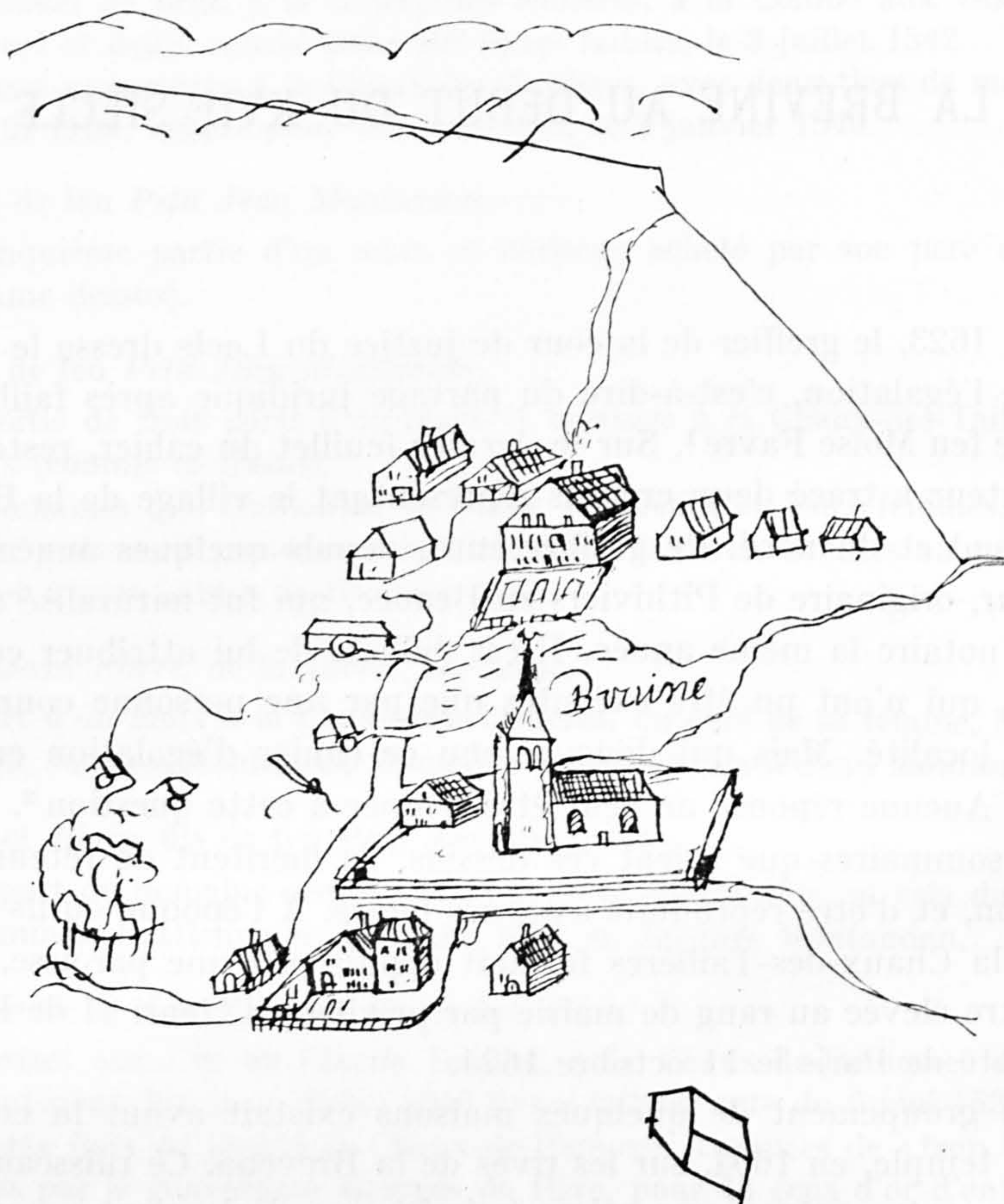


Fig. 1. La Brévine vue du sud.

Si avons, en oultre, permis aus dictz Jehan Sandoz et Huguenin du Mont, qu'advenant ilz facent en iceluy lieu, par ensemble, ung estang et le peuplent de poisson, qu'ilz y pourront et debvront faire gaiger tous ceulx qui y seront trouvez peschans sans leur congé.

A la suite de cet octroi, les deux meuniers firent un arrangement pour régler le droit de prise d'eau à l'étang. Dumont, au bénéfice d'une concession de moulin plus ancienne, avait un droit de priorité, ce qui lui permit de déclarer :

Premierement, je le dict Huguenin du Mont, dès maintenant, permetz au dict Jehan Sandoz, pour luy et les siens ou ayans droict, qu'ilz puissent tirer de l'eau de l'estang que nous pretendons faire par ensemble, ainsi qu'il est mentionné en la dicte lettre de licence et permission du moulin sus dict :

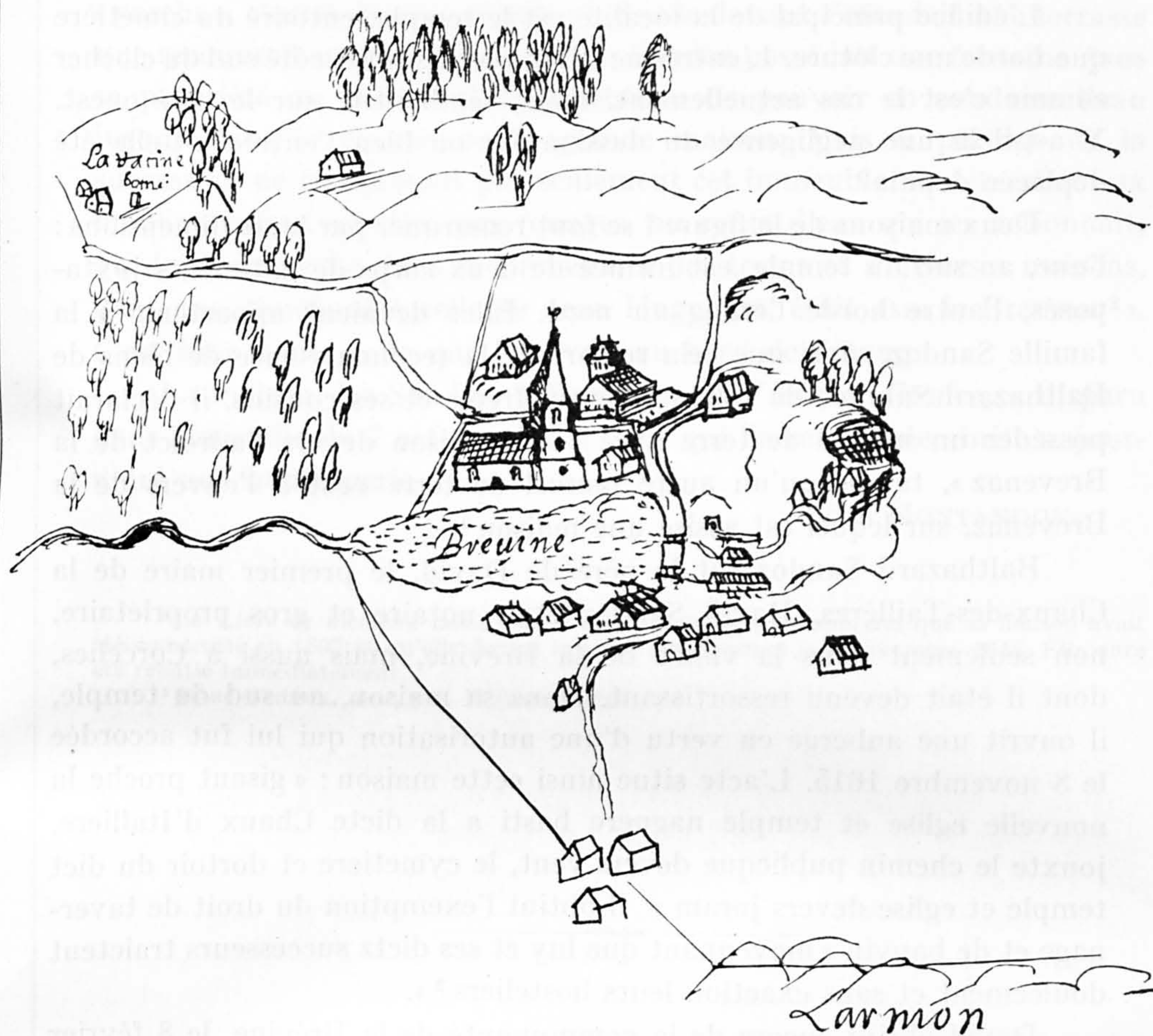


Fig. 2. La Brévine vue du nord.

Pour d'iceluy estang povoir et debvoir conduire et mener l'eau en iceluy moulin par l'esclouent du dict moulin qui pour ce regard sera fait expressement¹.

Une dépression du terrain, au nord du temple actuel, a certainement facilité la formation de l'étang. Il a suffi d'élever un barrage à l'endroit où passe la route pour obtenir le résultat désiré.

Les deux croquis, auxquels il nous faut revenir, montrent très bien l'étang — que l'on peut donc faire remonter à 1572 — et deux canaux traversant la route, destinés à mener l'eau dans les moulins. L'un de ces canaux est même continué jusqu'à l'emposieu que l'on connaît encore.

¹ Actes de chancellerie, vol. 4, p. 252-254.

L'édifice principal de la localité est le temple, entouré du cimetière que borde une clôture. L'entrée ne se trouve pas sur le côté sud du clocher comme c'est le cas actuellement, mais, semble-t-il, sur le côté ouest. Y a-t-il là une négligence du dessinateur ou bien l'entrée a-t-elle été déplacée depuis ?

Deux maisons de la figure 1 se font remarquer par leurs dimensions : l'une, au sud du temple, est formée de deux corps de bâtiments juxtaposés, l'autre borde l'étang au nord. Elles devaient appartenir à la famille Sandoz, ainsi que cela ressort de la reconnaissance de biens de Balthazard Sandoz, de 1596. Avec ses frères et ses cousins, il déclarait posséder un morcel de terre avec « une maison devers l'adroict de la Brevenaz », tandis qu'un autre morcel de terre « est à l'envers de la Brevenaz, sur lequel est assise une maison ¹ ».

Balthazard Sandoz fut le père de David, le premier maire de la Chaux-des-Taillères. David Sandoz était notaire et gros propriétaire, non seulement dans la vallée de la Brévine, mais aussi à Corcelles, dont il était devenu ressortissant. Dans sa maison, au sud du temple, il ouvrit une auberge en vertu d'une autorisation qui lui fut accordée le 8 novembre 1615. L'acte situe ainsi cette maison : « gisant proche la nouvelle eglise et temple naguere basti a la dicte Chaux d'Italliere, jouxte le chemin publicque devers vent, le cymetiere et dortoir du dict temple et eglise devers joram ». Il obtint l'exemption du droit de tavernage et de banvin « moyennant que luy et ses dictz successeurs traictent doucement et sans exaction leurs hosteliers ² ».

David obtint encore de la communauté de la Brévine, le 8 février 1624, de pouvoir installer un pigeonnier dans sa maison. Il serait intéressant de connaître les raisons qui ont déterminé le futur maire à s'intéresser aux pigeons et à souhaiter d'en avoir sous son toit. Elever un pigeonnier était au moyen âge un droit féodal qu'on ne pouvait exercer qu'en vertu d'une concession régulière d'un seigneur. Dans notre canton, il ne paraît pas avoir jamais été demandé ni accordé, et, sans doute, l'autorisation donnée par la communauté, bien que n'ayant rien à voir avec la féodalité, est probablement un fait unique chez nous ³.

David Sandoz mourut le 18 décembre 1650 ⁴, et le 7 juillet 1651 eut lieu le partage de sa succession. Ses héritiers conservèrent en indivision la « grande maison », qui était traversée du nord au sud par un

¹ *Reconnaisances de la Chaux-des-Taillères*, par Jean Dumaine, fol. 88.

² *Actes de chancellerie*, vol. 6, fol. 194 v°.

³ *Reconnaisances de la Chaux-des-Taillères*, 1658, par Viret et Marty, fol. 23 v°.

⁴ Date donnée par sa pierre tombale dans le temple de la Brévine.

« porche », c'est-à-dire un corridor¹. Sur le devant s'étendait une terrasse que recouvrait un toit. Fait à noter, Sandoz possédait une fontaine dans sa propriété du Gex et il avait obtenu de pouvoir en conduire l'eau jusque dans la cuisine de la grande maison. Mais le partage de la succession ne comprenait pas seulement cet immeuble. Il s'étendait aux moulins, raisse, rebatte, aux rouages, au cours d'eau qui les actionnait, au droit de pêche dans la Brevena, à des terres et à diverses maisons, dont une, touchant à celle de Jean Huguenin, était « sur la Brevena² ». C'est sans doute celle que l'on voit au bord de l'étang.

La maison des Sandoz, à l'enseigne de l'*Ecu de France*, a disparu dans l'incendie du 7 octobre 1831. Celle qui l'a remplacée abrite aujourd'hui une boulangerie.

LÉON MONTANDON.

¹ Le *Livre de memoire* laissé par le maire Sandoz nous apprend que sa maison avait été construite en 1607 et qu'elle devint la proie des flammes le 2 novembre 1648. Elle aura été rebâtie immédiatement.

² Isaac Bedaux, not., vol. II (non paginé).

MÉLANGE

Ours et singes de Marie de Chalon

Ours. — En 1424, Marie de Chalon avait à Neuchâtel un petit ours qu'on nourrissait de lait. Le 12 février 1425 (n. s.), le clerc de la dépense notait avoir payé 6 deniers « en lasset pour l'ourcet ¹ ». Quelques années plus tard, la babouinnerie s'enrichit d'un autre petit ours que des « compagnons » apportèrent à Jean de Fribourg qui leur donna 8 sols ².

Les ours étaient nourris de lait et de pain ³, régime qui devait ne leur convenir qu'à moitié ! Aussi, s'étant semble-t-il échappés un jour de la babouinnerie, « les hours Madame » s'empressèrent-ils de dévorer quatre gélines ⁴.

Les ours suivaient la comtesse dans ses déplacements, comme le prouve, en 1431, l'achat d'un panier coûtant 2 blancs « pour porter les ours ⁵ ».

Singes. — Il y avait plusieurs singes dans la babouinnerie de Marie de Chalon. L'un d'eux avait été apporté, en 1430, de la part de Monseigneur de Bises, par un personnage nommé Jean Perrin auquel on remit, à cette occasion, 27 sols et demi ⁶. Un autre singe avait été acheté, à la même époque, à Bruges pour le prix de 4 nobles ⁷. En 1432, on donna une émine d'avoine à « ung estrangier que aportit les cinge ⁸ ».

A Champlitte, en 1440, Marie de Chalon avait un singe qu'on attachait au moyen d'une chaîne terminée par une boule, c'est-à-dire probablement un poids destiné à empêcher l'animal de s'enfuir et de s'égarer. Le 23 mars 1440, Mongin la Corne paya 2 gros à « Amonnot Laverot pour une chayenne de fer pour atacher le cinge et y mettre une bole au bot ⁹ ».

Avant que Jean de Fribourg fût seigneur de Champlitte, un de ses hommes, Yacob Senit, fut chargé, en 1432, de porter à Champlitte un singe ¹⁰ que le comte de Neuchâtel offrait sans doute au seigneur du lieu, Antoine de Vergy, son oncle.

Jaqueline LOZERON.

¹ *Dépenses*, vol. 186, fol. 185.

² *Recettes diverses*, vol. 42, fol. clx v^o (1429).

³ En 1431, paiement de 2 blancs « pour lasset pour les ours » (A 16 n^o 4, fol. 49) ; en 1442, 3 deniers « en pain et lactel pour les ours » (*Recettes diverses*, vol. 45, fol. viij^{xxij}).

⁴ En 1441, paiement de 3 gros, « pour quatre gelines que les hours Madame ont tuer » (*Recettes diverses*, vol. 46, fol. cxj).

⁵ A 16 n^o 4, fol. 49.

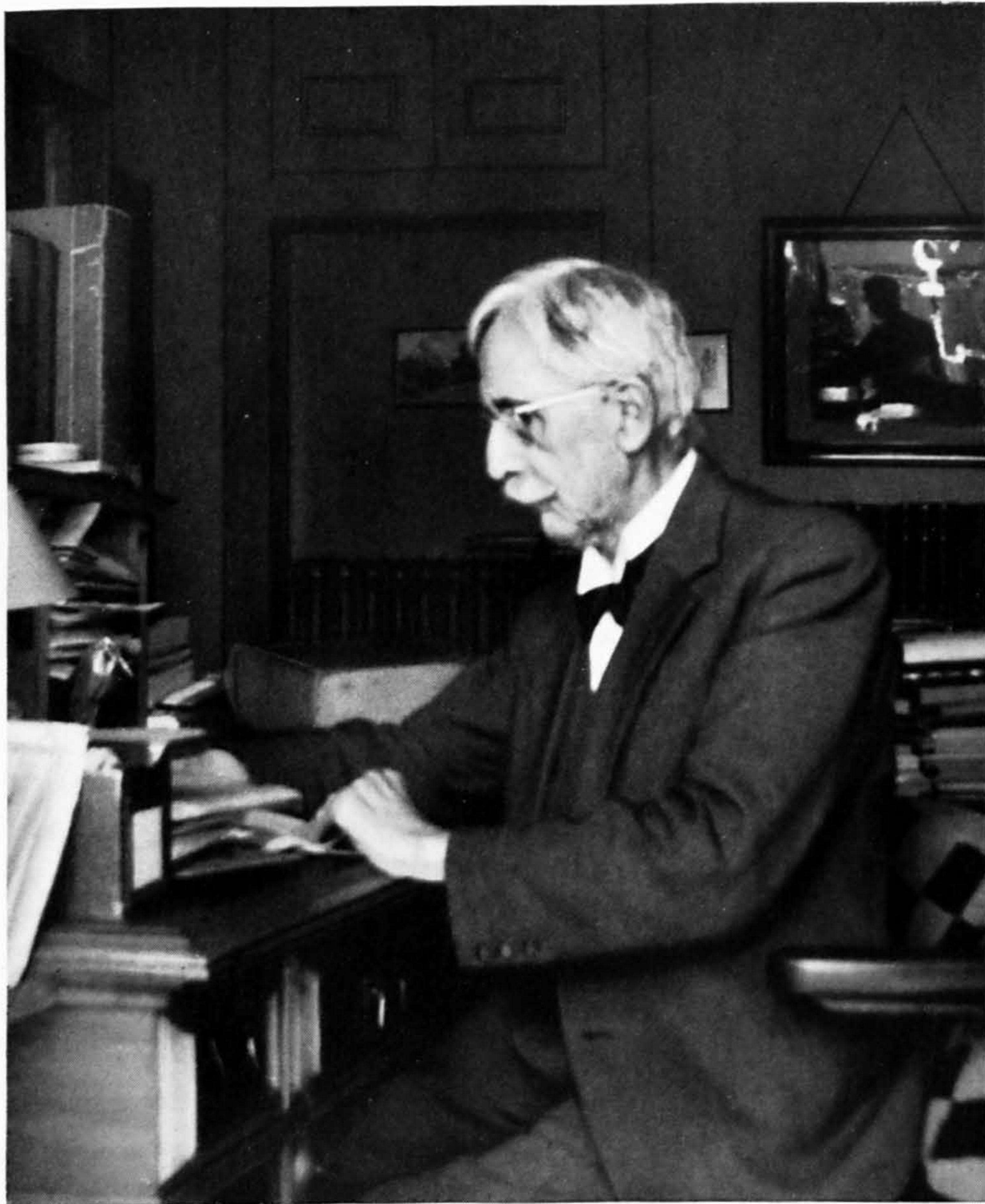
⁶ *Recettes diverses*, vol. 42, fol. clxiiiij.

⁷ *Dépenses*, vol. 189, fol. 5 v^o.

⁸ *Id.*, vol. 188, fol. iiiij^{xxij}.

⁹ *Id.*, vol. 190, fol. iiiij^{xxij} v^o.

¹⁰ *Recettes diverses*, vol. 42, fol. ij^{xxv} v^o. — Cf. fol. ij^{xxxvj} : « Yacob Sinife ».



JULES JEANJAQUET

1867-1950



JULES JEANJAQUET

HISTORIEN ET PHILOLOGUE

Son œuvre historique

S'il nous incombe de présenter dans ces colonnes l'aspect historique de l'activité de Jules Jeanjaquet, nous n'aborderons pas cette étude sans quelque appréhension. Nous songeons, d'une part, à toutes les imperfections que ce maître courtois, mais redoutable dans son intégrité, n'eût pas manqué de relever sous notre plume, et nous ne saurions oublier, d'autre part, la modestie vraiment janséniste qui le caractérisait, dès qu'il était question de son œuvre et de sa personne. Si, néanmoins, nous avons surmonté nos appréhensions, c'est que la voix de la conscience et celle de la gratitude nous imposaient cet éloge, et qu'un si lumineux exemple de labeur désintéressé, de profondeur critique et de scrupuleuse véracité méritait d'être mis en lumière, tant à notre propre usage qu'à celui de nos lecteurs.

* * *

De 1899 à 1945, Jules Jeanjaquet a collaboré assidûment au *Musée neuchâtelois* et occupé successivement les postes de trésorier et de secrétaire de rédaction, dans le comité qui administre les destinées de notre publication. A côté des nombreux articles et comptes rendus qui, sous sa signature, ont honoré nos fascicules, on rappellera encore les *Traité d'alliance et de combourgeoisie de Neuchâtel* qu'il publia en 1923, pour le compte de la Société d'histoire et d'archéologie de notre canton¹. Ceci revient à dire que notre historiographie régionale lui doit beaucoup, mais nous n'aurions garde d'oublier, en commençant, que c'est à la linguistique romane, et, plus particulièrement, aux parlers locaux de notre Suisse française que notre défunt et regretté maître a voué le meilleur de ses forces et le meilleur de son temps.

¹ Un vol. in 8°. — La bibliographie des travaux de Jules Jeanjaquet a été publiée, pour la période 1899-1937, dans le *Musée neuchâtelois*, nouvelle série, t. 24, 1937, p. 9-15, à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de notre regretté maître ; le complément 1937-1946 a paru dans la même publication, nouvelle série, t. 34, 1947, p. 12-14.

Quoi qu'il en soit, l'œuvre immense du *Glossaire des patois de la Suisse romande* à laquelle il a consacré son existence, de compagnie avec Louis Gauchat et Ernest Tappolet, disparus avant lui, ne se concevrait pas si Jules Jeanjaquet n'avait été, tout à la fois, un médiéviste, ainsi qu'un paléographe de grande classe. On devrait même soutenir que le recours systématique aux témoignages les plus anciens de la langue parlée a vraiment renouvelé nos connaissances de celle-ci. C'est — nul n'en doutera — cette rigoureuse méthode historique qui a épargné à nos admirables patoisants du XX^e siècle les absurdes interprétations gauloises ou sarrasines de leurs devanciers de la génération précédente. Constatons, d'autre part, que le *Glossaire* ne se contente pas d'être un pur et simple inventaire de nos parlers romands, mais qu'il intègre également tout l'ensemble de nos traditions populaires, anciennes et modernes. Voici donc que se compénètrent et se fécondent deux activités de l'esprit, l'une linguistique et l'autre historique. Ainsi, quand Jules Jeanjaquet étudie, selon l'inventaire de 1640, le mobilier d'Ysabeau Clerc dit Guy, veuve de Louis Ostervald, de son vivant membre du Conseil de ville¹, semblable analyse intéresse simultanément l'histoire des mœurs bourgeoises et de la civilisation du XVII^e siècle, ainsi que le vocabulaire local qui, à la même époque, servait à nommer les ustensiles domestiques.

Devant nous borner, nous nous cantonnerons, toutefois, à l'activité proprement historique de notre maître. Remarquons que son champ d'action n'a pas dépassé les frontières de son pays de Neuchâtel, mais relevons, en contrepartie, qu'elle s'est consacrée à l'ensemble des vicissitudes de la patrie neuchâteloise, depuis l'époque de la fabuleuse *Noïdenolex*, dont il débrouillait ingénieusement l'imposture en 1939², jusqu'au voyage qui, au printemps de l'année 1814, conduisit le roi de Prusse Frédéric-Guillaume III dans les sites grandioses de l'Oberland bernois³; telle fut, en effet, la conclusion du séjour que fit ce monarque parmi les sujets récemment recouverts de sa principauté jurassienne. Et l'on peut avancer hardiment que nulle période de cet espace millénaire n'est demeurée totalement étrangère à cet infatigable travailleur et que pour chacune d'elles il a pu avancer quelque fait nouveau ou quelque notable rectification.

¹ *Musée neuchâtelois*, t. 50, 1913, p. 228-237.

² *La légende de Noïdenolex*; *Musée neuchâtelois*, nouv. série, t. 26, 1939, p. 6-17 et 54-65.

³ *Relation du voyage du roi de Prusse dans l'Oberland bernois, en 1814*; *Musée neuchâtelois*, nouv. série, t. 1^{er}, 1914, p. 280-286.

Le dernier article paru sous sa signature dans notre publication éclaircissait les confusions qui avaient donné à croire à nos devanciers que les Neuchâtelois, à la fin du XIII^e siècle, avaient eu maille à partir avec le puissant roi des Romains, Rodolphe de Habsbourg, ensuite de quoi cinquante d'entre eux avaient eu le poing coupé, pour avoir saccagé le couvent d'Othmarsheim¹. Pour le siècle suivant, rappelons son étude sur le pillage de Cortaillod, perpétré en 1377 par Marguerite de Vufflens, l'irascible veuve du chevaleresque comte Louis². L'époque de la Réformation lui inspira de nombreuses études ; parmi celles-ci nous distinguerons ce qu'il a écrit sur l'équipée des bourgeois de Neuchâtel contre le château de Joux (1529) et sur le procès du greffier Grossourdy qui fut ignominieusement livré au bourreau, pour avoir négligé de vérifier le filigrane dont s'adornait la feuille de papier de Serrières qu'il avait frauduleusement introduite dans son recueil de minutes³. Le papetier Simon Iteret ayant été appelé à témoigner dans cette affaire, c'est l'occasion pour Jules Jeanjaquet de s'intéresser au mandement de 1568 qui réservait ou cherchait à réserver au moulin de Serrières, l'achat des vieux chiffons ou « pattes » dans les limites du comté⁴.

L'histoire de la seconde partie du XVII^e siècle est dominée, dans la souveraineté de Neuchâtel, par la figure, tout à la fois historique et légendaire, du chancelier Georges de Montmollin. Parmi les titres que notre probe et érudit collègue peut revendiquer à la reconnaissance de l'érudition nationale, on n'en connaît pas de plus important que la discrimination qu'il a opérée entre ce personnage historique et les enjolivures que lui a décernées le colonel Abram Pury, ami de J.-J. Rousseau et pionnier, dans la principauté, de l'« helvétisme éclairé », si l'on ose dire, du XVIII^e siècle.

Quant au personnage réel, Jules Jeanjaquet a élucidé les études du futur chancelier, qui le conduisirent de l'Université de Bâle à Orange, puis à la célèbre Ecole de droit d'Orléans, où il conserva la bibliothèque de la « nation allemande »⁵, mais il lui a arraché la gloire des fameux mémoires qui après ceux, tout aussi apocryphes, du conseiller d'Etat Samuel Pury, devaient former la conclusion nécessaire autant qu'hel-

¹ *Les prétendues guerres entre Rodolphe de Habsbourg et les Neuchâtelois* ; Musée neuchâtelois, nouv. série, t. 32, 1945, p. 119-126.

² *Cortaillod pillé et dévasté en 1377 par Marguerite de Vufflens* ; Musée neuchâtelois, nouv. série, t. 27, 1940, p. 82-85.

³ Musée neuchâtelois, t. 37, 1900, p. 291-301 et t. 38, 1901, p. 54-86.

⁴ Musée neuchâtelois, t. 38, 1901, p. 142-145.

⁵ *Les études du chancelier de Montmollin à Bâle et à Orange* ; Musée neuchâtelois, nouv. série, t. 10, 1923, p. 94-104.

vétique, de la Chronique des chanoines dont l'imposture avait été magistralement démontrée par M. Arthur Piaget, dès l'année 1896¹. A ce propos, rien de plus remarquable que la prudence avec laquelle ce consciencieux érudit s'est aventuré sur le terrain habilement miné par ce prince de la fraude que fut vraiment Abram Pury.

Dès 1926 la lumière s'est faite dans son esprit, puisque dans les mélanges consacrés à son cher et fidèle ami Louis Gauchat, il avance que les mémoires du chancelier de Montmollin, invoqués par G.-A. Matile pour justifier son étymologie de Val-de-Ruz, sont une mystification du XVIII^e siècle². Il attendit, néanmoins, le 8 septembre 1928, pour donner ses conclusions sur ce sujet, et il le fit à l'occasion de la 56^e réunion de la Société d'histoire et d'archéologie, qui, cette année-là, se réunit à Fleurier³. Aucune objection dirimante — et pour cause — ne lui fut opposée. Les approbations, toutefois, qu'il recueillit à juste titre, ne le convainquirent pas de la nécessité d'une publication hâtive de son mémoire, et les lecteurs du *Musée neuchâtelois* qui l'avaient entendu et applaudi ne laissèrent pas de regretter quelque peu ce scrupule. Les années s'écoulaient et nous ne méconnaissons pas le fait que le *Glossaire* accapara, dans l'intervalle, le meilleur de ses préoccupations, mais ce n'est qu'en 1939 qu'il reprend la question et encore le fait-il dans deux articles qui se bornent à deux aspects du problème.

C'est, tout d'abord, à *Noïdenolex* qu'il s'en prend. Ses prétendues inscriptions romaines, dénoncées par l'illustre Mommsen, se trouvaient, en effet, reproduites dans les *Mémoires*, non moins prétendus, du chancelier qui les plaçait sous la garantie fantaisiste du bourgmestre Wettstein et de son prédécesseur Jean Hory⁴. Puis Jules Jeanjaquet collationne minutieusement la relation de la visite que fit, en 1657, le prince Henri II de Longueville à ses sujets de la souveraineté, telle que nous la rencontrons sous la plume du pseudo-chancelier, avec le récit con-

¹ Dans ses commentaires à la trop célèbre chronique, le prétendu Samuel Pury assure que dans le providentiel incendie qui détruisit en 1714 la bibliothèque du diacre Choupard où se trouvait déposé le manuscrit de nos fabuleux chanoines, périt également *une notice historique du règne de la Maison d'Orléans sur ce pays, y compris une partie de la vie du prince Henri II*. Et il ajoute : *Cet excellent petit ouvrage, précis et plein de suc, venait tout à propos succéder à la Chronique des Chanoines, quoique tout différent par le fond et la forme. Il n'en reste que des extraits que j'en tirai pour mes besoins lors de mes légations.* (*Chronique des Chanoines de Neuchâtel*, nouvelle édition publiée par la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel. Neuchâtel, 1884, p. 141-142.) L'astucieux Abram Pury avait-il l'intention de faire surgir ces « extraits », un jour ou l'autre? Nous eussions eu de la sorte une histoire pseudépigraphique, comme disent les exégètes, du comté et de la principauté de Neuchâtel, allant, sans lacune, de l'époque du moyen âge jusqu'au début du XVIII^e siècle.

² *Que signifie Val-de-Ruz*, dans *Festschrift Louis Gauchat*. Aarau, 1926, p. 439-449.

³ Compte rendu dans *Musée neuchâtelois*, nouv. série, t. 15, 1928, p. 219-220.

⁴ *Musée neuchâtelois*, nouv. série, t. 26, 1939, p. 6-17 et 54-65.

temporain qu'en écrivit à l'usage de son fils, François Marval, alors trésorier général de Neuchâtel¹. Et dès lors la conclusion s'impose au lecteur de manière invincible : les fameux mémoires du chancelier fourmillent de mensonges, fort bien calculés quant au reste, mais le menteur n'est ni Georges de Montmollin, ni même le conseiller d'Etat Samuel Pury. C'est un lecteur et un démarqueur de Jonas Boyve, décédé en 1739² ; il a remployé les annales de son devancier en les accommodant au goût du jour, qui, fin du XVIII^e siècle, allait à l'helvétisme. Et nous voici ainsi ramené au colonel Abram Pury qui n'en était pas à son coup d'essai, puisqu'il avait forgé la *Chronique des Chanoines*.

Le mémoire lu par Jules Jeanjaquet aux membres de la Société d'histoire, le 8 septembre 1928, est demeuré manuscrit depuis près de vingt-deux ans. Souhaitons au *Musée neuchâtelois* la bonne fortune de l'accueillir prochainement dans sa collection. Nos lecteurs y trouveraient un admirable exemple de bonne méthode historique.

Des dépouillements exhaustifs de toute la bibliographie du sujet, un sens rigoureux de l'enchaînement logique des faits et des témoignages, une indépendance absolue vis-à-vis des opinions de ses devanciers, même les plus considérables, nulle indulgence vis-à-vis de ses propres hypothèses, telles sont, ce nous semble, les principales caractéristiques qui définissent la méthode de Jules Jeanjaquet, et dont son explication de l'expression Val-de-Ruz peut nous fournir un nouvel et remarquable exemple.

Avant lui deux étymologies se trouvaient en présence. Le doyen Bridel, que suivirent L. Dufour-Vernes et L. Perrin, admettait que ce « Ruz » dérivait du *rivus* latin. Si soutenable qu'elle fût sur le plan de la phonétique moderne, cette opinion faisait bon marché des formes anciennes de ce nom, et à l'appui de sa démonstration, Jules Jeanjaquet amenait soixante-dix-sept exemples de ce nom, en français, allemand et latin, attestés entre la fin du XII^e et la première moitié du XVI^e siècle. D'autre part, s'appuyant sur Jonas Boyve et G.-A. Matile, Gatschet et Jaccard penchaient pour *vallis Rodulphi*, mais là encore on se heurtait à d'insurmontables difficultés historiques et linguistiques. D'où son hypothèse qu'il faut remonter à un *Rotoialum* gallo-romain. Mais il la vérifie de manière irréfutable, en invoquant les 48 Reuil que l'on ren-

¹ *Récit apocryphe et relation authentique du séjour d'Henri II de Longueville à Neuchâtel en 1657* ; *Musée neuchâtelois*, nouv. série, t. 26, 1939, p. 123-133 et 147-157.

² On remarquera la malveillance avec laquelle Abram Pury, sous la plume de son oncle, malmène le bon annaliste Jonas Boyve. Il comptait, sans doute, détourner ses lecteurs d'y regarder de plus près et de constater ses pillages.

contre en France et qu'il énumère dans leurs orthographes du moyen âge. Un village du haut Val-de-Ruz a donné de la sorte son nom à la région, mais il a perdu le sien dans l'intervalle, et Jules Jeanjaquet nous propose de l'identifier avec Dombresson, qui rappelle le successeur du populaire saint Martin sur le siège épiscopal de Tours, et où l'on découvrit en 1824 un trésor de 420 pièces romaines¹. A la vérité cette démonstration nous apparaît comme un modèle d'élégance et de pertinence.

Tempore et merito : notre grand érudit neuchâtelois aurait pu revendiquer pour lui la devise du duc de Milan Francesco Sforza. Disons-nous qu'il ne se pressait jamais et rappellerons-nous que ses *Traité d'alliance et de combourgeoisie*, promis pour 1899, ont vu le jour en 1923 ? On le fera, mais en marquant que, moyennant vingt-quatre ans de délai, la Société d'histoire de d'archéologie du canton de Neuchâtel a reçu de ses mains un véritable chef-d'œuvre sur lequel il n'y aura pas à revenir, reproduisant non seulement des textes sûrs, mais mentionnant pour chaque pièce, l'original et les copies, les éditions et les transcriptions. Somme toute, notre historiographie moderne lui doit ainsi une de ces « acquisitions pour toujours » dont parlait le grand Thucydide.

Pareille somme et pareille qualité de travail ne ressortissent pas aux uniques aspects intellectuels d'une destinée humaine. La conscience et l'amour du pays ont inspiré la carrière de Jules Jeanjaquet et rendent compte de ses meilleurs succès.

Eddy BAUER.

Jules Jeanjaquet et le « Glossaire des patois de la Suisse romande »

A lire dans la bibliographie des travaux de Jules Jeanjaquet² la brève mention « *Glossaire des patois de la Suisse romande*, élaboré avec le concours de nombreux auxiliaires et rédigé par L. Gauchat, J. Jeanjaquet, E. Tappolet... (en cours de publication) », on ne serait guère

¹ Rappelons ici que l'abbaye et le pèlerinage de Saint-Denys ont donné leur nom à cette localité, dont le nom antique de *Catulliacum* n'est plus attesté que par la place de Chailly. Peut-être pourrait-on ajouter à la démonstration de J. Jeanjaquet que si Ruz représentait un ancien *Rodulphi*, le génitif n'eût pas été exprimé à l'aide de la préposition « de », mais que nous aurions un nom du type Valricher, Valsuzon, La Ferté-Milon, etc.

² *Musée neuchâtelois*, 1937, p. 13. — La bibliographie doit être complétée par la note suivante : *Textes franco-provençaux* : (Patois de Landeron, Savagnier, Montalchez, le Locle, la Brévine, Couvet) transcrits d'après disques par J. J. Schweizer *Mundarten* (p. 66-75), dans *Sitzungsberichte der kaiserl. Akademie der Wissenschaften in Wien*. Philosophisch-Historische Klasse, 176. Band, 3. Abhandlung. Wien 1914.

amené à penser que ce dictionnaire romand occupe une place de choix dans l'œuvre du regretté savant neuchâtelois. Or, pendant plus de cinquante ans, il a donné le meilleur de son savoir et de ses forces au *Glossaire romand*, auquel il est resté attaché jusqu'à son dernier jour. Nous remercions la rédaction du *Musée neuchâtelois* qui nous permet de rendre hommage à cette fidélité envers une belle cause et de parler à ses lecteurs de la somme énorme de travail désintéressé que demande l'élaboration d'un dictionnaire : c'est une chose souvent ingrate et rarement appréciée à sa juste valeur.

Vers 1897, au moment où Jules Jeanjaquet quitte son enseignement à l'Université de Lund et rentre en Suisse, Louis Gauchat, l'initiateur du *Glossaire romand* cherche auprès des autorités publiques les appuis nécessaires à la réalisation de son plan. Il réussit : la Conférence inter-cantonale romande des chefs de départements de l'Instruction publique décide de prendre l'œuvre sous son patronage ; la Confédération et les cantons romands accordent des subventions. Un comité de rédaction se constitue. Jules Jeanjaquet accepte de former avec Louis Gauchat et Ernest Tappolet cette vaillante équipe qui édifiera le grand dictionnaire des patois romands.

Bien que Jules Jeanjaquet n'ait jamais parlé patois lui-même, le rapide déclin du vieux parler neuchâtelois, à la fin du siècle passé, ne l'a certes pas laissé indifférent. Nous croyons saisir les sentiments qu'éveillait en lui cette révolution linguistique, en lisant ces phrases écrites à la mémoire de son ami Louis Gauchat¹ : « (Il put) constater les progrès rapides de la décadence des patois romands, menaçant d'aboutir partout, à plus ou moins longue échéance, à leur extinction complète. Il se rendait bien compte qu'il serait vain de tenter d'arrêter ce mouvement, dû à des changements économiques et sociaux inévitables, mais il ne pouvait admettre que disparaisse sans retour le patrimoine linguistique propre à la Suisse française, avec toute la tradition culturelle qu'il représente, sans qu'on fasse rien pour en garder au moins le souvenir. » Lorsqu'en 1899 Gauchat, Jeanjaquet et Tappolet se mettent au travail, ils poursuivent, en effet, un double but. Ils veulent sauver de l'oubli la civilisation traditionnelle, l'« âme » du pays romand, telle qu'elle se révèle dans la langue populaire indigène. D'autre part, ils se proposent de dresser l'inventaire scientifique complet d'une région linguistique vraiment intéressante et d'apporter une contribution précieuse à la connaissance des langues romanes.

¹ Rapport annuel du *Glossaire*, 1942, p. 1-2.

Les trois rédacteurs procèdent d'après un plan d'ensemble, ce qui nous empêche parfois de voir la part exacte que chacun d'entre eux a prise aux travaux communs. Nous savons cependant que Jules Jeanjaquet s'est chargé plus particulièrement de l'exploration du Valais et du canton de Genève. C'est là qu'il commence, vers 1900, à recueillir des lexiques régionaux auxquels il travaillera de nombreuses années, pendant les vacances universitaires. Les patois valaisans surtout, au caractère original, le captivent. Il séjourne longuement à Champéry, Liddes, Nendaz, Evolène et dans le val d'Anniviers et y fait une riche moisson. Entre 1901 et 1914, il se rend huit fois à Hermance (Genève) pour étudier le patois qui déjà se perd. Enfin il constitue un lexique du Cerneux-Péquignot pour que le parler franc-comtois de ce village, si différent des autres patois neuchâtelois, soit bien représenté dans le *Glossaire romand*. Nous mentionnons ces lexiques locaux, dont chacun comprend plusieurs milliers de fiches, parce qu'ils sont dignes de figurer dans la liste des travaux de Jules Jeanjaquet. Leur auteur n'a pas voulu les publier à part; ces précieuses collections de mots patois transcrits soigneusement, sur place, sous la dictée de personnes indigènes, font partie aujourd'hui de la documentation du *Glossaire romand*.

Au cours de ses premiers voyages dans les cantons de Genève et du Valais, Jules Jeanjaquet recrute un grand nombre de correspondants disposés à répondre aux questionnaires que la rédaction du *Glossaire romand* leur enverra. De 1900 à 1910, celle-ci en prépare et distribue 227: chacun traite en général un sujet déterminé (alpage, moulin, beurre, poissons et pêche, courage et crainte, etc.), ce qui a engagé les correspondants à donner chaque fois une terminologie patoise aussi complète que possible. Pour guider et stimuler leurs collaborateurs, Gauchat, Jeanjaquet et Tappolet publient les cahiers trimestriels du *Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande* (1902-1914): ces pages offrent des textes patois, des études étymologiques, des aperçus sur certaines traditions romandes, des articles spécimens du futur dictionnaire. Au bureau du *Glossaire romand*, on classe les réponses des correspondants. On y met également à profit d'autres sources d'information. Jules Jeanjaquet lit de nombreux actes du moyen âge et y note les termes locaux qui sont souvent les ancêtres de mots patois modernes.

D'autres projets encore occupent les rédacteurs dans cette période préparatoire. Gauchat et Jeanjaquet recueillent patiemment les matériaux d'une *Bibliographie linguistique de la Suisse romande*; les deux volumes, parus en 1912 et 1920, mentionnent non moins de deux mille

publications traitant du patois, du français et des noms de lieux en Suisse romande ; cet ouvrage n'est au fond pas autre chose que l'inventaire raisonné des sources du *Glossaire romand*. Autre publication destinée à ouvrir la voie au grand dictionnaire, les *Tableaux phonétiques des patois suisses romands* donnent un aperçu de nos principales variétés dialectales.

L'année 1924 est une date décisive dans l'histoire du *Glossaire romand*. Après vingt-cinq ans de préparation méticuleuse, le dictionnaire trouve sa forme définitive : le premier fascicule sort de presse (64 pages). Plus riches et mieux faits les uns que les autres, les cahiers suivants se succèdent à un rythme lent mais régulier. L'apport de chaque rédacteur prend maintenant un relief accusé. Dans les limites du cadre fixé en commun, Jules Jeanjaquet sait donner à ses articles une empreinte très personnelle. Ce sont des modèles de clarté et de précision ; de véritables dissertations philologiques ou folkloriques, aux détails judicieusement équilibrés, à la forme toujours soignée, alternent avec des miniatures finement travaillées. Dans le *Musée neuchâtelois* de 1947, p. 15, M. Jaberg a donné la liste des grandes familles de mots que Jules Jeanjaquet a traitées dans les colonnes du *Glossaire romand*.

Les rédacteurs du *Glossaire romand* ne s'occupent pas seulement de leurs propres articles. Chacun revoit, contrôle et corrige ceux de ses collègues de sorte que, malgré les signatures individuelles, le tout est une œuvre commune. Jules Jeanjaquet prend très au sérieux ce travail de révision mutuelle qui est ingrat, certes, mais qui assure une qualité égale à toutes les parties de la publication. Quelle somme de labeur contiennent donc les 1200 pages grand format qu'il a aidé à rédiger, dont il a revu minutieusement le manuscrit et surveillé l'impression. Ceux qui connaissent sa méthode de travail scrupuleuse comprennent qu'une telle entreprise n'avancait que lentement (le *Glossaire romand* est arrivé aujourd'hui à la fin de la lettre B). Il veut faire œuvre définitive, se disant sans doute que le *Glossaire romand* est la dernière manifestation d'un grand nombre de patois déjà disparus ou menacés de disparition.

Certaines lettres que Jules Jeanjaquet a adressées à son ami Louis Gauchat vers 1940, nous le montrent inquiet de l'avenir de leur œuvre commune. L'impossibilité d'en voir l'achèvement doit l'attrister. Un certain découragement y est certainement pour quelque chose dans sa décision de se retirer du comité de rédaction. Mais quand la mort enlève soudain ses collègues Tappolet (1939) et Gauchat (1942), il consent à

reprendre encore une fois, avec un attachement à l'œuvre qui est digne d'admiration, ses fonctions de rédacteur et de correcteur afin de transmettre à une nouvelle génération de travailleurs les bonnes traditions du *Glossaire*, dont il était le seul détenteur. A la fin de 1946, le *Glossaire romand* retrouve son rythme normal sous la direction de M. Jaberg. Jules Jeanjaquet dépose alors définitivement le fardeau devenu trop lourd.

L'achèvement du *Glossaire romand* demandera encore de grands efforts. Les jeunes rédacteurs appelés à continuer l'œuvre des Gauchat, Jeanjaquet et Tappolet, trouveront un encouragement constant dans le bel exemple de ces savants qui ont fait honneur à la science suisse en créant une des entreprises dialectologiques les mieux conçues et les plus importantes dans le domaine des langues romanes.

E. SCHÜLE.

La disparition du patois neuchâtelois ¹

Nous sommes heureux de pouvoir donner ici, en complément à la notice de M. Ernest Schüle, un texte inédit de Jules Jeanjaquet, enregistré sur disque par l'Université de Zurich.

Le Neuchâtelois auquel on affirmerait que le français n'est pas la langue indigène de son canton, mais un idiome importé, protesterait sans doute contre une assertion si contraire au sentiment général. Et pourtant, pour qui connaît les vicissitudes linguistiques de notre pays, le fait est bien exact. Le français est chez nous un hôte étranger, qui s'est insinué peu à peu dans notre vie nationale. La vraie langue du pays était notre vieux patois neuchâtelois. Cette évolution est sans doute commune à tous nos cantons romands, mais c'est à Neuchâtel qu'elle s'est produite avec le plus de rapidité et qu'elle a abouti en premier lieu à son terme final : l'extinction complète du patois, aujourd'hui réalisée. Il y a à ce processus accéléré des causes générales et particulières, que je résumerai brièvement.

Un des événements qui contribuèrent le plus à affaiblir le patois et à frayer la voie au français fut incontestablement l'introduction de la Réforme et les répercussions profondes qu'elle eut sur l'instruction populaire. Non seulement les premiers réformateurs et prédicateurs étaient en grande partie des Français, qui ne pouvaient s'adresser à nos populations que dans leur langue, mais la lecture et l'étude de la Bible, mise à la portée de tous, le chant des psaumes en

¹ Archives phonographiques de l'Université de Zurich. (Disque enregistré le 15 décembre 1935. Diseur : J. Jeanjaquet.)

français et l'organisation de l'école primaire, furent autant de facteurs qui durent puissamment contribuer à familiariser avec la langue de Paris le peuple des villes et des campagnes.

Les progrès du français furent encore accentués à la fin du XVII^e siècle par l'établissement dans le pays de nombreux réfugiés français pour cause de religion. Leurs familles devinrent des foyers de propagation de la langue d'outre-Jura dans les relations courantes. Mais l'assaut le plus rude qu'eut à subir l'ancienne prépondérance du patois se produisit à la fin du XVIII^e siècle où l'influence française atteignit son apogée. Le contact avec les émigrés, d'une part, et la diffusion des idées de la Révolution, de l'autre, furent également funestes au maintien des vieilles habitudes traditionnelles. Les patois n'eurent pas d'adversaires plus acharnés que les patriotes de la République, qui voyaient dans ces idiomes locaux un obstacle à l'unification de la Nation et faisaient de leur destruction un article de leur programme. Le contre-coup de ces tendances ne pouvait manquer de se faire sentir chez nous. C'est de la fin du XVIII^e siècle que date dans notre pays le déclin véritable du vieil idiome indigène. C'est essentiellement depuis lors que, relégué de plus en plus dans les campagnes, on l'envisagea comme un langage inférieur, bon pour les paysans. Il contrastait avec les élégances à la mode dans la bonne société et fut par conséquent définitivement banni de celle-ci.

Dès le commencement du XIX^e siècle apparaissent chez nous les premiers témoignages d'une contrainte exercée par l'école, même à la campagne, pour l'usage exclusif du français par les élèves. Il est certain que dans les localités importantes ce mouvement a dû commencer beaucoup plus tôt. Les familles ne tardent pas à travailler dans le même sens. Des vieillards, nés vers 1820, nous ont assuré qu'ils n'avaient jamais pratiqué le patois, lors même que c'était encore la langue courante de leur village, parce que leurs parents leur en interdisaient l'usage.

L'industrialisation rapide du pays de Neuchâtel depuis la seconde moitié du XVIII^e siècle est certainement aussi un facteur qui a contribué dans une large mesure à la disparition des patois locaux. L'industrie florissante provoqua une immigration très forte de Confédérés d'autres cantons, notamment de cantons alémaniques. Le patois n'avait plus assez de vigueur pour s'assimiler ces nouveaux éléments, qui n'apprirent que le français et obligèrent par là leur entourage à s'en servir. Dès le milieu du XIX^e siècle on peut dire que le patois neuchâtelois a cessé d'être réellement vivant. Il réussit néanmoins à végéter encore près d'un demi-siècle chez les dépositaires attardés du langage d'autrefois. Mais après 1900, ceux-ci disparaissent les uns après les autres, emportant avec eux dans la tombe les derniers vestiges du trésor linguistique indigène accumulé et transmis de génération en génération pendant dix-huit siècles.

LES VOYAGES DE DAVID DE MONTMOLLIN, SECRÉTAIRE D'AMBASSADE, AU XVII^e SIÈCLE ¹

A l'emplacement actuel des magasins du Louvre, rue du Seyon et rue du Trésor, à Neuchâtel, s'élevait autrefois, serrée par ses voisines, une maison qui ressemblait probablement à celles qui nous ont été conservées du XVI^e siècle ; fenêtres à meneaux, étages à plafonds bas, escaliers exigus. Cette maison était celle d'un magistrat dont la statue, quelque peu oubliée, orne la façade sud du collège latin, et contemple, depuis plus d'un demi-siècle, les ébats des collégiens. Nous voulons parler du chancelier Georges de Montmollin. Il s'y installa selon toute vraisemblance, avec son épouse de dix-huit ans, à l'époque de son mariage, dont les rites sont succinctement relatés dans un modeste carnet en ces termes : « Ce quatorze juillet 1651, j'ai fait mes fiançailles avec Elizabeth Guy, étant le susdit jour celui de Bonaventure. Ce vingt octobre 1651 nous avons fait nos noces, Monsieur Perrot nous ayant épousé ². »

C'est dans cette étroite maison que naîtront dix enfants, dans les mauvaises conditions de confort et d'hygiène qui étaient générales alors. La façade est donnait sur le Seyon, et le voisinage de l'hôtel de ville devait assombrir les chambres aux petites fenêtres où allait vivre, pendant plus de trente ans, cette nombreuse famille. A l'ouest, peu de jour aussi, le bâtiment tout proche du Trésor fermant l'horizon.

Le livre de raison du chef de cette famille, ce registre aide-mémoire au nom prestigieux, contient les inscriptions les plus variées. Marchés avec des artisans ou des entrepreneurs, location de vignes, de prés, de caves, achat de matériel, mention de prêts sur gages, engagement de personnel de maison et de campagne, contrôle de la production laitière des vaches en estivage, rendement des vendanges, etc., et en première page, en une calligraphie soignée, consignée dans le style pittoresque

¹ Travail lu à la section de Neuchâtel de la Société d'histoire, le 13 janvier 1949. Sauf indication contraire, les cotes s'appliquent aux archives Montmollin et les citations sont tirées du dossier 124/6 des mêmes archives.

² Doss. 181/1.

de l'époque, on relève la mention de la naissance de l'aîné, de David, qui est le héros de ce récit, en ces termes.

Le dix juillet 1658, Dieu m'a béni d'un fils, sous le signe du mouton, en un temps beau, le vent du septentrion soufflant. Le quatorze juillet, je l'ai fait baptiser et nommer David¹.

Puis suivent les noms et qualités des trois parrains et des trois marraines dont l'enfant est comblé.

Dans ce même registre, à une cadence rapprochée, d'autres naissances sont consignées. C'est Louis, qui est placé sous le signe du Sagittaire, c'est Marguerite, sous le signe du Scorpion, puis Charles, futur diplomate et militaire, sous celui du Lion. Abram et Esabeau décèdent au berceau. Quant à François, il vient au monde sous le signe du Mouton, comme son aîné, mais malgré ce symbole pacifique, il sera homme de guerre et mourra sur le champ de bataille. Jean-Henry, plus pondéré, assurera la descendance. Enfin Ferdinand et Georges paient leur tribut à la nature, l'un très jeune, l'autre adolescent, pour s'être trop échauffé à la salle d'armes.

Déjà en 1675 cette famille nombreuse sera privée de l'appui maternel. La chancelière meurt à l'entrée de l'hiver de cette année, alors que son dernier-né n'a qu'une année. Et cela malgré les avis éclairés du docteur d'Aubigné qui lui avait recommandé de prendre de l'exercice jusqu'à en avoir bonne couleur, d'éviter les rayons de lune et la lecture des livres dont le sujet est triste ou sérieux, et de rechercher la compagnie de personnes bien connues et gaies.

Mais revenons à notre futur voyageur, qui n'a que dix-sept ans au moment de ce décès et qui sera désormais le bras droit de son père. Il a derrière lui peu d'études, mais paraît avoir été en toutes choses appliqué et sérieux. A douze ans, il avait été mis en pension, avec son frère Louis, chez le professeur Ott, à Zurich. Et leur père avait poussé la minutie jusqu'à rédiger, à l'intention de leur maître de pension, une liste de recommandations ou un programme d'études en quinze paragraphes dont l'un disait en conclusion : « Après cela, il faut leur faire quitter l'air d'Allemagne et les corriger des façons de faire qui ne seront pas séantes et conformes à la civilité française². »

David va ensuite prendre l'air de la cité de Calvin, d'où il est rappelé à Neuchâtel par son père devenu veuf. Ce dernier voit en lui son

¹ Doss. 179.

² Bibliothèque centrale de Zurich MSB 192.

successeur et en fait son secrétaire. Monceau, ambassadeur d'Anne-Geneviève de Bourbon, écrit de Paris au chancelier :

J'ai rendu tous les témoignages que je devais du zèle, de la discrétion et de la prudence de votre fils et j'ai assuré ici que c'était lui qui dressait certains mémoires que vous envoyez et que j'en avais vu quelques uns à Neuchâtel où il y avait très peu de choses à corriger¹.

D'autres indications montrent que, dès cette époque, ce jeune homme assiste son père, ce qui est pour lui le meilleur des apprentissages. Il est même officiellement autorisé par le Conseil d'Etat à l'aider dans l'exercice de ses fonctions².

Une occasion d'utiliser cette précocité allait se présenter. En juin 1676, l'emploi de receveur de Colombier devient vacant par suite du décès du titulaire, Jonas de Montmollin, oncle de David. On écrit aussitôt en France, et une décision favorable ne tarde pas à être prise. L'accord de principe est déjà acquis en juillet et la nomination date du début de septembre. David va donc s'installer au château de Colombier, dans un milieu rural, parmi les cuves, les chariots, les granges et les magasins.

On a souvent parlé de ces recettes, mais on connaît peu les obligations des receveurs. Beaucoup s'y ruinèrent, dit-on, soit par négligence, pour n'avoir pas serré d'assez près le contrôle des redevances dues par les paysans, soit à la suite d'une série de mauvaises récoltes. Mais ces commentaires sont de tous les temps et il est certain que cette charge offrait d'appréciables avantages matériels et moraux. Il n'y a pas d'indices que David y ait perdu de l'argent. Les paiements se faisaient principalement en nature et consistaient en froment, orge, avoine, pois, moût, vin, chapons, poules et bondelles, fromage, noix et huile de noix, cire, chanvre, lin et bois. La comptabilité se tenait encore en chiffres romains, ce qui n'était pas pour faciliter les calculs et les additions³.

A peine installé, David, encore très jeune, connaît déjà les revers. Son emploi lui échappe trois ans plus tard, à la suite du décès d'Anne-Geneviève de Bourbon. Avec son oncle, le trésorier Jean, David fait partie de la délégation envoyée à Paris pour courtiser et complimenter la duchesse de Nemours, qui venait d'obtenir du roi la curatelle de son frère. David n'en subit pas moins la disgrâce générale qui frappe les siens. Il est remplacé dans ses magasins par un ecclésiastique, Perrot,

¹ Doss. 99/2. ² Doss. 181/11. ³ Doss. 124/14.

pasteur à Saint-Martin¹. A vingt-trois ans, le jeune receveur a déjà perdu une première et appréciable situation. Il continue néanmoins à collaborer, en sous-main, mais il refuse de signer ses anciens comptes.

Nous ne savons à quelle activité se livra David dans les mois qui suivirent, puis nous apprenons, par ses lettres, qu'il est installé, probablement épaulé par son père, dans la diplomatie, bien que très jeune encore, en qualité de secrétaire de Robert de Gravel, ambassadeur ordinaire de France à Soleure, auprès du Corps helvétique. L'enseignement paternel aura porté ses fruits.

Plus de cent lettres² écrites à son père, échappées aux destructions, jettent un jour très dépourvu d'artifices et très sincère sur les déplacements et les voyages que lui occasionne cette nouvelle vocation. Ce dossier va de septembre 1681 à juillet 1688. Le style des missives est, suivant les circonstances, soigné, vivant, naïf, direct, parfois autoritaire, souvent hâtif. Certaines tournures, certaines façons de penser, certains vocables sont tellement de nos jours qu'on soupçonnerait pour un peu quelque nouvelle supercherie à la façon d'Abram Pury. Des considérations sur l'esthétique, la beauté des lieux visités font déjà songer au XVIII^e siècle.

De son poste d'observation, David devient informateur; il renseigne son père qui, ainsi, connaît les dernières nouvelles avant son gouverneur. Gravel, qui estime, complimente et boit à la santé du chancelier, contribue à renseigner son secrétaire. Les noms des personnages passés en revue et l'essentiel des confidences sont communiqués en chiffre³.

Fort de sa position, le fils dicte au père, même parfois assez impérativement, le comportement qu'il doit observer en tel cas particulier. On rencontre d'ailleurs dans ces lettres beaucoup de sous-entendus, d'allusions à des faits réputés connus, beaucoup de demi-mots qui demanderaient une parfaite connaissance des intrigues du moment pour être compris. Et malheureusement la contre-partie de la correspondance n'existe plus.

Le père, malgré ses occupations au château de Neuchâtel, s'occupe de l'administration de la recette de Colombier, qui a été recouvrée grâce

¹ Abraham Perrot, pasteur à la Côte-aux-Fées de 1672 à 1677, à Saint-Martin de 1677 à 1682, à Neuchâtel de 1682 à 1701, année de sa mort. Il fit administrer la recette de Colombier par son cousin Isaac Sandoz.

² Doss. 124/6.

³ Le procédé employé par notre secrétaire d'ambassade a été dévoilé par M. Pierre SPEZIALI dans le *Musée neuchâtelois* de 1948, p. 27 : *Le chiffre de David de Montmollin*.

à l'intervention du Grand Condé, dès 1682. Il en est habituellement question dans presque toutes les missives. Ce digne magistrat s'occupe aussi, avec beaucoup de constance et d'application, à satisfaire aux multiples corvées que lui impose son fils aîné. En résumé, nous observons un merveilleux esprit d'équipe et d'entraide qui s'étend aussi à divers parents et compatriotes.

Evitant résolument le maquis politique, particulièrement chargé, de cette documentation, nous nous proposerons simplement, au cours de cet article, de suivre le secrétaire d'ambassade dans ses voyages et de relever les aspects pittoresques ou anecdotiques de la correspondance.

Les déplacements de Gravel et de son entourage sont fréquents. Nous avons, dès le début, quelques mentions de voyages à Liestal, Aarau, Binningen, Granges, Berne et Baden.

Gravel engage à cette époque, comme rédacteur, un ami de la famille Montmollin, le notaire Perrelet¹. « Il pourra, par ce moyen, apprendre le grand monde, cultiver son allemand et même gagner de l'argent. » On lui rappelle d'apporter le couteau que le compère Guinand fabrique pour David et aussi de bons canifs pour tailler les plumes.

David est chargé ensuite de porter une dépêche au roi, à Strasbourg, où il est enthousiasmé par le luxe de la cour. Pendant son voyage de retour, Pury du Singe sollicite son intervention pour faire obtenir une pension aux Quatre-Ministres.

David ne se fait pas faute de réclamer l'envoi d'un tonneau de vin dit « mère-goutte » ou « tracolon » qu'il a l'intention d'utiliser pour faire des présents. Et il ajoute : « Je crois que votre vin des Parcs conviendra et il faudra l'envoyer par bateau exprès. » Ce bateau remorquera un vivier dans lequel on mettra quelques belles truites. Et, soit dit pour les amateurs de champignons, il rappelle aussi à son père que Son Excellence aime extrêmement les mousserons. « Il vous faut en faire chercher une grande quantité que vous sécherez », dit-il.

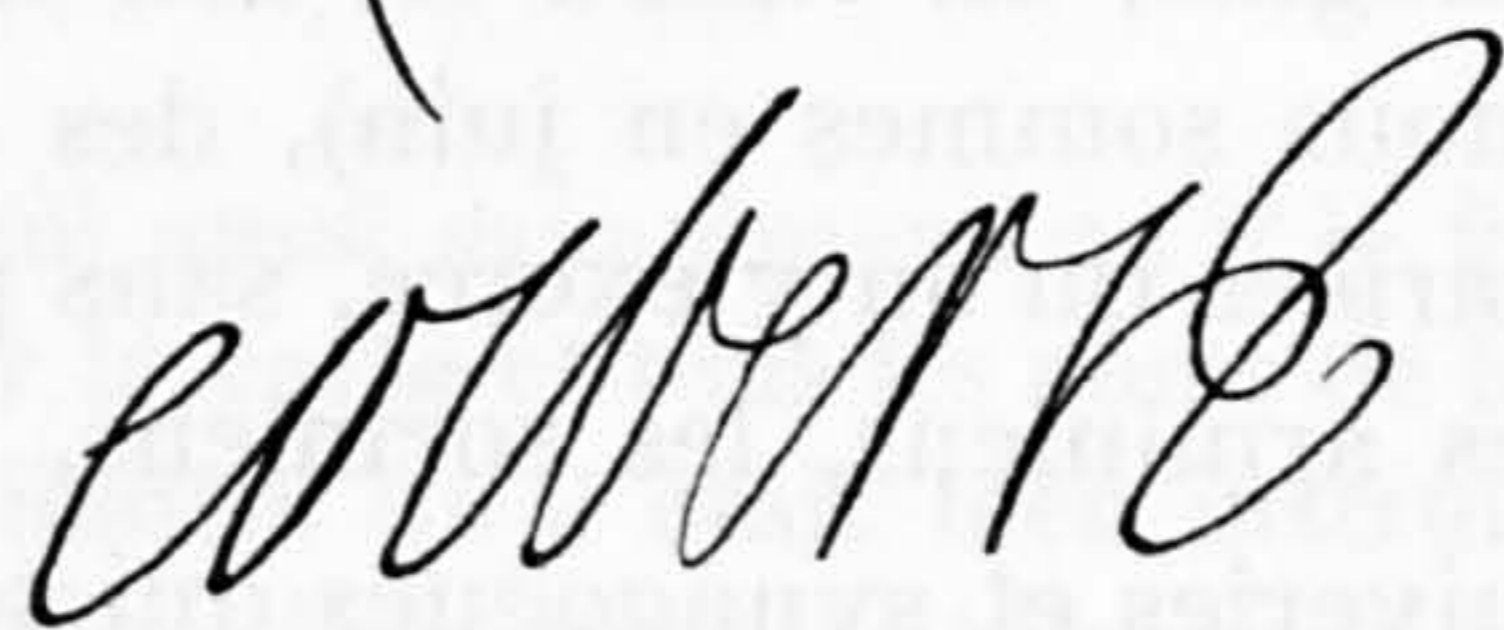
Le milieu dans lequel vit David contribue à l'instruire. Il raconte, avec complaisance, qu'on lui a fait critiquer le comportement de trois jeunes comtes italiens qui arrivaient de la cour de Bavière.

Il écrit qu'il se fait faire un justaucorps de velours pour paraître à la diète et qu'il sera bien aise d'avoir sa selle neuve, ses trois rasoirs ainsi que le réveil de son père, pour le faire raccommoder à Soleure.

¹ Abraham Perrelet, notaire et secrétaire du Conseil d'Etat. Enterré le 13 mai 1697, à Neuchâtel.

De Par le Roy

Il est ordonné aux Maistres du poste
Establis sur la route dicy a Basle en Suisse
de fournir dix Chevaux impayés aus^s de
Monsieur de Montmolin que Sa Majesté devoie
pour son service Enjoin^t Sa^s Majesté
aux Gouverneurs par^{tie} de son Villen en plain
Maire et Esquiers et a tout autre qui
appartiendra de tenir la main a l'exécution du
present ordre a peine de desobéiss^{ance}. Fait a
Paris le 18^e jour d'octobre 1681



Ordre donné par Louis XIV, le 18 octobre 1681, de fournir les chevaux nécessaires à David de Montmolin, chargé de se rendre en Suisse. (Archives Montmolin.)

On continue à être extrêmement affairé au secrétariat, où il a l'avantage de travailler toute la journée, excepté un peu de temps qu'il emploie à faire trotter le cheval de Son Excellence et le sien.

Il demande à son père d'écrire de façon qu'on puisse montrer ses lettres, car on est curieux de les examiner.

On parle à l'ambassade d'un voyage à Rome. Et David d'annoncer :

Je serai de toutes les visites qui se feront et même de l'audience au pape. Je serai admis au baiser des pieds de Sa Sainteté. On ne me fait qu'une difficulté, savoir de ne point faire le protestant de peur d'attirer des affaires.

Ce projet, qui aurait été riche en descriptions imprévues, fut malheureusement abandonné.

C'est en mai 1682 que David entreprend son premier grand voyage, avec deux parents de Gravel qui ont leurs entrées partout. L'itinéraire sera Strasbourg, qui vient de capituler, Francfort, Mayence, Coblenz, Bonn, Cologne, Amsterdam, La Haye, Bruxelles, Londres, Paris et Metz.

Il envisage de prendre les eaux, en passant, à Schwalbach pour « lui ôter cette grande chaleur du foie qui lui fait pousser beaucoup de boutons autour du nez ».

Bien reçus à Strasbourg, les voyageurs visitent les nouvelles fortifications (il y en a quatre fois autant qu'à Soleure) et la garnison. Un cousin de David, qui l'a accompagné, tombe amoureux d'une belle demoiselle, mais il n'est pas assez hardi pour tenter fortune auprès d'elle.

Ils passent ensuite à Germersheim, entièrement ruiné, à Philippsbourg, où les brèches ne sont pas réparées, à Spire, où il y a plusieurs curiosités, à Worms, qui est une très ancienne ville, et à Mayence, dont ils n'observent que le pont sur arches en bois et sur bateaux.

A Coblenz, ils sont reçus à la table de l'électeur de Trèves. Ils ont l'honneur d'être servis de la main de ce prince « qui est fort bon, sage et modéré, parlant peu et se faisant plutôt aimer que craindre ». Dans cette région, le vignoble, resserré, est comparé à la roche qui surplombe Bienne.

Amsterdam est trouvée par David moins agréable qu'il ne se l'était imaginé, en raison de son mauvais air et de la puanteur des canaux (nous sommes en juin), des eaux polluées qu'on y boit et des religions variées qu'on y exerce, sans parler des sectes telles que les anabaptistes, les arminiens, les sociniens, les trembleurs et les quakers. Il visite les juiveries et synagogues qui sont magnifiques. Cette impression première

s'efface et par la suite David se plaît à admirer les intérieurs des maisons, qui sont ornés de bons tableaux. L'intérêt va grandissant en visitant Leyde, ville des plus attirantes, fort riche, où il y a une quantité de curiosités, à l'académie, à la bibliothèque et au théâtre de l'anatomie. A la Haye, tout est magnifique, et on y voit « de grandes profusions comparées à la Suisse ». Il leur en coûte quatre francs et demi par jour pour les repas, la chambre et les chandelles.

Le périple se poursuit par Rotterdam, Bruxelles, Bruges, Dunkerque et Douvres, dont le château n'est point fortifié. Les trois compagnons ont passé en Angleterre, sans que David ait jugé bon de noter les impressions de la traversée. La vie y est chère et les livres sterling sont aussi communes dans ce pays que les écus en France et les livres en Suisse. Il est ébloui par les richesses et par le commerce florissant de Londres, mais il revient désenchanté d'une réception donnée par l'ambassadeur de France en l'honneur de la naissance du duc de Bourgogne « où l'on ne fit couler que deux petits tonneaux d'un vin médiocre ». A cette occasion il remarque que « les anglois sont fort réservés pour les estrangers ».

C'est à Londres (nous sommes en août 1682) qu'il apprend le rétablissement de son père et de son oncle Jean, le trésorier général, dans leurs charges. Il écrit à ce sujet :

Je me flatte que vous êtes l'un et l'autre bien persuadés que je m'y intéresse autant qu'on peut le faire. Il m'est difficile d'exprimer les mouvements que cette agréable nouvelle me cause. Je me contente de faire des vœux et de vous souhaiter une satisfaction entière dans la continuation de l'exercice de vos emplois. Je crois qu'il ne faut point oter d'emploi sans en dire raison pour ne pas imiter la manière dont on a usé à notre égard. Je ne doute pas qu'on puisse trouver assez d'irrégularités pour pouvoir disposer de la plus grande part avec justice.

Et il continue à donner avis et conseils avec aisance.

S'étant rendus à Windsor, l'ambassadeur présenta les voyageurs au roi Charles II. Le roi les complimenta obligeamment et continua la conversation, qui dura jusqu'au souper, sur les effets que peuvent produire les feux d'artifice en mer, et sur quelques voyages faits en pays inconnus. Et David de noter :

Il est surprenant d'entendre raisonner le roi aussi savamment qu'il le fit en ce rencontre et nommer tous les endroits sur la carte et tous les noms de la marine. Le duc d'York qui arriva fit aussi connaître qu'il était bien instruit de toutes choses. Sa Majesté donna ensuite la main à la reine pour aller souper,

On continue à être extrêmement affairé au secrétariat, où il a l'avantage de travailler toute la journée, excepté un peu de temps qu'il emploie à faire trotter le cheval de Son Excellence et le sien.

Il demande à son père d'écrire de façon qu'on puisse montrer ses lettres, car on est curieux de les examiner.

On parle à l'ambassade d'un voyage à Rome. Et David d'annoncer :

Je serai de toutes les visites qui se feront et même de l'audience au pape. Je serai admis au baiser des pieds de Sa Sainteté. On ne me fait qu'une difficulté, savoir de ne point faire le protestant de peur d'attirer des affaires.

Ce projet, qui aurait été riche en descriptions imprévues, fut malheureusement abandonné.

C'est en mai 1682 que David entreprend son premier grand voyage, avec deux parents de Gravel qui ont leurs entrées partout. L'itinéraire sera Strasbourg, qui vient de capituler, Francfort, Mayence, Coblenche, Bonn, Cologne, Amsterdam, La Haye, Bruxelles, Londres, Paris et Metz.

Il envisage de prendre les eaux, en passant, à Schwalbach pour « lui ôter cette grande chaleur du foie qui lui fait pousser beaucoup de boutons autour du nez ».

Bien reçus à Strasbourg, les voyageurs visitent les nouvelles fortifications (il y en a quatre fois autant qu'à Soleure) et la garnison. Un cousin de David, qui l'a accompagné, tombe amoureux d'une belle demoiselle, mais il n'est pas assez hardi pour tenter fortune auprès d'elle.

Ils passent ensuite à Germersheim, entièrement ruiné, à Philippsbourg, où les brèches ne sont pas réparées, à Spire, où il y a plusieurs curiosités, à Worms, qui est une très ancienne ville, et à Mayence, dont ils n'observent que le pont sur arches en bois et sur bateaux.

A Coblenche, ils sont reçus à la table de l'électeur de Trèves. Ils ont l'honneur d'être servis de la main de ce prince « qui est fort bon, sage et modéré, parlant peu et se faisant plutôt aimer que craindre ». Dans cette région, le vignoble, resserré, est comparé à la roche qui surplombe Bienne.

Amsterdam est trouvée par David moins agréable qu'il ne se l'était imaginé, en raison de son mauvais air et de la puanteur des canaux (nous sommes en juin), des eaux polluées qu'on y boit et des religions variées qu'on y exerce, sans parler des sectes telles que les anabaptistes, les arminiens, les sociniens, les trembleurs et les quakers. Il visite les juiveries et synagogues qui sont magnifiques. Cette impression première

s'efface et par la suite David se plaît à admirer les intérieurs des maisons, qui sont ornés de bons tableaux. L'intérêt va grandissant en visitant Leyde, ville des plus attirantes, fort riche, où il y a une quantité de curiosités, à l'académie, à la bibliothèque et au théâtre de l'anatomie. A la Haye, tout est magnifique, et on y voit « de grandes profusions comparées à la Suisse ». Il leur en coûte quatre francs et demi par jour pour les repas, la chambre et les chandelles.

Le périple se poursuit par Rotterdam, Bruxelles, Bruges, Dunkerque et Douvres, dont le château n'est point fortifié. Les trois compagnons ont passé en Angleterre, sans que David ait jugé bon de noter les impressions de la traversée. La vie y est chère et les livres sterling sont aussi communes dans ce pays que les écus en France et les livres en Suisse. Il est ébloui par les richesses et par le commerce florissant de Londres, mais il revient désenchanté d'une réception donnée par l'ambassadeur de France en l'honneur de la naissance du duc de Bourgogne « où l'on ne fit couler que deux petits tonneaux d'un vin médiocre ». A cette occasion il remarque que « les anglois sont fort réservés pour les estrangers ».

C'est à Londres (nous sommes en août 1682) qu'il apprend le rétablissement de son père et de son oncle Jean, le trésorier général, dans leurs charges. Il écrit à ce sujet :

Je me flatte que vous êtes l'un et l'autre bien persuadés que je m'y intéresse autant qu'on peut le faire. Il m'est difficile d'exprimer les mouvements que cette agréable nouvelle me cause. Je me contente de faire des vœux et de vous souhaiter une satisfaction entière dans la continuation de l'exercice de vos emplois. Je crois qu'il ne faut point oter d'emploi sans en dire raison pour ne pas imiter la manière dont on a usé à notre égard. Je ne doute pas qu'on puisse trouver assez d'irrégularités pour pouvoir disposer de la plus grande part avec justice.

Et il continue à donner avis et conseils avec aisance.

S'étant rendus à Windsor, l'ambassadeur présenta les voyageurs au roi Charles II. Le roi les complimenta obligeamment et continua la conversation, qui dura jusqu'au souper, sur les effets que peuvent produire les feux d'artifice en mer, et sur quelques voyages faits en pays inconnus. Et David de noter :

Il est surprenant d'entendre raisonner le roi aussi savamment qu'il le fit en ce rencontre et nommer tous les endroits sur la carte et tous les noms de la marine. Le duc d'York qui arriva fit aussi connaître qu'il était bien instruit de toutes choses. Sa Majesté donna ensuite la main à la reine pour aller souper,

duquel le duc d'York fut. C'est une femme qui sert sur table et qui change les assiettes. C'est un seigneur de la cour qui donne à boire et fait l'épreuve à genoux devant le roi. J'ai aussi remarqué que le roi mange de tout, que la reine et le duc d'York observent les jours d'abstinence ordonnés par l'Eglise romaine et que la chère n'est pas si grande, y ayant bien des particuliers qui se font mieux servir que le roi. Sa Majesté parle peu et s'occupe à donner à manger à cinq ou six chiens fort ordinaires qui sont assez tolérés pour mettre souvent leurs pieds sur la table. La cour n'est pas grande et, ce qui m'a surpris, c'est qu'on y est habillé aussi simplement qu'on peut l'être en Suisse, excepté le beau linge. Nous avons ensuite visité les appartements du roi et de la reine qui sont meublés des plus belles tapisseries qu'on puisse voir. La chapelle est aussi ornée de quantités de belles sculptures en feuillages qu'on trouve incomparables et de peintures fort bonnes, quoique modernes.

La visite continue par le château de Windsor et, le jour suivant, par Oxford, dont la bibliothèque est composée notamment de quatre mille manuscrits et d'une collection de médailles anciennes fort rares. Il y a dans cette ville dix-sept collèges et mille cinq cents écoliers. Les jardins publics sont bien entretenus et on y trouve trois mille sortes de simples.

David ajoute :

Sur la route de Londres à Windsor, il y a une maison nommée Hampton Court qu'on prétend avoir été bâtie par César et mise en état par Henri VIII. On y voit d'anciennes tapisseries, entre autres l'histoire d'Abram, travaillée en six pièces qu'on dit incomparables quoiqu'elles soient de quatre à cinq cents ans. Vous pouvez croire que les six jours que nous avons mis à voir et à faire tout ce que dessus se sont passés bien agréablement.

La visite en Angleterre est malheureusement écourtée ; les deux Gravel, qui se sont souvent querellés, comme David l'écrit en chiffre, sont rappelés sur le continent. La partie officielle du voyage va se terminer.

A la fin du mois de septembre, David est à Paris, très occupé à approcher et à sonder des personnages influents et à s'informer de tout ce qui pourrait être utile à son père afin de lui faciliter la reprise d'une activité plus ou moins interrompue depuis 1679. Il faut aussi relever, en passant, que la recette de Colombier est de nouveau confiée à David. L'intérim n'a fait naturellement qu'augmenter la confusion qui régnait dans les magasins et dans les comptes. De nouveau, dans chaque lettre, le sujet est agité.

Muni d'une lettre d'introduction, il se rend avec son cousin à Chantilly pour faire sa révérence au Grand Condé. Son Altesse ayant pris

médecine, on les envoie visiter le parc. Rappelés au château peu après, ils sont reçus « environ les deux heures, Son Altesse étant revenue d'un léger sommeil ». On les introduit.

Elle se leva de sa chaise et nous fit donner un siège à dos à chacun et nous ordonna par deux fois de nous asseoir. Ensuite elle nous dit qu'elle était bien aise de nous voir, faisant beaucoup de cas de nos pères. Je dus lui faire un petit récit de notre voyage et elle me demanda quelques détails. Je pris cette occasion de la remercier de la bonté qu'elle avait eue de me rétablir dans le château de Colombier. On lui avait parlé de la beauté du pays, aussi m'en demanda-t-elle des particularités et elle ajouta que feu le bon Monsieur de Longueville s'y plaisait beaucoup. Elle nous demanda aussi si toutes choses étaient calmées à Neuchâtel et si Monsieur de Mollondin¹ continuait à faire des cabales là où il s'était retiré. Au sortir, nous demandâmes à l'intendant où il fallait s'adresser pour voir le duc de Bourbon. Nous pûmes l'approcher dans le temps qu'il partait pour la chasse et nous lui fîmes la révérence.

Puis on leur fait voir les cascades, les jets d'eau et les machines. David ajoute encore : « Je vous assure que ma surprise ne fut pas médiocre de voir la beauté de ce lieu, mais encore plus du soin qu'on eut de nous donner des sièges pour assister, le soir venu, à la comédie. »

Dans cette dernière lettre, plus particulièrement, fort de l'entrevue qu'il vient d'avoir, il prodigue beaucoup de conseils à son père et y fait état d'un sentiment subtil en lui recommandant de ne point favoriser les « tièdes ». Et il conclut : « Je hais cette humeur si fort que je ferais plutôt du bien à mes contraires pour les ramener qu'à ceux qui veulent tenir aux deux bouts. »

Plus loin encore, il parle de l'abbé d'Orléans dément que le maître d'hôtel de « la Nemours » venait de visiter à l'abbaye de Saint-Georges en Normandie. Et comme le rapport de ce dernier ne correspondait pas à celui que la duchesse avait reçu par d'autres voies, elle maltraita fort son serviteur et lui reprocha de n'y avoir pas été. Elle fut sur le point de le chasser. D'ailleurs notre future souveraine n'a pas l'heur de plaire à David, ce qui se conçoit aisément. Elle menace, écrit-il, de faire un voyage en Suisse pour renverser tout ce qu'on a fait. Elle est enrhumée depuis longtemps et ses lèvres aussi bien que son corps sont d'une blancheur extraordinaire, ce qui obligea son médecin à lui ordonner une purgation, mais elle ne la prit pas sous prétexte qu'on l'avait apportée trop tard. Elle n'est sortie que trois ou quatre fois depuis deux mois.

David quitte Paris et fait, avant de rentrer en Suisse, un crochet

¹ François-Louis-Blaise d'Estavayer-Mollondin, 1639-1692, gouverneur de la principauté de 1679 à 1682.

à Metz. Il y voit le lieutenant-général Stoppa¹ auquel il recommande son frère Charles, officier aux Gardes.

Enfin, après cinq mois d'absence, il retrouve son secrétariat à Soleure. Son Excellence se déclare satisfaite de sa collaboration. Elle lui demande s'il est d'humeur à s'enfermer à Colombier, où David espère ne pas être obligé de se donner tout entier à l'emploi de receveur. Néanmoins, au mois de novembre 1682, il semble bien que David ait repris son train rural.

S'il écrit deux lettres de Soleure, en mars 1683, c'est qu'il y est délégué pour surveiller les agissements de l'ancien gouverneur de Mollondin, personnage remuant qui vient de faire un voyage à Paris pour voir la duchesse de Nemours, « n'ayant d'autres motifs que de brouiller ».

A partir de ce moment, et durant quelques mois, il n'existe aucune lettre de David, qui, très probablement, est fidèle à son poste de Colombier. Puis, à la fin de mars 1684, nous le retrouvons à Paris, à l'*Hôtel de la Croix-de-Fer*, rue Saint-Denis. Les deux parents de l'ambassadeur Gravel sont aussi dans cette ville.

David songe à se faire habiller de noir pour se présenter à Versailles où Louis XIV est installé depuis 1682. Et, pratique, il ajoute que ce costume lui sera utile à son retour pour les deuils. Les faits et gestes de la sempiternelle duchesse de Nemours sont de nouveau commentés :

On m'a dit qu'elle est depuis six mois affectée d'un érysipèle qui l'abat fort, la fait suer et l'oblige à changer de linge. Elle est chagrine, de fort mauvaise humeur, ses affaires sont en mauvais état, sa table devient fort médiocre et elle cherche à emprunter de l'argent et à vendre ses chevaux.

Cette même lettre nous fait apparaître la confiance toujours plus grande que lui accorde le lieutenant-général Stoppa ; il en profite pour recommander le placement de plusieurs compatriotes.

David va voir son frère Charles aux Gardes, à Versailles. Il ne trouve pas que la splendeur du château et des jardins soit proportionnée à la quantité de millions qu'on y a déboursés. Il assiste à la cérémonie de la Cène. Le roi lave les pieds de treize enfants et leur offre à chacun, de sa main, treize plats.

Pendant ce séjour, Montmollin est souvent reçu chez M^{me} Pellissary, personne influente, « où l'on rencontre foule de monde, où l'on vit à la grandeur ». Il est ébloui par les maîtres d'hôtel, les officiers de la table et les livrées que l'on voit dans ce train de maison fastueux.

¹ Jean-Pierre Stoppa, 1620-1701.

L'un des parents de Gravel lui propose de se joindre, avec lui, à la suite du roi en campagne. Il aurait ainsi l'occasion d'assister à un siège, « ce qu'il y a de plus beau dans la guerre, excepté les batailles ». Encore un projet d'écarté, son père s'opposant à cette aventure.

Il va, comme en 1682, faire sa révérence à Chantilly. Le Grand Condé lui dit « qu'on est content de son père et qu'on s'en souviendra dans les occasions ».

Ce séjour à Paris se prolonge jusqu'en juin 1684. Les lettres continuent à une cadence soutenue, toujours bien remplies de considérations politiques, de projets relatifs à la construction de la maison nouvelle sur les graviers du lac, à Neuchâtel¹, de conseils à son père, d'avis concernant ses frères, de services et commissions à rendre et à faire au pays.

Avant son départ, il va prendre congé du Grand Condé. Bien reçu, il a l'honneur de l'entretenir pendant une heure et demie de promenade au cours de laquelle il s'efforce de satisfaire à plusieurs questions qui lui sont posées sur les affaires du pays et des cantons.

Peu après son retour en Suisse, Gravel meurt brusquement à Soleure, le 1^{er} juillet 1684. Il est remplacé à la fin de décembre par Tambonneau, auprès de qui David devient rapidement *persona grata*. C'est du moins ce qui ressort des lettres écrites de 1685 à 1687.

A la fin de cette dernière année a lieu l'ultime voyage en Hollande, où David se rend, cette fois à titre privé, avec ses deux frères François et Jean-Henry. Leur père, voyant la mauvaise tournure que les affaires prennent pour lui et sa famille l'a chargé de mettre ses frères en apprentissage chez de bons négociants et de faire une enquête sur les possibilités d'importer certains draps et de les faire fabriquer ensuite dans notre pays.

La fortune a tourné. On prend de plus en plus position à Neuchâtel contre l'impérialisme de Louis XIV. David perd sa recette de Colombier déjà en 1687, soit cinq années avant la seconde disgrâce générale de sa famille. Malgré un dernier appel de Tambonneau qui le réclame à Soleure, notre voyageur paraît renoncer à la diplomatie. La gérance de ses biens doit l'occuper suffisamment. Peut-être est-il aussi déjà affecté par le mal qui l'emportera ? Une fois de plus, il n'a que trente ans, il fait preuve de précocité, cette fois-ci, dans la retraite.

Les lettres de Tambonneau continuent jusqu'en 1696. Le ton en

¹ L'immeuble portant actuellement le n° 8 de la place des Halles.

est badin. Elles sont d'une grande familiarité et d'un homme d'esprit. On y relève cette phrase qui n'a rien perdu de son actualité¹ :

Voilà ce que vous avez de bon en Suisse, c'est de voir la tempête autour de vous dans une profonde paix.

Que pouvait faire David ainsi désœuvré, se marier ? C'est ce qu'il fit le 13 novembre 1689, à Neuchâtel. Il épousa une très jeune fille de seize ans; Marguerite Marval, fille de feu Félix qui avait été capitaine au service du roi Très Chrétien. Et l'année suivante, son ami Tambonneau, retiré en ses terres de France, lui écrivait :

C'est donc à dire que Madame votre femme porte les marques du sacrement, nous autres gens inutiles ne sommes plus bons qu'à faire des enfants.

Il y eut, en effet, deux garçons nés de cette alliance ; l'un mourut au berceau, l'autre à l'âge de quatorze ans.

D'ailleurs tout est lamentable dans la conclusion de ce récit. David ne connut les joies de la famille que pendant cinq ans. Son épouse décédait, à vingt et un ans, d'une affection cardiaque, et l'ancien voyageur, qui avait rapporté dans sa petite ville de province tant de souvenirs, mourait aussi deux ans plus tard, à trente-huit ans, d'une maladie de poitrine.

Les siècles ont passé. L'ancien cimetière où repose David et sa compagne est devenu le préau du collège des Terreaux, à Neuchâtel. Inconscientes et joyeuses, les fillettes d'aujourd'hui sautent à la corde et s'ébattent sur la poussière de ceux qui animent ce récit, heureux symbole d'un éternel recommencement.

On a beaucoup exalté dernièrement le rayonnement de notre pays à l'étranger. En visitant les grands d'autrefois, il est possible que le jeune diplomate dont nous avons essayé de reconstituer l'histoire ait aussi, dans une certaine mesure, contribué à faire connaître notre pays.

Le capricieux mécanisme de la célébrité a voulu que la mémoire de David de Montmollin tombât dans l'oubli. Aucun portrait, aucune pierre tombale ne sont là pour provoquer les commentaires parfois saugrenus des visiteurs. La *Biographie neuchâteloise*, de l'abbé Jeanneret, est muette à son égard. De cette vie trop tôt achevée subsiste seul aujourd'hui un paquet de lettres jaunies par le temps, qui a échappé jusqu'à présent aux investigations des chercheurs. Nous remercions le *Musée neuchâtelois* de nous avoir donné l'occasion de les sauver de l'oubli.

Roger de MONTMOLLIN.

¹ Doss. 124/8.

L'AFFAIRE DE NEUCHÂTEL DE 1856

D'APRÈS DES DOCUMENTS FRANÇAIS INÉDITS

L'insurrection royaliste du 3 septembre 1856 a été promptement réprimée. Tout était terminé dès le moment où les troupes de Denzler et d'Ami Girard eurent repris le château de Neuchâtel. Il n'en fut pas de même sur le terrain diplomatique. La crainte d'un conflit entre la Prusse et la Suisse, comme aussi le désir de mettre un point final à la question de Neuchâtel agitèrent les puissances signataires du protocole de Londres. On ne chôma pas dans les légations accréditées en Suisse, notamment à celle de France, que dirigeait, depuis 1851, le comte de Salignac-Fénelon, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de l'empereur des Français.

Nous avons trouvé aux archives du Ministère des Affaires étrangères, à Paris, une série de rapports adressés par ce diplomate à son ministre, le comte Walewski, et d'autres pièces qui éclairent parfois d'un jour particulier les événements dont notre canton a été le théâtre, de même que les discussions auxquelles ils donnèrent lieu¹.

Voici le premier écho de la tentative de Pourtalès, que Salignac-Fénelon s'empresse de faire parvenir à Paris, le 3 septembre déjà :

Aujourd'hui, à deux heures du matin, une insurrection a éclaté à Neuchâtel. Les montagnards du Val des Verrières, mécontents... ont surpris la ville et le château. Messieurs Piaget et Humbert, ainsi que plusieurs autres fonctionnaires supérieurs du canton, sont leurs prisonniers. On dit que le parti royaliste est en tête du mouvement, et qu'une proclamation, signée du comte Pourtalès-Steiger, proclame que la Prusse a repris sa principauté et que son drapeau flotte sur le château. Les républicains de la Chaux-de-Fonds marchent en colonne pour délivrer leurs chefs et reprendre la ville. Le Conseil fédéral a chargé le vice-président Fornerod et le colonel Frei-Hérosée de se rendre sur les lieux comme commissaires fédéraux pour rétablir l'autorité du gouvernement. Quatre bataillons et quelques pièces d'artillerie du corps d'Yverdon sont mis à leur disposition. Leur avant-garde a dû entrer cette après-midi, à quatre heures, sur le sol neuchâtelois. On espère qu'ils arriveront assez à temps pour

¹ Sauf indication contraire, les documents cités font partie du dossier *Suisse*, vol. 580, janvier à septembre 1856, et vol. 581, octobre à décembre 1856, des archives du Ministère des Affaires étrangères, à Paris.

empêcher une collision dans les rues mêmes de Neuchâtel, entre les républicains de la Chaux-de-Fonds et les montagnards des Verrières qui se sont barricadés. On est d'accord ici, pour regarder ce mouvement comme aussi insensé que coupable.

Au crayon, au bas de cette dépêche, nous avons lu ceci : « Le chargé d'affaires de Suisse a reçu ce matin une dépêche télégraphique annonçant la fin des troubles. 4 sept. »

Dans le cahier intitulé *Histoire*, Louis Thévenaz s'exprime ainsi : « Quoique sans enthousiasme pour ce mouvement, Pourtalès, après avoir eu des contacts à Berlin, où il ne rencontra aucun encouragement effectif, accepta de tenter l'aventure ¹. »

Au Ministère des Affaires étrangères, nous avons trouvé un document qui prouve qu'au contraire Berlin voulait la solution de l'affaire de Neuchâtel. Il s'agit d'une lettre adressée de Berne, le 4 septembre 1856, par Salignac-Fénelon, au comte Walewski :

Ma dépêche télégraphique d'aujourd'hui vous aura instruit du résultat qu'a eu la tentative d'insurrection qui a éclaté à Neuchâtel.

J'ai été aux informations sur les causes premières... de ce mouvement, et voici ce que j'ai appris de vrai sur ce point. Il paraît qu'il y a trois semaines environ, le roi de Prusse a fait venir à Berlin le comte Frédéric de Pourtalès, qui a toujours passé pour un de ses partisans les plus dévoués, et qui, à part l'exaltation de ses passions politiques, jouit d'une très bonne réputation. Le roi l'a reçu en audience particulière, et lui aurait déclaré que l'affaire d'Orient étant aujourd'hui terminée, le moment lui semblait favorable pour saisir le tribunal de l'Europe du litige toujours en souffrance de Neuchâtel. Seulement, aurait ajouté le roi, il faut quelque impulsion, quelque chose qui fournisse un motif aux grandes cours pour donner cette impulsion. Je vous ai désigné, mon cher comte, pour donner cette impulsion.

M. de Pourtalès, effrayé d'une proposition dont il a immédiatement entrevu les suites, aurait représenté au roi que cette tentative aboutirait infailliblement à un échec matériel, à une défaite morale, qui affaiblirait encore plus qu'elle ne l'est déjà, la cause du royalisme prussien dans le canton. Le roi lui aurait fermé la bouche en disant : « Cette fois, mon cher comte, c'est le roi qui l'ordonne. » Le comte de Pourtalès se serait incliné, et il aurait répondu au roi qu'il obéirait.

De retour en Suisse, il aurait convoqué une réunion des royalistes les plus éprouvés, et c'est à contre-cœur et avec le sentiment pénible de leur faiblesse, que ceux-ci se sont réparti les rôles dans cette nouvelle équipée politique.

Jusque-là, les faits que je viens de raconter semblent constants. A côté d'eux viennent se ranger toutefois une foule de facteurs politiques, qui ont été

¹ Louis THÉVENAZ, *Histoire*. Collection publiée à l'occasion du centenaire de la République, p. 102.

imaginés pour exalter le courage des chefs et des soldats de la conspiration. On a fait, par exemple, courir le bruit que pendant son dernier séjour en Allemagne, Votre Excellence a eu des communications secrètes avec M. de Manteuffel, et qu'elle lui a donné au sujet de Neuchâtel les assurances les plus favorables aux intérêts et à l'amour-propre du roi de Prusse. M. de Manteuffel aurait répondu aux Neuchâtelois, qui lui faisaient remarquer que la légation de France à Berne se montrait peu conservatrice et encore moins royaliste dans la question de Neuchâtel, que cette légation vivait encore sous de vieilles instructions, mais que Votre Excellence lui en enverrait de nouvelles, quand le moment serait arrivé. On a ajouté que, dans le cas d'un conflit de quelque gravité, je recevrais de Votre Excellence des ordres en vue d'établir une intervention diplomatique de la France, entre les deux parties ; on a fait également courir le bruit que le comte de Savigny allait arriver à Berne, en mission extraordinaire de la part de la Prusse.

Enfin, ce matin, on a fait une tentative indirecte auprès de la légation d'Autriche pour savoir jusqu'à quel point elle voudrait accorder sa protection aux personnes compromises dans cette échauffourée. Le chargé d'affaires d'Autriche a cherché à garder sa neutralité et la libre action de son cabinet.

Edgar Bonjour, dans son étude sur la part de l'Angleterre à la solution du conflit de Neuchâtel, écrit ceci : *Ob Preussen den Royalisten-Handstreich angeregt und ausgelöst oder bloss geschürt und unterstützt habe, bleibt eine offene Frage*¹.

Et voici la fin des événements, racontés télégraphiquement par Salignac-Fénelon, au ministre des Affaires étrangères :

Berne, le 4 septembre 1856.

Les républicains de la Chaux-de-Fonds, après avoir fait leur jonction avec l'escadron de cavalerie fédérale en garnison à Colombier, ont attaqué ce matin les royalistes qui occupaient la ville et le château de Neufchâtel. Après une heure de combat, ils ont emporté toutes les positions. Les royalistes ont eu quinze hommes tués et une trentaine de blessés. Parmi les chefs figurent, dit-on, deux comtes Pourtalès. Deux à trois cents du parti prussien ont été faits prisonniers. Le gouvernement républicain est rétabli. L'attaque opérée contre lui avait été faite si maladroitement que le gouvernement n'a pas cessé de correspondre par le télégraphe avec le bureau qui était au pouvoir des insurgés. Les troupes fédérales sont entrées dans la ville peu d'instant après que les républicains de la Chaux-de-Fonds s'en étaient emparés. Le gouvernement suisse va déférer aux assises fédérales les chefs et les complices de ce mouvement.

¹ Edgar BONJOUR, *Englands Anteil an der Lösung des Neuenburger Konflikts 1856/57. Basler Beiträge zur Geschichtswissenschaft*, Bd. XII, p. 12.

A Paris, on fut tout étonné de la rapidité avec laquelle éclata l'affaire de Neuchâtel, et voici ce que nous lisons dans une missive, adressée au comte de Salignac-Fénelon, qui doit être de la main de Drouyn de Lhuys lui-même :

6 septembre 1856.

Monsieur le Comte,

Votre correspondance m'est parvenue... Nous étions loin de nous attendre à cet événement qui nous a d'autant plus surpris qu'en ce moment même il nous est difficile de nous rendre un compte exact des causes qui ont pu les provoquer. Bien que tout annonce que ce mouvement doive être attribué aux partisans de la domination prussienne, j'ai peine à croire cependant, Monsieur le Comte, que le roi de Prusse ait joué dans cette affaire le rôle qu'on lui prête, et qu'il ait pris une initiative aventureuse qui n'est point dans son caractère, ni dans les habitudes de son gouvernement... La facilité avec laquelle cette échauffourée a été réprimée annonce qu'elle ne pourrait inspirer de craintes sérieuses au gouvernement fédéral, c'est un motif de plus pour lui, ainsi que pour l'autorité cantonale, d'user envers les personnes qui s'y trouvent compromises d'une modération et d'une clémence qui sont tout entières dans l'intérêt de sa cause. C'est à lui qu'il appartient maintenant de ne pas prêter à cet incident plus de gravité et de portée qu'il n'en doit avoir, en évitant de prendre aucune mesure qui ne serait pas absolument commandée par les événements. A mon avis, Monsieur le Comte, l'intérêt politique conseille au gouvernement fédéral de laisser autant que possible au conflit de Neuchâtel son caractère local et accidentel, et de s'abstenir d'une intervention directe qui pourrait avoir pour conséquence de provoquer encore davantage les susceptibilités du gouvernement prussien et de faire entrer dans les délibérations des puissances une question que l'intérêt de la Suisse est de maintenir aussi longtemps que possible dans le statu-quo.

Le 6 septembre, Salignac-Fénelon écrivait à Paris, au comte Walewski :

J'ai l'honneur de vous confirmer ma dépêche télégraphique du 4, qui vous a annoncé que le gouvernement républicain était rétabli à Neuchâtel. Des renseignements ultérieurs portent que la troupe royaliste de M. de Pourtalès, repoussée du Locle, sur lequel elle avait fait une pointe, et poursuivie par les républicains des environs de cet endroit, et surtout par ceux de la Chaux-de-Fonds, était revenue très découragée le 3 dans la soirée.

A peine de retour dans cette dernière ville, M. de Pourtalès reçut des commissaires fédéraux, qui venaient d'arriver, une sommation de mettre bas les armes immédiatement et de se rendre à discrétion. Une négociation s'établit entre ces Messieurs dans la nuit du 3 au 4 dans le but d'obtenir une amnistie pour les insurgés et le droit de rentrer dans leurs foyers, sans arrestation préalable. Les commissaires fédéraux s'y refusaient, et ont fait, pendant ces pour-

parlers et alors qu'ils n'étaient pas encore tout-à-fait rompus, que la colonne de la Chaux-de-Fonds, renforcée par les autres paysans des autres vallées, et commandée par le colonel Denzler, attaqua le château et s'en rendit maître après une heure de très molle défense.

On ajoute que M. de Pourtalès, voyant son espoir de propager l'insurrection détruit, n'avait pas l'intention de résister, convaincu que ce n'aurait été qu'un sacrifice d'hommes inutile. Mais, attaqué inopinément par le colonel Denzler, ce fut ainsi que s'engagea la lutte qui coûta la vie à une quinzaine de ses partisans. Les autorités cantonales et le Conseil fédéral travaillent de concert à empêcher que le parti vainqueur ne souille sa victoire par des violences. Le colonel Denzler, l'homme le plus populaire de ces contrées, a été nommé commandant en chef de toutes les milices du canton. Cet officier s'est noblement conduit et a sauvé la vie du comte de Pourtalès, dont l'uniforme de colonel prussien avait, dès le premier moment, servi de point de mire aux soldats républicains.

Un arrêté, publié hier, engage les différents miliciens du Locle, de la Chaux-de-Fonds, des Brenets et du Val-de-Travers à rentrer dans leurs foyers, et les troupes fédérales, tirées du camp d'Yverdon, occupent aujourd'hui la ville et le château de Neuchâtel, mesure très sage, car le contact des prisonniers royalistes et des montagnards républicains, très irrités, aurait vraisemblablement engendré des actes.

Le Conseil d'Etat de Neuchâtel et les commissaires fédéraux ont publié des proclamations qui tendent également à apaiser les esprits et à ramener la tranquillité dans le pays. Votre Excellence trouvera, sous ce pli, les deux proclamations, ainsi que l'appel laconique par lequel le comte de Pourtalès avait annoncé le rétablissement éphémère de l'autorité royale... Le comte Frédéric de Pourtalès et ses neveux, le colonel de Meuron, le comte Westdaëlen et MM. de Montmollin figurent au premier rang parmi les chefs de ce mouvement. La constitution fédérale ayant aboli la peine de mort en matière politique, l'accusation de haute trahison qu'on dirigera contre eux les exposera à la peine des travaux forcés. Mais l'opinion publique, en Suisse, prise dans sa généralité, n'approuverait pas une peine aussi dégradante... Je remarque qu'on attribue de plus en plus au roi de Prusse cette malheureuse échauffourée et que cette considération tend à mitiger le blâme qu'on serait tenté de faire tomber sur ses auteurs immédiats. Il serait à désirer que la diplomatie pût parvenir à clore une fois pour toutes cette triste question de Neuchâtel. Des négociations directes entre la Prusse et la Suisse n'y parviendront jamais. Je me demande si le Gouvernement de Sa Majesté l'Empereur ne pourrait pas intervenir ici avec succès. En dehors du roi de Prusse, et de quelques-uns de ses confidents, l'opinion publique à Berlin désire que ce différend soit terminé. Y aurait-il possibilité d'engager le roi de Prusse à céder ses droits sur Neuchâtel à Sa Majesté l'Empereur et, ceci obtenu, le gouvernement impérial ne pourrait-il pas s'entendre avec la Suisse très facilement pour régler l'affaire ?

Ce mode de procéder ménagerait tous les amours-propres, et je crois que la Suisse ferait des sacrifices pécuniaires pour y arriver. Il me semble, d'ailleurs, qu'il serait de la politique conciliante et habile de la France d'assurer ainsi la

tranquillité publique d'une nation voisine. Je ne me dissimule pas les objections que peut soulever ce moyen, mais je n'ai pas cru inopportun néanmoins de le signaler à l'attention de Votre Excellence. Le ministre de Russie sort de chez moi, il approuve la modération que déploie le Conseil fédéral. Elle lui semble d'autant plus habile que son droit sur Neuchâtel n'est pas clairement défini.

L'empereur de Russie, qui est neveu du roi de Prusse, sera désolé de ce qui vient d'arriver, et saura gré à tous ceux qui empêcheront des rigueurs superflues.

L'essentiel est de chercher à gagner du temps, afin que les passions du public et de ses juges puissent se calmer. M. de Krudener est persuadé que Sa Majesté l'empereur Napoléon approuvera cette manière de voir comme l'approuvera l'empereur de Russie.

(A suivre.)

Marguerite MAUERHOFER.

MÉLANGE

Les indiennes neuchâteloises à Lausanne

La première exposition d'anciennes toiles peintes du pays, organisée au château de Colombier en mai-juin 1949 par l'association des Amis du château de Colombier (le *Musée neuchâtelois* l'a signalée dans sa chronique de 1949, p. 190), modeste et régionale, était comme une esquisse charmante et d'un joli style, disposée avec le plus grand soin dans les trois salles du second étage, qui furent l'appartement de Mylord Maréchal.

La seconde, qui devait la suivre de quelques mois, à Lausanne, du 4 mars au 30 avril 1950, fut un tableau complet (autant qu'il est possible), à la fois artistique et scientifique. Entreprise sous les auspices du département de l'Instruction publique du canton de Neuchâtel, de l'Institut neuchâtelois et des Amis du château de Colombier, par M^{lle} Edith Porret, conservateur du Musée d'Art industriel et d'Art décoratif de la ville de Lausanne, elle était en tout cas deux fois plus importante. Le local où elle était aménagée se prêtait à une généreuse distribution des objets, étant la salle même du Musée au Palais de Rumine, éclairée de très hautes baies, longue de trente-huit mètres et large de dix, et pourvue de plus de cent cinquante vitrines, les unes en forme de cages, les autres verticales, inclinées ou horizontales. Aussi tout ce que tient en général enfermé le Musée d'histoire de Neuchâtel, mais aussi ceux de Boudry, de Valangin et de la Chaux-de-Fonds, sans compter ce que possèdent des particuliers, se déployait-il splendidement : vastes tentures, au nombre d'une vingtaine, portraits d'indiens (en particulier ceux de M. et M^{me} Henry DuPasquier, datant de 1780, de M^{me} DuPasquier-de Morel, de Jean-Jacques DuPasquier par Preud-

homme), livres d'échantillons et de comptes, dessins, bois d'impression, pierres à repasser, balances de « pileurs », écharpes, mouchoirs, toiles d'ameublement et d'habillement, etc. Il y avait jusqu'à la Bible de Jean-Jacques de Luze et ce panneau de Napoléon à Vizille, seul reste connu des impressions neuchâtelaises à sujet historique.

Mais si les Amis du château de Colombier avaient fourni à Lausanne la quasi-totalité du matériel qui existe encore au pays, M^{lle} Porret, de son côté, avait ajouté un certain nombre de pièces de Genève, de Gênes ou d'ailleurs, donnant d'utiles points de comparaison, ainsi que tout un outillage de Schwanden, encore utilisé, consistant en cuves, martelets, bois appariés pour les diverses couleurs de l'impression (alors qu'on n'a plus retrouvé de jeux complets dans les diverses régions neuchâtelaises). En outre, comparaison instructive encore, on pouvait considérer, dans un chantier réservé à l'extrême bout de la longue salle, de grandes toiles peintes modernes, dues à des artistes tels que Mauler, Mennet, Bischoff et Monnerat.

La cérémonie de vernissage, très revêtue, fut l'occasion, dans l'après-midi du samedi 4 mars, d'un échange de sentiments amicaux entre Vaudois et Neuchâtelais. M. le municipal Georges Jaccottet prononça un substantiel discours de bienvenue, auquel répondirent M. le conseiller d'Etat Camille Brandt et le président des Amis du château de Colombier. En outre, à 17 heures, M. Alfred Schnegg, notre archiviste d'Etat, fit une conférence historique très goûtée, et, le 22 mars au soir, M^{me} Dorette Berthoud a exposé à un nombreux public diverses particularités techniques et pittoresques de l'ancien indiennage neuchâtelais.

Au terme de cette deuxième exposition d'anciennes toiles peintes, il convient de marquer de la reconnaissance aux prêteurs particuliers, descendants, pour la plupart, des indienneurs d'autrefois, les familles Bovet, DuPasquier, Verdan, Montmollin, Breguet, Perrot, de Luze, Bosset, à la Fabrique de câbles de Cortaillod, ainsi qu'à M. Natale Deagostini, de Colombier, l'avisé collectionneur qui a été au départ des deux entreprises.

M. J.

CHRONIQUE

La fête des Armourins. — On peut lire dans le rapport du Conseil de bourgeoisie de Neuchâtel, de 1850, les lignes suivantes :

« Vous aurez peut-être été étonnés, Messieurs, de ne pas voir l'antique fête des Armourins continuée. L'obscurité qui entoure son origine rendait très difficile toute décision sur la question de savoir si, en présence du nouvel état politique du pays, cette fête pouvait encore être motivée. Nous avons convoqué une commission nombreuse dont le préavis unanime a été que la fête en question ne pouvait plus avoir lieu.

» Le Conseil administratif a adopté ce préavis, et l'on doit convenir qu'il est fondé si l'on part du point de vue de plusieurs personnes, savoir : que la

fête des Armourins n'était que l'exercice du droit des bourgeois de monter en armes au château du prince¹. »

Registres d'état civil. — Divers journaux ont signalé, l'an dernier, que l'Eglise mormonne envisageait de faire photographier tous les registres d'état civil de plusieurs pays, afin de constituer à Salt Lake City des archives permettant de rechercher les ancêtres de ses adhérents. Plus exactement, c'est la Société généalogique de l'Eglise des saints des derniers jours qui est à la tête de cette vaste entreprise. Elle s'est adressée également aux autorités de notre canton, et le département de Justice l'ayant autorisée, elle a fait prendre au microfilm, aux Archives de l'Etat, tous les registres de paroisses antérieurs à 1824. Il est convenu qu'un double des films sera remis aux Archives de l'Etat.

Conservation des monuments historiques. — La loi sur la conservation des monuments historiques datait de 1902. Elle avait été élaborée à la suite d'une intervention de la Société d'histoire. Soumise récemment à une refonte complète, elle est devenue la *Loi sur la protection des monuments et des sites*, adoptée par le Grand Conseil le 19 avril 1950. Cette loi permet à l'Etat de prendre des mesures plus efficaces — il peut même recourir à l'expropriation — pour assurer la conservation de monuments et de sites. Elle étend aussi ses effets aux ensembles architecturaux : rues, places, quartiers, aux sites naturels ou construits, aux trouvailles archéologiques. Elle prévoit la création d'un Fonds cantonal des monuments et des sites, alimenté par le budget, et la constitution d'archives photographiques.

Les historiens et tous ceux qu'animent le respect du passé salueront avec joie l'adoption de ces nouvelles mesures protectrices.

Chevrons. — Le Grand Conseil a accepté, de justesse, dans sa séance du 17 mai 1950, une motion demandant l'adoption des chevrons pour armoiries du canton. La question est donc renvoyée au Conseil d'Etat, qui devra revenir devant l'autorité législative avec un projet de décret sur cet objet. C'est alors seulement qu'une décision définitive pourra être prise, sous réserve d'une consultation populaire éventuelle.

Anniversaire de Philippe Godet. — Le 23 avril 1950, il y avait cent ans que Philippe Godet naissait à Neuchâtel. Cet anniversaire a été rappelé par de nombreux articles de journaux, parmi lesquels il faut mettre hors de pair celui de M. Pierre Grellet dans la *Gazette littéraire* des 22/23 avril : *Philippe Godet et nous d'après sa correspondance avec ses amis de la « Gazette »*.

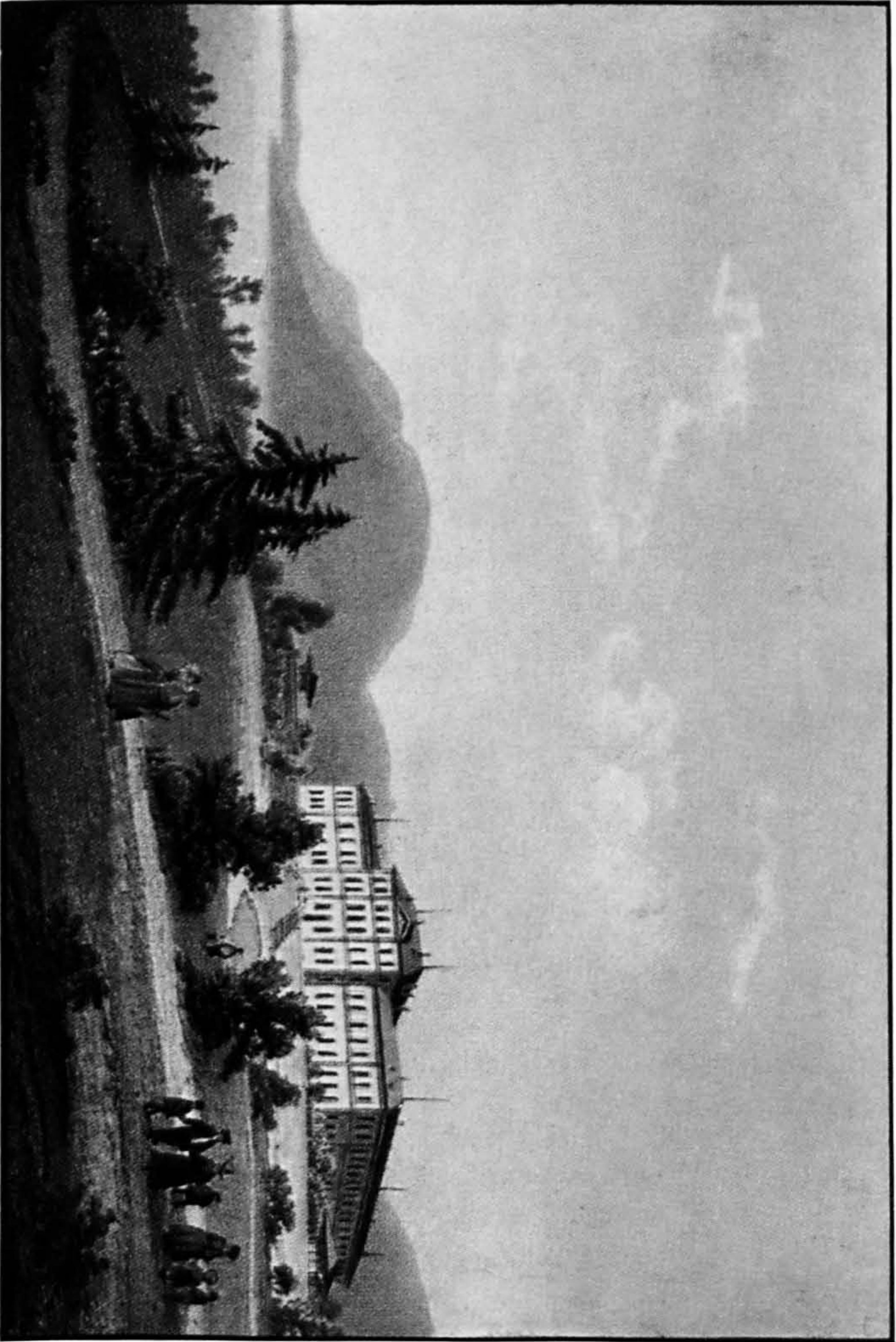
Le 26 mai s'est ouverte à la Bibliothèque de Neuchâtel une exposition consacrée à la mémoire de l'auteur de *Madame de Charrière*. Elle a débuté par une causerie de M. Pierre Grellet : *Philippe Godet, le maître, l'ami*.

Fonds de lettres Perrot. — Les Archives de l'Etat ont eu dernièrement la possibilité de faire l'achat d'un lot de lettres adressées au conseiller d'Etat Abram de Perrot par le général de Lentulus, par le vice-gouverneur Louis Michell et par le conseiller Derschau, de 1768 à 1777.

L. M.

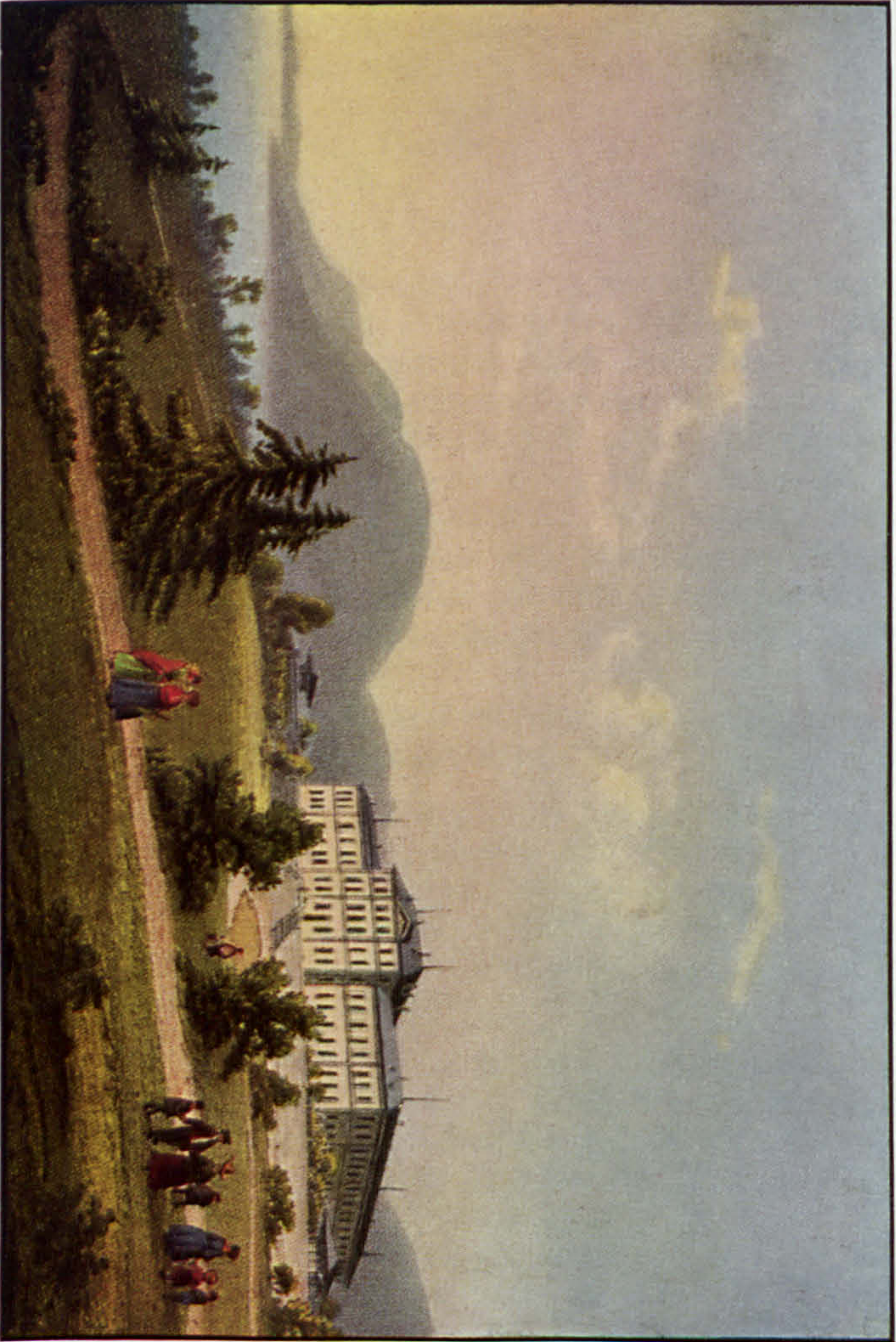
¹ Rapport présenté par le Conseil de bourgeoisie à l'assemblée générale des bourgeois de Neuchâtel de mai 1850, p. 13.

La fête des Armourins a fait l'objet d'un article d'Alphonse WAVRE paru dans le *Musée neuchâtelois* de 1866, p. 253.



VUE GÉNÉRALE DE PRÉFARGIER
D'APRÈS UNE LITHOGRAPHIE EN COULEURS DE J. JACOTTET





VUE GÉNÉRALE DE PRÉFARGIER
D'APRÈS UNE LITHOGRAPHIE EN COULEURS DE J. JACOTTET

BIBLIOTHÈQUE
DE LA VILLE
NEUCHÂTEL

LA FONDATION DE PRÉFARGIER ¹

Comme d'autres Neuchâtelois, tels David de Purry ou Jacques-Louis de Pourtalès, qui ont fait leur chemin dans le monde, Auguste-Frédéric de Meuron revint se fixer à Neuchâtel et fit bénéficier son pays d'une belle fortune acquise à l'étranger. Né le 26 août 1789, de Charles de Meuron et de Suzanne Perregaux, il était un arrière-petit-fils d'Etienne de Meuron, auteur de la branche dite Tête de Maure. Après quelques stages en Angleterre, puis au Portugal, Auguste-Frédéric de Meuron alla s'établir à Bahia et reprit en main une fabrique de tabac à priser ; grâce à son esprit vif, à son énergie et à sa persévérance, il put développer ses affaires et fonder des succursales à Pernambouc et à Rio-de-Janeiro.

Ayant mis en pleine voie de prospérité ces trois établissements, qui firent de la maison Meuron une des grandes entreprises industrielles du Brésil, Auguste-Frédéric de Meuron dut quitter l'Amérique en 1837, pour des raisons de santé. A son retour en Europe, il ne fit que des séjours passagers à Neuchâtel ; s'il vivait habituellement avec ses parents les plus proches établis en France, il se sentit néanmoins attiré à Neuchâtel. Son patriotisme, son mariage avec Elise de Pury, le bien qu'il faisait autour de lui, et surtout sa Fondation de Préfargier le fixèrent définitivement dans cette ville. Voulant faire profiter son pays de sa fortune, il avait consulté les hommes qui connaissaient le mieux les besoins du canton, fait faire une étude approfondie de la question et décidé de fonder un asile pour aliénés.

¹ La maison de santé de Préfargier a fêté le centenaire de sa fondation le 18 juin 1949, bien que l'achèvement de la construction date de 1848 ; car c'est le 1^{er} janvier 1849 que la maison ouvrit ses portes et put recevoir son premier malade.

A consulter sur la maison : Archives de la Maison de Santé de Préfargier. — D^r L. BOVET, *Notice sur la Maison de Santé de Préfargier*, 1848. — *Le véritable Messager boiteux de Neuchâtel* pour 1853. — F. JEANNERET et J. BONHÔTE, *Biographie neuchâteloise*. — D^r Auguste CHÂTELAIN, *La question des incurables dans le canton de Neuchâtel*, 1867 et 1869. — *Procès de l'Hospice d'aliénés de Préfargier contre l'Etat de Neuchâtel pendant devant le Tribunal fédéral*, 1876. — *Rapports annuels* publiés par les médecins directeurs, 1874-1948. — D^r CHÂTELAIN, *Les vingt-cinq premières années d'activité*, 1874. — D^r R. GODET, *Cinquante ans d'activité*, 1899. — D^r A. MOREL, *Septante ans d'activité*, 1924. — D^r A. KOLLER, *La Maison de Santé de Préfargier*, 1933. — G. de MEURON, *La Maison de Santé de Préfargier 1849-1949*. Plaquette publiée à l'occasion du centenaire. — Louis FAVRE, *Le Robinson de la Tène*, 1890. — D^r Auguste CHÂTELAIN, *Préfargier avant Préfargier*, dans *Musée neuchâtelois*, 1902. — Guy de POURTALÈS, *La Pêche miraculeuse*, 1937. — Pierre DESLANDES, *La Symphonie des Lacs*, dans *Gazette de Lausanne*, 18 janvier 1942. — Hermann HESSE, *Beschreibung einer Landschaft*, 1947. (Hors commerce.) — Charly GUYOT, *Neuchâtel, pays de tourisme*, 1948. — Maurice DE COULON, *Le parc de Préfargier*, 1948. Monographie non publiée.

A cette époque, la situation des aliénés était des plus primitives. Neuchâtel possédait au XVII^e siècle, près de la tour Salanchon, un bâtiment désigné sous le nom de Maison des pestiférés, dans laquelle on enchaînait les aliénés que leurs familles ne pouvaient plus garder. Durant tout le XVIII^e siècle et jusqu'au début du XIX^e siècle, les soins et l'assistance aux aliénés ne s'étaient guère améliorés. Plusieurs hôpitaux furent construits à cette époque dans le pays, mais les aliénés en étaient exclus ; ceux-ci passaient leur existence soit en prison, soit plus ou moins enfermés à leur domicile, ou encore placés « à la démonte » chez des particuliers.

Pour remédier à cette situation, Auguste-Frédéric de Meuron chargea le docteur Bovet de faire une statistique des aliénés dans le canton de Neuchâtel. Ce relevé porte le nombre total des aliénés à 233, la plupart incurables, et pour ainsi dire tous privés de soins médicaux. Voulant largement pourvoir à la situation, Auguste-Frédéric de Meuron fixa à 100 le nombre des malades destinés à être reçus dans son asile et décida de le consacrer entièrement au traitement d'aliénés dont la maladie présentait des chances de guérison.

Avant d'entreprendre cette œuvre, Auguste-Frédéric de Meuron interrogea à Genève, à Paris et en Angleterre les spécialistes les plus compétents ; il fit faire au docteur Bovet des voyages en France et en Allemagne pour visiter les principaux hospices d'aliénés, ce qui lui permit ensuite de se concerter avec l'architecte quant à la disposition intérieure des locaux. Auguste-Frédéric de Meuron chargea son ami Daniel Dardel, notaire à Saint-Blaise, et son mandataire Charles de Marval, châtelain de Thielle, de procéder à l'achat de divers terrains dans la région de Préfargier ; entre 1844 et 1847, vingt-deux parcelles furent ainsi acquises, couvrant au total une superficie de plus de vingt-cinq poses. Dans la *Notice sur la maison de santé de Préfargier*, le docteur Bovet nous a laissé une description pleine de charmes :

Il était certes difficile de faire choix d'un emplacement qui réunît plus d'avantages et répondît mieux au but, que celui de Préfargier. A une lieue et demie de Neuchâtel, à cinq minutes de la route de Berne et à une portée de fusil du lac s'élèvent les bâtiments, au point où la plaine de Marin par une pente légère s'incline vers le lac. La beauté de l'exposition mérite d'être signalée, même dans un pays aussi riche que le nôtre en vues grandioses et en sites pittoresques. Préfargier est favorisé par une nature propre à inspirer à ses habitants le calme, la confiance et la sérénité. Les idées tendent à s'harmoniser avec les impressions apportées à l'âme par les sens : l'influence de ces dernières ne peut donc être négligée dans le traitement des maladies mentales. Sa situation

au milieu de la campagne, en dehors de toute route y maintient le calme et la tranquillité indispensables au traitement des maladies mentales, ouvre aux malades des promenades variées dans les environs et diminue pour les gens de service les occasions de manquer à leurs devoirs. En un mot Préfargier remplit d'une manière qui ne laisse rien à désirer l'importante condition de l'isolement, sans éloignement des centres de population.

L'endroit choisi, les terrains achetés, Auguste-Frédéric de Meuron s'adressa à Philippon, un des architectes les plus distingués de Paris, pour lui confier la construction de l'établissement ; celui-ci fut parfaitement secondé dans la conduite des travaux par Louis Châtelain, architecte à Neuchâtel. La crise politique et financière de 1848 qui vint surprendre le fondateur dans son entreprise, ne l'empêcha pas de la poursuivre et de la mener à chef ; il y contribua non seulement de sa bourse, mais aussi de son cœur et de son intelligence, suivant de ses propres yeux l'exécution des travaux. Il n'est pas de question de détail qui ne l'ait intéressé.

Le bâtiment principal fut commencé en 1845 et terminé en 1848 ; son plan d'ensemble a été établi d'une façon simple et très logique. Au midi la façade principale, de laquelle partent deux ailes, qui sont réunies au nord par un corps de bâtiment allongé, formant au centre une grande cour. La façade du midi comporte en son milieu un bâtiment d'une architecture plus importante, élevé de deux étages ; il domine les autres constructions qui n'ont qu'un étage et rompt ainsi d'une manière élégante l'uniformité des lignes ; tout l'ensemble est d'un style très classique qui ne manque pas de grandeur.

La disposition intérieure répond à une bonne séparation des malades : du côté du levant se trouvent les quartiers des femmes, tandis que les quartiers correspondants de l'autre côté sont occupés par les hommes. Les malades tranquilles occupent la partie sud, ceux qui sont plus agités sont logés dans les ailes, alors que les plus dangereux se trouvent dans les parties reculées des bâtiments. Dans cette conception générale du plan, chaque section se trouve complètement indépendante et isolée des sections voisines ; elle possède en propre ses dortoirs à l'étage, ses salles de réunion au rez-de-chaussée, ainsi que ses escaliers, couloirs et jardins. Ces dispositions permettent d'accorder aux malades une liberté relative assez étendue ; ceux-ci peuvent passer, quand bon leur semble, des salles de réunion dans les corridors ou dans les jardins, tout en demeurant isolés des malades des autres sections. Cette distribution conserve encore aujourd'hui toute sa valeur, car elle établit des démar-

cations très nettes entre les malades, tout en permettant un passage facile d'une section à l'autre. Il convient en outre de mentionner le chauffage, le système Duvoir, qui est un système mixte à eau chaude et à air chaud ; c'est la première réalisation du chauffage central en Suisse.

Dès le commencement, Préfargier n'a pas connu de fenêtres munies de grilles. Sans perdre de vue la sécurité des malades, on s'est ingénié à éloigner et à dissimuler ces moyens de restriction qui peuvent souvent provoquer chez eux des impressions pénibles. Cette tendance à écarter tout ce qui pourrait éveiller l'idée de réclusion se retrouve également dans les jardins où se promènent les malades ; l'élévation des murs y est habilement dissimulée par des sauts de loups, ce qui permet de jouir aisément de la campagne environnante. « Tant de luxe pour des fous, disait-on, c'est à n'y rien comprendre » ; le bruit courut même qu'Auguste-Frédéric de Meuron ne songeait nullement à recueillir des malades dans son bel asile, mais bien plutôt les Jésuites chassés de Fribourg.

Le 12 août 1848, Auguste-Frédéric de Meuron avait adressé une requête au Conseil d'Etat pour lui annoncer la fondation de Préfargier ; à cette requête étaient joints le règlement général de l'établissement, ainsi que l'acte de fondation, également daté du 12 août. Ce dernier est basé sur les notions de perpétuité et de propriété particulière qui sont encore en vigueur aujourd'hui. Ces différents actes furent sanctionnés le 18 août 1848 par le Conseil d'Etat et par le Grand Conseil avec la clause additionnelle : « Pour être maintenus et observés aussi longtemps qu'il n'y sera pas vu d'inconvénients. » Cette addition n'eut guère le don de plaire au fondateur qui y voyait une atteinte à la notion de perpétuité qu'il avait conférée à sa fondation ; ce fait, ainsi que la nomination de M. Ehrard Borel, préfet de Neuchâtel, comme membre de la commission de Préfargier, donnèrent lieu à des échanges de lettres assez vives entre Auguste-Frédéric de Meuron et le Conseil d'Etat. Il faut surtout rechercher la cause de ces différends dans le fait que le fondateur de Préfargier était de sentiments très royalistes et qu'il voulait rester à distance du gouvernement républicain fraîchement constitué.

Suivant l'acte de fondation, Préfargier était dirigé par une commission, formée de neuf membres, y compris le président :

En font partie deux membres de la famille Meuron, un autre sera un membre du gouvernement ou son représentant dans le district ; les six autres membres seront des Neuchâtelois, connus par leur moralité, leur désintéressement et leur zèle pour le bien public.



AUGUSTE-FRÉDÉRIC DE MEURON
PAR ALBERT DE MEURON



Cette commission, chargée de l'administration de Préfargier, doit se renouveler elle-même perpétuellement et pourvoir, à la majorité des suffrages, au remplacement du président et des autres membres. La première commission était composée comme suit : Auguste-Frédéric de Meuron, président ; Maximilien de Meuron, vice-président ; Ehrard Borel, préfet de Neuchâtel ; Paul-Louis-Auguste de Coulon, Charles-François de Marval, Daniel Dardel, Jacques-Louis Borel, Louis Châtelain et Alphonse de Pury-Muralt. Le docteur Louis Bovet-Wolff fut nommé médecin-directeur de l'établissement et M. Henri Larsche, ministre du Saint-Evangile, assumait les fonctions de chapelain.

A la fin de l'année 1848, tout était prêt ; le directeur, le docteur Bovet, et le personnel entrèrent à Préfargier le 11 décembre et, quelques jours plus tard, Auguste-Frédéric de Meuron eut la joie de présider, le 27 décembre, à l'inauguration de l'établissement qu'il avait créé de tout son cœur. Durant cette journée, il réunit les employés de la maison pour préciser quels seraient leurs devoirs :

Un devoir essentiel des infirmiers, leur dit-il entre autres, est la discrétion à l'égard de tous les faits et gestes de leurs malades dont ils sont responsables. Ils ne raconteront jamais, ni au dedans ni au dehors de l'établissement ce qui peut avoir été dit ou fait par un malade ; car des indiscrétions de cette nature peuvent nuire à un malade, à sa rentrée dans la société et sont toujours pénibles pour les familles ; c'est pourquoi on ne peut les considérer comme des commérages ordinaires, mais elles constituent une véritable infidélité morale au préjudice des personnes confiées à la loyauté de ceux qui les soignent.

Ces instructions, pleines de tact, étaient si bien appropriées à la situation, qu'aujourd'hui encore, elles forment la base du règlement actuel.

Préfargier s'ouvrit le 1^{er} janvier 1849 ; c'était le plus important asile pour aliénés en Europe. Le premier malade fut reçu le 2 janvier et, à cette occasion, le fondateur décida de prendre les frais de pension à sa charge personnelle. Les premières années furent des années de mise en train qui s'écoulèrent sans grand événement notable. Auguste-Frédéric de Meuron eut la satisfaction de voir son œuvre se développer et la réputation de Préfargier s'étendre au delà des frontières du canton ; il s'occupait de toute l'administration, c'était lui aussi qui, chaque année, comblait les déficits.

Mais cette période heureuse ne fut pas de longue durée. Auguste-Frédéric de Meuron tomba malade, atteint d'une bronchite aiguë, et mourut le 1^{er} avril 1852 ; déposé provisoirement au cimetière du Mail,

le cercueil fut inhumé définitivement à Préfargier où il repose dans un tombeau, au bas de la grande pelouse, près du lac. Des temps durs s'annonçaient pour Préfargier, mais le fondateur avait remis son établissement en de bonnes mains : Maximilien de Meuron devint président de la commission et, avec l'aide d'une somme de 100 000 francs léguée par le fondateur, à laquelle vinrent s'ajouter d'autres dons, parvint à surmonter les difficultés des années difficiles.

Nous n'avons pas l'intention de faire revivre le développement de Préfargier, ni de mentionner les nombreux médecins qui s'y sont succédé¹ ; rappelons seulement que le docteur Auguste Châtelain assumait la direction de l'établissement durant les années 1872-1882 et qu'il reprit ses fonctions durant la guerre de 1914-1918, alors que le médecin-directeur était mobilisé.

Trois faits pourtant de l'histoire de Préfargier méritent d'être signalés, puisqu'ils ont eu quelque retentissement sur la vie de l'époque. Le premier a trait à un malade qui fut interné régulièrement, en avril 1875, et s'évada de Préfargier, en janvier 1876, pour se mettre sous la protection de M. Lambelet, avocat à Neuchâtel, prétendant être en bonne santé et avoir été interné injustement. Sur une plainte de ce malade et avec l'aide de son avocat, le Conseil d'Etat lui rendit la liberté et rapporta son arrêt d'internement ; contrairement à l'usage suivi en pareil cas, le Conseil d'Etat n'en référa pas au médecin-directeur de Préfargier. Il s'ensuivit un échange de lettres entre le docteur Châtelain et le directeur de l'Intérieur, sans que la question fût résolue. Un jour, ce malade, ayant tiré des coups de revolver en pleine rue de l'Hôpital, dut à nouveau être interné ; mais le docteur Châtelain tenant à prendre sa revanche, ne l'accepta à Préfargier que lorsque le Conseil d'Etat eut émis un arrêté spécial, annulant celui par lequel ce malade avait été remis en liberté. La réintégration de ce malade à Préfargier était une satisfaction nécessaire au bon renom de l'établissement. Cette affaire, d'apparence sans grande importance, fut le point de départ d'une révision de la situation juridique des aliénés, révision qui aboutit en 1879 à la promulgation de la loi sur le placement des aliénés ; mentionnons à ce sujet que Neuchâtel fut le premier canton qui introduisit l'inspection légale des aliénés.

Un autre fait surgit à la suite de l'adoption de la loi sur les fondations en 1876. La commission de Préfargier intenta un procès à l'Etat

¹ Pour plus de détails, voir : *La Maison de Santé de Préfargier 1849-1949.*

de Neuchâtel, parce que certaines dispositions de la nouvelle loi portaient atteinte à l'acte de fondation et aux statuts de l'établissement, qui déclarent formellement : « que Préfargier constituera à perpétuité une propriété particulière, entièrement indépendante et séparée du domaine de l'Etat et du domaine communal ». Dans son arrêté du 24 mars 1877, le Tribunal fédéral donna raison à Préfargier.

Un troisième point à relever fut la question des incurables, qui se posa assez rapidement pour Préfargier ; d'après la volonté du fondateur, volonté nettement exprimée dans les statuts de l'établissement, Préfargier est destiné au traitement des maladies curables. Durant les premières années, la direction de Préfargier se fit un devoir de garder tout malade, qu'il fut curable ou non ; en 1858 déjà, le nombre croissant des malades attira l'attention du comité sur les mesures à prendre pour renvoyer les incurables inoffensifs. En général ceux-ci ne suivent pas de traitement spécial et pourraient fort bien être logés dans un autre hospice, laissant ainsi la place à d'autres malades curables. La conclusion de deux mémoires, publiés par le docteur Auguste Châtelain, l'un en 1867, l'autre en 1869, est qu'il y a urgence pour le canton de Neuchâtel à s'occuper d'une manière sérieuse des incurables, en créant un hospice qui leur soit destiné. Au commencement de 1869, un généreux citoyen de Saint-Blaise, M. François Borel, lègue sa fortune à l'Etat pour être affectée à un établissement de bienfaisance, laissant à l'Etat le soin d'en déterminer l'emploi ; en 1887, Préfargier fait un don de 100 000 francs, destiné à la création d'un hospice pour incurables. L'idée fait du chemin : en 1889 les délégués des communes du canton prennent la décision de subventionner l'hospice à créer, puis le Grand Conseil décrète la construction de ce nouvel établissement et fixe à 200 000 francs la somme à verser par l'Etat. Le 18 septembre 1897, c'est l'inauguration de l'Hospice cantonal de Perreux.

Le nom même de Préfargier est mentionné dans des actes depuis très longtemps ; en 1375, « Octionin, fil Avoudré et Matily, sa sœur », bourgeois de Neuchâtel, reconnaissent une terre sise en « pra fergié joust le lay ». Cette même terre de neuf poses dite « en prez fergier » est reconnue en 1434 par Girard Bergier, bourgeois de Neuchâtel, qui la vendit à Jean Membru, de Marin. En 1533, c'est le petit-fils de ce dernier qui en est propriétaire, elle est dite « en pré fergier ». Aux siècles suivants cette terre se morcèle et devient la propriété de plusieurs habitants de Marin et de Saint-Blaise ; à cette époque il est difficile de suivre sa destinée,

car devant les cens à l'Abbaye de Saint-Jean, elle n'est plus guère mentionnée dans les reconnaissances des souverains de Neuchâtel. C'est sur l'emplacement de Préfargier, de la Tène et d'Epagnier qu'Henri II d'Orléans-Longueville et le chancelier Hory projetèrent de construire leur ville d'Henriopolis. Quant au nom même de Préfargier, il signifierait : le pré de la forge (« fargier » venant de *fabrica*, la forge).

Plusieurs écrivains ont parlé de Préfargier et situé certains épisodes de leurs œuvres dans cette région. Louis Favre en fait le cadre de son *Robinson de la Tène*, paru en 1890 ; ce roman qui nous conte l'idylle de Marguerite Hory et d'Henri Beauval, le Robinson (de son vrai nom Jacques Blank) est aussi l'histoire de la vie des pêcheurs de notre lac et des premières fouilles lacustres de cette époque. A la fin de *La Pêche miraculeuse*, Guy de Pourtalès décrit la dernière rencontre de Paul de Vilars et de Louise en traitement à Préfargier. Pierre Deslandes, dans une de ses *Lettres du Milieu du Monde, La Symphonie des Lacs*, parue en 1942, nous a laissé une description pleine de poésie de ces paysages. Hermann Hesse écrivit ses impressions, nées au cours de promenades dans le parc, et les publia en 1947, en édition privée, sous le titre *Beschreibung einer Landschaft*.

Préfargier sans son parc ne serait pas Préfargier. En l'espace de cent ans, des champs et des vignes au bord du lac sont devenus le plus beau parc qu'on puisse rêver, grâce aux nombreux arbres qu'on y a plantés avec un goût et un soin tout particuliers. Le promeneur ne se doute pas en admirant la variété des feuillages que tant d'espèces exotiques y sont représentées.

Du lac on aperçoit la perspective sobre et classique de la façade, qui se détache entre deux massifs d'arbres, au haut de la grande pelouse. Nombreux sont ceux qui admirent la situation merveilleuse de cette propriété et croient qu'il s'agit de la maison du fondateur, transformée ensuite en maison de santé. Tout ce coin de pays a d'ailleurs un charme particulier, qui a souvent inspiré des peintres, tels que William Rœthlisberger et Louis de Meuron.

Préfargier est bien l'établissement qui réunit les meilleures conditions pour soigner ses malades : le cadre dans lequel il est situé, l'harmonie du parc et des bâtiments, la variété des promenades et le calme reposant de la nature.

Guy de MEURON.

L'AFFAIRE DE NEUCHÂTEL DE 1856

D'APRÈS DES DOCUMENTS FRANÇAIS INÉDITS

(Suite et fin. — Voir *Musée neuchâtelois* 1950, p. 89.)

Et maintenant voyons quelle fut l'attitude de la Prusse au moment des affaires de Neuchâtel.

Berne, 9 septembre 1856.

A la nouvelle des événements du 3 et du 4 septembre, le ministre de Prusse auprès de la Confédération suisse, M. de Sydow, qui réside ordinairement à Sigmaringen, a envoyé au Conseil fédéral une nouvelle protestation en faveur des droits du roi de Prusse comme prince de Neuchâtel.

J'apprends que ce même M. de Sydow arrivera ici ce soir pour appuyer sa protestation de sa présence. Il paraît que M. de Manteuffel n'a pas pris de l'envoyer qu'il y a fort peu de temps. M. de Savigny, ministre de Prusse à Carlsruhe, avait été d'abord dirigé par lui sur Berne, sous prétexte d'y recueillir des renseignements sur les événements de Neuchâtel, mais en réalité, avec l'ordre, si l'insurrection était victorieuse de se présenter en qualité de commissaire officiel, chargé par la Prusse de sommer la Suisse de s'abstenir de toute intervention dans les affaires intérieures de ce canton.

L'arrivée prochaine de M. de Sydow rend la présence du duc de Savigny superflue, ce dernier retournera prochainement à Carlsruhe. Il m'avait prié, ainsi que le chargé d'affaires d'Angleterre, d'engager la Suisse de s'abstenir de toute attitude provoquante qui pourrait forcer la Prusse de sortir de sa position expectante et qui rendrait plus difficile toute solution, de plus il m'a prié d'invoquer la clémence du gouvernement suisse en faveur des personnes compromises. Comme le dernier de ces désirs rentrait dans les ordres de Votre Excellence, j'ai répondu que je parlerais au gouvernement fédéral dans le sens qu'il m'indiquait; en ce qui me concerne, ensuite, l'invitation de protéger les auteurs de l'insurrection, j'ai dit à M. de Savigny que le gouvernement suisse en les renvoyant devant la cour d'assises fédérale, et en chargeant de l'instruction de leur procès un de ses meilleurs magistrats, avait donné une preuve suffisante de modération. J'ai ajouté qu'une intervention directe de la part d'une légation serait inopportune et peut-être nuisible, mais que je saisis volontiers les occasions indirectes qui pourraient se présenter d'agir en leur faveur.

Le président Staempfli m'a promis de me donner copie, dans quelques jours, des lettres qui ont été saisies à Neuchâtel et qui prouvent la complicité de la Prusse; celles qu'il a déjà démontrent, à son sens, que M. de Sydow était initié au complot et que M. de Savigny était désigné pour venir à Berne comme commissaire prussien. Personne, d'ailleurs, ne doute ici de la part qu'a eue la

Prusse dans ces événements, et on assure que ce n'est que sur les demandes les plus pressantes du roi et du prince de Prusse que M. de Pourtalès, voyant son courage et sa fidélité mis en doute, s'est mis dans l'affaire.

Et le 5 septembre 1856, Monsieur de Sydow s'adressait ainsi au Conseil fédéral :

Sigmaringen, le 5 septembre 1856.

Le soussigné, conseiller intime et envoyé de S. M. le Roi de Prusse près la Confédération, instruit des événements qui se sont accomplis ces jours derniers à Neuchâtel, et réservant à son gouvernement toute discussion ultérieure, doit renouveler pour le moment, de la manière la plus positive et la plus solennelle, les protestations de droit qu'il a été appelé à faire les 2 et 3 mars 1848, et plus tard, par suite de la révolution de Neuchâtel.

Le soussigné renouvelle les protestations vis-à-vis de toutes violations anciennes et nouvelles des droits de S. M. le Roi de Prusse comme prince de Neuchâtel et de Valangin, quels que soient ceux qui en sont les investigateurs et les auteurs.

Edgar Bonjour, dans une de ses études sur le soulèvement de 1856, écrit encore : *Sogar der treue Sydow, der so unermüdlich für die royalistische Sache wirkte, wurde ganz beiseite gelassen, da man seine Abneigung gegen jede Art bewaffneter Erhebung kannte*¹.

Cette assertion ne concorde pas avec la lettre suivante qu'écrivait le 11 septembre 1856, le ministre de France à Berne :

Monsieur le Président Stämpfli vient de me communiquer très confidentiellement les lettres ci-jointes qui démontrent :

1. Que trois mois avant l'événement, le Sr Perret-Gentil, confident du comte de Pourtalès, lui écrivait que l'agent royaliste Guillebert avait vu à Sigmaringen M. de Sydow, ministre de Prusse auprès de la Confédération, qui lui avait assuré que les efforts diplomatiques du cabinet de Berlin étaient bien plus pressants que lors du congrès de Paris, que M. de Manteuffel se rendrait dans cette dernière ville dès qu'il pourrait terminer l'affaire...

2. Que ce même Guillebert annonçait, le 27 août, au Sr Humbert, chef des royalistes à la Sagne, l'arrivée prochaine du comte de Pourtalès, en ajoutant que la volonté du roi était que l'on agît maintenant.

3. Qu'un projet de proclamation, trouvé chez les insurgés, porte que Sa Majesté est informée des menées de ses fidèles sujets, qu'un commissaire royal doit arriver en Suisse (M. de Savigny est venu en effet), et que les grandes puissances déjà informées de l'événement de Neuchâtel vont, de concert avec la Suisse, régler le sort de cette principauté.

¹ Edgar BONJOUR, *Vorgeschichte des Neuenburger Konflikts 1848-1856*. Bern und Leipzig, 1932, p. 91.

4. Enfin, qu'une lettre du comte de Pourtalès au Sr Humbert annonce qu'il se mettra avec joie à la tête des conjurés et que sa mission à Berlin a réussi au delà de ses désirs.

Nous n'entrerons pas dans les détails de l'affaire de Neuchâtel qui nous sont connus surtout par les travaux d'Edgar Bonjour, mais nous voulons surtout tâcher d'utiliser le riche matériel que nous ont offert les archives du Ministère des Affaires étrangères à Paris. La grave question, après l'échauffourée des 3 et 4 septembre, était celle des prisonniers royalistes. Le roi de Prusse, comme il était naturel, ne voulait pas que ses sujets neuchâtelais fussent traités en criminels, et la Suisse, poussée surtout par l'Angleterre, réclamait de Frédéric-Guillaume IV, en échange de la liberté de ses sujets compromis, la renonciation à ses droits sur Neuchâtel. Voici, sur ce point, une lettre intéressante, que termine la liste des insurgés mis en accusation :

Berne, 18 décembre 1856.

... Je vous dirai, Monsieur le Comte, que le Ministre d'Angleterre, dans ces derniers temps, a profité de quelques entretiens que nous avons eus ensemble pour me déclarer incidemment que si les choses venaient à se compliquer, le Conseil fédéral en aurait seul la responsabilité, bonne ou mauvaise, ajoutant que, pour sa part, il ne l'avait point encouragé dans sa ténacité... J'ai déjà eu l'honneur de recommander la mise en liberté provisoire, sous caution, de M. de Pourtalès-Sandoz et du libraire Wolfrath. La chambre d'accusation vient d'ordonner plusieurs autres élargissements provisoires sous les mêmes conditions. MM. Henri de Rougemont, Edouard de Pourtalès-Pury, Auguste de Montmollin prêteront une caution de 50 000 francs, MM. Charles-Frédéric Sauvin, ministre du St Evangile, et Philippe Gretillat en fourniront une de 5000.

Deux personnes, M. le comte de Pourtalès-Gorgier et l'avocat Perrot, de l'ancien Conseil d'Etat royaliste de Neuchâtel, sont libérés de toute accusation. Enfin, M. Charles-Auguste Mathey de l'Etang, membre du Grand Conseil, a été mis en liberté provisoire sous caution. L'arrêt d'accusation renvoie à la cour d'assises 66 personnes ; quatorze accusés sont placés dans la seconde catégorie qui se compose des individus légèrement inculpés.

P. S. L'effet de l'article du *Moniteur* va grandissant. Le Conseil fédéral s'est réuni en séance extraordinaire aujourd'hui. Il a résolu de convoquer le Parlement pour le 26 de ce mois... Je viens de voir M. Staempfli, qui m'a dit qu'on allait armer sérieusement... Le *Moniteur* commence à alarmer ces Messieurs. Ils ont fait demander au cabinet de Berlin, par le chargé d'affaires de Russie, M. d'Oubril, si la Prusse accepterait une négociation directe. La Prusse a dit « Oui, quand on aura aboli le procès, tout marchera bien alors, mais nous

ne négocierons pas auparavant... » M. Staempfli est très fâché de ce que l'article du *Moniteur* ait attribué à des influences démagogiques une pression sur le gouvernement suisse. Il a eu l'air de se mettre en colère... de cette insulte. Je lui ai répondu avec fermeté que les journaux suisses contenaient du 1^{er} janvier au 31 décembre, des accusations beaucoup plus graves et beaucoup plus grossières contre le Gouvernement de Sa Majesté... Notre conversation a été passablement vive, et il m'a paru utile de montrer au Président que la France ne se laissait point intimider.

Cette lettre est suivie de la liste des insurgés dont les troupes républicaines avaient réussi à s'emparer et qui devaient être déférés aux tribunaux. Nous ne jugeons pas utile de la donner ici, puisque, à quelques variantes près, elle est identique à celle que publia, en son temps, le procureur général de la Confédération¹.

L'article du *Moniteur*, auquel il a été fait allusion, après avoir rappelé que le protocole de Londres, de 1852, reconnaissait les droits du roi de Prusse sur Neuchâtel et relaté les événements de 1848 ainsi que ceux, tout récents, du mois de septembre, en venait à parler de la prière adressée par le roi de Prusse à Napoléon III pour qu'il intervînt en faveur des prisonniers auprès du Conseil fédéral. Ce lui fut l'occasion de terminer par une note peu aimable pour ce dernier :

Le gouvernement français, heureux de pouvoir prévenir un complot entre deux puissances auxquelles le lient des relations amicales, s'empresse de satisfaire au vœu du roi Frédéric-Guillaume, et, fort de ses intentions bienveillantes envers la Suisse, comme des sentiments conciliants de la Prusse, il demande l'élargissement des prisonniers neuchâtelois. Il représente au Conseil fédéral que l'honneur de la Confédération ne serait nullement compromis, car ce n'était pas aux réclamations de la Prusse, mais aux sollicitations de la France, qu'elle accorderait la mise en liberté des prisonniers.

D'autre part, le gouvernement de l'Empereur ne laisse pas ignorer les heureux résultats que pourrait avoir cette cession, puisqu'elle devenait pour la France une sorte d'obligation d'empêcher tout conflit armé, et de faire ses efforts pour obtenir du roi de Prusse un règlement définitif de la question, conforme aux vœux de la Suisse. Malheureusement, ces considérations si sages n'ont point été appréciées, les conseils de la France ont été repoussés, et le gouvernement fédéral a mieux aimé céder aux influences démagogiques qui s'agitent autour de lui que de se rendre à des avis bienveillants et inspirés uniquement par le désir de résoudre à l'amiable une question qui, depuis trop longtemps, au surplus, pourrait, en se compliquant, troubler le repos de l'Europe.

¹ *Rapport du procureur général de la Confédération suisse à la Chambre d'accusation fédérale sur l'insurrection royaliste des 2, 3 et 4 septembre 1856 dans le canton de Neuchâtel.* Neuchâtel, 1856.

Avec la France, on rencontre, d'un côté, le désir sincère de terminer une question délicate, une déférence courtoise pour sa situation politique, de l'autre, au contraire, une obstination regrettable, une susceptibilité exagérée, une indifférence complète pour ses conseils.

Le roi de Prusse, dans son discours du trône du 29 novembre, menaça de faire appel à son peuple pour soutenir l'honneur de la couronne si l'intervention des puissances essayait un échec. L'Assemblée fédérale répondit en décidant la levée de deux divisions qui furent placées sous le commandement de Guillaume-Henri Dufour, nommé général.

Dans cette période de tension et d'exaltation patriotique, les réfugiés politiques étrangers en Suisse ne restèrent pas insensibles aux bruits de guerre qui circulaient. Réunis à Genève, ils offrirent, dans un élan d'enthousiasme, leur concours au pays qui les avait reçus. Le gouvernement français en fut informé par la lettre suivante, datée de Berne, le 23 décembre 1856 :

On m'écrit de Genève, que les réfugiés politiques y parlent de s'organiser en volontaires, sous les ordres du général Klapka. Hier soir, dans une réunion à Carouge, on aurait dévoilé tous les plans arrêtés en cas de conflit. Le colonel Charras et les autres généraux émigrés viendraient en Suisse. On ferait un appel aux nationalités, on imprimerait des bulletins par milliers et on les ferait pleuvoir dans nos départements. Enfin, le général Klapka, qui avait été appelé, dit-on, pour se mettre à la tête du mouvement qu'on espérait organiser en Sicile, aurait reçu l'ordre de rester à Genève, et de se réserver pour une prochaine et meilleure occasion. Toutes ces nouvelles me paraissent exagérées, mais je ne vous les transmets pas moins, parce qu'elles dépeignent la situation.

Ce même jour, Napoléon III écrivait à Frédéric-Guillaume IV, roi de Prusse, pour lui donner des conseils de prudence. Il l'engageait aussi à ne pas hâter ses préparatifs de guerre et à soumettre la question de Neuchâtel aux puissances signataires du protocole de Londres. Il terminait par ces lignes :

Voici donc, si V. M. y consent, la marche à suivre. Nous proposerions à la conférence de Paris de s'occuper de la question de Neuchâtel ; mes soins se porteraient surtout à ménager dans sa solution le juste orgueil de V. M. La décision de la conférence serait exécutée d'un commun accord, mais d'ici là il ne faudrait pas que la mobilisation de votre armée fût assez avancée pour qu'il n'y eût plus moyen de dénouer la question pacifiquement. Certes, ainsi que je l'ai dit à Votre Majesté, je ne saurais m'opposer à des mesures qui ont pour elles le bon droit et la modération, mais je viens encore prier V. M. d'épuiser tous les moyens d'accommodement avant de recourir aux armes ; car il ne faut

pas se dissimuler que la guerre avec la Suisse va réveiller partout l'esprit révolutionnaire et des troubles sérieux pourront être à craindre autre part même qu'en Suisse¹.

Nous terminerons cet exposé par le jugement porté par le représentant de la France à Berne, sur quelques membres du Conseil fédéral, dans une lettre adressée à Paris le 25 décembre 1856 :

Je constaterai en ce qui concerne le personnel du Conseil fédéral que l'un de ses membres, M. Staempfli, bien qu'il ait un peu modéré son attitude depuis deux ans, a toujours été regardé avec MM. James Fazy, Druey et Schaller, de Fribourg, comme le chef le plus hardi et le plus indomptable du parti révolutionnaire. Je rappelle aussi que, par sa femme, il est l'allié de M. Vogt, le chef du parti rouge dans le parlement de Francfort, l'ami de Hecker et de Struve, auquel M. Fazy a donné une place de professeur à Genève. Je mentionnais qu'un autre conseiller fédéral, M. Frei-Hérosée, l'un des plus obstinés radicaux que l'on connaisse, causant avec un membre du corps diplomatique, déclarait très franchement que si la Prusse maintenait ses propositions et que la guerre s'en suivît, que c'était un réveil qui donnait à la Confédération son immense force morale.

Je ferai remarquer finalement, qu'un autre conseiller, plus modéré et plus honnête, disait à la même époque, à M. Tillos², que le Conseil fédéral était sous la pression de réfugiés et des sociétés secrètes et qu'il convenait de l'en accuser avec énergie pour refouler cette pression et ouvrir les yeux à l'opinion publique et au Parlement sur l'entraînement fatal où l'on se trouvait.

Votre Excellence, peut donc être tranquille sur ce point. L'insurrection de Neuchâtel est due aux influences révolutionnaires, la défense de cette insurrection, le refus d'admettre une transaction raisonnable qui en eût effacé la vicieuse origine, le sont également.

Marguerite MAUERHOFER.

¹ Le texte complet de cette lettre a été publié par Edgar BONJOUR : *Ein Brief Napoleons III. an Friedrich Wilhelm IV. über die Neuenburger Angelegenheit*, dans *Revue d'histoire suisse*, 1928, p. 505.

² Le baron Tillos était premier secrétaire à la légation de France à Berne.

9m 752 - n

LE RAVITAILLEMENT DE NEUCHÂTEL PENDANT ET APRÈS L'OCCUPATION FRANÇAISE (1806)

La menace, longtemps suspendue sur Neuchâtel, d'une annexion à la France, venait à peine de se réaliser, qu'un afflux subit de soldats posait à la principauté le problème angoissant du ravitaillement¹. Jusqu'au 16 mars 1806, rien n'avait permis de supposer qu'une division complète de la Grande Armée, renforcée par un détachement d'artillerie, soit environ 5000 hommes et 300 chevaux, viendrait occuper un pays comptant au plus 48 000 habitants ! Les autorités, avisées de la venue des troupes quelques heures avant leur entrée à la Chaux-de-Fonds, n'avaient rien pu prévoir ; bien pis, le général Oudinot, commandant de la division, avait appris à Porrentruy seulement, par un ordre daté du 9 mars, que la prise de possession de Neuchâtel serait pacifique. Chambrier d'Oleyres, qui relève ce point, note que ces instructions avaient bouleversé le projet de vivre sur le pays². En fait, les troupes furent nourries avec les vivres trouvés sur place et logèrent chez l'habitant, ce qui donna lieu à une foule de récriminations qui furent tranchées par une commission spéciale. Du moins les soldats observaient-ils une stricte discipline, selon l'ordre impérial ; leur chef qui en était tout aussi respectueux, s'attira bien vite les bonnes grâces des Neuchâtelois, auxquels il rendit de signalés services auprès de l'empereur et du nouveau prince, le maréchal Berthier.

* * *

Sur le point qui nous intéresse plus spécialement ici, le général Oudinot ne perdit pas de temps pour améliorer une situation difficile.

¹ Sources : Archives nationales, Paris, séries AF. IV (secrétairerie d'Etat), F7. (police générale) ; Archives des Affaires étrangères, Paris ; *Manuels du Conseil d'Etat*, déposés comme les *Missives*, aux Archives de l'Etat, Neuchâtel.

² Samuel DE CHAMBRIER, *La cession de Neuchâtel en 1806, sa reprise en 1814*, p. 232. La lettre du 9 mars, de Napoléon à Oudinot, figure dans la *Correspondance de Napoléon*, t. 12, n° 9951. Il y est dit notamment : « Vous aurez soin de faire maintenir une bonne discipline. Vous disposerez vos troupes de manière qu'elles soient bien et qu'elles puissent se reposer. »

Le 19 mars, soit le lendemain de son entrée à Neuchâtel, il s'explique à la fin de son rapport général sur la prise de possession militaire :

Votre Majesté ne m'ayant point indiqué la manière dont Elle veut que ses troupes soient nourries, j'ai pensé que Son intention était qu'elles le fussent par l'habitant ; j'ai fait alors provisoirement une répartition telle que la charge pour lui soit soutenable. J'aurai l'honneur d'observer à Votre Majesté que le pain est ici très rare, et que ce serait un bienfait pour le pays, comme pour les grenadiers, de laisser entrer une quantité de grains déterminée, *et réclamée déjà*¹.

Ces vivres avaient sans doute été demandés à l'intendance, bien que la division n'eût « aucune administration, payeur ni caisse », et une solde en retard... Le 22 mars, jour où il avait pris possession définitivement de la principauté en temps que commissaire impérial, Oudinot annonçait à son souverain la prochaine venue d'une délégation neuchâteloise.

J'ai l'honneur de vous exposer, Sire, que le pays, qui éprouvait beaucoup de difficultés à s'approvisionner de grains, commence à en manquer, surtout dans quelques endroits ; ils osent espérer que vous daignerez y en autoriser l'entrée².

Avant même l'arrivée de cette seconde lettre, un peu gauche d'expression, l'empereur répondit, en s'étonnant du retard dans le paiement de la solde ; sans transition il ajoutait :

Faites moi une demande en règle pour l'exportation des blés. Je viens d'ordonner qu'on vous en laissât passer 6000 quintaux... Tenez vos troupes en repos, et faites les bien nourrir.

Le Conseil d'Etat neuchâtelois, informé de cette disposition le 27 mars, fit une enquête sur les besoins en grain du pays, à la demande du chef d'état-major de la division, l'adjudant-commandant Jarry. En attendant la réponse des communes, il demanda l'importation de 10 000 à 12 000 quintaux métriques et prit des mesures sévères de confiscation contre les spéculateurs, après avoir interdit l'exportation de pain, farine et blé³.

A Paris, quatre Neuchâtelois envoyés à Napoléon pour lui présenter des hommages de fidélité, s'employèrent activement à obtenir le retrait

¹ Archives nat., Paris, AF. IV, 1701, n° 13, Oudinot à Napoléon, 19 mars 1806.

² *Ibid.*, n° 18, Oudinot à Napoléon, 22 mars 1806.

³ *Correspondance de Napoléon*, t. 12, n° 12013, Napoléon à Oudinot, 24 mars 1806. — Le permis d'exporter du blé à Neuchâtel fut accordé ce même jour (cf. ci-après).

des troupes. « Sa Majesté paroïsoit elle-même sentir l'embarras de notre position, ce qui autorisoit d'autant plus nos réclamations » ; aussi bien, à la fin d'un dîner auquel Talleyrand les avait conviés, le 2 avril, les députés lui remirent-ils un mémoire affirmant que les troupes avaient « absorbé les subsistances d'un pays aride. Leur présence a occasionné un renchérissement excessif et même un commencement de disette » ; ils laissaient entendre que cela pourrait « causer de fausses et malheureuses impressions ». Dix jours plus tard, les Neuchâtelois exposaient encore par écrit à Napoléon, que quinze jours d'occupation équivalaient à un an de revenus. Le 24 avril, David-Alphonse de Sandoz-Rollin, ancien ministre du roi de Prusse à Paris, affirmait tenir de Talleyrand que des ordres avaient été donnés pour le retrait des troupes¹. En fait, les réclamations neuchâtelaises ne hâtèrent pas le départ des bataillons : l'empereur les dirigea peu à peu sur divers points de son empire, au fur et à mesure des besoins.

Malgré les importations autorisées le 24 mars, le ravitaillement restait fort précaire dans la principauté, au lendemain d'un premier départ de trois unités. Dans ces conditions, le général Oudinot, sollicité par le gouvernement neuchâtelois « d'interposer ses bons offices pour que le premier octroi soit augmenté de six mille quintaux », appuya la demande. Par décret du 25 avril, l'empereur accorda la quantité demandée, à exporter du département du Haut-Rhin². Toujours tenaces, et rebutés par aucune démarche, les Neuchâtelois avaient entre temps envoyé une députation à Munich, pour présenter leurs hommages au nouveau prince, Alexandre Berthier. Reçus le 24 avril et les jours suivants, les délégués pouvaient écrire au Conseil d'Etat, qu'en ce qui concerne les intérêts de la principauté, Son Altesse Sérénissime « les a parfaitement saisis, et les prend fort à cœur ». De fait, le 29 avril, le maréchal écrivit à l'empereur une lettre désabusée et pessimiste sur les finances du pays, « malheureux par le séjour des troupes françaises. Les habitants ne récoltent pas le sixième des grains nécessaires à leur subsistance et ils ne vivent que d'une extrême industrie ». Comme Napoléon avait prévenu cette demande en répondant à celle venue directement

¹ *Missives*, vol. 48, p. 343, les députés au Conseil d'Etat, 2 avril 1806. — Archives Affaires étrangères, *Prusse*, vol. 238, n° 290, les députés à Talleyrand, 2 avril 1806. — *Manuels du Conseil d'Etat*, t. 154, p. 381, 30 avril 1806.

² Archives nat., Paris, AF. IV, 1701, n° 21, Oudinot à Napoléon, 16 avril ; n° 22, Jean-Frédéric de Montmollin, président de la Commission des subsistances, à Oudinot, 12 avril 1806 ; AF. IV, 201, pl. 1307, n° 33, décret du 25 avril 1806, expédié le 27, au ministre de l'Intérieur. En juin seulement, l'inspecteur général des douanes, Dumas, avisait les Neuchâtelois de l'exécution de ce décret : *Manuels du Conseil d'Etat*, t. 154, p. 500, 3 juin 1806.

de Neuchâtel, le prince n'eut plus qu'à remercier son souverain, le 9 mai¹.

Or, ce jour-là, le général Oudinot transmettait à l'empereur une nouvelle demande d'exportation de grain : « le besoin en est urgent, et d'après l'autorisation que Votre Majesté a bien voulu m'en accorder, j'ose prendre la liberté d'invoquer cette nouvelle faveur ». Dix-huit conseillers d'Etat avaient signé la lettre sollicitant la permission de faire venir de France 15 000 quintaux, vu que « la Ville de Neuchatel et la plupart des communautés du pays » n'avaient pu bénéficier du premier octroi, tant les besoins étaient considérables².

A l'occasion d'un courrier emportant de nombreux rapports, Oudinot exposait à l'empereur, le 14 mai, que chaque jour des réclamations attestaient la pénurie d'avoine : les chevaux des officiers généraux, de l'état-major et de l'artillerie ont épuisé « le peu qui s'en récolte dans le pays ». Il demandait donc à son souverain d'autoriser une exportation de France, et d'en fixer la quantité.

On demande bien aussi la même faveur pour le transit de bœufs pour la subsistance de la troupe, mais pensant que le pays peut s'en procurer en Suisse, je n'ai [pas] donné la promesse de la solliciter de la Bienveillance de Votre Majesté³.

Ces demandes furent accordées. Comme en témoigne un rapport du préfet du Doubs, le général « a été autorisé d'extraire de France 84 bœufs, 1666 quintaux de bled et 872 hectolitres d'avoine par mois, pour l'approvisionnement des troupes⁴ ».

Le Conseil d'Etat réclama, peu après, le départ de l'artillerie, qui constituait une lourde charge pour les cultivateurs, mais sans succès immédiat, bien qu'Oudinot se soit entremis, une fois de plus. Le Conseil s'adressa également à Berthier, le 19 mai, s'excusant « de devoir fixer de nouveau sa sollicitude paternelle sur l'objet pénible, et de plus en plus affligeant du séjour des troupes » dans un pays, « dont le sol nourrit à peine le tiers de ses habitans ». De son côté, le procureur général

¹ *Missives*, vol. 48, p. 358, les délégués au Conseil d'Etat, 24 avril 1806. — Archives nat., Paris, AF. IV, 1701, n° 23, Berthier à Napoléon, 29 avril ; n° 24, Berthier remercie Napoléon de l'exportation de cinq mille quintaux, le 9 mai. Dans sa lettre du 4 mai, Napoléon donnait ce même chiffre, inférieur à celui du décret. Cf. : Léonce DE BROTONNE, *Dernières lettres inédites de Napoléon*, t. I, p. 194.

² Archives nat., Paris, AF. IV, 1701, n° 25, Oudinot à Napoléon, 9 mai ; n° 26, le Conseil d'Etat à Napoléon, 9 mai 1806.

³ Archives nat., Paris, AF. IV, 1701, n° 30 ; Oudinot à Napoléon, 14 mai 1806.

⁴ *Ibid.*, F7, 8427, n° 11445 (22 oct. 1806). — Le directeur général des douanes fut avisé de cet octroi de vivres par lettre du 17 juillet (cf. ci-dessous).

Georges de Rougemont écrivait à un parent : « *Sans exagérations aucunes*, nous préparons la famine pour dans peu de mois, en mangeant en trois mois les provisions destinées à pourvoir aux besoins de toute l'année ¹. » Ces démarches et ces cris d'alarme restèrent inefficaces.

Le 23 septembre 1806, enfin, le dernier bataillon français quittait la principauté ; ce départ, bien sûr, ne suffit pas à résoudre le problème du ravitaillement. Le 13 octobre, Lespérut, commissaire extraordinaire du prince, fut prié par le Conseil d'Etat de soumettre au maréchal un tableau des besoins en grain de Neuchâtel. Berthier en référa à l'empereur, qui décréta, de Berlin, le 21 novembre : « l'exportation de 13 000 quintaux de bled froment, complétant les 30 000 accordés pour 1806, et celle de 30 000 quintaux de bled froment pour l'année 1807, sont permises en faveur de la Principauté de Neufchatel et Vallengin » ; elle aura lieu par Pontarlier et Morteau, pour le blé tiré du département du Doubs, et par Bienne pour celui du Haut-Rhin. « Les quantités de bled exportés seront assujettis au paiement du droit d'exportation fixé par les règlements ². » Napoléon accordait donc une quantité globale de grain, non seulement pour l'année en cours, mais aussi pour la suivante, ne négligeant d'ailleurs pas d'alimenter, du même coup, la caisse des douanes.

Dans la pratique, ces exportations ne se firent pas sans à-coups, hésitations ni enquêtes du côté français, et provoquèrent la mise en branle d'un vaste système administratif. Le 24 novembre, le Conseil d'Etat écrivait au ministre des finances de l'Empire, « qu'en juillet Napoléon avait autorisé l'exportation de 833 sacs de froment pour chaque mois de séjour des troupes françaises », et que la principauté en avait bénéficié en juillet et août. Sachant que, par lettre du 14 octobre à M. Faurié, directeur des douanes à Besançon, le ministre avait interdit [rétroactivement] toute exportation dès le 1^{er} septembre, le Conseil, appuyé par Lespérut, demandait que le contingent de septembre fût accordé, vu que les troupes s'en étaient allées seulement le 23 de ce mois. Cet argument, malgré son incontestable force, fut ignoré par le

¹ *Manuels du Conseil d'Etat*, t. 154, p. 475, 20 mai 1806 ; le 28 juillet, l'artillerie et son train avaient quitté Neuchâtel. — AF. IV, 1701, n° 33, le Conseil à Berthier, 19 mai 1806 ; le procureur général à Rougemont de Löwenberg, banquier à Paris, 15 mai 1806.

² Archives nat., Paris, AF. IV, 229, p. 1525, n° 1. L'expédition du décret fut communiquée le 29 novembre aux ministres de l'Intérieur et des Finances, pour exécution. Après avoir pris connaissance du décret, le 9 décembre, le Conseil d'Etat renouvela sa défense d'exporter des grains (16 décembre). Les 30 000 quintaux accordés dépassaient le total des demandes neuchâteloises.

ministre. Dans sa lettre du 16 décembre, il refusa l'octroi réclamé comme un dû¹.

Entre temps, et de son côté, le 22 octobre 1806, Jean DeBry, préfet du Doubs, s'étonnait auprès du conseiller d'Etat chargé du 2^e arrondissement de police générale, de certaines autorisations d'exportation de grain, qu'on ne lui avait pas communiquées. En mars, « des mesures furent concertées avec M. le général Oudinot pour que la quantité déterminée ne fût pas dépassée »; deux points de passage avaient été fixés, et l'on exigeait « le visa, par l'autorité municipale, des lettres de voiture expédiées pour chaque chargement. J'apprends aujourd'hui, par voie indirecte, que l'exportation des 30 000 myriagrammes [= 3000 quintaux] est terminée depuis longtemps, mais que l'on a continué d'extraire cette denrée de France, et que l'on s'est même affranchi des visas de l'autorité ». Le directeur régional des douanes confirme cela, et signale qu'Oudinot a reçu l'autorisation d'importer à Neuchâtel 84 bœufs, 1666 quintaux de blé et 872 hectolitres d'avoine par mois, pour ses troupes; « c'est ensuite de cette autorisation que les exportations ont continué² ».

Le 28 octobre, Fouché, sénateur-ministre de la Police, transmettait ce rapport à son collègue de l'Intérieur, Champagny, qui répondit le 5 décembre : le préfet devait aviser le ministère, et prendre les mesures d'interdiction nécessaires, s'il savait que les exportations accordées allaient être dépassées; « il a eu un très grand tort s'il les a tolérées » — insinuation sévère contre un préfet très aux intérêts de son gouvernement. Champagny ajoutait qu'il venait de recevoir le décret impérial du 21 novembre, et allait écrire au directeur général des douanes : « 1^o pour avoir l'état exact de ce qui a été exporté jusqu'ici à compte de l'autorisation du mois de mars; 2^o pour savoir s'il a reçu ordre de laisser sortir » ce qu'Oudinot a demandé, « et pour lui recommander une grande surveillance sur cette frontière ». Le conseiller d'Etat Collin, directeur général des douanes, répondit le 8 décembre que l'empereur avait accordé deux autorisations de 6000 quintaux pour Neuchâtel : l'une le 24 mars, l'autre le 25 avril : « la première épuisée, la seconde a dû s'effectuer »; il attend à ce sujet un rapport de Besançon. Pour ce qui est de l'approvisionnement des troupes d'Oudinot, « le ministre des

¹ *Manuels du Conseil d'Etat*, t. 154, p. 1038 et 1152, 24 nov. et 29 déc. 1806. — *Missives*, vol. 48, p. 468 et 477, 24 nov. et 16 déc. 1806. Cf. aussi la note à la fin du paragraphe. Les expéditions de grain, de France à Neuchâtel, se faisaient avec retard, puisque à la mi-octobre, le contingent de septembre n'était pas encore sorti.

² Ce rapport, comme les lettres suivantes, se trouve aux Archives nat., Paris, F7. 8427, n^o 11445.

Finances m'informa par lettre du 17 juillet dernier, que Sa Majesté, sur son rapport, en avait permis la sortie. Depuis le départ de ces troupes, Son Excellence m'a marqué le 14 octobre que la permission n'ayant plus d'objet, l'exportation devait cesser; les ordres ont été donnés en conséquence, le 16 du même mois ». En possession de cette réponse, Champagny écrivit au ministre de la Police, le 19 décembre : « Il y a lieu de croire que la seconde permission de 30 000 myriagrammes accordée le 2 mai [décret du 25 avril], n'est point encore épuisée. » Fouché enjoignit alors au préfet DeBry de prendre les mesures nécessaires, et lui communiqua, le 23 décembre, la substance de la lettre du 5 courant; par la même occasion, il adressait un questionnaire au directeur des douanes de Besançon, concernant les 43 000 quintaux à exporter à Neuchâtel, en 1807¹. Le sénateur-ministre ne manqua pas non plus de faire rapport de toute cette affaire, dans son bulletin de police adressé à l'empereur le 22 décembre 1806²; « ayant eu avis qu'on exportait en Suisse une quantité de grains plus considérable que celle permise », Fouché avait questionné le ministre de l'Intérieur, et communiquait « l'extrait de sa réponse » (paraphrasant en réalité celle de Collin).

Il semble que toute cette affaire en soit restée là. Nous n'avons pas trouvé de documents sur les résultats de l'enquête ordonnée; il est peu probable que les Neuchâtelois aient eu le temps d'importer plus que les quantités autorisées en 1806. Les trois décrets impériaux successifs, et l'autorisation accordée au général Oudinot en juillet, formaient un ensemble assez complexe. On comprend que le consciencieux préfet DeBry, mal renseigné là-dessus, se soit inquiété au sujet des exportations faites hors de son département. Ses craintes étaient mal fondées, et l'enquête sans objet. Poursuivie à fond, celle-ci ne pouvait aboutir qu'à mettre au jour un oubli dans la transmission des ordres au préfet DeBry lui-même, qui annulera l'effet de son premier rapport par son Compte de police pour le 4^e trimestre de 1806 :

Le gouvernement ayant permis différentes exportations de grains dans le comté de Neuchâtel depuis sa réunion à la France, les avantages que presentoit la contrebande du froment ont considérablement diminué(r), ainsi que la fraude elle-même³!

¹ Soit 13 000 quintaux restant pour 1806, et 30 000 pour 1807.

² Ernest D'HAUTERIVE, *La police secrète du Premier Empire*, t. III, p. 96.

³ Archives nat., Paris, F7, 8427, n° 8078, sans date.

Aucune réclamation ne fut expédiée aux sujets du maréchal Berthier, et Napoléon accorda de nouveaux permis d'exportation les années suivantes ¹.

* * *

En 1807, quelques habitants des Verrières et de la Brévine cherchèrent à obtenir de France des semences d'orge et d'avoine, pour recommencer des cultures détruites par la grêle. Jean-Frédéric de Montmollin, président de la Commission de subsistance, transmet la demande à Faurié, directeur des douanes à Besançon ; celui-ci se déclara incompetent pour l'octroi de ces semences ², réponse qui n'a rien pour nous surprendre, après ce que nous avons vu jusqu'ici.

Faisant valoir l'abondance des récoltes dans le Doubs et le Haut-Rhin, les Neuchâtelois écrivirent à leur prince, le 29 février 1808, pour obtenir l'importation de 60 000 quintaux de froment français ; le 12 avril, ils renouvelaient leur « humble requête », en évoquant la disette à venir ; puis, profitant de la présence dans le pays du général Dutailly, ministre plénipotentiaire et extraordinaire du prince Alexandre, le Conseil d'Etat rappela les demandes faites, en abaissant le chiffre proposé à 40 000 quintaux. C'était inutile : le maréchal avait déjà présenté la requête à l'empereur, et, le 19 mai, le secrétaire d'Etat écrivait au ministre de l'Intérieur :

Sa Majesté me charge d'inviter Votre Excellence à lui faire un prompt rapport sur cette demande [de 60 000 quintaux], et à lui proposer un projet de décret autorisant l'exportation, si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

Le 2 juin, à Bayonne, l'empereur signait un décret accordant à Neuchâtel, pour 1808, l'exportation de 30 000 quintaux de blé-froment, à tirer du Doubs et du Haut-Rhin, et « assujettis au paiement du droit d'exportation fixé par [le] règlement du 2 juillet 1806 ³ ». Le lendemain

¹ Il y a une discordance évidente, dans tous les chiffres avancés. Dans le permis accordé à Oudinot, les Français disent 1666 quintaux, et les Neuchâtelois 833 sacs par mois, ce qui fait des sacs de 200 kg. C'est évidemment beaucoup... Le décret du 24 novembre (13 000 quintaux complétant les 30 000 accordés pour 1806) signifie que les Neuchâtelois ont acheté 17 000 quintaux, alors que 6000 quintaux (mars) + 6000 (avril) + 1666 (juillet) + 1666 (août) = 15 332 quintaux ; or 15 332 quintaux + 1666 (septembre) = 16 998, soit 17 000 quintaux, comme dans le décret. Napoléon considérait donc que les Neuchâtelois avaient droit au contingent de septembre, refusé par le ministre des finances, le 16 décembre ! — Champagny croit que les exportations accordées à Oudinot sont réglées, et que les 6000 quintaux d'avril ne sont pas épuisés. DeBry, lui, voit des abus, parce qu'il ignore visiblement le second décret du 25 avril ; pensant à la fraude, il déclenche une enquête bien inutile.

² *Manuels du Conseil d'Etat*, t. 155, p. 776 et 840, 21 septembre et 26 octobre 1807.

³ *Idem*, t. 156, p. 137, 241 et 332, 29 février, 12 avril, 16 mai 1808. — Archives nat., Paris, AF. IV, 198, Bayonne, 19 mai ; AF. IV, 311, 2242, n° 6, Bayonne 2 juin 1808.

déjà, Berthier avertissait ses sujets du succès de la demande, mais s'étonnait, sans doute d'après le rapport du ministre ou les observations de l'empereur, que sur les 30 000 quintaux accordés pour 1807, les Neuchâtelois n'en aient pris que la moitié¹. La cause de cette incomplète exportation, après des demandes réitérées et considérables, était que :

la Suisse pouvant se procurer avec avantage des bleds de Souabe, se trouve assez pourvue à cet égard pour que la Principauté de Neuchatel puisse même négliger en quelque sorte la faculté qui lui a été donnée de tirer des bleds de France en payant un droit proportionnel².

Il faut comprendre par là que les Neuchâtelois achetaient du froment à un taux plus avantageux en Souabe...

Pour l'année 1809 encore, les magistrats de la principauté recoururent à l'entremise de Berthier, pour obtenir de Napoléon la permission d'acheter dans le département du Doubs, et d'exporter, 13 000 quintaux métriques de blé ; cette fois-ci, ils avaient pris la précaution de s'enquérir des besoins des communes, pour ne pas « abuser de la bonté de Son Altesse Sérénissime³ ».

Les années suivantes, les autorités n'eurent plus à intervenir officiellement dans les demandes d'achat de blé ; en 1812 encore, année défavorable aux moissons dans certains départements français, on renseignait le Conseil d'Etat sur l'abondance des grains, et les facilités d'achat en Bavière et Souabe⁴. Le passage des Alliés dans l'hiver 1813-1814 allait provoquer une nouvelle crise du ravitaillement, aggravée par diverses réquisitions.

Jean COURVOISIER.

¹ *Manuels du Conseil d'Etat*, t. 156, p. 401 et 411, 16 et 20 juin 1808 ; Berthier, le 5 juin, corrigeait sa lettre du 3 juin, où il parlait d'un octroi de 60 000 quintaux, au lieu des 30 000 accordés après le préavis du ministre de l'Intérieur, Cretet, dont la lettre, confirmant l'octroi de blé, fut lue le 25 juillet au Conseil d'Etat neuchâtelois.

² Archives nat., Paris, F7, 8536, n° 2067, le préfet DeBry au chef du 2^e arrondissement de Police générale, 11 juin 1807.

³ *Manuels du Conseil d'Etat*, t. 157, p. 111 et 242, 7 février et 28 mars 1809.

⁴ *Idem*, t. 160, p. 408 et 442, 4 et 11 mai 1812.

MÉLANGES

Un retable de la collégiale de Neuchâtel à Cugy ?

On peut lire dans le dictionnaire des paroisses du canton de Fribourg, sous Cugy, les lignes suivantes :

« Les sculptures placées dans l'allée du premier étage de la cure faisaient partie du maître-autel, changé par M. Barbey en 1826. M. Jean-Frédéric Curty, curé de Morens et ami de M. Barbey, m'a dit que la paroisse de Cugy en avait fait l'acquisition à l'époque de la réformation et que jusqu'alors elles formaient le tableau du grand autel de la collégiale de Neuchâtel¹ ».

Ces sculptures sont entrées au Musée cantonal de Fribourg en 1873.

La lecture de ces lignes fait songer immédiatement à ce que raconte Matile du chanoine Louis de Pierre qui « fit faire entr'autres en 1505, à ses frais, un grand tableau qu'il fit placer dans le chœur sur le maître-autel et dont la peinture excitait l'admiration générale² ». Ce renseignement est tiré de la Chronique du Chanoine anonyme, qui emploie l'expression : *tabulam grandem*. Faut-il comprendre qu'il s'agissait d'une œuvre peinte et non d'une oeuvre sculptée et peinte ? Les historiens de la collégiale, Chambrier³ et Lombard admettent qu'il s'agissait d'un tableau peint et ils précisent, d'après le Chanoine anonyme, qu'il était estimé 500 florins d'or.

Afin d'être fixé sur la tradition de Cugy, je me suis adressé au Musée d'art et d'histoire de Fribourg. M. Adrien Bovy a transmis ma question à M. Marcel Strub, auteur d'une thèse récente, et sauf erreur encore inédite, sur la *Sculpture fribourgeoise du XVI^e siècle*. M. Strub, à qui j'adresse de vifs remerciements, a bien voulu me préciser que le Musée de Fribourg possède deux volets provenant de Cugy, ainsi que

¹ P. Apollinaire DELLION, *Dictionnaire historique et statistique des paroisses catholiques du canton de Fribourg*, t. IV, p. 459.

² G.-A. MATILE, *Musée historique de Neuchâtel et Valangin*, t. III, p. 135.

³ [Samuel de CHAMBRIER], *Mémoires sur l'église collégiale et le chapitre de Neuchâtel en Suisse*, dans *Schweizerischer Geschichtsforscher*, t. VI, p. 191.

deux petits reliefs. A Cugy se trouvent encore trois statues qui, ainsi que les deux reliefs, ont vraisemblablement fait partie du retable. Le retable comprenait quatre panneaux : La *descente de croix*, la *déposition*, la *mise au tombeau*, la *résurrection*. M. Strub ajoute :

Une tradition a fait de ce retable de Cugy le retable du maître-autel de la Collégiale de Neuchâtel, et a prétendu que la paroisse de Cugy l'aurait acheté lors de la Réforme. Effectivement Lombard note que le 24 octobre 1530, lors des ravages exercés par les iconoclastes dans l'église de Neuchâtel « disparut un tableau d'autel, don du chanoine Louis de Pierre, qui devait avoir une grande valeur artistique puisqu'il était alors estimé 500 florins¹ ». Mais ni le passage de la Chronique du Chanoine anonyme se rapportant à ce « tableau », ni la liste des autels de la Collégiale de Neuchâtel à cette époque ne permettent de conclure que ce retable soit celui de Cugy. Ni non plus de l'exclure ! Les dimensions très importantes (L : 480 cm. ; H : 210 cm. sans la prédelle), parleraient au contraire en faveur de la dite tradition.

Vers quelles années, approximativement, de ce début du XVI^e siècle le retable a-t-il pu être exécuté ? On sait que l'on a travaillé à l'église de Cugy en ce temps, à la suite d'un incendie qui éclata après 1515² ; et dans la nouvelle église, datant du commencement du XX^e siècle a été encastrée une pierre de l'ancien édifice portant la date de 1522 : une date importante, marquant l'achèvement de grands travaux, voire d'une consécration. J. Fleischli signale que la cure a été terminée en 1529, et avec elle, sans doute, tous les travaux³. Il serait donc indiqué de placer la confection du retable entre 1520 et 1529, et de préférence vers 1522.

D'où venait l'artiste ? La paroisse de Cugy dépendit du monastère d'Hauterive dès 1230 jusqu'en 1848, sauf pendant un court laps de temps, de 1519 à 1522, où elle fut attribuée au chapitre de Saint-Nicolas à Fribourg. Voilà qui nous amène à supposer que le retable aura été exécuté à Fribourg, ou tout au moins par un artiste venant de Fribourg. Et si l'on observe d'autre part que le curé de Cugy en 1519-1520 est un cordelier de Fribourg, Jacques Donzel⁴, que ce même Jacques Donzel « curé de Cugie » est nommé comme témoin lors de l'arrangement financier intervenu, le 18 janvier 1520, entre le couvent des Cordeliers de Fribourg et le tuteur des héritiers de Jean de Furno au sujet de la chapelle fondée par leur père dans l'église des Cordeliers⁵ (on y conserve encore le « retable de Jean de Furno » sculpté vers 1513 et longtemps attribué à Hans Geiler), non seulement notre première présomption se trouve singulièrement renforcée, mais on est de plus en droit de penser que l'auteur du retable de Cugy pourrait bien être un artiste ayant déjà travaillé pour les Cordeliers (à mettre en relation avec l'auteur de l'autel de Jean de Furno).

¹ Alfred LOMBARD, *L'église collégiale de Neuchâtel*, p. 32.

² Archives paroissiales de Cugy, non classées.

³ J. FLEISCHLI, *Die gotischen Schnitzaltäre des Kantons Freiburg*, dans *Freiburger Geschichtsblätter*, XIX, 1912, p. 52.

⁴ Archives des Cordeliers, Fribourg, parchemin du 18 janvier 1520.

⁵ *Ibid.*

Ceci rend plus vraisemblable la date de 1520-1522 pour l'exécution du retable, et nous invite à rejeter parmi les nombreuses légendes analogues la tradition de sa provenance neuchâteloise.

En fait, l'analyse stylistique du retable de Cugy nous amène à l'attribuer avec beaucoup de probabilité à Hans Geiler, dont l'art est fortement apparenté à celui du sculpteur qui fit le retable de Jean de Furno. Hans Geiler paraît n'avoir travaillé que pour le pays de Fribourg. Ainsi, il y a peu de chances que le retable de Cugy ait jamais appartenu à la Collégiale de Neuchâtel.

L'opinion de M. Strub est précieuse à enregistrer, et les Neuchâtelois qui visiteront le Musée d'art et d'histoire de Fribourg devront renoncer, en présence des deux panneaux du retable de Cugy, à voir en eux un vestige de leur Collégiale d'avant la Réforme. Mais il n'en reste pas moins que la question posée au début de cette note, à savoir si le don du chanoine Louis de Pierre fut une œuvre peinte ou un panneau sculpté et peint, n'est pas encore élucidée.

L. M.

Aux origines de l'industrie des toiles peintes dans le pays de Neuchâtel

On sait que les toiles peintes, importées des Indes, connurent une grande vogue en Europe au XVII^e siècle. Elles furent imitées dans plusieurs pays, où l'on ouvrit des manufactures qui se livrèrent à l'impression des toiles. Sous prétexte de protectionnisme, des mesures restrictives furent prises, et même un édit de 1686 interdit en France, non seulement l'importation, mais aussi la fabrication des indiennes.

Les réfugiés de l'Edit de Nantes devaient porter cette industrie hors des frontières et en faire bénéficier les pays qui leur accordaient l'hospitalité. A Genève, des manufactures de toiles peintes s'ouvrirent vers 1691. C'est là que s'instruisirent quelques Neuchâtelois, parmi lesquels Jean Labran, de Chézard. Revenu dans son village, vers 1713, il mit en œuvre les connaissances acquises et ouvrit un atelier qui fut à l'origine des fabriques, jadis florissantes, du pays neuchâtelois.

L'impression des toiles ne disparut pas complètement de la France. Elle fut exercée clandestinement par des artisans, qui étaient, le plus souvent, des teinturiers. Y en eut-il aussi chez nous? Jusqu'à présent, aucun d'eux n'a été signalé, mais le marché que nous publions ci-après montre que ce genre d'activité avait pris pied aux Brenets en 1702.

Hugues Billon, qui prétendait apprendre son métier en deux mois à Daniel Petit Jean, avait certainement des connaissances très limitées, et son apprenti, s'il a ouvert plus tard un atelier, n'a pas dû livrer des produits très recherchés¹.

L. M.

Marché

Marché et convention a esté fait, conclu, passé et arrêté de bonne foy entre les honnestes Hugue Billon, maistre pintre en toile et tinturier, Bourguignon du Val de Morteau, et entre Abram Petit Jean, des Brenets, par laquelle presents marché ledit maistre Hugue Billon a promis et promet, voir s'est obligé de montrer fidellement ledit mestier de pintre en toile et fillet de boste² Daniel fils du dit Abram Petit Jean, lui apprendre les couleurs necessaires au-dit art et a graver tous les moules que ledit maistre Hugue Billon a riére soit, et les lui tracer, voir tout ce qui est necessaire au dit mestier, et ce durant l'espace de deux mois.

Et pour salaire et recompense faite au dit maistre Hugue Billon, ledit Abram Petit Jean, pere du dit Daniel, a promis et s'est obligé de donner et delivrer la somme de dix escus blanc et demy, argent neuf, comme il ira en Bourgogne, payable, trois escus blanc et demy en entrant dans ledit metier, tout content, et le reste dès ce jourd'huy datte en un an, outre que ledit Petit Jean a promis de fournir ledit maistre Hugue Billon de potage, de couche et de toute chose necessaire, c'est a dire allimens, sauf et réservé le pain, pendant le temps qu'il montrera ledit metier au dit Daniel Petit Jean...

Ainsy fait et passé en la presence des honnestes Pierre ffeu Baltazar Jacot, du Locle, et Isaac Bornell, des Brenets, tesmoins, le 9^e juin 1702³.

¹ Une manufacture d'indiennes a été ouverte aux Brenets en 1742. (Alice DREYER, *Les toiles peintes en pays neuchâtelois*, p. 31.)

² Il faut sans doute lire *basta*, qui est une toile de coton très fine provenant des Indes.

³ Josué Jeannot, not., 2^e minutaire.

Notes de lecture

Sans attacher aux positions des thèses présentées à l'Ecole des chartes plus d'importance qu'elles n'en méritent, parce qu'elles ne sont, en fait, que des tables des matières étendues, il nous a paru indiqué de signaler, parmi les thèses des vingt dernières années, celles de trois Neuchâtelois ainsi que d'autres, qui ont des Français pour auteurs, dont les sujets traités peuvent être de quelque utilité pour nos historiens.

Voici les thèses des trois Neuchâtelois : Monique Boitel, *Le Conseil de Dedans* (1940). — Jacques Boitel, *Les appels à l'Angleterre des partis français en lutte 1411-1418* (1942). — Jean Rychner, *Martial d'Auvergne et les « vigiles de Charles VII »* (1941).

André Villard a consacré sa thèse à *La monnaie de Vienne* (1935), monnaie qui eut cours, chez nous, au début de notre histoire.

Sur la Franche-Comté, nous trouvons : Brigitte Lesne, *Le parlement de Franche-Comté de 1500 à 1668* (1933). — Marie-Antoinette Hosotte, *Philippe le Bon et les institutions judiciaires, financières et militaires en Franche-Comté* (1934).

Sur la France et la Bourgogne, plus particulièrement à l'époque du Téméraire : Anne-Marie Lardy, *Gaston du Lyon, serviteur de Louis XI et de Charles VIII* (1936). — Joseph Mangin, *Guillaume de Rochefort, conseiller de Charles le Téméraire et chancelier de France* (1936). — Geneviève Coquibus, *Jean Carondelet, agent diplomatique de Charles le Téméraire, chancelier de Bourgogne* (1938). — Marguerite Milliez, *La succession de Charles le Téméraire d'après deux mémoires contemporains* (1941). — Hélène Bouchard, *Philippe Pot, grand sénéchal de Bourgogne. 1428-1493* (1949)¹.

On n'a pas oublié la polémique soulevée dans notre revue, en 1944-1945, par M. Heribert Reiners sur les fresques d'Engollon. Il avait fait paraître, peu auparavant, un ouvrage consacré à la sculpture en Suisse, dont quelques exemplaires seulement ont échappé à un bombardement².

Cet ouvrage est très richement illustré. On y trouvera, entre autres, d'excellentes reproductions des statues du cénotaphe de la collégiale, notamment de celle de Jean de Fribourg.

¹ Le *Musée neuchâtelois* de 1927, p. 78, signale trois thèses présentées par des Neuchâtelois à l'Ecole des chartes.

² Heribert REINERS, *Burgundisch-Alemanische Plastik*. Strassburg, 1943.

La section de La Chaux-de-Fonds - Le Locle de la Fédération suisse des typographes a publié, à l'occasion de son 75^e anniversaire, une *Notice historique*, qui débute par un excellent *Aperçu historique sur l'imprimerie*, limité naturellement à la terre neuchâteloise. On y trouvera aussi, dans l'historique de la section, des renseignements sur les imprimeries actuelles de ces deux villes ¹.

M. Marius Fallet, qui étudie volontiers le passé du Jura bernois, a consacré, au vieux Saint-Imier, une série d'articles qui ne sauraient nous laisser indifférents à cause des relations étroites qu'entretient depuis des siècles l'Erguel avec les Montagnes neuchâteloises ².

Signalons encore que M. Fallet, reprenant un sujet controversé, a publié une étude intitulée : *La communauté du Locle est-elle la Mère commune des Montagnes* ³ ?

La famille Montmollin a fait paraître, sous le titre *Contribution*, une élégante plaquette illustrée de nombreux portraits et d'une planche d'armoiries, en couleurs, dans laquelle nous trouvons des renseignements sur les origines de la famille et des notes biographiques sur plusieurs de ses membres. Ce cahier est le premier d'une série, dit la préface. C'est un heureux début dont nous serons heureux de voir la suite, de même que nous souhaitons qu'il serve d'exemple à d'autres familles ⁴.

La collection « Artistes neuchâtelois » doit plusieurs de ses volumes à la plume de M. Maurice Jeanneret. M. Jeanneret vient d'ajouter un nouveau numéro à la série : *Léon Perrin, sculpteur*, un artiste que le public connaît surtout pour son monument des Girardet au Locle ⁵.

L'exposition, au Musée des Beaux-Arts de Neuchâtel, d'œuvres représentant le lac de Neuchâtel et ses rives, a fourni au même auteur le thème d'une plaquette illustrée, dans laquelle il passe en revue la longue série des peintres qui se « sont penchés sur les eaux neuchâteloises ⁶ ».

L. M.

¹ Fédération suisse des typographes, section de La Chaux-de-Fonds - Le Locle. *Notice historique publiée à l'occasion du 75^e anniversaire* célébré à la Maison du Peuple le 12 novembre 1949.

² Marius FALLET, *Le vieux Saint-Imier économique*, dans le *Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura*, 1949-1950.

³ *L'Effort*, 1948, n^{os} des 18-20 octobre. (Voir aussi *Musée neuchâtelois*, 1947, p. 80.)

⁴ *Contribution à l'histoire de la famille de Montmollin*. [Neuchâtel,] 1949.

⁵ Maurice JEANNERET, *Léon Perrin, sculpteur*. (Collection « Artistes neuchâtelois » 14.) Neuchâtel, 1949.

⁶ Maurice JEANNERET, *Le lac de Neuchâtel vu par les peintres*. [Neuchâtel, 1950.]

CHRONIQUE

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DU CANTON DE NEUCHÂTEL

Séance administrative du 24 juin 1950 au château de Valangin.

La séance est ouverte à 16 heures par M. Maurice Jeanneret, président, devant un auditoire de 70 à 80 personnes. Ont fait excuser leur absence : MM. Paul Roth, François Fæssler, Henri Favre, Julien Bourquin, Louis Thévenaz, René Junod, Charles Gallandre, Alfred Schnegg, Jean Courvoisier, Maurice Clerc.

La lecture du procès-verbal provoque deux interventions : L'une de M. Georges Méautis, professeur, qui annonce que les cipes romains de Cressier ont été placés au château, à l'abri des intempéries. La seconde, du Dr Edmond de Reynier, qui remercie la Société d'histoire de son activité en faveur des chevrons.

Rapport du président. — M. Jeanneret apprend que l'état de santé de M. Charles Gallandre ne lui permettant plus de s'occuper du château de Valangin, M. Louis Thévenaz a bien voulu s'en charger momentanément.

Il rappelle le succès de la fête d'été à la Brévine et l'accueil empressé des autorités et de la population. A titre de témoignage de notre reconnaissance, le comité a envoyé cent francs au fonds pour la restauration de la chapelle de Bémont.

La loi sur la conservation des monuments et des sites, qui remplace celle de 1902 reconnue insuffisante, a été votée par le Grand Conseil le 19 avril dernier. Cette autorité a aussi accepté, le 17 mai, une motion favorable à l'adoption des chevrons comme armoiries de l'Etat.

Le comité est en pourparlers avec M^{lle} Jacqueline Lozeron pour l'achat de son manuscrit : *La vie privée à la cour de Jean de Fribourg*, pour la rédaction duquel elle a amassé pendant de nombreuses années une quantité énorme de renseignements. Il a, en outre, accordé aux Archives de l'Etat une subvention de 100 fr., prise sur le fonds Berthier, pour faciliter l'achat d'un dossier de lettres adressées au conseiller d'Etat Abraham de Perrot.

Le Prix Bachelin, institué grâce au legs de Rose-Alsa Schuler, sera décerné pour la première fois à un jeune historien. Le nom du lauréat sera proclamé à la fête d'été.

Sections. — La section du Locle, dont l'effectif a passé de 43 à 50 membres, a tenu deux séances. Celle de la Chaux-de-Fonds a entendu deux conférences, et à Neuchâtel douze travaux ont été présentés au cours de six séances.

Effectif. — Après avoir signalé les publications historiques récentes, le président proclame les noms de deux nouveaux membres vétérans : MM. Marcel Grisel et René Droz.

Nous avons malheureusement dû enregistrer le décès d'un certain nombre de membres, parmi lesquels : Adolphe l'Hardy, Louis de Meuron, Edgar Jacot, Jules Jeanjaquet, Marcel Godet, James Ginnel, Georges Reymond, Paul de Perregaux, Philippe Pierrehumbert.

La société compte 686 membres. La diminution sur l'année précédente est de 10 unités.

Comptes de 1949. — M. Henry Sollberger présente, pour la dernière fois, les comptes de la société :

Recettes	Fr. 4385,91
Dépenses	» 3987,63
Excédent de recettes	<u>Fr. 398,28</u>

La fortune de la société s'élève à 6525 fr. 47.

La situation des fonds spéciaux, au 31 décembre 1949, était la suivante :

Fonds des publications : partie inaliénable	Fr. 20.000,—
partie aliénable	» 17.217,57
Total	<u>Fr. 37.217,57</u>

Fonds du consul Antoine Borel	Fr. 10.853,23
Fonds Jaquet-Droz	» 12.900,10
Fonds Alexandre Berthier	» 1.272,22
Fonds Auguste Bachelin	» 10.678,90
Fonds Fritz Kunz	» 5.155,40

Les comptes ont été vérifiés le 24 mai par MM. Maurice Clerc et Adolphe Lavoyer. Sur leur rapport, ils sont adoptés.

Château de Valangin. — Le nouveau concierge, M. Oscar Grosjean, est entré en fonctions. Le téléphone a été posé au château. Nous avons enregistré 3856 entrées, qui ont produit la somme de 1441 fr. 70.

Budget et cotisation. — Le projet de budget pour 1950, de 4170 fr. est adopté, et la cotisation est maintenue à 5 fr.

Réception de nouveaux membres. — L'assemblée reçoit 13 nouveaux membres dans la société : M^{mes} Marie Vuillème et Marguerite Matthey-Doret, à Neuchâtel, Willy Huguenin, au Locle, et MM. Fritz Steudler, Neuchâtel, Francis Gaudard, journaliste, Neuchâtel, Marius Trémolières, Genève, Willy Sieber, Peseux, Paul Colomb, Charles Ziegler, Willy Huguenin, Pierre Chabloz, Pierre Erard et François Nardin, tous au Locle.

Prix Fritz Kunz. — Pour la première fois le Prix Fritz Kunz, destiné à récompenser le meilleur travail d'histoire neuchâteloise présenté à la section de Neuchâtel, va être décerné.

Sur le rapport de M. André Bovet, le prix, du montant de 125 fr., est adjugé à M. Louis de Dardel, auteur d'un travail sur : *Le pont de Thielle et sa reconstruction en 1776.*

Nomination du comité. — Pour des raisons de santé, M. Henry Sollberger, trésorier, se voit contraint de renoncer à ses fonctions. Le président lui adresse, au nom de tous, de vifs remerciements pour son travail consciencieux et pour l'intérêt qu'il n'a cessé de porter à la bonne marche de la société. Dans un vote à main levée, l'assemblée réélit les anciens membres du comité et désigne deux nouveaux membres : MM. Eric DuBois et Louis-Edouard Roulet.

Nomination des vérificateurs de comptes. — MM. Maurice Clerc, Adolphe Lavoyer et Jean Pettavel sont confirmés en qualité de vérificateurs et de suppléant.

Fête d'été. — Le comité propose de convoquer la société à la Béroche pour la fête d'été. M. Edouard Lauener, président du Conseil communal de Gorgier, déclare que la Béroche nous recevra avec plaisir, comme en 1938.

L'assemblée unanime accepte la proposition de la Béroche. Date : 26 août.

Divers. — Le président est heureux de saluer la présence du Dr Edmond de Reynier, qui n'a pas craint, malgré son 90^e anniversaire très proche, de monter au château de Valangin.

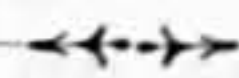
Au cours de la séance, M. Paul de Montmollin a fait la constatation que le drapeau aux chevrons de Neuchâtel flotte gaîment aux fenêtres du château, mais on n'y voit pas les chevrons de Valangin, ce qui, pourtant, serait indiqué. Le comité veillera à réparer cette omission.

Travail. — Après une suspension de séance, M. Louis Roulet donne lecture d'un très intéressant travail intitulé : *Essai sur les relations de Neuchâtel avec la Suisse.*

L. M.

P. S. — A l'issue de la séance, le comité s'est constitué comme suit : Présidente : M^{lle} Gabrielle Berthoud ; vice-président : M. Maurice Jeanneret ; secrétaire : M. Léon Montandon ; trésorier : M. Eric DuBois, Peseux ; conservateur du château de Valangin (par intérim) : M. Louis Thévenaz ; secrétaire-adjoint : M. Louis Roulet ; membres : MM. André Bovet, Julien Bourquin, Bôle ; André Petitpierre, Couvet ; Charles Gallandre, Cernier ; François Fæssler, le Locle ; Henri Wille, la Chaux-de-Fonds, et les présidents des sections de Neuchâtel, du Locle et de la Chaux-de-Fonds.

L. M.





FRÉDÉRIC DUBOIS DE MONTPERREUX
(D'après un dessin au crayon de J. Notz, 1845)



QUELQUES LETTRES DE DUBOIS DE MONTPERREUX ET D'EUSÈBE-HENRI GAULLIEUR ¹

Notre revue a publié, de 1926 à 1933, une série de lettres adressées par Frédéric DuBois de Montperreux à son ami Ferdinand Keller, président de la Société des antiquaires de Zurich. Elles se rapportaient à l'exécution des planches, faites sous la direction de Keller, destinées à illustrer les *Monuments de Neuchâtel*.

DuBois de Montperreux a entretenu une correspondance suivie avec quelques-uns de ses collègues de l'Académie de Neuchâtel, avec ses amis, avec des archéologues ; il y discutait de problèmes scientifiques et, parfois sans doute, des événements du jour, avec une entière franchise et une spontanéité qui font le charme de ses lettres. Qu'en reste-t-il aujourd'hui ? Si mes renseignements sont exacts, une partie de la correspondance reçue, de même que plusieurs de ses travaux historiques ont été détruits. Bon nombre de ses manuscrits, de ses albums de croquis, de ses cours académiques ont pu, cependant, échapper à la destruction grâce à la diligence de Georges DuBois, ancien consul de Suisse à Francfort.

Les dossiers conservés précieusement par Georges DuBois sont aujourd'hui en mains de son neveu, M. Eric DuBois, à Peseux, qui a bien voulu mettre à ma disposition ceux de la correspondance reçue par l'archéologue. Ils ne sont pas très nombreux et pas très fournis non plus. On peut présumer que la grande majorité des lettres qui furent adressées à DuBois de Montperreux sont perdues définitivement.

L'un de ces dossiers contient des lettres signées par Eusèbe-Henri Gaullieur, de 1845 à 1848. Sont-elles au complet, il est permis d'en douter. Mais, quoi qu'il en soit, il m'a paru indiqué d'en faire quelques extraits

¹ Le portrait qui accompagne ces lignes est la reproduction d'un dessin au crayon exécuté en 1845 par Johannes Notz. Il servit de modèle à J.-C. Bollter pour un nouveau dessin que Ferdinand Keller fit reproduire en 1847 par le lithographe F. Schulthess. Le résultat ne fut pas des meilleurs. Cf. à ce sujet *Musée neuchâtelois*, 1928, p. 215, et le tirage à part : *Lettres de Frédéric et Thérèse DuBois de Montperreux adressées à Ferdinand Keller*, p. 79.

Le portrait de Notz, gravé en 1850 par R. Rahn, servit à illustrer une *Leben des Herrn F. DuBois von Montperreux*, parue dans le *Neujahrsblatt von der Stadtbibliothek in Zürich*, 1852. C'est ce portrait que l'on voit le plus fréquemment. Il a été reproduit, notamment, dans la *Feuille d'avis de Neuchâtel* du 8 mai 1950.

pour le *Musée neuchâtelois*, et cela d'autant plus que d'autres lettres, adressées cette fois par DuBois de Montperreux à Gaullieur, et embrassant la même période, m'ont été communiquées. De ces dernières, j'en tirerai aussi des passages importants, qui donnent la réplique souvent à celles de Gaullieur.

Frédéric DuBois de Montperreux et Eusèbe-Henri Gaullieur étaient cousins germains. La mère du premier s'appelait Marie-Anne L'Hardy ; elle épousa, en 1796, Charles DuBois, fils de Claude-François qui fut peintre sur émail et travailla, entre autres, pour l'Escorial. Claude-François possédait un beau talent de dessinateur dont hérita son petit-fils.

Marie-Anne avait une sœur, Henriette L'Hardy, l'amie de M^{me} de Charrière, qui devint en 1806 la femme de Louis-Eusèbe-Henri Gaullieur. Elle mourut en 1808, en donnant le jour à Eusèbe-Henri.

Eusèbe-Henri Gaullieur fut élève de l'Ecole des chartes de 1828 à 1830. L'année suivante il prit une part active à la vie politique neuchâteloise. Avec Gonzalve Petitpierre et d'autres il organisa le banquet du 12 septembre 1831, qui précéda de quelques heures la prise d'armes d'Alphonse Bourquin. Gaullieur et ses amis déclarèrent réprouver ce recours à la force, tout en proclamant qu'ils étaient partisans de l'émancipation du canton et de son rattachement complet à la Suisse. Gaullieur s'affirma plus encore dans le *Journal de Neuchâtel*, que rédigeait Gonzalve Petitpierre. Le 22 novembre, il lui donna un article intitulé : *Quatre questions neuchâteloises : Qu'étions-nous ? Qui sommes-nous ? Où veut-on nous mener ? Où irions-nous si nous avions du cœur ?* On y pouvait lire, entre autres, cette apostrophe aux membres du gouvernement : « les actes de despotisme ne vont pas à tout le monde. Pour faire des coups d'état il faut avoir six pieds, et vous n'êtes que des nains ».

Déféré à la justice, il fut condamné à quatre mois de prison. Il se retira ensuite à Lausanne, puis devint, dès le 1^{er} juillet 1832, rédacteur de l'*Helvétie*, journal fondé par Stokmar et lui à Porrentruy. Au début de 1837, sur le refus du comité du journal de transférer celui-ci à Berne, il donna sa démission et se fixa à Lausanne. Il entra comme rédacteur au *Nouvelliste vaudois*, dont Druey était l'âme ; il fut chargé, en outre, de l'enseignement de l'histoire dans les écoles secondaires, et du droit romain à l'Académie. A la veille de la révolution vaudoise il se sépara de Druey et rentra dans la vie privée. Il s'établit à Genève en 1847, devint professeur d'histoire à l'Académie, secrétaire général de l'Institut genevois, et mourut en 1859.

Gaullieur avait épousé, en 1833, Lina-Bernadine Humbert-Droz, originaire de la Chaux-de-Fonds, dont les parents habitaient Genève. Elle mourut dans cette ville en 1896.

Philippe Godet, qui cite fréquemment Gaullieur dans son bel ouvrage sur M^{me} de Charrière, s'est adressé aussi à sa veuve. Elle conservait, dans les papiers laissés par son mari, plusieurs manuscrits de M^{me} de Charrière qu'elle donna par la suite à la Bibliothèque de Neuchâtel. Elle a aussi remis à Philippe Godet onze lettres adressées de 1845 à 1848 par DuBois de Montperreux à son mari. Philippe Godet se proposait de les publier dans notre revue, mais, pour des raisons que j'ignore, il n'a pas donné suite à son projet.

Fallait-il laisser ces lettres dormir dans les archives du *Musée neuchâtelois*, ou n'était-il pas préférable de les mettre sous les yeux du public ? Elles n'apportent, certes, rien de très neuf quant à la connaissance des événements de cette époque, sinon le reflet de ce que l'on éprouvait, et disait, dans les milieux conservateurs de Neuchâtel. DuBois était un bon Neuchâtelois, mais il ne concevait pas que quelque chose de bon pût sortir du régime républicain. Et, chose curieuse, les lettres de Gaullieur nous montrent que cet homme, qui avait manifesté des idées avancées dans sa jeunesse, et, plus tard, frayé les milieux radicaux du canton de Vaud, n'était pas loin, en présence de la révolution vaudoise de 1845, de penser comme pensera, quelques années plus tard, DuBois en face des événements de 1848. Tous deux réprouvaient les recours à la violence et n'accordaient pas une confiance bien grande aux gouvernements issus de mouvements révolutionnaires ; ils ne faisaient pas non plus preuve de sentiments très charitables à l'égard des Vaudois, ni à l'égard de l'historien George Auguste Matile. Gaullieur, en revanche, éprouvait plus de sympathie pour les Genevois et pour le gouvernement de James Fazy, issu de la révolution de 1846.

LÉON MONTANDON.

Gaullieur à DuBois.

Lausanne, 22 novembre 1845.

Mon cher cousin,

Quant à nous, nous sommes au milieu du plus épouvantable gâchis que jamais l'on ait vu ; on n'est pas sorti d'une crise que l'on tombe dans une autre. Les émotions ne manquent pas, mais malheureusement elles ne sont pas du genre gai. Les pasteurs ont donné leur démission

en masse ; le Grand Conseil s'est montré féroce à leur égard et a donné au Conseil d'Etat, en l'approuvant hautement, une dictature absolue. Reste à savoir ce que fera ce corps et si les ministres retireront leur démission ; pour peu que la fraction des démissionnaires qui rentreront et reviendront de leur décision soit un peu forte, le ministère et l'église dans le canton de Vaud seront plus abaissés que jamais. La démarche des pasteurs n'aurait donc tourné qu'à leur abaissement. D'un autre côté, s'ils tiennent bon, qu'arrivera-t-il ? La masse du pays est décidément contre eux en ce moment. On se perd dans les combinaisons et dans les conjonctures sur cette situation !

.
Adieu, cher ami et parent, crois-moi ton bien affectionné,

E. H. Gaullieur.

Gaullieur à DuBois.

Lausanne, 9 décembre 1845.

Mon cher parent et ami,

.
Je suis seulement contrarié du guignon qui t'a fait manquer une partie de vos fêtes académiques. Sous ce rapport Neuchâtel fait contraste avec Lausanne. Ici l'Académie ressemble à un enterrement et les professeurs à des croque-morts. Chaque jour c'est quelque destitution ou quelque démission nouvelle. L'Académie n'a plus une seule faculté au complet ; celle de théologie démissionne en masse, professeurs et étudiants ; il ne restera qu'un professeur (Dufournet) et un étudiant, le frère du nouveau chancelier Fornerod.

Le Grand Conseil est réuni et montre la plus plate nullité. Aujourd'hui on discute la banque. Ce qui résulte de plus clair de la discussion (à laquelle j'assiste en t'écrivant de la tribune des journalistes) c'est que la révolution vaudoise ne sera pas accomplie tant qu'on n'aura pas fait passer l'argent des mauvais riches ou *ristous*, dans la poche des patriotes bien pensants ou *ristous*¹. Quand on aura obtenu ce résultat le tour sera fait. La cuisinière bourgeoise dit : « Pour avoir un civet, prenez un lièvre » ; nos banquiers disent : « Pour avoir un lièvre prenez un civet », c'est à dire qu'ils ne commencent pas par dire : « Nous avons

¹ PIERREHUMBERT dans son *Dictionnaire du parler neuchâtelois*, fait de *ristous* une corruption populaire du mot *aristo*, qui désignait les prétendus aristocrates ou conservateurs. C'est par inadvertance que Gaullieur a employé deux fois le mot *ristou* et cela pour désigner des catégories différentes de personnes. Il n'est à sa place que dans le premier cas.

des millions, fesos une banque », mais bien : « Fesos une banque pour avoir les millions »... Voilà la nouvelle économie politique vaudoise. C'est niais et naïf.

.

Ton bien dévoué cousin,

E. H. Gaullieur.

Gaullieur à DuBois.

Lausanne, 25 septembre 1846.

Mon très cher cousin,

.

Nous avons encore par ici bien des vieux murs à explorer. A propos de murs, M. de Gingins, chez lequel je passais l'autre jour la soirée, a paru émerveillé de ce que tu as dû trouver à Colombier. Il m'a demandé de te prier de bien vouloir m'indiquer les raisons que tu as de faire remonter à la reine Berthe la construction de l'église de ce lieu¹. Quant à lui, il paraît un peu incrédule à l'égard de cette bonne princesse, et il assure que l'époque que l'on assigne à ses fondations correspondant précisément aux momens les plus terribles de la double invasion des Sarrazins et des Hongrois, il y a lieu à douter. Il placerait alors ces fondations à une époque postérieure de 40 ans qui fut une époque de restauration, de reconstitution et de paix. Veuillez un peu, mon cher, m'édifier à cet égard afin que je puisse, s'il y a lieu, convertir le célèbre historien des guerres de Bourgogne. M. de Gingins, qui revient de Grenoble, m'a dit une chose assez curieuse à propos de M. Matile. Ce fameux savant a omis, comme tu le sauras peut-être, dans ses *Monumens de l'histoire de Neuchâtel*, la première pièce connue au monde faisant mention de ce pays et dénommant plusieurs de ses localités (entr'autres Auvernier par parenthèse) c'est à savoir le testament de la reine Hermengarde, fille de Louis II empereur et roi, qui remonte au commencement du 10^e siècle. C'était avoir la main heureuse il faut en convenir ! M. de G. ayant signalé cette lacune capitale à notre archiviste paléographe, en lui indiquant que cette charte reposait à Grenoble, M. Matile a immédiatement écrit à l'archiviste de la Cour des comptes à Grenoble pour en avoir le fac-simile. Comme c'est une immense pancarte de quelques pieds carrés, notre Grenoblois a pris peur devant une telle

¹ Il s'agit ici, non du village vaudois, mais du village neuchâtelois. Voir : W. WAVRE, *Ruines romaines à Colombier. Fouilles exécutées en 1840 par DuBois de Montperreux*, dans *Musée neuchâtelois*, t. XLII (1905), p. 153.

besogne et il a répondu à Matile que tout ce qu'il pourrait faire c'était d'en envoyer une copie vidimée. Ainsi M. Matile sera privé du plaisir de fournir aux badauds Neufchateinois un nouveau produit de son rare talent dans l'art de multiplier les monumens des anciens âges. Au reste, il a assez de fleurons à sa couronne sans celui-là... La reine Hermengarde paraîtra en P. S. dans les *Monumens*.

.....
 Ton affectionné cousin,

E. H. Gaullieur.

Gaullieur à DuBois.

Lausanne, 30 septembre 1846.

Mon cher ami,

Ma lettre de l'autre jour te parlait d'une ancienne charte concernant Neuchâtel, qu'on m'avait dit être un testament de la reine Hermengarde, déposé aux archives de la Cour des comptes de Grenoble. J'avais cru, sur cette indication et surtout à cause du lieu où elle se trouve, que ce document pouvait concerner le royaume d'Arles et appartenir peut-être à la première Hermengarde, veuve de Boson et tutrice de Louis III dit l'Aveugle, son fils. J'étais étonné qu'il y fût question de Neuchâtel, et m'étant procuré dès lors cette pièce, je vois qu'elle est postérieure et qu'elle appartient à l'époque des rois bourguignons. Tu verras par la copie d'autre part que c'est une donation de Rodolphe III à sa femme Hermengarde, de l'an 1011. C'est encore une belle antiquité et en effet Matile n'a rien d'aussi ancien dans ses *Monumens neuchâtelois*. Il aura beau la remettre après coup. Ce sera un peu tard, d'autant plus que son ami Cibrario l'avait donnée dans ses monumens de la maison de Savoie. Peut-être que cette pièce t'intéressera pour tes *Antiquités neuchâteloises*, et comme enfant d'Auvernier tu seras bien aise, ainsi que je l'ai été, de voir ce lieu désigné dès les environs de l'an mille. Dans tous les cas je ne voudrais pas t'avoir induit en erreur involontairement.

M. Vulliemin m'ayant dit que tu lui avais demandé un sceau du testament de la reine Berthe déposé aux archives de Lausanne, je t'envoie aussi un fac-simile de l'écriture du commencement de cette pièce et du sceau, que j'avais pris assez exactement dans le temps sur l'original.

.....
 Pourrais-tu me dire qui est maintenant archiviste à Neuchâtel. Y a-t-il un employé spécial affecté à ces fonctions, est-ce un homme entendu et accessible. Pourrait-on, moyennant bonne indemnité pour la peine, obtenir copie de quelques pièces qui n'ont plus absolument de

valeur que pour l'histoire. Tu dois connaître ces archives, sont-elles riches? N'ont-elles pas été souvent brûlées? A quand remontent les plus anciens documens? Enfin, y a-t-il un inventaire général.

Adieu, mon cher ami, tous les miens se joignent à moi pour vous confirmer à tous l'assurance de notre profond attachement.

E. H. Gaullieur.

DuBois à Gaullieur.

Peseux, 6 octobre 1846.

Mon cher cousin,

J'ai tes bonnes lettres du 25 et du 30 septembre et je te remercie pour l'amitié et le zèle que tu mets à servir mes intérêts; je suis bien fâché que tu ne me promettes pas de venir à Peseux pour [que] je puisse te le dire de vive voix. Je connaissais la chartre (*sic*) que tu as eu la bonté de me copier par le *Musée historique* de Matile, qui l'a publiée cette année dans son troisième volume, p. 175¹. J'ai collationné les deux copies et je trouve dans la tienne une lacune que je te prie de vérifier. Tu as : *annasia cum fiscum meum Rouda cum appendenciis*, etc. Matile a *Annasiacum fiscum meum in dominiatum, cum appendenciis suis et servis et ancillis, et dono ei abbatiam Montis Jovensis sancti Petri integriter, et do ei piscum Ridda*, etc. Après *credantur* il lui manque *et aposteris nostris non infringantur*. A la fin, il lui manque *actum Aquis* qui est important. Il est certain que c'était pour le pauvre Matile un fameux manque à touche que d'oublier cette chartre qui fixe l'histoire de Neuchâtel sur plusieurs points, jadis si obscurs, et qui a corroboré d'une manière si patente ce que j'avais avancé sur les monumens de Neuchâtel auprès de Messieurs de Chambrier et de Sandoz-Rollin, qui en ont été tout émerveillés de surprise et qui m'ont dit que j'étais sorcier de deviner l'histoire sur des pierres.

Ce *Novum Castellum regalissimam sedem* est retrouvé presque intact depuis 1837, et aujourd'hui plans, vues et dessins sont chez les artistes à Zurich.

M. Vulliemin m'a envoyé un calque du sceau de la reine Berthe; avec le tien je me suis trouvé suffisamment éclairé pour pouvoir établir une comparaison entre le vôtre et celui qui est appendu à la chartre déposée à Fribourg². Pour commencer par l'écriture, elle est presque

¹ MATILE a, en effet, publié ce document dans son *Musée historique de Neuchâtel et Valangin*, t. III, p. 175. Il l'a repris, en le rectifiant, dans ses *Monuments*, t. III, p. 1137.

² Sur la reine Berthe, voir le *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, et Maxime REYMOND, *Le testament de la reine Berthe*, dans la *Revue historique vaudoise*, 1911.

semblable dans les deux sceaux ; celui de Fribourg a des *e* carrés E et des *e* lunaires €, le vôtre n'a que des *e* lunaires. Celui de Fribourg a les *a* barrés en haut A, le vôtre les a pointus A, les autres lettres n'offrent aucune différence. Cette variante des *a* et des *e* n'importe nullement et toutes les lettres sont parfaitement dans le type des inscriptions du 10^{me} siècle que nous possédons dans la Suisse romande ; des monnaies que nous connaissons de Berengarius roi d'Italie de 888 à 924, de Louis l'Aveugle, roi de la Bourgogne Cisjurane de 890 à 924, des deniers de Saint-Pierre de Genève du 10^{me} siècle, et même des propres monnaies des rois de Bourgogne qui ont été frappées à Lausanne et que je possède. Voilà pour la légende ; maintenant passons aux sceaux mêmes. Il a été très anciennement d'usage d'y représenter le roi, l'évêque dont c'était le sceau ; cela tenait lieu des armoiries inconnues alors. Mais ici au lieu d'une figure, nous en avons deux, différentes : quelle est la bonne ? Elles peuvent être bonnes les deux, pourvu que vous ne supposiez pas que Berthe est représentée filant au lieu de tenant le sceptre, dans le sceau de Lausanne ; car s'il était prouvé qu'elle tient un fuseau au lieu d'un sceptre, cette seule circonstance, contraire à toutes les traditions du décorum qu'emportait avec elle la Majesté, pourrait le rendre suspect. Tu n'as vu qu'un sceptre, tandis que M. Vulliemin a cru voir un prolongement qui indiquerait le fil d'un fuseau ; je crois que tu as vu juste, d'autant plus que cette fleur de lys qui orne le sceptre se retrouve fréquemment représentée sur les monumens de cette époque, comme contremarque et ornement à Neuchâtel, comme ornement à Payerne ; bien plus, regarde dans le premier volume des *Mittheilungen* de la Société d'archéologie de Zurich : *Der Grossmünster in Zürich, Geschichte*, von S. Vögelin, p. 11 et planche II. Tu verras au bas le dessin d'un bas relief représentant l'empereur Othon I (936 à 973) à cheval, tenant les rênes de la main droite et le sceptre de la gauche : or ce sceptre ressemble parfaitement à celui que tu as dessiné dans le sceau de la reine, qui tient ainsi de la main gauche la Bible et de la droite le sceptre. La manière dont elle tient la Bible est aussi parfaitement dans l'esprit du tems ; il y a un saint Pierre sur un chapiteau de l'église de Payerne qui est représenté dans un cadre ovale comme celui des sceaux, et qui tient la Bible de la main gauche, exactement comme Berthe la tient, tandis qu'au lieu de sceptre il a, dans la main droite, une énorme clef. Bon nombre d'autres saints y sont représentés avec des livres, même dans le paradis.

Dans le sceau de Fribourg, Berthe est représentée assise sur son

trône : la critique n'a rien à « rognaver » sur cette manière de la représenter qui est parfaitement aussi dans l'esprit artistique d'alors : combien d'exemples je pourrais t'en citer. Il y aurait encore à examiner le costume qui est le même dans les 2 sceaux. Ici la critique non plus n'a rien à dire, car la mode du 10^{me} siècle est parfaitement observée ; dessous, la tunique et la ceinture, dessus, le manteau agraffé sur la poitrine au moyen d'une grande fibule. Les exemples à citer à l'appui de ce que je viens de dire sont innombrables ; regarde entr'autres le susdit bas-relief de l'empereur Othon I, le saint Pierre de Payerne dont je t'ai parlé, le Christ et les anges du portail de Petershausen, 983 de J. C. ; plusieurs figures du portail du Münster de Zurich, de 970, etc., sont costumés comme la reine Berthe. Passons enfin au travail artistique du sceau, celui qui aura, par exemple, un jour étudié les figures qui sont représentées sur les chapiteaux de Payerne verra de suite la grande analogie qui existe pour le style entre ces figures et celle du sceau de Fribourg ; il me faudrait avoir une empreinte du vôtre pour pouvoir en juger plus pertinemment. Dans l'autre sceau, la reine n'est pas belle, pas plus belle que les saints de Payerne. Je pourrais t'expliquer en quoi consiste l'analogie matérielle dont je viens de te parler, mais ce sont de longs détails, peu faits pour une lettre qui est déjà passablement pédante jusqu'à présent ; néanmoins, je ne suis pas prêt sur ces sceaux. Comment y en a-t-il deux au lieu d'un ? L'une de ces chartres est évidemment une copie de l'autre, faite à la réquisition d'un intéressé : on aura copié tout, date et signature, et la reine Berthe aura fait apposer l'un de ses sceaux à cette copie ; car pourquoi voulez-vous qu'elle n'en ait qu'un au lieu de deux ou trois, déposés dans ses principales résidences ? Doute-t-on des chartres de Berthold I, comte de Neuchâtel de 1196 à 1258 parce qu'elles sont corroborées par des sceaux complètement différents ? En voilà assez pour les sceptiques sans que je compte cependant convertir les incrédules. M. de Gingins, dis-tu, doute un peu de tout ce qu'on dit de cette fameuse reine, et même il ne peut croire à l'église de Colombier. C'est précisément pour résoudre tous ces doutes que je pouvais aussi avoir, que je me suis mis à étudier les uns après les autres, tous les monuments que la tradition ou les chartres attribuent à cette fameuse reine, que je me suis abouché avec les premiers connaisseurs de la Suisse : voilà 11 ans que je m'en occupe ; tu m'avoueras que j'étais déjà bien préparé par mes précédentes recherches. Aujourd'hui nous sommes unanimes, après de longues études artistiques et historiques, pour assurer que les églises de Payerne, de Saint-Imier, du prieuré de Bevaix, dont il reste un

côté, une portion de celle de Neuchâtel, sont bien de la seconde moitié du 10^{me} siècle ; celle de Saint-Imier est peut-être la plus ancienne et touche davantage au style de l'église de Romainmotier, dont quelques portions sont évidemment carlovingienne, si ce n'est plus anciennes encore. Payerne, Bevaix, Neuchâtel appartiennent au grand mouvement de ferveur qui eut lieu après les victoires de Othon et de Conrad sur les Hongrois et les Sarrasins, et auquel on doit aussi le Münster de Zurich et l'église de Petershausen à Constance. Le chœur de l'église de Colombier a tous les caractères que nous assignons à cette époque, et même elle semble être plus ancienne. Maintenant il me faudrait bien des pages pour te détailler tout cela et t'initier dans tous les mystères de notre art ; en tout cas, si cela peut te faire plaisir nous en causerons un jour.

L'archiviste actuel à Neuchâtel est M. le commissaire Louis de Marval, Conseiller d'Etat, brave et digne homme, fort complaisant. Les archives sont riches et bien tenues ; je ne crois pas qu'elles aient été brûlées : les plus anciens actes sont de 1143. Je crois qu'il existe un inventaire général, mais je n'en suis pas sûr. Quant aux pièces dont vous désireriez avoir copie, il faudrait en faire la demande en les désignant et il vous sera fait une réponse. Si je puis vous rendre service, je le ferai très volontiers. Pour trouver un copiste, il faudrait s'informer.

.....
Ton dévoué et affectionné,

Frédéric DuBois.

Gaullieur à DuBois.

Genève, 19 octobre 1846.

Mon bien cher Fritz,

Pendant que je recevais ici ton excellente lettre éclaircissant plusieurs points importants de l'histoire du bon vieux temps, je voyais faire ici de l'histoire contemporaine. Le fait est que des Pâquis, où j'étais avec toute ma famille chez mon beau-père, j'assistais comme aux premières loges à ce sanglant spectacle de la révolution de Saint-Gervais ; les projectiles pleuvaient même tout autour de nous, et un enfant de 10 ans a été blessé au bras à mon côté.

Aujourd'hui les affaires, qui avaient repris immédiatement après la lutte une tournure calme et tranquille, qu'on aurait en vain cherché dans toute autre révolution, commencent à reprendre une physionomie sombre à propos des élections fixées à vendredi. Ajoute à cela les mouvements de troupes françaises convergeant vers nos frontières, de Nantua

à Pontarlier, et tu auras une idée de la situation qui n'est pas des plus gaies. Les conservateurs voudraient regagner par les élections le terrain perdu dans la lutte armée, mais s'ils s'obstinent il y aura un nouveau mouvement du peuple armé, d'autant plus dangereux que Saint-Gervais est maintenant muni d'un arsenal et de canons. Aussi les conservateurs clairvoyans et prudens voudraient-ils faire accepter les listes des hommes de la révolution comme une nécessité de la situation. Il paraît, au reste, que la majorité est acquise au parti qui a maintenant le pouvoir, grâce à la puissante intervention des catholiques, qui étaient très mécontents du gouvernement Demole, et qui espèrent obtenir beaucoup de celui-ci. Mais cette tendresse des catholiques pour le gouvernement provisoire effarouche le parti républicain protestant, très chatouilleux à l'endroit de tout ce qui touche de près ou de loin à Rome, de sorte que la situation est un vrai salmis dont il est bien difficile de prévoir l'issue. Au reste, il faut rendre justice au peuple genevois ; il a été admirable durant le combat et après : pas une insulte, pas une provocation, pas un cri, pas une bravade, pas un homme ivre. Chose caractéristique les conservateurs n'ont été insultés que par des Vaudois, venus, quand tout était fini (bien entendu) pour féliciter les vainqueurs.

Les Genevois auraient encore bien pris leur parti de tout ce qui a eu lieu récemment, mais ils ne peuvent se faire à l'idée d'être régis à l'heure qu'il est par un gouvernement de paniers percés. C'est plus fort qu'eux. C'est bien un trait du caractère un peu rapin de la nation.

.....
E. H. G.

L'ÉCLAIRAGE A LA COUR DE JEAN DE FRIBOURG

Bien qu'ils fassent à chaque instant mention de torches et de chandelles confectionnées au château ou achetées pour l'usage de l'hôtel, les comptes ne disent à peu près rien de l'éclairage même des résidences de la cour. Tout au plus parlent-ils de chandelles employées « pour ardoir de nuit en la chambre Mademoiselle ¹ », c'est-à-dire en la chambre de Marie de Chalon avant l'avènement de Jean de Fribourg au comté, ou bien de torches faites « pour ardre suz table ² », ou bien encore de chandelles moyennes achetées « pour porter es chambres », tandis que les petites chandelles étaient réservées à « la livree commune ³ ». Ils nous apprennent, en outre, qu'en 1423 un mercier de Lausanne avait fourni des chandelles de fondue pour lire ⁴. Nous savons, d'autre part, que lorsque Jean de Fribourg organisa, en 1440, à Champlitte l'obsèque de son oncle Antoine de Vergy, on fit travailler des ouvrières de nuit à la chandelle afin de terminer à temps les préparatifs de la cérémonie ⁵.

Les mentions de chandeliers sont rares et plus rares encore celles de torchiers. Parmi les objets énumérés dans les inventaires que nous possédons, il n'est question que de deux chandeliers : en 1407, au château de Vercel, il y avait « ou grant poille le chandelier pendant et ung ou petit poille contre la colone ⁶ ». Dans les comptes, on ne relève que l'achat, en 1434, de six chandeliers « pour mestre eix chambres ⁷ », et, en 1456, la fabrication, par le tourneur Vuillemin Boyvin, de deux chandeliers de bois pour Madame ⁸, sans parler de la réparation de deux chandeliers en 1434 ⁹.

Les chandeliers dans lesquels on mettait les torches étaient appelés torchiers : en 1434, on achetait un torchier à Besançon ¹⁰, et, en 1455,

¹ *Dépenses*, vol. 186, fol. 151.

² *Id.*, vol. 187, fol. xvij. ³ *Id.*, vol. 190, fol. viij v°. ⁴ *Id.*, vol. 186, fol. 159 v°.

⁵ O n° 2 (t), fol. xxj v°.

⁶ *Recettes diverses*, vol. 36, fol. xxiiij v°.

⁷ *Id.*, vol. 43, fol. iiij^{xx}xiiij v°.

⁸ *Comptes*, vol. 210.

⁹ *Recettes diverses*, vol. 43, fol. lxj.

¹⁰ *Id.*, vol. 43, fol. x v°.

Girard Bouteiller était chargé de refaire « les torchiés et les esteux a porter les tasses ¹ ».

En regard de toutes les mentions de chandelles et de torches qu'on relève dans les comptes, ces mentions de chandeliers et de torchiers paraissent très peu nombreuses. Est-ce à dire qu'on n'ait, pour disposer dans les salles les chandelles et les torches, d'autres procédés que les documents passent sous silence? Est-ce à l'un de ces procédés que fait allusion, dans le journal de dépenses, la mention d'une délivrance de 2 émines de « cruche », autrement dit de seigle, « pour metre les chandeles ² »?

Le suif. — Parmi les achats de suif que signalent les comptes, il en est beaucoup dont l'emploi n'est pas déterminé, mais il en est beaucoup aussi que les clercs disent destinés à « faire chandelles » ou à « chandeler ».

On achetait le suif en quantités très variables : un jour 4 livres et demie ³, quelques jours plus tard 41 livres ⁴, plus tard encore « ung cent de çuif ⁵ », une autre fois « demi cent de çuif ⁶ ». Le 13 décembre 1440, on envoyait à Champlitte 250 livres de suif ⁷, tandis qu'en 1455 on en délivrait 219 livres en l'hôtel du comte ⁸.

Le clerc nomme parfois les marchands fournisseurs de suif. C'étaient des maseliers, notamment à Neuchâtel Nicolet le maselier, chez qui on achetait un jour, en 1424, 65 livres de suif ⁹. En 1425, Jean Guillemain livra 101 livres de suif coûtant 7 livres 17 deniers ¹⁰. En 1456 ou 1457, un marchand de Bienne, « Nyquely Yaguer », fournit pour l'hôtel du comte 721 livres de suif pour le prix de 51 livres 17 deniers faibles ¹¹.

Cependant tout le suif employé à l'hôtel du comte n'était pas acheté chez les maseliers. On en tirait, au château même, des bêtes qu'on tuait pour la cuisine, ainsi qu'en témoigne le journal de Mongin la Corne montrant Pâquette, la chandelière de Champlitte, occupée à faire des chandelles « tant du suif qui estoit de provision a l'hostel comme de xxij livres que l'on a fondu et recueilli des moutons et grosses bestes tuees et despensees a l'ostel ¹² ».

¹ *Recettes diverses*, vol. 53, fol. iiij^{xx}xj v^o.

² *Dépenses*, vol. 186, fol. 266.

³ *Id.*, fol. 214. ⁴ *Id.*, fol. 214 v^o. ⁵ *Id.*, fol. 226. ⁶ *Id.*, fol. 238 v^o.

⁷ *Comptes*, vol. 207, n^o 233.

⁸ *Id.*, vol. 203, n^o 120.

⁹ *Dépenses*, vol. 186, fol. 240 v^o.

¹⁰ *Id.*, vol. 187, fol. viij v^o.

¹¹ *Recettes diverses*, vol. 38, fol. xiiij.

¹² *Dépenses*, vol. 190, fol. xvj v^o.

La cire. — La cire constituait une redevance perçue dans certaines terres du comte. Ainsi n'avait-on guère à en acheter et les livres de dépenses signalent-ils, plutôt que des achats, des expéditions d'une seigneurie à l'autre et des livraisons faites par les receveurs.

En 1440, on délivra 50 livres de cire à Rigny où se tenait l'hôtel¹ et, le 13 décembre, on envoyait à Champlitte, outre les 250 livres de suif indiquées plus haut, 194 livres de cire². Le 13 janvier 1441, Etienne Cunier, receveur de Vercel, certifiait avoir reçu de Huguenin Gay, receveur de Vuillafans, 58 livres de cire pour la dépense de l'hôtel³. Le lendemain, on envoya de Vercel à Rigny 300 livres de cire et 160 livres de suif⁴. Le 2 décembre 1446, on délivrait 43 livres de cire pour l'hôtel du comte à Neuchâtel⁵.

Le « lurement ». — Pour les mèches des chandelles et des torches, on se servait de « lurement » ou de « lumignon » fait d'étoupes qu'on achetait ou qu'on préparait au château.

Le 27 novembre 1422, le cleric de la dépense payait 3 sols pour « quatre livres et demie de lurement » à 8 deniers la livre⁶, et, le 1^{er} janvier suivant, 3 sols et demi pour 5 livres de « lurement a faire chandailles⁷ ». Le 10 janvier, il payait 3 sols et demi pour 4 livres de « lurement a faire torches » à 10 deniers la livre⁸. En 1424, on acheta un jour 6 livres de « luremens » et 16 livres d'étoupes⁹ et l'on paya 5 sols pour 5 livres de « luremens » fournies par le chanoine Pierre Queue d'âne¹⁰. On achetait 7 livres de « luremens tant pour faire chandaille de çuif comme pour faire les chandeilles de la Chandeleuse¹¹ ». De même, en février 1440, on payait, outre 7 sols « en chandoilles », 8 sols et demi « en lurement tant pour faire les chandoilles a l'ostel comme pour la chandeleuse¹² ».

Des femmes étaient occupées à préparer l'étoupe et à filer le « lurement ». Le 1^{er} février 1422, le cleric de la dépense donnait 12 deniers « a une bonne femme qui avoit fait des estoupes pour filler du lurement pour faire chandaille de cire¹³ ». En 1424, on avait chargé « la fille Sezille » de « filler six livres de luremens¹⁴ ».

¹ *Comptes*, vol. 207, n° 148.

² *Id.*, n° 233. ³ *Id.*, vol. 203, n° 715. ⁴ *Id.*, vol. 204, n° 508. ⁵ *Id.*, vol. 203, n° 793.

⁶ *Dépenses*, vol. 186, fol. 84 v°.

⁷ *Id.*, fol. 93. ⁸ *Id.*, fol. 96. ⁹ *Id.*, fol. 197. ¹⁰ *Id.*, fol. 218 v°. ¹¹ *Id.*, fol. 242 v°.

¹² *Comptes*, vol. 203, n° 828.

¹³ *Dépenses*, vol. 186, fol. 101 v°.

¹⁴ *Id.*, fol. 229 v°.

On appelait parfois le lurement « lumignon » ou « limagnon ». Le 2 mai 1422, Jean de Longeville, maître d'hôtel de Conrad de Fribourg, payait 21 deniers pour « quatre livres de limagnon ¹ ». Quelque temps plus tard, on achetait du « limagnon a faire chandaille ² ». En 1440, Mongin la Corne payait 6 gros pour « douze livres de lumignon » qui furent employées à faire des chandelles ³.

Les bâtons de torches. — Pour préparer les torches, on se servait, en outre, d'huile et de poix ⁴, ainsi que de lattes et de bâtons de torches.

Le journal de dépenses de 1424 mentionne l'achat d'« une late pour faire torches ⁵ », d'« oille pour faire les torches ⁶ », puis encore d'« oille » et de « lates pour faire torches ⁷ ».

Ces lattes étaient sans doute employées à faire ce que d'autres comptes appellent des bâtons de torches. En 1448, on dépensa 2 sols et demi « pour bois pour faire des bastons de torche ⁸ ». En 1454, Jean Ravenel, un des principaux fournisseurs de bois du comte, prépara « cinq cent bastons de torches » coûtant, à 3 sols petits le cent, 15 sols lausannois faibles ⁹. Deux ans plus tôt, un bourgeois de Neuchâtel, Jean Wavre, avait fourni une « peniere » valant 10 sols pour faire des bâtons de torches ¹⁰.

Les chandelles et les torches. — Sur la préparation des chandelles et des torches, nous ne savons rien. Le journal de dépenses se borne à nous apprendre qu'en 1424 on avait acheté « une benette a couller le çuif ¹¹ » et qu'en 1427 Jean Grellet avait fourni pour 5 sols « ung mole pour faire chandeilles de suiz ¹² ».

Le plus souvent, les comptes parlent de torches et de chandelles sans même dire si elles étaient de suif ou de cire. Parfois seulement ils donnent quelques détails plus précis.

Ils mentionnent les chandelles de fondue qu'on employait pour lire : le 17 octobre 1423, le clerc notait avoir payé 5 sols « a ung mercier de Losenne pour la fasson de quatre livres de chandaille de fondue pour

¹ *Dépenses*, vol. 186, fol. 2.

² *Id.*, fol. 45. ³ *Id.*, vol. 190, fol. iiij^{xx}vij v^o.

⁴ *Id.*, vol. 187, fol. xiiij^{xx}iiij v^o; vol. 188, fol. xxxiiij v^o.

⁵ *Id.*, vol. 186, fol. 218. ⁶ *Id.*, fol. 228 v^o. ⁷ *Id.*, fol. 238 v^o.

⁸ *Recettes diverses*, vol. 47, fol. ij^{cl}lvj v^o.

⁹ *Id.*, vol. 51, fol. vj^{xx}xij.

¹⁰ *Id.*, vol. 50, fol. lvj v^o. Cf. 1473 : « pangniere de boys pour fayre les baton des torches ». *Comptes*, vol. 219, n^{os} 130, 132.

¹¹ *Dépenses*, vol. 186, fol. 243 v^o.

¹² *Id.*, vol., 187, fol. j^{cv}viiij v^o.

lire¹ ». En 1430 sont mentionnées pour la seule fois des chandelles de bougie : le 8 mai, on avait remis de la cire et de la poix à un personnage qui en avait fait des torches, des « brochiez » et des chandelles de bougie².

On distinguait entre chandelles grosses, moyennes et petites. En 1440, Mongin la Corne nous apprend qu'on avait acheté chez l'apothicaire de Champlitte, Thibault Labirault, de grosses chandelles parce qu'il n'y en avait plus que de petites au château, ainsi que des chandelles moyennes :

A Thibault Labirault ij gros demi pour iij livres chandeilles grosses pour ce que a l'hostel n'en avoit plus que des petites dont l'on fait la livree commune, pour ce ij gros demi.

A lui pour vj livres d'autres chandeilles moyennes pour porter es chambres au dit pris de x engrognes la libre, v gros³.

Si, pour les torches, les comptes se bornent à citer quelques achats d'huile et de poix, de lattes et de bâtons employés à les fabriquer, ils mentionnent souvent, en même temps que les torches, les « brochiez » dont la confection, semble-t-il, était à peu près analogue. On voit, par exemple, qu'en 1425, avec 333 livres de cire furent faites neuf douzaines et demie de torches et huit douzaines de « brochiez⁴ ». Le « maître » qui, en 1430 et 1431, confectionnait des torches, faisait aussi des chandelles de bougie, des cierges et des « brochiez⁵ ».

Comme les torches, les « brochiez » étaient placés sur les tables : en 1425, on avait « chandelé » 26 livres de cire en torches et en « brochiez » pour « ardre suz table » et pour la Chandeleur⁶.

Les « quars » et les « tourtiz » étaient d'autres espèces de torches, rarement employées, semble-t-il, puisqu'on n'en relève que deux ou trois mentions dans nos comptes. Il est question des uns et des autres dans une note du journal de Mongin la Corne datée du 1^{er} février 1440 :

Et ce dit jour Alixandre Meuret, receveur de Champlite, a delivré unze livres de cire de sa recepte dont une partie a esté employee en une torche de ij livres, et en lviiij tourtiz faiz pour beneyr demain que sera le jour de la Chandeleur, et de l'autre partie on a fait une autre torche que Madame a offerte a la messe, et iiiij quars, chascun de demie livres, mis a l'ostel pour la provision⁷.

¹ *Dépenses*, vol. 186, fol. 159 v^o.

² *Id.*, vol. 187, fol. xiiij^{xx}iiij v^o. ³ *Id.*, vol. 190, fol. viij v^o. ⁴ *Id.*, vol. 187, fol. xxiiij v^o.

⁵ *Id.*, fol. xiiij^{xx}iiij v^o; vol. 188, fol. xxxiiij v^o.

⁶ *Dépenses*, vol. 187, fol. xvij.

⁷ *Dépenses*, vol. 190, fol. lvj.

Il est certain, remarquons-le à ce propos, qu'une partie des chandelles et des torches, des « brochiez », des « quars » et des « tourtiz » était destinée non pas à l'éclairage mais, comme les cierges, au luminaire des offices religieux, quand même les comptes ne le disent pas expressément. On voit à plusieurs reprises, au moment de la Chandeleur, par exemple, ou d'un service funèbre célébré au château, qu'on « chandelait » le suif et la cire en plus grande quantité qu'à l'ordinaire.

Les chandelles conservées en provision au château étaient serrées dans une arche. Le 17 juin 1425, on payait 3 sols pour une serrure « pour mettre en l'arche dean laquelle l'on met la chandele de suz ¹ ».

La confection des chandelles était confiée, au château, à des femmes ² dont quelques-unes sont nommées dans les comptes. « Sesille » est mentionnée plusieurs fois en 1424 pour avoir, à diverses reprises, passé deux ou trois jours à « faire chandelles ³ », tandis que sa fille, « la fille Sesille » était occupée à filer du « lurement ⁴ ». La même année, « Oudete » aidait à la fois à « faire la buee » et à « faire chandeille ⁵ ». En 1431, le receveur de Neuchâtel remettait 4 sols à « la Martinette » pour « la façon de plusieurs chandeles ⁶ ». Vers 1450, c'est une Neuchâteloise, Vuillemette, qui était femme de Hans Clavenier, marchand de clavins, qui préparait les chandelles pour l'hôtel du comte. Le 11 janvier 1450, on délivrait un demi-muid de froment à Vuillemette, femme au clavenier, pour faire les chandelles ⁷.

Toutes ces femmes, Cécile, Odette, la Martinette ou Vuillemette la Clavenière, n'étaient qu'occasionnellement occupées à faire les chandelles. Ce n'est qu'à Champlitte, en 1440, que nous trouvons une chandelière de profession, Pâquette la chandelière. Pâquette avait fait les chandelles de suif employées à l'obsèque d'Antoine de Vergy, célébré le 23 octobre 1440, à Champlitte ⁸.

Elle travaillait pour Jean de Fribourg lorsqu'il résidait à Champlitte. Elle passa notamment cinq jours en 1440 à tailler des « lurement » et

¹ *Dépenses*, vol. 186, fol. 268.

² *Id.*, fol. 285 ; vol. 187, fol. x, xx v°, vj^{xxxix} v°.

³ *Id.*, vol. 186, fol. 204 v°, 217 v°, 225 v°.

⁴ *Id.*, fol. 229 v°. ⁵ *Id.*, fol. 232 v°, 236.

⁶ *Recettes diverses*, vol. 41, fol. vj^{xxiiiij}.

⁷ *Comptes*, vol. 206, n° 778 ; *Recettes diverses*, vol. 48, fol. xiiij^{xxiiiij}. — La Clavenière fournissait à cette époque du sel pour l'hôtel du comte. *Recettes diverses*, vol. 51, fol. xxiiiij v°. « Vuillemette uxor Hans Claviniez » apparaît comme marchande de clavins dans les comptes du chanoine Jacques Wavre, maître de la fabrique de la Collégiale, pour avoir, en 1451, livré 21 500 clavins au chapitre de Neuchâtel (G 24 n° 31, fol. iiiij). Sur « Vuillermete, dicte la Claveniere », voir les registres de Pierre Bergier, not., t. I, fol. xvj et v° (1458), xxiiij vo (1459).

⁸ O n° 2 (t), fol. xxj v°.

à faire 100 livres de chandelles de suif. Pour ces cinq jours, Mongin la Corne lui paya 2 gros et demi. Le 2 décembre 1440, il notait dans son journal :

A Pasquecte chandeliere ij gros demi pour cinq jours qu'elle a vaqué a taillier les luremens et faire cent livres de chandelles, tant du suif qui estoit de provision a l'ostel comme de xxij livres que l'on a fondu et recueilli des moutons et grosses bestes tuees et despensees a l'ostel puis certain temps en ça, pour ce ij gros demi¹.

Les chandelières ne fabriquaient, semble-t-il, que des chandelles, tandis que la confection des torches était réservée, en 1430 et 1431 du moins, à un « maître ». En 1430, on remit à ce « maître » 181 livres de cire et 30 livres de poix, dont il fit des torches, des « brochiez » et des chandelles de bougie. Le clerc de la dépense notait à ce propos :

L'an mil iiij^e et xxx, le xiiij^e jour de may fut dellivré au mastre pour faire torches ix^{xx} et une livres cire et de poys xxx livres, desquelx il la dellivré d'ovraige tant en torche comme en brochiez et chandelle de bougie ix^{xx} et iij livres².

En 1431, le « maître » confectionna des torches, des « brochies » et des cierges, comme le prouve une note du journal de dépenses :

Est estés pessé en viegle de torches xxij livres et xxxvij livres de poys dont la dechoite de torches et brochies se monte xiiij livres. Et ainsy a delivré le mastre que at fait les torches en torches et brochies et cierge vij^{xx} iij livres sans lurement. Dou lurement ne compte riens quar il l'a rendus par poys³.

Après 1450, il n'est plus question dans les comptes de « maîtres » faisant les torches ou de femmes préparant les chandelles, mais de deux chapelains de la Collégiale, messire Pierre Potier, puis messire Jacques Gaberel, chargés de « l'ouvrage de cire » pour l'hôtel du comte. Le premier avait, en 1452 et 1453, « ouvré » pour Monseigneur 234 livres de cire⁴. Il mourut peu après et fut remplacé, pour la préparation de « l'ouvrage de cire », par messire Jacques Gaberel. Dans les comptes de 1455 et 1456, on lit :

Encloz et delivré a messire Jaques Gabberel pour la parpaye de tout l'ouvraige de cire qu'il a fait pour l'ostel de Monseigneur puis le trespas de messire Pierre Potier jusques au xv^e jour de mars l'an mil iiij^e lv et dont il a quictance lxvij solz iiij deniers lausannois faible⁵.

¹ *Dépenses*, vol. 190, fol. xvj v^o.

² *Id.*, vol. 187, fol. xiiij^{xx} iij v^o. ³ *Id.*, vol. 188, fol. xxxiiij v^o.

⁴ *Recettes diverses*, vol. 51, fol. vj^{xx} xiiij v^o.

⁵ *Id.*, vol. 53, fol. lxxv.

Il fit les torches pour l'obsèque de Jean de Fribourg avec l'aide de Richard Thiébaud, receveur de Vercel¹. Le 27 décembre 1460, Rodolphe de Hochberg faisait délivrer 9 livres lausannoises faibles à messire Jacques Gaberel pour « tous les ovraiges de cire » qu'il avait faits pour lui-même et son « tres chier oncle » Jean de Fribourg.

Les chandelles et les torches employées au château étaient parfois achetées toutes faites. On a vu plus haut qu'un mercier de Lausanne avait, en 1423, fourni des chandelles de fondue pour lire². A Lausanne aussi, on fit faire, en 1444, 4 livres et demie de chandelles de cire dont la façon coûta 7 sols³. Les comptes de 1438 à 1439 mentionnent des torches fournies par Hans le Pitie d'Yverdon « quant l'on fit les noces de Monseigneur de Vulmarcou », torches qui « furent usees quant l'on fit l'execucion de Hincheman⁴ », c'est-à-dire Hencheman le maselier.

Jaqueline LOZERON.

¹ *Comptes*, vol. 205, n° 435. — En 1477 encore, Jacques Gaberel faisait l'ouvrage de cire pour l'hôtel de Rodolphe de Hochberg (*Comptes*, vol. 204, n° 15).

² *Dépenses*, vol. 186, fol. 159 v°.

³ *Id.*, fol. 237 v°.

⁴ *Recettes diverses*, vol. 44, fol. ix^{xxxix} v°.

MÉLANGES

Notes sur le temple et la paroisse de Noiraigue

En automne 1929, la paroisse de Noiraigue préparait la commémoration du cinquantenaire de sa fondation et, en même temps, du tricentenaire de la construction du premier lieu de culte de la localité.

Sur ce dernier point, l'autorité communale demanda quelques précisions et renseignements historiques aux archives de l'Etat. Le sous-archiviste répondit le 15 novembre au Conseil communal qu'on trouvait bien, en effet, l'indication de la construction d'une chapelle en 1629, dans l'ouvrage de Quartier-la-Tente (*Le canton de Neuchâtel*, t. III, p. 781), qui l'a tirée de publications parues dans la première moitié du XIX^e siècle, mais que ce renseignement était en contradiction avec les Actes de la Vénérable Classe des pasteurs et les Manuels du Conseil d'Etat. Il ressortait des documents consultés et cités que la chapelle de Noiraigue avait été édiflée entre 1641 et 1650, et non en 1629.

Trois jours plus tard, le président du Conseil communal de Noiraigue, M. Jules-F. Joly, vint trouver le sous-archiviste d'Etat à son domicile, lui dit qu'il avait pris connaissance du résultat des recherches, mais que la fête anniversaire projetée pour le 1^{er} décembre 1929 était en préparation dans le village et parmi la population et qu'il serait regrettable de briser le bel élan d'une paroisse en renvoyant cette commémoration d'une vingtaine d'années ! Il pria le sous-archiviste, auteur des recherches et de la lettre prémentionnée, de ne rien dire ni publier pendant trois ans au moins à ce sujet, et de rire, en cachette, de la cérémonie qui allait se dérouler le 1^{er} décembre 1929 à Noiraigue.

L'archiviste tint parole durant... vingt ans, soit jusqu'au moment où M. Joly lui-même, le 7 octobre 1949, à l'occasion de l'exact tricentenaire de la construction d'un édifice de culte à Noiraigue lut les notes historiques que nous mettons sous les yeux des lecteurs du *Musée neuchâtelois*.

L. T.

Le dimanche 1^{er} décembre 1929, il y a donc vingt ans, la paroisse de Noiraigue fêtait le cinquantenaire de sa fondation et marquait en même temps le tricentenaire du temple.

Célébrer deux fois en vingt ans le même tricentenaire est un privilège assez rare pour qu'on manifeste un étonnement fort légitime et demande quelques explications. Elles dissiperont rapidement le mystère.

Rappelons, tout d'abord, que le 10 juin 1719, un incendie détruisit

le village, à l'exception du temple et de trois maisons. Il consuma également les archives communales, de sorte que cette source de renseignements manque absolument pour l'histoire de la localité.

Si le nom de Noiraigue figure en 998 déjà dans l'acte de fondation du prieuré de Bevaix, il désigne à ce moment la rivière seule, dont la coloration brune ne pouvait échapper à l'observateur le moins attentif. Mais ce n'est guère avant le XIV^e siècle que les premiers colons s'établirent au pied des parois verticales de la Clusette. Dès l'origine, Noiraigue, au point de vue religieux, fit partie de la paroisse de Travers, qui, en 1228 déjà, possédait une chapelle, où chaque dimanche ses habitants allaient faire leurs dévotions.

Nous ne possédons aucun document relatif à la construction du temple, aucun renseignement précis sur la façon dont les communiens se répartirent travail et dépenses.

Une inscription faite sur la paroi nord-ouest, lors de la reconstruction de 1894, rappelait que le temple avait été construit en 1629. La monographie de Quartier-la-Tente donne la même date et précise qu'elle a figuré jusqu'en 1894 sur le dais de la chaire.

La cause paraissait entendue, mais comme nous désirions des détails plus complets, nous avons eu recours à la mine que constituent les archives cantonales. M. Louis Thévenaz, ancien archiviste de l'Etat, n'a ménagé ni son temps ni ses peines pour réunir une documentation de laquelle il ressortait de façon irréfutable que la date de 1629 était fautive. L'erreur provenait de ce que le troisième chiffre de l'inscription, pris pour un 2, était en réalité un 4.

Je cite quelques documents dont vous apprécierez la langue savoureuse :

Le registre des Actes de la Vénérable Classe des pasteurs relate, sous la date du 4 février 1641, que « le gouverneur de Noiraigue au nom de la communauté a représenté comme ils desiroient bastir au dict Noyreigue une chapelle, nous ayant assuré de la permission de la Seigneurie. Nostre Compagnie a loué leur bonne volonté et les exhorte à cela. »

Le *Manuel du Conseil d'Etat*, à son tour, contient quelques lignes sur cet objet, le 9 novembre 1641 :

A requeste de ceux de Neyraigue aux fins de consentir à l'acquis qu'ils ont fait d'une pièce de terre pour y bastir un auditoire et cimetièrre; accordé sauf a voir le lieu par aucuns de Messieurs du Conseil.

L'emplacement n'a-t-il pas convenu au Conseil d'Etat ? On pourrait le croire en examinant la Reconnaissance des biens communaux faite le 2 décembre 1670. Nous y voyons que la communauté de Rosières et Noiraigue, sous le bon vouloir de la seigneurie, fit, le 26 décembre 1650 seulement et sous la signature de Jonas Dubois, notaire (dont les registres n'existent plus), l'acquisition du terrain ci-après désigné :

Au Champ de la pierre, autrement au Champ de la Croix, un morcel de terre, ... dont sur le morcel des confessants, leur cimetièrre et chapelle de Noiraigue est nouvellement construite, jouxte ... la traicte de la fin, devers joran, ... et le grand chemin publicque, devers uberre, soubz la cense annuelle et perpetuelle de deux potz d'avoyne et de trois deniers et trois quartz de deniers par accord de l'union des censes.

En 1651, les habitants de Noiraigue et Rosières présentèrent une requête à Messieurs les doyens et ministres des deux comtés. Ils représentaient « qu'ayant pleu à la seigneurie leur permettre de bastir une chapelle pour l'exercice divin » ils aimeraient bien qu'on leur permît :

de baptiser par leur pasteur leurs enfants et d'épouser ceux des dits lieux quant l'occasion s'en présentera. Et, pour ce que, disaient-ils, la parole de Dieu ne leur est annoncée que tous les mois une fois, ils désireraient volontiers, si tel est votre bon plaisir, Messieurs, il vous pleût leur accorder une seconde, sans vouloir néanmoins contraindre leur ministre à l'impossible. Offrant pour récompense des peines de leur dit sieur pasteur, la bonne cense annuelle d'un capital de 600 livres faibles. Ainsi faisant, Messieurs, ferez une œuvre charitable et agréable à Dieu, et obligerez grands et petits de redoubler leurs prières pour la conservation de vostre Vénérable corps.

On ne pouvait rester sourd à telle requête ; aussi trouva-t-elle grâce devant la Vénérable Classe. Dès lors, un second service fut célébré chaque mois sur semaine, le premier mardi.

Il ressort bien de ces documents que la date de 1629 est basée sur une mauvaise lecture d'un chiffre, et que c'est en cette année 1649 qu'en toute sécurité nous pouvons fêter le tricentenaire de notre temple, ou plus exactement de la chapelle qu'il a remplacée.

Un dessin de 1790 et un plan, que nous avons eu sous les yeux, donnent une idée de ce modeste édifice élevé au centre de l'emplacement qu'occupe notre temple, mais qui couvrait à peine la moitié de sa superficie. Un toit de bardeaux, surmonté à l'ouest par un clocheton, une porte centrale et deux fenêtres au midi, une fenêtre à l'est, tel était son aspect extérieur.

A part le dimanche où le pasteur de Travers venait prêcher, on se rendait au temple de la paroisse-mère dont les honorables communautés de Noiraigue et Rosières possédaient un quart et contribuaient, en bonne justice, pour un quart également, aux frais d'entretien.

En 1798, quelques transformations furent apportées à l'édifice et la commune fit l'achat d'une cloche : la petite, qui dès lors n'a cessé de s'associer à tous les événements de notre vie. Elle mérite une mention spéciale. Elle provient du couvent de Bellelay dans le Jura bernois, qui eut son heure de gloire au XVIII^e siècle, mais dont les Français, commandés par le général de Saint-Cyr, s'emparèrent en 1797. Trois épaves de cette puissante demeure monacale prirent le chemin du pays de Neuchâtel : à la Chaux-de-Fonds, les orgues et la chaire (cette dernière consumée en 1921, lors de l'incendie du Grand temple), et, à Noiraigue, la cloche que Charles-Louis Perrin et Henry-Louis Jeannet allèrent acheter de Ferdinand Meyrat, à Saint-Imier, le 7^e Messidor de l'an VI de la République, pour environ 500 fr. de notre monnaie.

Jusqu'en 1850, la population, formée en majorité de cloutiers et d'agriculteurs, ne dépassa pas 250 habitants. Mais la construction du chemin de fer Franco-Suisse, la fabrication de la chaux et du ciment firent monter ce chiffre à 400 en 1860. L'antique chapelle devenait trop petite ; aussi fut-elle allongée de trois mètres à l'est en 1861. Mais l'acte essentiel fut la construction du clocher sur les plans de l'ingénieur Sudan, auteur du tracé de la ligne du Franco-Suisse. C'était l'époque où nos forêts retentissaient du bruit des granitiers qui débitaient les blocs erratiques, témoins des invasions glaciaires. Elever un clocher, c'est faire un acte définitif, c'est donner à un village un centre de ralliement. Il y avait du granit, il ne pouvait donc être qu'en granit, et ce fut l'honneur de ceux de 1861 qui l'ont compris. Deux cloches sont venues se joindre à leur aînée et former cette harmonie, mélancolique un peu, qui continue de vibrer aux oreilles de ceux qui se sont éloignés.

Le village de Travers réclamant toujours davantage les soins du pasteur, la tâche devint trop difficile pour lui ; on lui accorda un aide pendant quelques années. La population de Noiraigue, d'autre part, atteignant le nombre de 800 habitants, le collège des Anciens demanda, le 6 novembre 1878, par pétition signée de 114 électeurs, l'érection du village en paroisse indépendante de celle de Travers. Sur la proposition du Conseil d'Etat, le Grand Conseil adopta le décret dans sa séance du 12 février 1879.

Le 30 novembre 1879, Léopold Coste était installé comme premier

pasteur de Noiraigue. Après un ministère de six ans, il partit pour Vevey et fut remplacé par le pasteur Albert Vuille que nos excellents voisins de Couvet nous enlevèrent après une année déjà.

Le 12 septembre 1886, Georges-Marc Ragonod entra en fonctions. La population continuait d'augmenter et dépassait le millier. Sauf le clocher, auquel on ne toucha pas, le vieux temple fut démoli et reçut sa forme actuelle. Il était élargi de trois mètres et s'agrandissait du chœur à l'ouest. L'édifice, reconstruit sur les plans de l'architecte Nelson Convert, fut inauguré le dimanche 21 octobre 1894. Au pasteur Ragonod succéda, dès le 1^{er} janvier 1898, le pasteur Jules Wuithier qui, après un ministère de dix-neuf ans, accepta l'appel de la paroisse de Cortaillod. Il fut remplacé par le pasteur Alfred Vuilleumier, installé le 2 décembre 1917, qui exerça, jusqu'au 22 octobre 1944, le plus long ministère qu'ait connu notre paroisse. M. le pasteur F. Kemm, qui le suppléait dès le 10 octobre 1942, fut appelé à lui succéder.

L'harmonium, qui faisait vaillamment son devoir depuis 1864, implorait grâce. A la suite d'un don de 100 fr. du Chœur mixte, la paroisse, au moyen d'une loterie et deux ventes, trouvait les fonds nécessaires à l'acquisition des orgues, qui furent inaugurées le 21 mai 1922, et qui, dès lors, sont devenues un élément inséparable de notre culte.

Le temple, hélas, portait les stigmates du temps et de la fumée qu'à défaut de chaleur ses deux fourneaux distribuaient avec largesse. De sinistres balafres attestaient que le toit ne remplissait plus qu'imparfaitement son rôle. Des réparations s'imposaient ; mais, entraînée par l'élan communicatif de son chef, la paroisse comprit qu'il y avait plus et mieux à faire. Avec ardeur on se mit au travail ; les bonnes volontés s'unirent et grâce à deux ventes et au don d'une fidèle paroissienne, la paroisse pouvait offrir à la commune une aide financière importante, extrêmement précieuse pour la restauration du temple. Sur proposition du Conseil communal, le Conseil général votait, le 21 juin 1926, les crédits nécessaires. Les travaux, sous l'experte direction de MM. de Bosset et Martin, architectes, commencèrent peu après, et le 12 décembre 1926, dans une cérémonie inoubliable, où le vénéré professeur Henri DuBois, pasteur lui-même de Travers et Noiraigue de 1870 à 1873, représentait le Synode, le village avait la joie de retrouver et d'inaugurer un temple complètement transfiguré, digne de Celui auquel il est destiné.

Le 8 février 1944, le Conseil général accordait le crédit nécessaire à l'électrification de la sonnerie et à la restauration extérieure du temple, la révision des murs de soutènement et l'installation d'un projecteur.

En un temps record, les travaux étaient menés à chef et, à l'aube du jour de Pâques, le 9 avril 1944, obéissant à un déclic, les cloches lançaient leur message de résurrection et de victoire.

Et chaque soir, depuis, le clocher, sous les feux du projecteur, paraît comme une sentinelle lumineuse veillant sur le village.

Jules-F. JOLY.

Notes de lecture

M^{me} Henri Næf-Revilliod a publié dans la *Tribune de Genève*¹ une série de lettres adressées, de 1839 à 1864, par le peintre Alexandre Calame à son ami Jean-François, dit John Revilliod-Fæsch, directeur de la Banque du commerce, à Genève.

Alexandre Calame (1810-1864), d'origine neuchâteloise, né à Vevey, mais élevé à Cortaillod, puis à Genève où il s'établit définitivement, a connu la grande notoriété. Ses lettres, datées de Paris, de Londres, du Midi de la France, de l'Italie ou de la région des Alpes, selon qu'il s'éloignait de sa ville pour soigner l'exposition de ses tableaux, pour travailler ou rétablir sa santé, sont intéressantes pour la connaissance intime de cet artiste, et précieuses par le témoignage objectif qu'il porte sur lui-même.

Le centenaire de la mort d'Alexandre Vinet a été marqué par la publication de ses lettres, non pas toutes, il y en a plus de deux mille, mais un choix considérable qu'a entrepris M. Pierre Bovet. Ces lettres forment la matière de quatre volumes, que liront, à Neuchâtel aussi bien qu'à Lausanne, tous ceux qu'intéressent la personnalité remarquable de Vinet et le mouvement des idées religieuses en Suisse romande dans la première moitié du XIX^e siècle².

Les *Archives suisse de généalogie* contiennent, dans leur dernière livraison, un tableau d'ascendance de M. Max Petitpierre donnant ses ancêtres jusqu'à la quatrième génération³.

¹ *Tribune de Genève*, N^{os} des 7, 12, 13, 15, 20, 21, 22, 27, 28 et 31 juillet 1950.

² Alexandre VINET, *Lettres*. Avec un répertoire de toutes les lettres recueillies dans les Archives Vinet, par Pierre Bovet. 4 vol. Lausanne, 1947-1949.

³ *Archives suisses de généalogie*, vol. III, 1950, livraison 3.

D'Yverdon à Neuchâtel la distance n'est pas grande et dès le moyen âge des relations économiques existaient entre les deux villes. Ceci nous autorise à signaler la thèse que M. Roger Déglon a consacrée à Yverdon au moyen âge. La formation de la commune, sa vie politique, son développement interne et économique présentent d'utiles points de comparaison avec Neuchâtel. Dans les moments critiques, on ne restait pas insensible aux malheurs de la voisine. Ainsi, après l'incendie de Neuchâtel en 1450, la communauté d'Yverdon envoya-t-elle, par bateau, du pain que les « syndics », nous dit l'auteur, avaient demandé de préférence à du blé.

Quelques années plus tard, le 22 juillet 1456, près de 200 maisons brûlèrent à Yverdon. Neuchâtel, qui se souvenait, envoya 50.000 bardeaux¹.

Le conflit qui opposa, au XIV^e siècle, deux membres de la maison de Kibourg-Berthoud, les frères Hartmann et Eberhard, auquel M. Bruno Meyer vient de consacrer une nouvelle étude, intéresse indirectement les Neuchâtelois parce que Hartmann fut l'époux de Marguerite fille du comte Rollin de Neuchâtel, ce qui lui a permis de faire enfermer son frère, durant un temps indéterminé, en 1322, au château de Rochefort².

L'horlogerie tient une trop grande place dans notre canton pour que dans divers milieux on ne se mette pas à l'étude de son passé, de son extension et de son perfectionnement technique, ce que nous vaut, de temps à autre, la publication de plaquettes, le plus souvent richement illustrées.

La Chambre suisse de l'horlogerie a chargé M. Pierre Huguenin de condenser, en une très belle plaquette, l'étape parcourue dans les procédés de fabrication de la montre. Elle a pour titre : *La Suisse horlogère*³.

L. M.

¹ Roger DÉGLON, *Yverdon au moyen âge (XIII^e-XV^e siècle)*. Etude de la formation d'une commune (*Bibliothèque historique vaudoise*, VIII). Lausanne, 1949.

² Bruno MEYER, *Der Bruderstreit auf dem Schloss Thun*, dans *Revue d'histoire suisse*, 1949, p. 449.

³ *La Suisse horlogère*. La Chaux-de-Fonds, 1949.

CHRONIQUE

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DU CANTON DE NEUCHÂTEL

LXXVII^e réunion annuelle, à Gorgier, samedi 26 août 1950.

Douze ans se sont écoulés depuis la précédente fête d'été tenue à la Béroche en 1938. Nous avons alors siégé au temple de Saint-Aubin, mais cette année-ci ce fut au tour de Gorgier de nous offrir l'hospitalité. Les autorités locales, M. Edouard Lauener, président du Conseil communal, à leur tête, n'avaient rien négligé pour assurer la réussite de la journée.

A l'arrivée des participants, venus en autocars ou en voitures privées pour la plupart, une abondante collation nous attendait dans le préau de la salle de gymnastique. Puis, après une sonnerie de cloche, la séance fut ouverte, dans la Salle communale, sous la présidence de M^{lle} Gabrielle Berthoud, que saluent des applaudissements.

Notre nouvelle présidente, après avoir fait excuser l'absence de quelques membres : MM. Léonard Forrer, en Angleterre, Pierre Bovet, Louis-Edouard Roulet, François Fæssler, Henri Favre, Alfred Schnegg, Arthur Piaget, André Bovet, André Petitpierre, brosse, à grands traits, l'histoire de la région qui nous reçoit. La Béroche fut, à partir du milieu du XIII^e siècle, un fief en mains d'une branche de la maison d'Estavayer. Le suzerain immédiat, le comte de Savoie, céda ses droits au comte Louis de Neuchâtel, qui devint son vassal pour cette terre. En 1433, le seigneur de Vaumarcus fit l'acquisition du fief de Gorgier, que posséda sa descendance jusqu'à la fin du XVII^e siècle. Le fief passa au comte de Grammont en 1721, puis revint au prince de Neuchâtel, en l'occurrence le roi de Prusse, qui en fit don, en 1749, à Jean-Henri Andrié. James de Pourtalès acquit la seigneurie en 1813. La plupart des droits de juridiction qui y étaient attachés furent cédés au roi de Prusse, et le fief, réduit à peu près au seul château de Gorgier, cessa d'exister avec l'avènement de la République neuchâteloise.

Prix Auguste Bachelin. — Ce prix, dû à la générosité de Rose-Alsa Schuler, nièce du peintre Bachelin, a fait l'objet d'un règlement qu'adopta la Société d'histoire dans sa séance du 25 juin 1949. Il est décerné chaque année, à tour de rôle, à un historien, à un peintre et à un littérateur d'origine neuchâteloise et âgé de moins de 40 ans.

Le secrétaire de la société, rapportant au nom du comité fonctionnant en qualité de jury, déclare que ce dernier a décidé d'attribuer le prix Auguste Bachelin à M. Alfred Schnegg, archiviste de l'Etat, auteur d'une édition critique

de la chronique intitulée : *Les Entreprises du duc de Bourgogne contre les Suisses*. Cette chronique, dont on ne possède pas l'original mais seulement des copies tardives, ne manque pas d'intérêt pour la connaissance des événements au temps des guerres de Bourgogne dans nos régions. M. Schnegg a mis à la portée des historiens un texte présentant les variantes des manuscrits principaux ; il l'a complété et éclairé d'abondantes notes. Il a, de plus, abordé le problème de l'auteur, resté anonyme, et, par un examen très serré de divers éléments, il est arrivé à formuler une hypothèse, que l'on peut admettre comme très plausible, selon laquelle la chronique serait l'œuvre d'un bourgeois du Landeron : le banneret Pétremand de Cressier.

Le comité de la Société d'histoire, en décernant le prix Auguste Bachelin à M. Alfred Schnegg, a tenu à reconnaître les mérites de l'édition critique des *Entreprises du duc de Bourgogne* et il se félicite que la série des prix d'histoire Auguste Bachelin s'ouvre par une œuvre de cette valeur.

La seigneurie de Derrière-Moulin. — Feu William Pierrehumbert a déjà signalé l'existence d'une localité, aujourd'hui disparue, du nom de Moulin, près du château de Gorgier¹. Moulin a donné naissance à Derrière-Moulin, qui désigne aujourd'hui encore un hameau, et autrefois une terre qualifiée de seigneurie. M. Léon Montandon relate le peu que nous savons de celle-ci. Elle n'eut pas d'existence propre, ni de château, ni de régime particulier. Elle ne dépendait pas, au XVI^e siècle du moins, de la seigneurie de Gorgier, mais de Vaumarcus. En 1721, le comte de Grammont obtint la terre de Gorgier, mais non Derrière-Moulin qui fut rattaché au domaine du prince et réuni à la mairie de Bevaix. Une décision du commissaire royal de Pfuel, de 1832, valut à Derrière-Moulin de faire retour à Gorgier.

Les cloches du temple de Saint-Aubin. — L'existence d'une église à Saint-Aubin est mentionnée dans la seconde moitié du XII^e siècle, mais nous ne possédons de renseignements sur les cloches qu'à partir du XVI^e. M. le pasteur Albert Gretillat a recherché patiemment tout ce que l'on peut savoir d'elles, sur les refontes qui furent nécessaires au cours des siècles, et particulièrement sur le conflit qui opposa, de 1604 à 1609, les paroissiens à leur seigneur, Bêat-Jacob de Neuchâtel-Gorgier, à propos d'armoiries que ce dernier avait fait placer sur une cloche refondue à Payerne. Les paroissiens ne l'entendirent pas de cette oreille et exigèrent que les armoiries fussent martelées.

Un *Eloge de la Béroche*, prononcé par M. André Pierrehumbert, instituteur retraité et poète, termina la séance sur une note que nous ne sommes pas habitués à entendre, mais que chacun goûta.

Cortège, conduit par la fanfare de Gorgier escortée de bannières communales et paroissiales, dîner à l'hôtel Pattus. M. Maurice Jeanneret exerce avec beaucoup d'aisance les fonctions de major de table. Il salue quelques doyens de l'assemblée, notamment M. Samuel Rollier, et les invités. Seules deux sociétés sont repré-

¹ William PIERREHUMBERT, *Localités disparues du Pays de Neuchâtel*, dans *Musée neuchâtelois*, nouv. série, t. 28 (1941), p. 111.

sentées : la Société jurassienne d'émulation par son président, M. Ali Rebetez, qui nous fait l'honneur et le plaisir de poser sa candidature à la société, et la Société de Soleure, par M. H. Sigrist. Nous adressons une pensée émue à M. Stephan Pinösch, ancien président de la Société d'histoire de Soleure, décédé la veille, que bon nombre d'entre nous se souviennent avoir vu à nos fêtes d'été. La Société d'histoire de Berne avait désigné, pour la représenter, M. H. Böchenstein qui, malheureusement, fut empêché au dernier moment de nous rejoindre. Des télégrammes des sociétés vaudoise et fribourgeoise nous ont apporté leurs bons vœux. Quant à la Société d'histoire de la Suisse romande, son président, M. Henri Naef, ne put ni se rendre à Gorgier ni trouver un remplaçant. Il a tenu, toutefois, à assurer un membre du comité de l'intérêt qu'il ne cesse de porter à l'activité déployée par notre société. La série des discours prit fin sur des paroles de M. Charly Clerc, dont nous entendîmes également un éloge de la Béroche.

La visite du château de Gorgier, où seule la section de Neuchâtel était revenue depuis 1910, fut dirigée par M. Maurice Jeanneret, qui retraça pour nos membres les différentes étapes de la construction de l'édifice, lequel ne remonte pas au delà de la seconde moitié du XVI^e siècle. Une collation nous attendait sur la terrasse, devant la salle mauresque qui abrite, étrange cohabitation, une fresque romaine achetée à Avenches. Ce fut le dernier acte d'une belle journée.

Réception de nouveaux membres. — Au cours de la séance du matin, les personnes suivantes ont été reçues dans la société :

M^{mes} Berthe Wilhelm-Piquet, à Peseux, et Marguerite Cornu-Lambert, à la Chaux-de-Fonds ;

M^{lles} Rose-Marie Girard, à Neuchâtel, Madeleine Liechti, à la Chaux-de-Fonds, Bluette Matthey et Suzanne Descœudres, institutrices, à Saint-Aubin, Madeleine Vaucher, institutrice, à Gorgier ;

MM. André Pierrehumbert, instituteur retraité, Sauges, Hervé Leuenberger, instituteur, Saint-Aubin, Pierre Rosselet, instituteur, Corcelles, Max Berthoud, secrétaire de l'École de commerce, Neuchâtel, Ali Rebetez, professeur, Porrentruy, abbé Jean Petrei, curé de la Béroche, Chez-le-Bart.

L. M.

*Liste des travaux présentés à la section de Neuchâtel
durant l'hiver 1949-1950.*

M^{me} Dorette Berthoud : *L'indiennerie neuchâteloise.*

M^{lle} Juliette Bohy : *L'héritage artistique des souverains de Neuchâtel* (avec projections).

M. Pierre Bovet : *Les vendanges de Bôle, 1820.*

Un ami de cœur d'Alexandre Vinet : Samuel-Auguste de Petitpierre (1800-1831), pasteur à Nîmes et à Neuchâtel.

M. Louis de Dardel : *Le pont de Thielle et sa reconstruction en 1776* (avec projections).

- M. Marius Fallet : *Daniel Jean Richard ; l'histoire et la légende.*
- M. Jean Golay : *Un récit inédit de la visite des souverains de Prusse à Neuchâtel, en 1842.*
- M. Paul de Montmollin : *La cloche de Serrières, 1470.*
- M. Paul-Louis Pelet : *Une fondation de ville au XVII^e siècle : Henripolis.*
- M. Jean Pettavel : *Le pasteur Henry de Merveilleux (1662-1742) : la période troublée de 1699-1704.*
- M. Louis Thévenaz : *Souvenirs d'un archiviste (1^{re} partie).*
Souvenirs d'un archiviste (2^e partie) : Comment le fonds de Neuchâtel des archives du prince Berthier a passé du château de Grosbois dans celui de Neuchâtel.

Indiennes neuchâteloises à Bâle. — Une importante partie du matériel réuni d'abord au château de Colombier (mai-juin 1949), puis au Palais de Rumine, à Lausanne (mars-avril 1950), fut ensuite acheminé à Bâle et y a figuré partiellement dans une exposition organisée au musée des Arts décoratifs (*Gewerbemuseum*) du 10 septembre au 22 octobre 1950. Sur le thème l'« impression des étoffes » (*der Textildruck*), on y présentait un choix parmi les objets les plus précieux que conservent les collections publiques et privées de Suisse, d'Allemagne et de France.

C'est dans un vaste ensemble, courant sur quinze siècles et aboutissant aux productions actuelles de l'industrie bâloise, dans lequel figuraient des tissus imprimés du Pérou, de l'Inde, d'Égypte comme de notre Occident, qu'un certain nombre d'indiennes neuchâteloises du XVIII^e siècle (dont trois types de grandes tentures « à l'arbre ») se faisaient remarquer par leur originalité et leur perfection tant technique qu'artistique.

A cette occasion a paru une brochure, *Der Textildruck, Musterung und Technik von den Primitiven bis zum modernen Industriedruck*, écrite par Werner Schmalenbach, avec huit hors-texte, qui donne du sujet les généralités indispensables et précise certains détails d'ordre technique.

M. J.

Vieilles photographies. — La loi récente sur la protection des monuments et des sites a prévu la création d'archives photographiques. Il est certain que les photographies sont des documents auxquels on est heureux de recourir parfois pour se représenter un état exact de sites modifiés ou d'édifices disparus depuis la prise photographique.

Sur l'utilité de conserver et de centraliser ces documents précieux que sont les photographies anciennes et sur la nécessité de sauver de la destruction les clichés qui peuvent exister encore, on lira avec intérêt l'article que M. Alfred Lombard a donné dans la *Feuille d'avis de Neuchâtel* du 11 août 1950, intitulé : *Photographies anciennes. A la recherche des clichés perdus.*

Préhistoire. — Une cinquantaine de participants au troisième congrès international de préhistoire, qui eut lieu à Zurich du 14 au 19 août 1950, sont venus sur les rives de notre lac le 24 août. Ils se sont arrêtés à la station de la Tène, au Musée d'histoire de Neuchâtel, qui avait exposé une partie de ses collections préhistoriques, puis ont gagné la station d'Auvernier. Ce fut l'occasion de rappeler les découvertes et les travaux des archéologues neuchâtelois, notamment d'Edouard Desor et de Paul Vouga.

Héraldique. — Les héraldistes suisses ont, semble-t-il, une prédilection pour Neuchâtel. Ils se souviennent que leur société a pris naissance dans cette ville, où se publiaient, depuis quelques années déjà, les *Archives héraldiques suisses*, par les soins de Maurice Tripet.

Ils sont venus siéger à Neuchâtel, en particulier, en 1917 pour le 25^e anniversaire de la Société suisse d'héraldique, et en 1932 pour le 40^e anniversaire. Nous les revîmes cette année, les 9 et 10 septembre. A cette occasion, quelques objets intéressant l'héraldique avaient été groupés aux archives de l'Etat. Cette petite exposition ne manquait pas d'intérêt pour les fervents du blason ; elle avait pu être organisée grâce aux prêts bienveillants de plusieurs familles de la ville et des environs, de la Compagnie des mousquetaires et du Musée d'histoire.

On y pouvait admirer des diplômes de noblesse, magnifiquement ornés d'armoiries peintes, des familles Bedaux, Bosset, d'Ivernois, Gaudot, Henric-Petri, Magnet de Formont, Montmollin, Paulet de Peyrol, Pourtalès, Pury et Sandoz ; des reliures aux armes de Rodolphe de Hochberg et du prince Alexandre Berthier ; des panneaux armoriés de membres de la Compagnie des mousquetaires ; le rôle des bourgeois de Neuchâtel appelé Rôle Baillo ; le fanion de la garde d'honneur du prince Berthier ; un vitrail aux armes Vallier, deux cruches d'étain portant, gravées dans le métal, les armoiries des compagnons mousquetaires, une coupe du Conseil des XL également ornée de blasons, un *Liber amicorum* Marval, etc. On y trouvait aussi des matrices de sceaux que leur petite dimension ne signalait pas à l'attention des visiteurs. Cependant, si ceux-ci avaient eu la curiosité de les regarder de près, ils auraient été certainement d'avis que ces matrices : sceaux des contrats que la ville de Neuchâtel, celle de Boudry, les châtellenies du Landeron, de Thielle et du Val-de-Travers, la seigneurie de Valangin, apposaient au pied de certains actes, mériteraient un examen attentif. La plupart d'entre eux portent une aigle héraldique ayant en cœur les chevrons, et sont assez semblables d'une région à l'autre. Seuls ceux de Valangin font exception.

Tôt après le rattachement de la seigneurie de Valangin au comté de Neuchâtel, un sceau des contrats pour la seigneurie fut gravé en 1595. Il porte au centre un écu écartelé Orléans-Longueville et Neuchâtel. A cette époque déjà, Valangin n'avait pas voulu imiter les autres régions du pays en adoptant l'aigle de la ville de Neuchâtel.

En 1707, la seigneurie de Valangin obtint d'être appelée comté, satisfaction toute platonique, semble-t-il, donnée à un fief qui, depuis plus d'un siècle, était réuni au domaine de Neuchâtel. Mais, on le sait, les bourgeois de Valangin

conservaient fidèlement le souvenir de la seigneurie et de tout ce qui pouvait contribuer à souligner leur indépendance à l'égard de la principauté. Cet état d'esprit s'est manifesté entre autres quand il s'est agi de faire graver un nouveau sceau des contrats. La légende adoptée porte : S. DES CONTRACTS DV COMTE DE VALANGIN. Elle entoure une aigle sommée d'une couronne royale et tenant dans ses serres le sceptre et le globe. En cœur les chevrons de Valangin. Cette aigle est plus qu'un symbole héraldique quelconque, c'est l'emblème d'un Etat souverain. Ce que Neuchâtel ne se serait pas permis d'arborer, Valangin n'a pas hésité à le faire. Etait-ce sottise présomption ou ignorance ?

Alexandre Berthier, prince de Neuchâtel et de Wagram, qui fut comblé d'honneurs par Napoléon, reçut, entre autres, en 1807, le titre de vice-connétable de France. L'insigne de cette nouvelle dignité, une épée haute, ne se retrouve pas, chez nous, dans les armoiries du prince Berthier. A une exception près toutefois. Le graveur Jean-Pierre Droz fut chargé d'exécuter un sceau pour la principauté, aux armes du maître que lui avait donné Napoléon. Le projet de cet artiste, que l'on pouvait voir à l'exposition d'héraldique du mois de septembre, présente un écu aux armes de Berthier prince de Neuchâtel posé sur une épée de connétable. Il ne semble pas, toutefois, qu'il ait été utilisé chez nous.

La Société suisse d'héraldique, désireuse autant que bon nombre de Neuchâtelois de voir nos antiques chevrons reprendre leur place comme emblème du pays, avait demandé à M. Louis Thévenaz d'exposer dans les *Archives héraldiques*, à l'occasion de la séance de Neuchâtel, le problème des armoiries du canton¹. Les partisans des chevrons ont été sensibles à ce geste aimable et ne peuvent que remercier la société à qui nous le devons.

L. M.

¹ Louis THÉVENAZ, *La question des armoiries neuchâteloises*, dans *Archives héraldiques suisses*, 64^e année, 1950, p. 68.

BIBLIOTHÈQUE
DE LA VILLE
NEUCHÂTEL



Le Grand vers 1880

à Neuchâtel de l'ingénieur Paul Stämpfli 9 21

BIBLIOTHEQUE
DE LA VILLE
NEUCHÂTEL



Le Bœuf vers 1820

à Neuchâtel de l'ingénieur Paul Schillingen S. S.

LE CRÊT ET LE QUARTIER DE LA MALADIÈRE AU DÉBUT DU XIX^e SIÈCLE

« On ne se représente pas plus Neuchâtel sans le Crêt que Lausanne sans Montbenon, Paris sans Montmartre, Athènes sans l'Acropole : c'est notre « butte sacrée ». Si jamais des édiles frappés d'aliénation mentale rêvaient de la raser (un pince-sans-rire s'est amusé un jour à en faire la proposition), il y aurait quelques douzaines de Neuchâtelois pour faire au Crêt un rempart de leur corps¹. » Ces lignes fougueuses et un peu romantiques de Philippe Godet datent de 1901. Lorsque, une quarantaine d'années plus tard, la proposition du pince-sans-rire fut très sérieusement reprise, les défenseurs du Crêt se bornèrent à signer une pétition dont l'effet fut tout platonique. Un arrêté du Conseil général de Neuchâtel, du 20 juin 1949, mit la colline à la disposition de l'Etat : la roche exploitée devait être jetée au lac pour l'établissement de la chaussée de Saint-Blaise, et le sol, nivelé, servir d'assise à des bâtiments scolaires, tout en permettant l'élargissement d'une rue.

L'année 1950 a vu la disparition du Crêt : il n'est donc que juste d'en fixer une dernière fois l'image. Le document que nous publions ici, dans une excellente reproduction en offset sortie des presses de la maison Paul Attinger S. A., est une aquarelle de 43,5 sur 35 centimètres, marges comprises, appartenant aux Archives de l'Etat. Elle est sans titre, ni signature². Comme M. Louis Thévenaz l'a montré³, elle s'apparente de très près à une aquarelle du Musée d'histoire de Neuchâtel qu'on peut dater, en prenant pour critère l'absence de la maison Andrié, de 1817 au plus tard. Le papier de notre image porte un filigrane de 1821 : à en juger par les costumes, c'est sans doute peu après que fut exécutée cette aquarelle. Est-elle de Lory ? Est-elle de Moritz ? Nous n'en déciderons pas.

L'artiste s'est placé à l'extrémité orientale de la terrasse, près de l'issue de l'escalier qui monte de la grève. Adossé aux marronniers, dont l'ombre se profile à ses pieds, il a devant lui deux bancs de pierre,

¹ Philippe GODET, *Neuchâtel pittoresque*, t. I, p. 49.

² Elle a été reproduite deux fois déjà, mais en noir-blanc : Ed. QUARTIER-LA-TENTE, *Le Canton de Neuchâtel, District de Neuchâtel*, t. I, p. 323. Charly GUYOT, *Voyageurs romantiques en pays neuchâtelois*, p. 104.

³ *Musée neuchâtelois*, 1927, p. 93.

d'une facture très sommaire, auxquels le garde-fou de bois qui cintre la terrasse entière sert de dossier. Un de ces bancs est occupé par un couple qu'on pourrait bien identifier avec celui qui paraît sur le tableau du Musée. A cette différence, cependant, qu'un jeune garçon a pris place ici à côté de la femme, et que deux autres enfants, vêtus tout comme le premier, débouchent de l'escalier. Les chiens qui se poursuivent au premier plan sont aussi un élément nouveau.

But favori de promenade des Neuchâtelois d'alors, le Crêt avait été aménagé au milieu du XVIII^e siècle. Précédemment, colline bosselée et rocailleuse, couverte de broussailles, il n'avait d'autre intérêt pour les bourgeois que de servir de point d'appui à la limite orientale de leur juridiction municipale. Ainsi que nous le montre un dessin Merveilleux, reproduit en lithographie dans la *Mairie* de Samuel de Chambrier, une borne marquée de la main de justice, avec la date de 1726 gravée peut-être sur un soubassement de facture plus moderne que la main, s'élevait alors au sommet de la colline, désignée du nom de *borne du Burgerziel* (ou *Burgziehl*). Chambrier, toujours, nous apprend qu'« un magistrat de Neuchâtel changea son aspect et en fit un lieu d'agrément pour le public, en appliquant les appointements de sa charge à en aplanner la surface, à la couvrir de terre, à y faire construire des bancs, à y planter des arbres, et à en faciliter l'abord par deux rampes¹ ». Ce magistrat, nous le savons, n'était autre que Frédéric de Chambrier, allié Jeanjaquet (1688-1760), banneret de Neuchâtel dès 1741. Au XVIII^e siècle, les fonctions du banneret, office à l'origine purement militaire, étaient surtout de nature administrative : c'était le chef de l'édilité. Fonctions d'ailleurs souvent onéreuses puisque les bannerets devaient payer de leurs deniers les travaux que l'administration bourgeoise n'aurait pu entreprendre avec ses modestes moyens. C'est ainsi qu'on doit au banneret Jean-Jacques Deluze la création de la fontaine de la rue du Château et l'établissement de la rampe inférieure de la rue du Pommier. Les travaux du Crêt ayant été payés par le banneret Chambrier lui-même, il n'en est pas resté de document comptable permettant de préciser l'année de leur exécution : il faut les placer entre les dates extrêmes de 1741 et de 1760. En 1769, soit neuf ans après la mort du banneret, nous constatons en effet, d'après la vue cavalière de la ville par Jean-Jacques Berthoud², que la colline, aplanie, est accessible à l'ouest par une rampe d'escalier que flanquent des bornes. Une barrière entoure

¹ Samuel de CHAMBRIER, *Mairie de Neuchâtel*, p. 32.

² Annexée également à la *Mairie* de Chambrier.

déjà l'esplanade que garnit, à l'est, un groupe d'arbres ; ceux-ci dissimulent vraisemblablement l'autre rampe d'escalier. On ne distingue pas de banc : il en existait pourtant déjà. Des malandrins les brisèrent, en 1759, « par l'effet d'une noire malice ¹ », dégât qui ne fut réparé, semble-t-il, qu'en 1766. Le gypseur Schüpbach, à la fin de cette année, a « remonté une partie d'un banc sur le Crêt », a cimenté l'un et l'autre banc et les a peints en jaune clair ². D'autre part, la palissade de bois entourant l'esplanade s'étant révélée caduque, le Conseil de ville décide de planter une haie partout « où le terrain de cette promenade le permettra ³ ». Grâce au plan de la ville dressé en 1776-1777 par le commissaire David Colin, nous pouvons nous faire une idée, sans doute assez juste, de l'aspect qu'avait à cette époque l'esplanade du Crêt ⁴. Des deux rampes qui y donnent accès, celle de l'ouest, la plus large, se termine à son sommet par deux murs, doublement incurvés en forme de S, qui épousent la forme de l'esplanade. Ils se terminent chacun par une borne. Une partie de ces murs a été dégagée au mois de janvier de cette année, lors des travaux d'arasement du Crêt : le reste avait déjà disparu dans des remaniements antérieurs. Le mur sud, celui qui dominait le lac, avait à sa base un glacis soigneusement appareillé et couvrant une section de la falaise. On a retrouvé également une sorte de colonne, formée de tambours empilés, qui formait l'extrémité du mur nord et devait se couronner d'une des bornes figurées sur le plan Colin ⁵. Des arbres sur trois rangées, une d'entre elles plus courte et disposée transversalement, s'élèvent sur la courbure orientale de l'esplanade. Ils ombragent deux bancs qui semblent bien, vu leurs dimensions et leur emplacement, être déjà ceux que nous avons connus et que l'on peut voir maintenant à la Promenade carrée, où l'administration les a fait transporter. Nous ne savons à quelle époque furent placés les bancs de pierre rudimentaires visibles sur notre planche. Dans tous les cas, ils furent enlevés en 1837 et remplacés par des bancs de bois, semblables à ceux qui existaient alors dans les autres promenades de la ville. On décida aussi, à cette époque, l'enlèvement des haies ; à leur place, on établit un talus et une barrière de bois. Le grand escalier, complètement dégradé, fut alors supprimé et remplacé par des chemins d'accès ⁶.

¹ Archives de la ville, *Manuel du Conseil*, vol. XXI, p. 389, 15 janvier 1759.

² *Ibidem*, *Quittances*, 1767.

³ *Ibidem*, *Manuel du Conseil*, vol. XXIV, p. 497, 22 novembre 1773.

⁴ Le plan Colin est conservé actuellement dans le bureau de l'ingénieur communal.

⁵ Les services de l'ingénieur communal ont pris une série de photographies de ces restes, au cours des travaux, et nous les ont aimablement communiqués.

⁶ Archives de la ville. *Manuel du Conseil*, vol. XXV, p. 641, 12 juin 1837.

Quoique privé de son sommet par la création de l'esplanade, le Crêt formait alors un cap rocheux pénétrant largement dans le lac. Ses falaises abritaient du vent d'est une baie élargie, dont le tracé du faubourg de l'Hôpital rappelle seul aujourd'hui la courbe. Les petits ports que les habitants du quartier avaient aménagés, bénéficiaient ainsi d'une protection naturelle, rendue plus efficace encore par la construction d'un môle, décidé par arrêt du Conseil, en 1748¹.

Le Crêt subit dès lors peu de changements. Dans la seconde moitié du siècle passé, d'autres promenades ayant été créées, l'intérêt du public, comme celui des édiles, s'en détourna quelque peu. En 1859, à la suite d'un accord avec la jeune municipalité, la commune bourgeoise en fit la cession à cette dernière. La correction des eaux du Jura (commencée en 1868), en éloignant la rive du lac et en faisant apparaître des terrains vagues, où les matériaux de décharge s'accumulaient, en rendait les abords peu agréables. C'est sur ce sol, qui devait rester libre de constructions, que fut aménagée, en 1887, l'exposition fédérale d'agriculture. A cette occasion, le Conseil général de la municipalité décida la création au sud de la falaise d'une nouvelle promenade publique, qu'on nomma le *Jardin Desor*, en l'honneur du professeur Edouard Desor, décédé en 1882, en léguant sa fortune à la ville². Quant au Crêt lui-même, sans doute déjà réduit, en 1840, par un élargissement important du tournant de la grand'route³, il fut amputé d'une partie de son flanc nord en 1893, lorsque fut créée l'amorce de l'actuelle rue du Manège. Un mur de soutènement, dans lequel fut encastrée l'ancienne borne du *Burgerziel*⁴ ménagea deux rampes d'accès symétriques⁵.

A l'est du Crêt s'étendait un terrain vague : la ville en avait fait son chantier communal, la *Voirie*. Au XVIII^e siècle, il était à la disposition du *vasemeistre*. Ce fonctionnaire, qu'on appelait aussi *maître des basses œuvres*, était, sous l'ancien régime, chargé de diverses besognes

¹ Archives de la ville, *Manuel du Conseil*, vol. XIX, p. 269, 26 août 1748. Les travaux ne commencèrent que l'année suivante et se poursuivirent, semble-t-il, jusqu'en 1751. *Ibidem*, *Comptes de la bouherie*, 1749, 1751.

² Arrêté du Conseil général de la municipalité, du 20 juillet 1887. La création du *Jardin Desor* agitait d'ailleurs les esprits depuis plusieurs années déjà. Dans le rapport de la municipalité, en 1884, la commission de gestion constate avec quelque amertume que « l'emplacement de ce futur jardin sert de dépôt à la décharge publique de tout le quartier environnant », estimant qu'il y a lieu « de faire cesser cet abus ». *Rapport de gestion*, 1884, p. 165.

³ Archives de la ville, *Manuel du Conseil*, vol. XXXVI, p. 299, 6 décembre 1840.

⁴ Il est probable que cette borne, après avoir quitté le sommet de la colline où elle s'élevait avant la création de l'esplanade, avait été érigée au bord même de la route.

⁵ Arrêté du Conseil général, du 11 avril 1893.

rebutantes : c'était l'équarrisseur public¹. Sa résidence habituelle était la *tournelle près du port*, c'est-à-dire la Tour Sallanchon². En 1718, on lui édifia un petit bâtiment sur le terrain en question, sans doute pour y serrer ses outils³. Cet édifice est mentionné en 1746, dans une liste des bâtiments communaux, sous le nom de *Maison du Vasmeistre derrière le Crêt*⁴, mais dans la suite, tombé sans doute de décrépitude, il disparaît. Cultivé dès lors en jardin — c'est ainsi qu'on le voit sur notre planche, au deuxième plan — il fut cédé en 1818 à la seigneurie en échange d'une vigne au Sablon⁵. Le prince l'aliéna tout aussitôt au profit de la femme de Fauche-Borel, pour acquérir⁶, en face, une vigne où fut construit un bâtiment destiné à abriter les équipages d'artillerie (Arsenal du Crêt). La ville avait posé pour condition à la vente de la *Voirie* qu'aucun bâtiment dépassant vingt-cinq pieds de hauteur ne serait à l'avenir construit sur ce terrain : cela pour protéger la vue du Crêt. A la liquidation des biens de Fauche-Borel, le jardin échut à Charles-Louis Fornachon et à François-Auguste Mayor, banquiers⁷. La banque Fornachon, mise à son tour en liquidation, dut céder le terrain, en 1847, et la ville en redevint propriétaire⁸. Par pour longtemps cependant, car onze ans plus tard, la bourgeoisie s'en défaisait au profit d'une société d'actionnaires qui bâtit un manège à cet endroit⁹.

Au delà de l'ancienne *Voirie*, s'élevant au milieu d'un jardin, la maison Andrié apparaît ici toute neuve encore, puisqu'elle fut construite en 1817. Le sol en avait été acquis, six ans auparavant, du baron de Chambrier d'Oleyres, alors ministre du roi de Prusse auprès du Corps helvétique¹⁰. Le constructeur, Jean-Daniel Andrié, des Hauts-Geneveys¹¹, tonnelier de son état, avait aménagé de vastes caves au sous-sol.

¹ William PIERREHUMBERT, *Les noms neuchâtelois de magistrats, fonctionnaires et employés*, dans le *Musée neuchâtelois*, 1919, p. 67.

² Archives de la ville, *Quittances*, 1722 : travaux de couverture « sur la tour chez le vasemestre ».

³ *Ibidem*, *Quittances*, 1718 : « pour accommoder et poser les poutres au petit bâtiment dernier le Crêt ».

⁴ *Ibidem*, *Marchés faits*, B 15, p. 216, 16 avril 1746.

⁵ Archives de l'Etat, *Actes de Chancellerie*, vol. XXXII, p. 268, 7 mars 1818.

⁶ *Idem*, p. 271.

⁷ Archives de l'Etat, *Actes judiciaires* (Neuchâtel), 1819-1860. Lettres de collocation d'un jardin dit « l'ancienne voirie », 6 mars 1830 et 17 février 1832.

⁸ Archives de la ville, *Manuel du Conseil*, vol. XXXVII, p. 25, 16 août 1847. — J.-F. Dardel, not., *Actes perpétuels*, vol. IV, p. 490, 18 août 1847.

⁹ Charles-Louis Favarger, not., *Actes perpétuels*, vol. II, p. 82, 28 septembre 1858. Cet édifice fut d'ailleurs revendu à la ville, en 1917, et loué à un garagiste, puis racheté par un entrepreneur en 1929. Un immeuble locatif de huit étages s'érigea alors à sa place.

¹⁰ Isaac-Henri Clerc, not., *Actes perpétuels*, vol. I, p. 188, 28 février 1811.

¹¹ N'étant qu'*habitant*, c'est-à-dire non bourgeois, Andrié avait à payer à la ville un droit de construction : il s'y refusa d'abord, ce qui provoqua une intervention des Quatre-Ministres, en décembre 1817. Archives de la ville, *Manuel du Conseil*, vol. XXXIII, p. 369, 17 décembre 1817.

On sait que cette maison abrita d'illustres locataires : Chateaubriand, en 1824, et M^{me} Hanska, l'amie de Balzac, en 1833¹, plus tard le géographe Arnold Guyot. Revenu d'Amérique, le professeur Edouard Desor en fit l'acquisition, en 1855, des petits-enfants du constructeur, Adèle Jeanjaquet-Lorimier, et ses frères Frédéric, James et Jules Lorimier, enfants de Jean-Frédéric Lorimier-Andrié². La ville de Neuchâtel, légataire du professeur Desor, en hérita à sa mort (1882). Un élargissement de la route, décidé en 1929, condamna la maison Desor qui fut livrée à la démolition. Sur le sol qui restait plus au sud, on éleva un garage³. Avant d'être acquise par Desor, la propriété Andrié qui s'étendait primitivement jusqu'au mur transversal qu'on aperçoit au-delà de la rangée d'arbres, avait été morcelée. La partie orientale fut achetée, en 1823, par les fils de Jaques-Louis de Pourtalès, Louis et Frédéric, pour y construire un manège⁴. Transformé en remises lorsque fut aménagé le manège du Crêt, ce bâtiment passa par héritage à Jean-Ernest de Pourtalès, décédé en 1907, qui le légua à l'hôpital fondé par son ancêtre.

Une autre parcelle fut vendue en 1859 à la loge maçonnique, la *Bonne Harmonie*⁵, tandis que sur le terrain restant, cédé à Jacob Robert-Tissot, s'élève aujourd'hui la Clinique du Crêt.

Face à la maison Andrié, l'hôtel Fauche a plus noble allure. Libre alors des constructions adventices qui déparent quelque peu sa silhouette actuelle, il présente du côté de la route une belle façade de pierre jaune, dont l'ordonnance est marquée par quatre pilastres à chapiteau que surmonte un fronton denticulé. Son aspect rappelle beaucoup celui de la maison que Paul Coulon avait fait édifier au Faubourg, en 1784, par l'architecte Ferdinand Reymond⁶ : il est possible, donc, qu'Abram-Louis Fauche-Borel, alors au faîte d'une carrière qui devait finir assez lamentablement, ait fait appel au même artiste. Le sol en avait été acquis en 1802, d'Henry de Bosset, capitaine d'artillerie⁷, et ce fut probablement cette même année que la construction s'édifia⁸.

¹ Charly GUYOT, *Voyageurs romantiques en pays neuchâtelois*, p. 97, 145.

² Charles-Henri Maret, not., *Actes perpétuels*, vol. I, p. 212, 5 mai 1855.

³ Louis-François Thorens, not., *Actes soumis à enregistrement*, vol. IX, p. 71, 14 août 1929.

⁴ Isaac-Henri Clerc, not., *Actes perpétuels*, vol. III, p. 28, 29 avril 1823.

⁵ Louis Jacottet, not., *Actes perpétuels*, vol. II, p. 48, 20 janvier 1859.

⁶ Actuellement, faubourg de l'Hôpital n° 10.

⁷ C.-F. Péter, not., vol. I (2), p. 1453, 22 novembre 1802.

⁸ Nous renvoyons le lecteur à la solide étude que M. Louis THÉVENAZ a consacrée aux heurs et malheurs de Fauche-Borel propriétaire : *L'hôtel de Fauche-Borel il y a cent ans*, dans le *Musée neuchâtelois*, 1927, p. 81.

Le jardin, en tout cas, fut aménagé avec quelque luxe en 1803¹, par le voisin de Fauche-Borel, le jardinier Jean-Jacques L'Eplattenier qui céda au fastueux imprimeur du Roi son propre terrain pour agrandir la propriété. Mais, les difficultés venant, Fauche-Borel songea à tirer parti de sa maison ; il obtint de la ville, en 1828, l'autorisation de la transformer en hôtel : l'*hôtel du Faubourg*². La mort de Fauche, survenue en 1829, fut suivie d'une liquidation juridique de ses biens. L'hôtel du Faubourg fut repris par Louis-Vincent de Goumoëns de Mellet, père de son gendre, qui désintéressa les autres créanciers³. Après la mort de l'acquéreur, ses enfants et petits-enfants vendirent le bâtiment à François de Roulet de Mézerac⁴, qui en fit un hôtel garni à l'enseigne de l'*hôtel du Lac*⁵. Mais, l'exploitation s'étant révélée probablement déficitaire, l'hôtel fut transformé peu après en appartements, puis vendu par les héritiers de François de Roulet, en 1864, à Alcide Nicolet, major à l'état-major fédéral⁶. Parmi les locataires qui habitaient cette maison au moment où elle fut vendue à la Société libre des catholiques romains, en 1890, il est intéressant de relever les noms de Robert Comtesse, alors conseiller d'Etat, et de l'historien Alexandre Daguet⁷.

Simple dépendance, alors, de l'hôtel Fauche, la maison dont on aperçoit, un peu plus à droite, un pan de muraille et la rabattue du toit, était en fait plus ancienne, ayant été construite à la fin du XVIII^e siècle par le jardinier Jean-Jacques L'Eplattenier, déjà nommé, sur un terrain acquis, en 1785, de François-Louis de Marval, lieutenant au régiment de Salis-Samaden, au service de France⁸. Au moment où il en fit la cession à Fauche-Borel, en 1812, la propriété comprenait une superficie d'environ seize ouvriers et plusieurs bâtiments, dont un cabinet de jardin à la chinoise, bien visible sur l'aquarelle reproduite par le *Musée neuchâtelois*, en 1927⁹. Acquis au décret Fauche, avec d'autres biens, par les banquiers Fornachon et Mayor¹⁰, la propriété L'Eplattenier,

¹ Archives de l'Etat, *Plumitifs de justice* de Neuchâtel, 22 février 1813.

² Archives de la ville, *Manuel du Conseil*, vol. XXXIV, p. 570, 4 février 1828.

³ F.-C. Borel, not., *Actes perpétuels*, vol. II, p. 126, 21 mai 1834.

⁴ D.-H. Reymond, not., *Actes perpétuels*, vol. II, p. 267, 23 mai 1840.

⁵ Archives de la ville, *Manuel du Conseil*, vol. XXXVI, p. 175, 1^{er} juin 1840 ; p. 202, 28 septembre 1840 ; p. 294, 22 novembre 1841.

⁶ Charles Colomb, not., *Actes perpétuels*, vol. I, p. 616, 24 juin 1864.

⁷ Edouard Junier, not., *Actes perpétuels*, vol. I, p. 182, 24 juin 1890. Notons enfin que l'immeuble fut acquis en 1909 par la société anonyme La Sauvegarde, et qu'il appartient depuis 1947 à l'Institut des frères des écoles chrétiennes.

⁸ C.-F. Bovet, not., vol. XI, p. 128, 2 mars 1785. D'après les *Rentiers* de Neuchâtel, ce terrain appartenait à la famille Marval au siècle précédent déjà.

⁹ J.-F. Steiner, not., vol. III, p. 61, 30 mai 1812.

¹⁰ Archives de l'Etat, *Actes judiciaires* (Neuchâtel), 1819-1860, p. 89, 6 mars 1830, 17 février 1832.

définitivement séparée de l'hôtel du Faubourg, échut en 1849 à Jacob Robert-Tissot, propriétaire de la fabrique d'ébauches de Fontainemelon¹, aux mains d'un descendant duquel elle se trouve actuellement.

Au-delà du sentier descendant des vignes de Clos-Brochet, la grande route de Saint-Blaise, souvent fort étroite, suivait un cours capricieux, montant ici, redescendant là, au gré des accidents naturels. Les vignobles qu'il longeait portaient en cet endroit les noms de *Trinkery* et de *Pissieu*, plus loin de *Nid-du-Crô*. Quelques maisons s'y élevaient déjà : ainsi, ce cabinet de vigne qu'on aperçoit à droite de la maison Andrié et qu'on peut identifier avec un « bâtiment » construit en 1788 par Samuel Monvert, ancien maître des Clefs de la ville, avocat, plus tard châtelain du Val-de-Travers. Cette année-là, en effet, Monvert fit savoir aux Quatre-Ministres qu'il se proposait de bâtir sur sa vigne du « Trainquairry », en tenant compte d'un élargissement prévu de la route en cet endroit : on lui accorda un subside de trente louis d'or, à l'instar de ce qu'on avait donné à son voisin L'Eplattenier en semblable circonstance². César-Henri Monvert, ministre du saint Evangile, vendit, en 1835, le domaine paternel, qu'il avait accru quelque peu, à Daniel-Philippe Zode, ancien secrétaire de l'impératrice Marie-Louise³. Ce personnage, d'origine allemande, quoique né à Neuchâtel, s'était fixé dans cette ville dont il avait acquis la bourgeoisie. Il édifia dans ses vignes de Clos-Brochet une jolie maison d'habitation dont sa femme, née Marianne de Pury, hérita à sa mort, survenue en 1845. M^{me} Zode la vendit peu après à son parent, le banquier Louis-Ferdinand de Pury⁴.

Se profilant sur les bâtiments de l'hôpital Pourtalès, la maison coiffée d'un toit à la Mansart qui porte aujourd'hui le n° 37 de la rue de la Maladière, est d'une origine plus ancienne. Elle appartenait, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, à Pierre Penserot, d'une famille d'origine parisienne émigrée à la Révocation de l'édit de Nantes, et reçue à la bourgeoisie de Neuchâtel en 1710. Pierre Penserot, allié Hugli, mourut en 1803 ; ses enfants s'étant partagé ses biens, sa fille Elise, épouse de David Watt, négociant à Bienne, obtint la propriété du *Trinkery*⁵. Elle passa ensuite à Henri-François Guéhard-Bonhôte, consul

¹ F.-C. Borel, not., *Actes perpétuels*, vol. II, p. 590, 18 juillet 1849.

² Archives de la ville, *Manuel du Conseil*, vol. XXVIII, p. 40, 15 octobre 1788.

³ Pierre-Louis Jacottet, not., *Actes perpétuels*, vol. VII, p. 42, 14 juillet 1835.

⁴ F.-A. Wavre, not., *Actes perpétuels*, vol. II, p. 157, 24 janvier 1852.

⁵ J.-F. Steiner, not., vol. II, p. 448, 23 février 1810.

de Prusse à Livourne¹, puis, en 1840; à Denis Robert, ancien négociant à Thann².

L'hôpital Pourtalès que l'on aperçoit plus loin, fondé en 1808 et inauguré le 30 juillet 1811, possède déjà son aile ouest et les deux pavillons limitant sa cour. Celui de l'est est parallèle à la route, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui³.

Au sud de la route, face à l'hôpital, s'élève, sur un monticule rocheux s'avancant dans le lac — réplique plus modeste du Crêt dont il vient d'être question — un pavillon carré à un seul étage, couvert d'un toit à pans brisés. Ce *Sommerhaus*, c'est le nom qu'on donnait au XVIII^e siècle à ces maisons de plaisance où les bourgeois, suivant la mode du temps, passaient leurs loisirs dans la verdure, à quelque distance de la ville, avait donné son nom à une propriété assez importante qui s'étendait primitivement, le long du lac, de la *Voirie* du Crêt au petit port de la *Pierre-à-Mazel* et à la fontaine dite du *Pissieu*. Ce domaine, encore en vigne au XV^e siècle⁴, et en pré au XVI^e⁵, passa de la famille Jaquemet à la famille Pury, et, par le mariage d'Esther Pury (en 1637), à son mari Pierre Chambrier, conseiller d'Etat et maire de Neuchâtel, qui en est propriétaire en 1666⁶. Le colonel Charles-Louis de Chambrier, seigneur d'Oleyres, en devint propriétaire en 1733 : c'est lui, probablement, qui fit édifier le *Sommerhaus* qu'on voit représenté pour la première fois sur la médaille que Jean-Pierre Thiébaud grava en 1754 et dont il fit hommage aux autorités de la ville⁷. Plus nettement encore, on distingue le pavillon au milieu d'un enclos ceint de murs dans un dessin à la plume exécuté en 1762 par David-Alphonse de Sandoz-Rollin⁸. Au pied du pavillon, une falaise assez abrupte est percée de

¹ Louis Belenot, not., *Actes perpétuels*, vol. I, p. 53, 19 janvier 1811.

² J.-F. Dardel, not., *Actes perpétuels*, vol. IV, p. 60, 20 mars 1840. Ses propriétaires ultérieurs furent : Jean-Jacques-Emile Guibert, de Morges, négociant, en 1846 ; Louis Perroud, négociant à Neunkirchen, près de Vienne, en 1854 ; Jules Lavanchy, professeur de dessin, en 1889 ; et enfin l'hôpital Pourtalès, dès 1921.

³ Ce pavillon est bien visible également sur un dessin de J. de Bosset, reproduit dans l'ouvrage de QUARTIER-LA-TENTE, *Le Canton de Neuchâtel, District de Neuchâtel*, t. II, p. 426. La gravure d'Alexandre Girardet, *Vue de l'Hopital neuf fondé à Neuchatel par Monsieur Jaques Louis de Pourtalès en MDCCCVIII*, qui montre deux pavillons symétriques, comme ils le sont actuellement, a été exécutée, non d'après nature, mais d'après les plans de l'architecte.

⁴ *Reconnaissances* de Neuchâtel, par Lemoine et De Thielle, 1463, vol. I, fol. 4^{vo} : une vigne située « ou lieu En Pourt Communaul près du Pissieu touchant la fontaine du Pissieu devers bise ».

⁵ *Reconnaissances* de Neuchâtel, par Lando, 1543, vol. II, fol. 289^{vo}.

⁶ *Reconnaissances* de Neuchâtel, par Marquis et Martenet, 1666, fol. 328.

⁷ Léon MONTANDON, *Une médaille de Jonas-Pierre Thiébaud*, dans la *Revue suisse de numismatique*, 1933, p. 393.

⁸ Ce dessin est reproduit dans le *Musée neuchâtelois*, 1942, p. 145.

grottes qu'on aménagea en réservoir d'eau potable en 1794¹. La partie occidentale du *Sommerhaus* fut vendue, en 1811, nous l'avons vu plus haut, à Jean-Daniel Andrié. La même année, le baron de Chambrier d'Oleyres, fils du colonel Charles-Louis, se défit du reste au profit de Thomas-Frédéric de Tribolet, négociant². Plus tard, en 1829, la veuve de Tribolet céda ce terrain à l'hôpital Pourtalès, donation que le Conseil d'Etat ratifia en 1832³. Le pavillon existait encore en 1861⁴, mais disparut avant l'établissement du cadastre, en 1869⁵. C'est au pied des falaises du *Sommerhaus*, face à l'îlot de la Pierre-à-Mazel, que la municipalité de Neuchâtel fit aménager, en 1866, un établissement de bains pour dames et une buanderie publique. Le bâtiment disparut après la correction des eaux du Jura.

Au-delà du *Sommerhaus*, le rivage, s'abaissant, dessinait une anse : ce port naturel, ou Port-à-Mazel, était utilisé pour le débarquement des matériaux, en même temps qu'il marquait la limite orientale de la concession faite à la ville par la comtesse Jeanne de Hochberg, en 1537 : au-delà, les grèves étaient propriété de la seigneurie. Une fontaine (elle existe toujours, mais naturellement plus sous aspect ancien), ou *borney de la Maladière* (précédemment : *fontaine du Pissieu*), est mentionnée en cet endroit dès le moyen âge : elle s'élevait sur un terrain vague, entre le port et la grand'route.

Plus loin encore, vers l'est, le rivage se redressait de plus en plus à mesure qu'on se rapprochait des rochers des Saars. La route, dans ce quartier, s'élevait plus rapidement qu'aujourd'hui, au voisinage du cimetière du Mail, créé en 1810. Pour rendre sa pente moins déclive, une correction fut entreprise en cet endroit. A cet effet, la ville acheta au banneret Auguste-François de Meuron sa vigne du Nid-du-Crô, en 1837⁶. Le terrain non employé par le tracé de la nouvelle route fut mis à la disposition de la Société d'horticulture qu'animait alors le botaniste

¹ Archives de la ville, Quittance des frères Reymond qui ont toisé, le 2 décembre 1794, les ouvrages de la Maladière, à la Pierre-à-Mazel, entre autres « le mur de soutènement du chemin avec la voute qui couvre le reservoir d'eau ». *Quittances*, 1794.

² J.-F. Steiner, not., vol. III, p. 13, 19 mars 1811.

³ Pierre-Louis Jacottet, not., *Actes perpétuels*, vol. V, p. 147, 17 janvier 1829. — *Manuel du Conseil d'Etat*, vol. 183, p. 1958, 20 novembre 1832.

⁴ Il figure sur le Plan de Neuchâtel, dressé cette année-là par Louis Mayor-Dégion, ingénieur.

⁵ Sur les plans d'origine du cadastre de Neuchâtel, on ne voit plus qu'un puits à cet emplacement. Bonne représentation du *Sommerhaus*, vu du lac, d'après un dessin exécuté par M^{me} Lenoir, en 1847, dans l'ouvrage cité de QUARTIER-LA-TENTE, *Le district de Neuchâtel*, t. I, p. 322.

⁶ Pierre-Louis Jacottet, not., *Actes perpétuels*, vol. VII, p. 274, 28 juin 1837.

Charles-Henri Godet, pour y établir un jardin botanique : ce projet fut réalisé en 1845¹. Une nouvelle Société d'horticulture devint propriétaire du terrain en 1862², mais, liquidée cinq ans plus tard, elle dut le revendre à un particulier, Antoine Schnyder, avocat à Sursee³. La maison construite en cet endroit fut convertie en restaurant.

Entre le Port-à-Mazel et la ruelle du Nid-du-Crô⁴ s'étendait une bande de vignes surveillées par un cabinet qu'on aperçoit ici à droite du *Sommerhaus* : c'était, au début du siècle, la propriété d'André Wavre-Wittnauer, commandant de l'artillerie de la ville. Peu après l'époque où fut exécutée notre aquarelle, ce quartier où s'élevait naguère la léproserie médiévale, ou *Maladière* de la ville⁵, devait changer considérablement d'aspect par l'établissement de chantiers industriels. Prévoyant sans doute l'intérêt qu'allaient prendre leurs terrains, deux propriétaires voisins, André-Samuel Wavre et Ferdinand Reymond, obtinrent de la seigneurie, en 1831, le droit de fermer leurs vignes du côté du lac au moyen d'une « battue », ou digue, empruntant le cours de la rive. Ils durent s'engager en même temps à construire, dans l'espace de dix ans, une jetée s'avancant de cent pieds dans le lac, puis, coudée, revenant buter contre la falaise du Nid-du-Crô : on devait ainsi gagner un important terrain sur le lac⁶. Celui-ci fut utilisé par Jean-Michel Ritter (dit généralement Bernard Ritter), de Soultz en Alsace, maître maçon et entrepreneur de bâtiments, pour y installer un chantier de construction et une tuilerie⁷. Cette entreprise est à l'origine de la Société anonyme des matériaux de construction, devenue, en 1866, la Société technique. Une autre parcelle de la vigne Wavre fut acquise par la ville, en 1832, pour être transformée en décharge publique (*rablons*)⁸ : l'usine à gaz s'y installa en 1859. Enfin, un autre établissement industriel, le chantier Roulet, exista quelque temps sur la partie occidentale de la même vigne,

¹ Archives de la ville, *Manuel du Conseil*, vol. XXXVI, p. 535, 30 décembre 1844. — *Messenger boiteux*, 1847.

² Henri-Pierre Jacottet, not., *Actes perpétuels*, vol. I, p. 98, 9 avril 1862.

³ *Idem*, vol. II, p. 60, 12 mars 1867.

⁴ Disparue aujourd'hui, elle formait la limite occidentale du jardin botanique.

⁵ Elle avait été démolie à la suite d'un arrêt du Conseil de ville, rendu en 1724, et son emplacement nivelé et planté de vignes. — Archives de la ville, *Manuel du Conseil*, vol. XIV, p. 6, 29 mai 1724. *Idem*, vol. XVI, p. 23, 22 avril 1733.

⁶ *Manuel du Conseil d'Etat*, vol. 180, p. 87, 31 janvier 1831.

⁷ Acquisition de la vigne Wavre par Jean-Michel Ritter, dans J.-F. Dardel, not., *Actes perpétuels*, vol. II, p. 298, 7 février 1833. — Archives de la ville, *Manuel du Conseil*, vol. XXXV, p. 289, 25 mars 1833.

⁸ Pierre-Louis Jacottet, not., *Actes perpétuels*, vol. VI, p. 50, 28 avril 1832. — Archives de la ville, *Manuel du Conseil*, vol. XXXV, p. 206, 23 avril 1832.

achetée en 1836, avec le cabinet, par Louis Châtelain, architecte, et Charles-Victor-Frédéric de Roulet¹.

A droite de la maison Andrié, les vignes du fief de Bellevaux apparaissent vierges encore de toute construction, tandis que, tout à gauche, se profilant sur la Roche de l'Ermitage, la maison dite la *Haute Folie*, couronne le Crêt-Taconnet.

Alfred SCHNEGG.

¹ Pierre-Louis Jacottet, not., *Actes perpétuels*, vol. VII, p. 191, 5 septembre 1836.

QUELQUES LETTRES DE DUBOIS DE MONTPERREUX ET D'EUSÈBE-HENRI GAULLIEUR

(Suite. — Voir *Musée neuchâtelois* 1950, p. 129.)

Gaullieur à DuBois.

Lausanne, 6 novembre 1846.

Mon bien cher Fritz,

Quand je t'écrivis de Genève, il y a quelque temps, j'étais encore un peu sous l'impression du canon tiré contre Saint-Gervais, et je crois t'avoir fait plutôt de l'histoire palpitante d'intérêt, comme disent nos prétentieux modernes, que de l'histoire ancienne. Aujourd'hui que, Dieu merci, je suis rendu à mes paisibles pénates, je puis reprendre notre conversation interrompue, et c'est avec un grand charme car, à vrai dire, quoique la révolution de Genève soit un peu différente de celle de Vaud, mon avis est que cela ne vaut pas toute la peine qu'on se donne.

Je t'envoie donc une nouvelle copie, complète et collationnée sur la copie prise par M. de Gingins sur l'original à Grenoble, de la charte qui t'intéresse à si juste titre comme ayant le premier pressenti ce document d'un immense intérêt pour l'histoire de Neuchâtel. Tu trouveras entre cette nouvelle copie et ma première des différences notables. D'abord le passage sur la donation *Montis Jovis*, très importante puisque l'intitulé du document est consacré à cet acte. Ma copie porte *indominicatum* au lieu d'*indominiatum* qu'a Matile. L'un et l'autre peuvent se dire pour expliquer qu'il s'agit du dominium. Ensuite j'ai *Rouda* et non *ridda*.

Ridda serait *Riddes* en Valais, mais je crois plutôt qu'il s'agit de *Rouda*, Rue ou Riez, vu les autres localités citées. *Arinia* doit être Marin près Saint-Blaise. Crois-tu que ce soit l'étymologie de cet endroit en retranchant l'M? Tu remarqueras le curieux monogramme dans lequel toutes les lettres du mot Rodolf sont figurées. Padolfus Cancellarius figure dans une autre charte que nous donnerons dans la prochaine livraison des documens de la Société d'histoire romande.

Passant à un autre point, je puis t'assurer, après nouvelle inspection à la loupe, que c'est bien un sceptre et non un fuseau que tient la Berthe de nos archives de Lausanne. Combien ta dissertation sur ce chapitre m'a intéressé ainsi que quelques collègues auxquels j'ai communiqué tes remarques archéologiques! Il y a toujours bien du profit à recevoir de tes lettres.

Abordant des sujets plus récents, je te dirai que notre Grand Conseil discute une loi monstrueuse sur l'instruction publique. Toutes les énormités passent par la tête de ces gens qui deviennent d'heure en heure plus enragés. Cependant ne crois pas qu'ils soient vandales. Non. Aujourd'hui même un conseiller d'Etat a proposé de créer une nouvelle chaire dans l'Académie, celle de paléographie. Le président du Grand Conseil n'a pas pu prononcer le mot pour mettre la proposition aux voix. Son auteur voulait, a-t-il dit, faciliter aux candidats au notariat la lecture des vieux titres. Dis après cela que nous ne sommes pas éminemment progressifs. Hier on a proposé de mettre de côté complètement le grec et le latin pour les remplacer par la géologie.

.....
Ton affectionné,

E. H. G.

Dubois à Gaullieur.

Peseux, 26 novembre 1846.

Mon cher cousin,
.....

Mon bien cher ami, ce monde est un taudis de fous et de coquins et quand même il nous arrive quelquefois d'avoir le sourire sur les lèvres en face de ces actes de démence et d'hypocrisie, vraiment c'est avec dégoût qu'on s'en détourne, sans compter qu'on a honte que tout ce tas d'imbéciles et de loups qui contrefont les sages s'appellent Suisses. Il suffit de voir votre Grand Conseil discutant sa loi sur l'instruction publique, sa chaire de paléographie et sa chaire de géologie pour rem-

placer le grec et le latin, vraiment voilà de bel et bon ouvrage, qui fera honneur au Phalanstère quand tout le monde ne parlera que le patois vaudois et ne mangera que des petits pâtés de la grande recette du Phalanstère des Indes ; ajoutes-y le lac Léman changé en jatte de limonade, celui de Joux en confiture aux framboises et la Venoge en sirop capillaire. Le pays de Cocagne ne sera qu'une guinguette en comparaison du Pays de Vaud, doté de l'almanach national. Je vois bien que tu fronces le sourcil sur mes insolences ; je me tais et je me tourne vers des objets plus intéressants pour moi. D'abord, reçois mes remerciemens les plus vifs pour la complaisance que tu as eue de me recopier la chartre de Rodolphe III avec toute la minutie que l'on aime à voir dans ces vieux actes. Ta copie est conforme pour le contenu avec celle de Matile, mais elle présente quelques divergences de forme qu'il est essentiel de connaître, entr'autre l'année du règne de Rodolphe, qui est notée XVIII dans Matile et XVIII^{mo} dans ta copie. Je crois que *Rouda*, Rue, est la vraie leçon ; mais ici des recherches pourront seules amener à une conviction. *Arinia* et *Arinis* désignent Saint-Blaise, qui s'écrit aussi *Arena*, en opposition à *Mala Arena* qui est Marins, qu'on trouve aussi écrit anciennement Malreins ; ce sont deux localités occupées par les Romains qui y ont laissé des traces assez visibles de leur existence. As-tu vu quelque sceau de ce Rodolphe, et serait-il possible d'en avoir une empreinte, ceci sans te tourmenter ? Je suis enchanté que tu ayes reconnu déci[dé]ment un sceptre et non un fuseau sur le sceau de Berthe, et la chartre sous ce rapport est sauvée.

.....

Mais pour en revenir aux motifs qui m'ont empêché de te répondre plus vite, j'ai dû profiter des derniers beaux tems et des derniers momens de loisir que j'avais avant l'ouverture de mon cours pour tâcher de terminer la presque totalité des dessins qui composent mon ouvrage sur Neuchâtel et de recueillir les matériaux de comparaison qui pourront me servir pour la confection définitive du texte. Environ 50 planches sont prêtes à être livrées aux artistes ; j'ai dû en refaire bon nombre que tu as vues et qui ne me satisfaisaient pas¹. Je n'ai point donc été en retard vis à vis de mes artistes de Zurich ; au contraire, pendant que je travaillais avec tant d'ardeur, mes drôles ne travaillaient pas ou fesaient de fort mauvais ouvrage, ce qui nous a mis sur les dents, Ferdinand Keller et moi, mais nous espérons qu'en suivant une autre marche

¹ Voir sur ce point la lettre de DuBois à Ferdinand Keller, du 27 novembre 1846, dans *Musée neuchâtelois*, nouv. série, t. XV (1928), p. 140. (Tirage à part, p. 58.)

nous parviendrons à faire mieux et plus rapidement. Messieurs les artistes sont le déboire de ceux qui publient des dessins, quand on veut qu'ils soyent bien faits.

En fait de courses dans le but de m'éclairer sur notre histoire, j'en ai fait une, il y a 20 jours, qui m'a vivement intéressé. Je suis allé pédestrement explorer Balm, Oltingen, Chiètres (*Carceres*) et Fenis. Balm ou Balmettes, aujourd'hui Fehrenbalm, selon Matile dans sa *Chronique de Lausanne*¹, était le Balm où Félix et Ermendrudis en 532 fondèrent un monastère. J'y ai trouvé une vieille église, mais pas trace de monastère, ni de légendes, ni de traditions qui s'y rapportent. Ce qu'il y a d'ancien dans cet édifice peut remonter jusqu'au 13^e siècle. Au contraire de l'opinion de Matile, tout semblerait prouver que Fehrenbalm, appelé Balmettes dans la division de l'évêché en 1228, était et a été de tout tems une église filiale de Ober Balm, qui était vraisemblablement le Balm en question. Je te dis ceci pour votre gouverne, puisque vous allez publier le Cartulaire de Lausanne ; d'ailleurs ce n'est pas la seule erreur de Matile. Au surplus, il n'y a pas de baume à Balmettes.

Je voulais voir les ruines du château de ce Bourcard d'Oltingen qui avait donné, dans le 11^e siècle, Auvernier à l'évêché de Lausanne : j'en ai retrouvé l'emplacement sur la rive droite de l'Aar, en face de son confluent avec la Sarine, mais pas une seule pierre sur l'autre ; j'en ai vu les derniers tas que l'on avait arrachés pour bâtir deux maisons dans le hameau d'Oltingen, qui est au pied de la colline du château, le long de l'Aar.

Chiètres, qui a été donné par la reine Berthe à l'abbaye de Payerne, semblait me promettre une meilleure récolte : mon espoir a été trompé ; cette église qui existait déjà dans le 10^e siècle est si neuve que c'est à faire reculer un archéologue. Ce qu'il y a de plus ancien date peut-être du commencement du 16^e siècle, mais pas une petite portion de l'église primitive qu'on ait conservée. Seulement on retrouve quelques fragmens de vieux matériaux dans les fondements, avec quelques belles pierres romaines qui ont servi pour les angles, comme à Colombier-sur-Morges. Il me restait Fenis, et là j'ai été dédommagé par un plan que j'ai relevé de ses ruines et de ses fossés.

.....
Ton tout dévoué et bien affectionné
Frédéric DuBois.

¹ G.-A. MATILE, *Chronica lausannensis chartularii*. Novicastri, 1840, p. 22.

Le *Constitutionnel* dit que vous avez fait une belle trouvaille de monnaies à Lutry, etc., pourrais-tu m'en procurer quelques-unes, des doublets ou autres?

Mes amitiés à M. Vulliemin. On a de bonnes nouvelles d'Agassiz, qui prépare ses cours et ses recherches à Boston. Desor paye les comptes à Paris. François Pourtalès est déjà sans doute arrivé à Boston, car il est de la société de ces voyageurs savans.

Gaullieur à DuBois.

Lausanne, 7 décembre 1846.

Mon bien cher cousin,

.....

Avant d'aborder les points scientifiques de ta dernière, je dois te dire un mot de la Razzia générale que Druéy et consorts viennent de faire de notre Académie. C'est cela une lessive en règle. On ne conserve que Dufournet, vieille croûte, celui qu'il y a deux ans tout le monde eût désigné comme devant être sacrifié, s'il se fût agi d'éliminer quelqu'un. Pas un n'a trouvé grâce, même Vinet, dont le talent est si éminent, dont le caractère est si beau, auquel tous les honnêtes gens et les gens éclairés rendent justice, quelque opinion que l'on ait sur certains points de ses doctrines religieuses. Voilà des hommes pour lesquels de grandes universités feraient des sacrifices s'il s'agissait de les acquérir, et que notre fameux gouvernement congédie de gaieté de cœur. Il n'y a que lui pour mettre ainsi sur le pavé, dans les 24 heures, tant d'hommes distingués et honorables. Les étudiants préparent des adresses, des banquets, des sérénades pour témoigner leur affection et leur regret aux démissionnaires; mais cela ne les fera pas vivre. Il faudra qu'ils s'expatrient. Pour moi, qui ai déjà eu mon sac il y a plus de 18 mois, je parle de ceci avec grande impartialité. Il est impossible que le régime qui nous mène dure longtemps. Déjà la réaction se fait jour; si des événemens européens ne viennent l'entraver, elle ira fort, trop fort même, je le crains.

J'ai tenu toutes les chartes des rois rodolphiens qui sont aux archives de Lausanne. Le sceau manque à toutes; c'est au point que dans un fac simulé d'une charte de 1011 de Rodolphe III *de statu comitatu Valdensi*, que nous donnons dans la prochaine livraison des mémoires de la Société romande¹, on a dû se borner à figurer la déchirure du par-

¹ *Recueil de chartes, statuts et documents concernant l'ancien évêché de Lausanne*, par Fréd. DE GINGINS-LA SARRA et François FOREL, dans *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, t. VII. Lausanne, 1847.

chemin à l'endroit du sceau enlevé. J'ai eu recours à M. de Gingins qui m'a répondu : « Le seul dessin que j'eusse du sceau du roi Rodolphe III a été envoyé à M. Matile, auquel il était destiné, avec la charte de l'an MXI. En revanche, j'offre à M. DuBois une copie d'un sceau de Berthold II de Zähringen attaché à un acte de l'an 1155, aux archives de Grenoble, pour peu qu'il lui soit agréable. »

Selon le même M. de Gingins la charte dont tu as copie, sous la désignation de *fiscum rouda* fait mention de Riddes en Valais, où se trouve aussi l'*abbatia S^{ti} Petri (montis Jovensis)*. L'église de Saint-Pierre située de l'autre côté du pont de Riddes est du style gothique le plus ancien et digne d'être étudié. Rue est appelé *Roter* dans les anciens titres. Le *Balmetta* du VI et VII siècles n'est point Fehrenbalm. A l'égard de toutes ces baulmes et baulmettes il faut lire une dissertation qui est en tête du tome III, 2^e livraison des *Mémoires et documens de la Suisse romande* — cartulaire de Romainmôtier. Tu y verras *Balmetta* située près de l'église de Saint-Didier, aujourd'hui Saint-Loup près La Sarraz (*speluncam quae dicitur Balmetta sitam prope ecclesiam Sancti Desiderii*), donnée par Gontran roi de Bourgogne à l'ermite Sigonius.

Le vallon de Romainmôtier portait dans le 7^e siècle le nom de grande Baume, et celui de Saint-Loup de petite Baume. Haffner a été dans l'erreur sur cet article.

D'après ce que m'a dit M. Baron, l'un des conservateurs du Musée des antiques, il sera facile d'avoir des monnaies de la trouvaille de Lutry quand elles auront été décrites et classées, ce qui aura lieu bientôt. Ce sont des petites pièces absolument semblables aux *nummi bracteati* que l'on connaît.

.....
Ton bien affectionné,

E. H. Gaullieur.

Gaullieur à DuBois.

Lausanne, 22 décembre 1846.

Mon bien cher cousin,

.....
Je t'envoie aussi un feuillet détaché sur lequel est collé un fragment manuscrit de M. Choupard, ancien pasteur de Neuchâtel, concernant la Collégiale.

Peut-être que ce fragment t'intéressera vu son authenticité. Tu

voudras bien le mettre de côté pour me le rendre dans l'occasion. En le décollant, tu pourras lire le revers.

On n'a pas encore ici l'ouvrage de Matile que je vois annoncé dans votre *Constitutionnel*. Ce sera probablement, comme du passé, force compilations plus ou moins bien cousues¹.

.....

Nos misères scientifiques et académiques continuent à aller leur train. On croit généralement que la nouvelle Académie officielle, composée des plus piètres sires, ne pourra pas tenir. Il s'élève à côté une académie libre et indépendante; cette concurrence en ce moment-ci a bien son mauvais côté. Cette institution sera une annexe de l'Eglise libre dont nous jouissons, et la séparation, le schisme et l'intolérance ne seront pas étrangers à ces fondations. Au résumé, nous sommes dans la pire des positions sous les rapports religieux, politiques, économiques et scientifiques. Patience et résignation.

.....

Ton affectionné,

E. H. Gaullieur.

P. S. — Nous allons commencer la publication du *Cartulaire de Lausanne*. On fera son possible pour faire du soigné. M. Vulliemin m'a dit de te recommander particulièrement tout ce que tu pourras savoir, recueillir, apprendre de relatif au dit cartulaire pour nous le communiquer.

DuBois à Gaullieur.

Peseux, 24 décembre 1846.

.....

Je te remercie de cœur, mon cher cousin, pour tous les bons renseignements que tu m'as donnés dans tes deux lettres, et pour l'envoi que tu m'as fait. Je vais reprendre ces objets les uns après les autres afin de ne rien oublier. A commencer par votre Académie! Je ne connais rien de scandaleux au monde, d'impolitique et de bête en même tems comme la conduite de Druey et consors; mais ne sais-tu pas que ces gens désirent faire le plus de mal que possible, saigner l'animal jusqu'à la limite de la vie. Ah! pauvre pays de Vaud, comme ces bourreaux t'ont saigné de tout ce que tu pouvais avoir de bon: justice, sentimens

¹ Il s'agit de la *Dissertation sur l'église collégiale de Notre-Dame de Neuchâtel*, par G.-A. MATILE. Neuchâtel, 1847.

de noblesse de cœur et de morale, esprit de paix et de concorde, bonheur, ... ils t'ont même saigné de ton avenir, de l'espérance qui reste chez d'autres au fond de la boîte. Ils se réjouissent de voir naître cette église libre, cette académie libre ; ils se complaisent à penser qu'ils ont ainsi créé des ennemis acharnés les uns contre les autres dans la patrie, et que le mal s'avvivra à leur règne de vandale. C'est avec effroi que je vois naître chez vous ces deux camps ennemis, qui guerroyeront éternellement, à moins que l'un ne soit exterminé par l'autre. Mêlé à ces ingrédients l'ambition, l'amour propre, l'orgueil politique et religieux... quel triste avenir, à moins que...

Il en est encore tems.

Je suis bien reconnaissant de la peine que tu as prise pour les sceaux des rois Bourguignons ; je suis bien fâché que celui de Rodolphe III soit entre les mains de Matile, gouffre de Charybde et de Scylla, qui engloutit tout, mais qui donne fort peu. Sa manie est de vouloir jouir du plaisir de publier le premier ; il le fait tant bien que mal... tu le sais de reste. Exprime à M. de Gingins toute ma gratitude pour l'offre qu'il me fait pour la copie du sceau de Berthold de Zähringen ; je l'accepte, s'il veut bien me confier son dessin j'en ferai une copie et lui renverrai précieusement l'original. Ces sceaux authentiques sont d'une haute importance pour moi, parce que je suis occupé sérieusement de l'étude de l'écriture monétaire, sigillaire et lapidaire comparée dans la Suisse romande, à travers tout le moyen âge, du 8^e au 15^e siècle. Ce travail est d'une haute importance pour mes monumens de Neuchâtel de l'époque bourguignonne, et je ne pourrai fixer que par ce moyen plusieurs données archéologiques incertaines. C'est dans ce but aussi que je t'avais demandé une part de la trouvaille de Lutry.

.....

Ta rectification sur la position de Baume me console de mes erreurs, parce que c'était toujours là, près de Romainmôtiers que je le plaçais ; j'en avais même fait la remarque dans mes notes ; seulement Matile avec sa note dans le Cartulaire de Lausanne me chiffonnait sensiblement, d'autant plus que dans une note il attribuait la plupart de ses explications à M. de Gingins lui-même... Vois-le imprimé en toutes lettres. Il n'y a rien de perfide comme d'avoir de pareils amis prôneurs.

J'ai souscrit à sa *Collégiale*, mais je n'ai pas encore eu le bon esprit d'aller réclamer mon exemplaire, qui m'attend patiemment. Ainsi je n'en sais pas plus que toi. Mon travail avance et j'ai dans mon portefeuille un certain nombre d'épreuves qui ne sont pas mal : je vais envoyer

l'un de ces jours à Ferdinand Keller une vingtaine de nouveaux dessins, ce qui me fera approcher de la cinquantaine, et encore une douzaine de planches et l'ouvrage sera terminé quant aux planches. M. de Chambrier a vu dernièrement les dessins terminés et il en a été enchanté; il m'a engagé, pour rendre le travail d'autant plus complet, d'en ajouter deux ou trois autres, ce que je ferai, entr'autres le plan de l'emplacement du château de Fenis, que je lui ai montré.

.....

ton dévoué

Frédéric DuBois.

P.-S. Je suis à votre disposition pour la publication du Cartulaire: je voudrais savoir seulement dans quel sens et ce qui pourrait vous être utile.

Mes bonnes amitiés à M. Vulliemin.

Gaullieur à DuBois.

Lausanne, 7 janvier 1847.

Mon très cher cousin,

J'ai le plaisir de t'adresser aujourd'hui le sceau du duc de Zæhringen appartenant à M. de Gingin, dont tu as désiré avoir la copie. Tu pourras me le renvoyer avec le sceau de Rodolphe III de M. Forel et avec le livre d'armoiries des évêques quand tu auras fini de t'en servir...

Le sceau de Rodolphe III dont Matile est en possession, est absolument le même que celui de la charte de Saint-Maurice, copié par M. Forel, ainsi tu es aussi avancé que lui. Tu pourras au reste lui demander de les comparer.

Les affaires de Fribourg ont redonné du cœur à nos conservateurs et à ceux de Genève. Ils font maintenant leur entrée triomphale dans Morat, tranquillement assis au coin du feu dans nos cercles bien pensans, ou en se promenant sur la Corraterie. Nos ministres méthodistes démissionnaires applaudissent au triomphe du gouvernement de Fribourg et même des Jésuites, comme à celui de leurs frères et amis.
E sempre bene.

.....

Ton affectionné

E. H. G.

DuBois à Gaullieur.

Peseux, 25 janvier 1847.

Mon cher cousin,

Tu dois trouver bien étrange que je mette si peu de zèle à répondre à tes bonnes lettres et à te remercier de l'empressement que tu mets à me rendre service ; mais que veux-tu, mon cher ami, l'homme propose et Dieu dispose. Vous avez par chez vous la fièvre au moral et cela ne vous empêche pas de penser et d'écrire ; moi j'ai la fièvre au physique, et depuis nombre de semaines j'en suis régalé pendant 3 jours de suite, de manière à en passer la meilleure partie dans mon lit et à ne pouvoir m'occuper de rien du tout ; les autres jours sont bons ou passables et ce sont précisément ceux où j'ai mon cours. Depuis le nouvel an, le samedi, le dimanche et le lundi sont de tristes jours... Au moment où je me mets à t'écrire, il est 8 h. du soir d'un de ces bons lundis, et c'est seulement à présent que je sens ma pensée libre depuis 3 jours et que l'envie me vient de faire quelque chose. Funeste héritage que j'ai fait du Caucase et que M. de Chambrier avait raison de dire que c'était la dernière chose qu'il m'aurait conseillé d'en rapporter. Enfin, trêve de fièvre, ne nous apitoyons pas pour de petites bêtises de ce genre, quand nous voyons la rage, le choléra, la famine, la rébellion nous menacer de toutes parts, quand nous voyons tous les corps politiques, petits et grands, malades de la peste : oh ! oui, on peut le dire, de la peste ; et un jour ou l'autre on tiendra conseil et l'âne y passera... Et qui est l'âne ? Qui vivra verra,... n'est-ce pas la plus étrange énormité, absurdité, qu'on nous ait forcé de nous réjouir de ce que Fribourg et ses Jésuites ont triomphé de l'attaque imbécile qu'on a voulu faire contre eux ? Mais si nous voulons réclamer la justice, le droit, la liberté, l'indépendance d'opinion religieuse pour nous, laissons les aux autres ; il n'y a que les loups et les mâtins qui ne reconnaissent qu'un droit, celui de leur gueule et de leur mâchoire, et à pareille race une cage au jardin des plantes, ou une chaîne au col dans la collection des bêtes féroces du dit jardin.

Les deux ouvrages sur la minéralogie et la conchiliologie par d'Argenville sont fort beaux, et je serais très disposé à les garder : mais les tems sont durs pour tout le monde et c'est l'heure ou jamais de ne pas se laisser aller à des caprices littéraires ; encore si Agassiz était ici, il y aurait quelque profit à garder de si beaux ouvrages, mais qui sait quand il pourra en faire usage. Au reste, les nouvelles que nous avons de son séjour aux Etats-Unis sont fort réjouissantes ; il donne son cours à

Boston et le nombre de ses auditeurs s'élevant à 3000, il a été obligé de les partager en deux séances, et on lui a doublé en conséquence la rétribution qu'on lui avait promise, qui s'élèvera ainsi, comme il l'écrit, à ff. 20.000. C'est joli pour un simple cours. Mais ce qui est le plus réjouissant dans tout ceci, c'est qu'il se trouve en état de pouvoir payer une partie de ses dettes, et c'est ce qu'il fait loyalement comme j'en ai la preuve matérielle.

Le sceau de Rodolphe III ainsi que celui de Berthold de Zähringen sont de précieuses acquisitions pour moi : je regrette que celui de Rodolphe ne soit pas mieux conservé. Tu y remarqueras néanmoins qu'il tient de la main droite le sceptre représenté par une fleur de lys, emblème qui terminait souvent les sceptres des rois et empereurs de cette époque, comme je te l'ai écrit précédemment.

Tu remercieras M. de Gingins et M. Forel de leur complaisance ; je voudrais bien pouvoir leur être utile à quelque chose en échange. Tu m'excuseras si je ne te renvoie qu'à présent le volume que tu m'as confié, mais tu comprends que quand on a plus de la moitié des jours de sa semaine pris par un tyran qu'on appelle la fièvre, et l'autre par un tyran moins accommodant encore qu'on nomme l'Académie, il ne me reste guère de tems pour travailler *con amore* à mes recherches archéologiques. Mais on se force un peu, on se surmonte, et en ajoutant jambe de mouche à jambe de mouche, on arrive à son but. J'ai reçu dernièrement de M. Landolt, de Zurich, une série de monnaies et médailles de Neuchâtel que notre musée ne possède pas, et que j'étudie et dessine aussi petit à petit, ce qui complique les affaires. Parmi les pièces intéressantes de cette collection se trouvent 4 bractéates frappées à Neuchâtel par le comte Louis, au milieu du 14^e siècle ; une pièce en argent de Jeanne de Hochberg, d'autres pièces de Léonor d'Orléans ; des médailles d'Henri II de Longueville, 2 médailles sur la prise en possession de notre pays en 1707, et ce qui est bien plus extraordinaire, une petite médaille en argent frappée à Vienne sur l'occupation de Neuchâtel par les Autrichiens le 23 décembre 1813. Etaient-ils fiers ces *Autres Chiens*, ces *Kaiserliks* d'avoir pris notre petite bicoque de ville sans coup férir et d'avoir pu s'y piffrer de lard sans être troublés dans leur digestion ?

Frédéric DuBois.

(A suivre.)

(Communiqué par LÉON MONTANDON.)

MÉLANGES

Lord Wemyss à Cotendard

En prenant parti pour son ami Jean-Jacques Rousseau contre le pasteur de Montmollin, en 1765, Pierre-Alexandre DuPeyrou fit paraître ses *Lettres de Goa*, dont la seconde était adressée « à mylord comte de Wemyss ». Dans la réponse, restée inédite jusqu'à sa publication par Fritz Berthoud¹, un partisan du pasteur de Montmollin répliqua : « D'abord, j'ai présumé que Mylord Elcho, à qui cette seconde lettre est adressée, n'a désiré (si au moins l'auteur dit la vérité), à connaître l'affaire de Rousseau dans notre pays que parce que ce seigneur est d'un mérite distingué et ne peut souffrir qu'un particulier se rebelle contre ses maîtres ou sème la discorde parmi ses concitoyens. »

Ce qu'il y a de piquant dans cette réponse, c'est que David Elcho, lord Wemyss, avait pris une part active à la rébellion de 1745 en Angleterre, quand le prétendant Stuart, le prince Charles-Edouard, fit sa fameuse tentative pour regagner la couronne. Wemyss commandait ses gardes du corps, et dut, comme son maître, prendre la fuite après la débâcle des rebelles. En matière de rebelles, lord Wemyss s'y connaissait bien, et la réplique ne manque pas d'ironie.

Il y avait sans doute deux raisons pour lesquelles DuPeyrou avait choisi ce curieux personnage pour la dédicace de son ouvrage. D'abord, Wemyss, Ecossais, était compatriote et ancien compagnon d'armes de mylord Maréchal, gouverneur de Neuchâtel pour le roi de Prusse, et grand admirateur et protecteur de Rousseau. Ensuite, lord Wemyss s'était établi à Cotendard, juste à la sortie du Val-de-Travers où était Rousseau.

Après avoir fui l'Ecosse, lord Wemyss était venu en France et en Suisse. Le 31 mai 1754, il fut naturalisé neuchâtelois. Il vivait d'une pension de mille livres par an que lui versait son frère cadet, devenu véritable comte de Wemyss, puisque David Elcho, lord Wemyss, condamné en Angleterre pour rébellion et décrété de prise de corps, ne pouvait succéder en droit à la pairie.

Le 20 juin 1760, David Wemyss était à Yverdon d'où il écrivit à son frère pour réclamer de l'argent². Le 22 décembre de la même année,

¹ Fritz BERTHOUD, *J.-J. Rousseau et le pasteur de Montmollin*.

² W. FRASER, *Memorial of the family of Wemyss of Wemyss*. Edinburgh, 1888.

il était autorisé à prendre bourgeoisie à Neuchâtel. Dix ans plus tard, on le trouve dans les Pays-Bas, prétendant à la main de Belle de Tuyll de Zuylen. Au mois de mars de cette année, M^{lle} de Tuyll¹ écrivit à son frère Ditie de Tuyll pour lui donner des précisions sur « Mylord Wemyss, autrefois rebelle, un des chefs des rebelles d'Ecosse, *an attainted Lord*, établi moitié en Suisse, moitié à Paris... Il est l'oncle de ce M. Charteris, que vous avez vu chez M. Brown ».

Brown, c'était l'Écossais Robert Brown, pasteur de l'église écossaise d'Utrecht, gendre de cet autre Écossais Sir Kinloch de Giez, et mari de l'amie la plus intime de Belle de Tuyll. Il y avait donc tout un petit cercle d'Écossais autour du lac de Neuchâtel. Brown connaissait naturellement lord Wemyss et servit d'intermédiaire entre Belle et lui.

A dire vrai, lord Wemyss faisait l'effet d'un triste sire. Constant d'Hermenches écrivait à son amie Belle, le 25 mai 1770² :

Milord Wemyss est venu quelque temps en Suisse. On le regarde comme un homme assez extraordinaire, fort libertin, dont la fortune, évaluée à mille louis par an, dépend d'un frère et d'un neveu qui, d'un jour à l'autre, peuvent ne pas le payer. Il avait une campagne près de Neuchâtel ; il l'a donnée, à ce que l'on croit, à une fille naturelle qu'il a mariée à son valet de chambre. On dit qu'il a eu des procédés très durs envers sa sœur qui était venue le voir. Peut-être avait-elle des torts, on l'ignore, mais elle a intéressé le public contre lui. Il a 40 ans, il est d'une très belle figure et a de l'esprit. Il est colonel à la suite d'un régiment français, avec cent ducats de pension, ce qui ne mène à rien du tout dès qu'on ne sert plus. Voilà tout ce que j'ai pu apprendre à son sujet.

Comme on peut le voir, ce n'était pas bien rassurant, et Belle de Tuyll écrivit à son frère, le 26 novembre de la même année, qu'elle était allée voir M. Brown pour le prier d'engager lord Wemyss à différer son voyage.

On racontait encore sur lord Wemyss qu'il avait donné ordre à ses troupes, pendant la rébellion, de ne pas accorder de quartier aux soldats anglais qu'on ferait prisonniers, ou de leur couper un doigt. Enfin, dans une lettre que Robert Brown envoya à son beau-frère, le baron de Brackel de Chamblon, le 15 janvier, le bon pasteur écossais s'indignait de ce que lord Wemyss avait « fait écrire que M^{lle} de Zuylen devait lui envoyer une spécification exacte de ses biens ».

¹ Philippe GODET, *Madame de Charrière et ses amis*, t. I, p. 152.

² *Les mariages manqués de Belle de Tuyll. Lettres de Constant d'Hermenches*, publ. par la baronne Constant DE REBECQUE, p. 283.

A tous points de vue, Belle de Tuyll n'avait qu'à se féliciter d'avoir épousé, non lord Wemyss, mais M. de Charrière, de Colombier. Il est quand même curieux de constater que cette substitution n'entraîna qu'une différence de deux kilomètres de distance entre la maison de son prétendant déchu, à Cotendard, et celle de son époux, à Colombier.

M^{me} de Charrière ne parle jamais de son voisin, qui était revenu à Cotendard. Le baron de Chambrier d'Oleyres écrivit en 1772 : « Dans le cours de l'été, je fis la connaissance du prince de Hesse-Darmstadt... je dînai avec lui chez mylord Wemyss, avec lord et lady Athlone, qui passaient l'été à Colombier chez M^{me} de Charrière ¹. »

Entre temps, lord Wemyss avait épousé la baronne d'Uexkuel, qui mourut en couches, en 1777. Deux ans plus tard, lord Wemyss fit don à l'église de Bôle d'une cloche nommée « Comtesse », et érigea un monument à la mémoire de sa femme ². En 1787, lord Wemyss mourut à son tour, et la propriété passa aux mains de sa fille naturelle, Marguerite, mariée à son valet de chambre, Antoine Lebel, personnages principaux du beau roman d'Auguste Bachelin : *Sarah Wemyss*.

Un coup d'œil sur ce nouveau ménage à Cotendard est donné par Claire de Greyerz dans ses *Souvenirs*, cités par Philippe Godet. Parlant de M^{me} Lebel, elle dit :

Sa femme devait avoir été belle ; elle s'habillait à la vieille mode, mais richement : c'étaient probablement des restes de la garde-robe de M^{me} sa mère, ou des présents de M. son père, qu'on disait descendant de sang royal... Elle racontait cela volontiers et avait des airs de reine. Avec cela, elle était peu éduquée et assez commune, ce qui fait qu'elle se chamaillait parfois avec son époux. Lui, en revanche, mettait volontiers le nez dans le verre... Nous allions quelquefois à leur propriété de Cottendart, qu'ils louaient à des étrangers. Il y avait alors une famille d'émigrés ³.

Une description de Cotendard vers cette époque est donnée par M^{lle} Tulleken, Hollandaise, amie de M^{me} de Charrière. Dans une lettre, également citée par Ph. Godet, M^{lle} Tulleken parle du « vallon comblé de froment qui sépare les possessions de M. de Charrière d'avec celles du feu lord Wemyss. J'ai vu là cette maison fermée, dont la situation, unique, solitaire, délicieuse, m'a présenté un coup d'œil que je n'avais point encore rencontré... La grande tranquillité de ce lieu, ce château se dérochant dans la vallée, ces tours qui, je ne sais comment, n'amènent

¹ Ph. GODET, *Madame de Charrière*, t. I, p. 216.

² Oscar HUGUENIN, *Le temple de Bôle*, dans *Musée neuchâtelois*, 1884.

³ Ph. GODET, *Madame de Charrière*, t. II, p. 130, n. 1.

point d'idées d'orgueil, ces sapins auxquels un peu de bise faisait rendre des sons balancés et sourds, ces froments du vallon, qui présentait l'abondance, la culture et la vie, à côté de cette profonde paix, m'ont laissé des souvenirs que je ne perdrai jamais !¹ ».

Enfin, parmi les locataires des Lebel se trouvait une personne qui cadrerait bien avec la tradition de lord Wemyss, partisan du prétendant à la couronne d'Angleterre. C'était la comtesse de Dœnhoff, femme morganatique de Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse et prince de Neuchâtel. Cette dame à réputation équivoque, la « petite reine » expulsée de Berlin, arriva à Neuchâtel en 1792, et séjourna quelque temps à Cotendard avant d'en être « chassée par d'étranges procédés de LeBel ». On dirait que tout ce qui touchait au crépuscule des Stuarts, même de loin, ne prospérait pas.

Avant de finir avec lord Wemyss, une petite question se pose ; c'est celle de savoir comment les Neuchâtelois prononçaient son nom. On se rappelle que M^{me} de Verdelin, dans sa lettre à Rousseau du 1^{er} juin 1764, où il est question d'Écossais, parle d'une « M^{me} la comtesse de Wimps »². On ne pourrait mieux faire pour écrire ce nom phonétiquement en français.

G. R. DE BEER.

¹ Ph. GODET, *Madame de Charrière*, t. I, p. 459.

² *Correspondance générale de J.-J. Rousseau*, t. XI, p. 102.

Notes de lecture

(Suite. — Voir *Musée neuchâtelois* 1950, p. 153.)

Le centenaire qu'a fêté la maison Ulysse Nardin, au Locle, en 1946, fut l'occasion de publier une brochure, illustrée d'une façon originale, où l'on trouve des renseignements intéressants sur la famille Nardin et sur l'activité déployée par plusieurs de ses membres dans le domaine de l'horlogerie¹.

C'est de l'histoire toute récente qu'a écrite M. Jean Pellaton en rappelant la création, il y a vingt-cinq ans, de la Fédération suisse des fabricants d'horlogerie. Ce groupement, issu des difficultés économiques

¹ *100 ans au service de l'heure. Ulysse Nardin, Le Locle. 1846-1946.*

consécutives à la première guerre mondiale, a joué un rôle de premier plan dans l'économie de nos cantons horlogers et il le joue encore. On ne peut qu'être reconnaissant à M. Pellaton des précisions qu'il apporte ¹.

Annales locloises. — Nous avons déjà signalé cette intéressante petite collection, éditée par M. Fritz Jung, à propos de la Mère commune des Montagnes ². Plusieurs cahiers ont paru dès lors : N° II. *Comment on fait une révolution.* N° III. *Historique de la Joux-Pélichet.* N° IV. *Le Petit Moulin*, tous trois dus à la plume de M. Jung. Et voici que vient de sortir de presse un cinquième cahier : *Les courses de Loclus*, par E. Robert.

Tous ceux qui connaissent et aiment Le Locle d'autrefois suivront avec plaisir Loclus déambulant dans les rues de la ville et égrenant maints souvenirs en passant devant telle ou telle maison au nom pittoresque ³.

Le 1^{er} juillet 1950, en même temps que l'on inaugurerait la traction électrique du régional Brenets-Locle, cette dernière commune rappelait que le régime municipal avait été introduit chez elle il y a un siècle et que depuis cinquante ans fonctionne le service des eaux.

C'est un épisode intéressant du passé loclois que celui qui précéda l'érection de la municipalité. Des non-communiers, parmi lesquels plusieurs chefs du mouvement de 1848, s'irritaient de n'avoir pas leur mot à dire dans les affaires locales. Ils provoquèrent la réunion d'une assemblée « des contribuables aux routes » qui eut lieu le 10 juin 1850, laquelle fut suivie d'une nouvelle rencontre le 9 septembre, où l'on décida de demander au Grand Conseil que le régime municipal fût institué au Locle.

L'autorité législative ne pouvait qu'accueillir favorablement une telle démarche, patronnée par des républicains notoires, et il mit, à leur donner satisfaction, un zèle un peu exagéré.

La constitution de 1848 déclarait en son article 62 : « la loi pourra créer des municipalités, si le besoin l'exige ». De loi, il n'y en avait pas encore, quand parvint la requête des Loclois. Mais, qu'importait cette lacune ! Le 26 septembre 1850, le Grand Conseil rendit deux décrets. Par le premier, il décidait que « Le Locle est érigé en municipalité », puis,

¹ Jean PELLATON, *Vingt-cinquième anniversaire de la Fédération suisse des associations de fabricants d'horlogerie F. H. 1924-1949.* [Le Locle,] 1949.

² *Musée neuchâtelois*, 1947, p. 80.

³ Ernest ROBERT, *Les courses de Loclus (Annales locloises V).* Le Locle, 1950.

comme une demande identique était parvenue de Travers, il déclarait encore : « La commune de Travers est autorisée à se constituer en municipalité ».

La loi municipale était en préparation. Elle ne fut toutefois adoptée que deux jours après les décrets auxquels nous venons de faire allusion, le 28 septembre, et elle entra en vigueur le 12 octobre.

L'innovation introduite au Locle et à Travers, avant la loi, a été précédée, dans la première de ces communes, d'une certaine agitation dont M. Marcel Grandjean, secrétaire du Conseil communal, a bien voulu se faire l'écho pour les lecteurs des *Annales locloises*¹.

Le second anniversaire, celui du service des eaux, a également fait l'objet d'une étude historique de la part de M. Pierre Cart², tandis que M. Fritz Jung dressait l'inventaire des sources et fontaines du Locle dans un travail qui sert, en quelque sorte, d'introduction à la précédente³.

M. Robert Jaccard, qui a déjà consacré plusieurs études à son village natal, notamment un ouvrage sur *Sainte-Croix et ses industries*, vient de publier un nouveau volume⁴, dont la première partie, basée sur le dépouillement des comptes communaux, donne une bonne image de la vie intérieure du village de Sainte-Croix au XVII^e siècle. La seconde nous intéresse davantage. Elle a trait à l'industrie du fer qui a connu dans cette région une période de prospérité au XVII^e siècle. Des hauts-fourneaux furent élevés, entre autres à Noirvaux et dans le vallon de la Denevriaz, soit à proximité de la frontière neuchâteloise.

Ainsi la présence de minerai de fer a été décelée autrefois dans la partie du Jura s'étendant de l'extrémité du Val-de-Travers à Vallorbe et a donné lieu à une exploitation plus ou moins intense, suivant les endroits. L'absence d'un combustible abondant et bon marché a été un obstacle à son développement⁵.

L. M.

¹ MARCEL GRANDJEAN, *Le Locle. Centenaire de la municipalité 1850-1950*. (*Annales locloises* VI.)

² PIERRE CART, *Le service des eaux a cinquante ans*. (*Annales locloises* VI). Le Locle, 1950.

³ FRITZ JUNG, *Sources et fontaines*. (*Annales locloises* VII). Le Locle, 1950.

⁴ ROBERT JACCARD, *Sainte-Croix dans le passé* Publié sous les auspices de la Société du Musée de Sainte-Croix [1950].

⁵ Sur l'industrie du fer au Val-de-Travers, voir : HENRI BOVET, *L'exploitation du fer au Val-de-Travers*. Lausanne, 1879. — LÉON MONTANDON, *Notes sur les premiers ferriers du Val-de-Travers*, dans *Musée neuchâtelois* 1920.

CHRONIQUE

Chez les généalogistes. — Un groupe neuchâtelois de la Société suisse d'études généalogiques s'est constitué en 1938. Il s'est réuni dès lors plusieurs fois au cours de chaque hiver, sous la présidence de M. Pierre Favarger, pour entendre des travaux consacrés généralement à des familles neuchâtelaises, vivantes ou éteintes; présentation ou commentaire de tableaux généalogiques, parfois études biographiques, basés le plus souvent sur des recherches personnelles ou sur des documents de famille. Seuls quelques-uns de ces travaux ont paru dans le *Généalogiste suisse*, tandis que les autres sont restés inédits.

Nous avons pensé qu'il ne serait pas sans intérêt, pour tous ceux qu'intéresse l'histoire de leur famille ou qui ont besoin d'appuyer des travaux d'histoire sur des données généalogiques, de donner la liste des familles qui ont fait l'objet d'une étude, complète ou fragmentaire, dans les séances de ce groupe. Nous y ajoutons par l'indication des auteurs de ces études.

La liste ci-dessous, qui contient plus de cent noms, embrasse les années 1938 à 1948.

L. M.

- | | |
|---|---|
| <i>Amiel</i> , ascendance de Frédéric. (Emile Piguet.) | <i>Clottu-Carissime</i> , ascendance de Blaise. (D ^r Ol. Clottu.) |
| <i>Aubigné, d'</i> . (D ^r Olivier Clottu.) | <i>Clottu</i> , ascendance de Georges-Alexandre. (D ^r Ol. Clottu.) |
| <i>Baillet</i> , de Bôle. (Jean Pettavel.) | <i>Coffrane, de</i> . (Louis Thévenaz.) |
| <i>Barbarin</i> , descendance de Thomas de la Planche dit —. (Jean Pettavel.) | <i>Colombier, de</i> , branche bâtarde. (D ^r Ol. Clottu.) |
| <i>Bariller</i> . (D ^r Ol. Clottu.) | <i>Convert</i> , branche de la Sagne. (Jean Pettavel.) |
| <i>Beaujon</i> , d'Auvernier. (Jean Pettavel.) | <i>Courvoisier-dit-Clément</i> . (D ^r Ol. Clottu.) |
| <i>Bedaux</i> . (Louis Thévenaz.) | <i>Cressier, de</i> . (D ^r Ol. Clottu.) |
| <i>Benoît</i> , des Ponts-de-Martel. (Léon Montandon.) | <i>Cunet</i> . (D ^r Ol. Clottu.) |
| <i>Berthod</i> , de Cressier. (D ^r Ol. Clottu.) | <i>Dallemagne</i> , de Neuchâtel. (D ^r Ol. Clottu.) |
| <i>Bondely</i> . (H.-L. Henriod.) | <i>Dardel</i> . (D ^r Ol. Clottu.) |
| <i>Bosset</i> , de Fribourg et Neuchâtel. (D ^r Ol. Clottu.) | <i>DePierre</i> . (Oscar Sollberger et Robert DePierre.) |
| <i>Bovet</i> . (Pierre Bovet.) | <i>DeVevey</i> . (D ^r Ol. Clottu.) |
| <i>Brement</i> , de Cressier. (D ^r Ol. Clottu.) | <i>Doudiet</i> , de Hauterive. (James Blank.) |
| <i>Brun</i> . (D ^r Ol. Clottu.) | <i>DuBois</i> . (Jean DuBois.) |
| <i>Bugnot</i> . (D ^r Ol. Clottu.) | <i>DuBois</i> , ascendance de Georges DuBois. (Georges DuBois.) |
| <i>Bulot</i> . (Sam. de Perregaux.) | <i>DuBois-de-Dunilac</i> . (Georges DuBois.) |
| <i>Cartier</i> , de Neuchâtel. (Sam. de Perregaux.) | <i>DuBois-Reymond</i> . (Georges DuBois.) |
| <i>Chaillet</i> , d'Auvernier et de la Coudre. (Sam. de Perregaux.) | <i>DuBois-dit-Duterraux</i> . (Robert DePierre.) |
| <i>Chambrier</i> . (D ^r Ol. Clottu.) | |
| <i>Clottu</i> . (Gaston Clottu.) | |

- Fauche.* (Louis Thévenaz.)
Favarger. (Pierre Favarger.)
Favre-Bulle. (Sam. Vuille.)
Fequenot, de Neuchâtel. (D^r Ol. Clottu.)
Frêne, le pasteur. (H.-L. Henriod.)
- Gallot.* (D^r Ol. Clottu.)
Gaudot. (Sam. de Perregaux.)
Géliou. (André Bovet, Sam. de Perregaux.)
Géliou, Jonas de. (H.-L. Henriod.)
Gevril. (Louis Thévenaz.)
Girard, de Savagnier. (Henri Girard.)
Girardet, de Bôle. (Jean Pettavel.)
Gléresse, de. (D^r Ol. Clottu.)
Guinand, de Colombier. (Alfred Schnegg.)
- Hardy,* de Neuchâtel. (D^r Ol. Clottu.)
Henriod-Wavre, ascendance. (H.-L. Henriod.)
Hory. (Louis Thévenaz, Emile Piguet.)
Huguenin, branche américaine. (Sam. Vuille.)
- Jacobel,* de Peseux. (Sam. de Perregaux.)
Jaquemot, de Neuchâtel. (D^r Ol. Clottu.)
Jeanjaquet. (Pierre Jeanjaquet.)
JeanRichard-dit-Bressel. (Léon Montandon, Samuel Vuille.)
Jeannel. (Louis Thévenaz.)
- Lebel,* descendance d'Antoine. (Jean Pettavel.)
Legoux. (Sam. de Perregaux.)
- Marchandet.* (D^r Ol. Clottu.)
Merveilleux, branche d'Angleterre. (Sam. de Perregaux.)
Monin. (D^r Ol. Clottu.)
Monnerat, descendance de Jacques-François. (André Bovet.)
Mons Jacques Droz. (Léon Montandon.)
Montandon. (Léon Montandon.)
Montmollin. (Roger de Montmollin.)
Morel, de Colombier. (Jean Pettavel.)
- Monard.* (Emile Piguet.)
Münch, descendance de Bernardin. (Pierre Favarger.)
Neufville. (Georges DuBois.)
Pahud, François-Joseph dit « de Valangin ». (Sam. de Perregaux.)
Paris. (Georges DuBois.)
Passavant. (Georges DuBois.)
Perregaux. (Samuel de Perregaux.)
Perregaux-Montmollin, ascendance. (Maurice Perregaux.)
Perrot. (D^r Ol. Clottu.)
Perroud. (Jean Pettavel.)
Peter, de Saint-Blaise. (D^r Ol. Clottu.)
Petitpierre. (Louis Thévenaz.)
Petitpierre, branche de Ferdinand-Olivier. (Julien Bourquin.)
Pettavel. (Jean Pettavel.)
Pochon. (Julien Bourquin.)
Prince. (D^r Ol. Clottu.)
Pury. (Pierre Jeanjaquet.)
- Quartier,* des Brenets. (Louis Thévenaz.)
- Renaud,* de Nods et Neuchâtel. (D^r Ol. Clottu.)
Robert, branche de la Ferme Robert. (Léon Montandon.)
Rollin. (D^r Ol. Clottu.)
Roy, Lucrèce de. (Henri de Sandol.)
- Sandoz,* branche anoblie. (Pierre Jeanjaquet.)
Sandoz, Jules-Ami. (M^{lle} Juliette Bohy.)
Sauvin. (Emile Piguet.)
Spérandieu, née Montmollin, Charlotte de. (Roger de Montmollin.)
- Thiébaud,* de Bôle. (Jean Pettavel.)
Thiébaud, de Brot. (Léon Montandon.)
Thielle, de. (D^r Ol. Clottu.)
Thomasset. (D^r Ol. Clottu.)
- Vallier.* (D^r Ol. Clottu.)
Vieilmarché, de. (D^r Ol. Clottu.)
Vouga. (Jean Pettavel, Samuel Vuille.)

Anniversaire de la Réformation. — L'Eglise réformée neuchâteloise consacre le premier dimanche de novembre à l'anniversaire de la Réformation. On doit constater que ce jubilé est oublié par des uns, méconnu par d'autres. Afin de rendre plus actuel l'événement qu'il rappelle, la paroisse de Neuchâtel a exposé dans quatre librairies de la ville, durant la première quinzaine de novembre, manuscrits, portraits, bibles et livres évoquant certains aspects de la Réforma-

tion et quelques-uns de ses chefs spirituels. Ils étaient accompagnés d'autres documents, plus récents, témoignant du rôle joué par l'Eglise neuchâteloise dans la vie du pays.

M^{lle} Gabrielle Berthoud a signalé tout le mérite de cette exposition dans la *Vie protestante* des 27 octobre et 3 novembre.

Sur Henri-Louis Jaquet-Droz. — On a beaucoup écrit sur ces deux mécaniciens de génie que furent les Jaquet-Droz et auxquels nous devons les trois androïdes du Musée d'histoire de Neuchâtel. Leurs vies sont connues grâce aux publications de Charles Perregaux et F.-Louis Perrot, ainsi qu'aux divers volumes de M. Alfred Chapuis consacrés aux automates.

Et cependant il se trouve un auteur qui, faisant fi des connaissances acquises et, le plus souvent, facilement contrôlables, ne se gêne pas pour jouer avec la chronologie. Peu avant le centenaire de la République neuchâteloise a paru un gros ouvrage intitulé : *Le canton de Neuchâtel. Son activité économique et culturelle*. Dans le chapitre consacré à l'industrie horlogère, M. Buhler a écrit, à propos des Jaquet-Droz : « Né à La Chaux-de-Fonds en 1721, Pierre Jaquet-Droz ne se rendit pas célèbre seulement par ses pendules compliquées, mais par ses automates. En 1758, il fit le voyage de Madrid pour y vendre quelques-uns de ses merveilleux chefs-d'œuvre, faits en collaboration avec son fils Henri-Louis, praticien de talent autant que mécanicien. Celui-ci avait bénéficié d'une préparation mathématique. »

Dans la collection du Centenaire, au volume consacré à l'horlogerie, rédigé par le même auteur, on peut lire, p. 23, la mention du voyage de Pierre Jaquet-Droz à Madrid en 1758, « pour vendre quelques-uns de ses chefs-d'œuvre, construits en collaboration avec son fils Henri. Celui-ci avait fait des études de mathématiques ».

Pour apprécier la valeur des renseignements donnés par M. Buhler, il faut se rapporter aux ouvrages d'autres auteurs, qui nous apprendront que Henri-Louis Jaquet-Droz naquit à La Chaux-de-Fonds en 1752. Il avait donc six ans quand son père partit pour l'Espagne. Peut-on sérieusement dire qu'il avait collaboré à cet âge à la construction d'automates et fait des études de mathématiques ?

L. M.

† ANDRÉ BOVET

La triste nouvelle du décès subit et prématuré de notre collègue M. André Bovet nous est parvenue au moment de la mise à l'impression du présent numéro du *Musée neuchâtelois*. Nous reviendrons sur son activité au début de l'an prochain.

Le comité de rédaction.

TABLE DES MATIÈRES DE L'ANNÉE 1950

NOUVELLE SÉRIE — TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE

	Pages
<i>Bauer, Eddy.</i> Jules Jeanjaquet historien et philologue. Son œuvre historique. . .	65
<i>de Beer, G. R.</i> Lord Wemyss à Cotendard	183
<i>Berthoud, Gabrielle.</i> La Bonne Fontaine de la Brévine	8
<i>Courvoisier, Jean.</i> Le ravitaillement de Neuchâtel pendant et après l'occupation française (1806).	111
<i>Jeanjaquet, Jules.</i> La disparition du patois neuchâtelois	74
<i>Jeanneret, Maurice.</i> Les indiennes neuchâteloises à Lausanne	94
<i>Joly, Jules-F.</i> Voir <i>Thévenaz, Louis</i>	
<i>Lozeron, Jaqueline.</i> Ours et singes de Marie de Chalon	64
— L'éclairage à la cour de Jean de Fribourg	140
<i>Mauerhofer, Marguerite.</i> L'affaire de Neuchâtel de 1856 d'après des documents français inédits.	89, 105
<i>de Meuron, Guy.</i> La fondation de Préfargier	97
<i>Montandon, Léon.</i> Bulletin bibliographique	29
— L'établissement des Loclois dans la vallée de la Brévine au XVI ^e siècle . . .	41
— La Brévine au début du XVII ^e siècle	59
— Un retable de la Collégiale de Neuchâtel à Cugy?	120
— Aux origines de l'industrie des toiles peintes dans le pays de Neuchâtel . . .	122
— Notes de lecture.	124, 153, 186
— Quelques lettres de DuBois de Montperreux et d'Eusèbe-Henri Gaullieur 129,	172
<i>de Montmollin, Roger.</i> Un Neuchâtelois, premier pasteur de Québec	26
— Les voyages de David de Montmollin, secrétaire d'ambassade, au XVII ^e siècle	76
<i>Roy, Bernard.</i> Des Neuchâtelois en Bretagne	33
<i>Schnegg, Alfred.</i> Le Crêt et le quartier de la Maladière au début du XIX ^e siècle. . .	161
— Voir <i>Zeltner, Edmond</i>	
<i>Schule, Ernest.</i> Jules Jeanjaquet et le « Glossaire des patois de la Suisse romande ».	70
<i>Thévenaz, Louis, et Joly, Jules-F.</i> Notes sur le temple et la paroisse de Noiraigue.	148
<i>Zeltner, Edmond, et Schnegg, Alfred.</i> Une vue du Locle	3

CHRONIQUE

Musée de Neuchâtel. — Refuge. — Archives de l'Etat, p. 32. — La fête des armourins, p. 95. — Registres d'état civil. — Conservation des monuments historiques. — Chevrons. — Anniversaire de Philippe Godet. — Fonds de lettres Perrot (L. M.), p. 96. — Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel. Séance administrative du 24 juin 1950 au château de Valangin (L. M.), p. 126. — LXXVII^e réunion annuelle, à Gorgier, samedi 26 août 1950 (L. M.), p. 155. — Liste des travaux présentés à la section de Neuchâtel durant l'hiver 1949-1950. — Indiennes neuchâteloises à Bâle (M. J.), p. 158. — Vieilles photographies, p. 158. — Préhistoire. — Héraldique (L. M.), p. 159. — Chez les généalogistes (L. M.), p. 189. — Anniversaire de la Réformation, p. 190. — Sur Henri-Louis Jaquet-Droz (L. M.), p. 191.

PLANCHES HORS TEXTE

	Pages
Le Locle au début du XIX ^e siècle	3
Ferdinand Petitpierre, 1746-1804	33
Jules Jeanjaquet, 1867-1950	65
Vue générale de Préfargier (en couleurs)	97
Auguste-Frédéric de Meuron	101
Frédéric DuBois de Montperreux.	129
Le Crêt vers 1820 (en couleurs)	161

ILLUSTRATIONS DANS LE TEXTE

La Brévine vue du sud	60
La Brévine vue du nord	61
Ordre donné par Louis XIV, le 18 octobre 1681, de fournir les chevaux nécessaires à David de Montmollin	81



Pour bien s'éclairer
chez soi

Vuilliomonet

INSTALLATIONS ELECTRIQUES



Maitrise fédérale

MIORINI

Chavannes 12 NEUCHATEL
Téléphone 5 43 18

Literie - Rideaux
Meubles rembourrés
Réparations

Spécialité : Installations complètes d'intérieurs selon projets

RELIURE EN TOUS GENRES
REGISTRES

MAISON FREY

NEUCHATEL - Tél. 5 24 48
Croix-du-Marché - Prix modérés



NEUCHATEL
TÉL. 5 10 83
M. H. JOST

COMBUSTIBLES SOLIDES
ET LIQUIDES

**HAEFLIGER
& KAESER S.A.**
NEUCHATEL

Au Ménestrel
musique

pianos
radios
disques

NEUCHÂTEL

Otto Grimm

rue du Château 2, Neuchâtel
téléphone 5 44 48

ENCADREMENTS

en tous genres. Tableaux,
gravures, etc.

EXPOSITION PERMANENTE

de peintures et reproduc-
tions d'art

Travail prompt et soigné
Prix modérés

Vente de baguettes brutes et finies,
cartons et papiers pour passe-partout

Fabrication de



F. Nussbaumer
AV. DE LA GARE 19 - TEL. 52.759 - NEUCHATEL

CAVES DU

Château
d'Auvernier

Encavage fondé en 1603

MONTMOLLIN & C^{IE}
AUVERNIER

HORLOGERIE
BIJOUTERIE
ORFÈVRE

P. Matthey

NEUCHATEL SEYON 5

Le beau et bon
mobilier s'achète

AU CYGNE

C. BUSER FILS
Faubourg du Lac 1, Neuchâtel

Ameublements - Literie
Articles d'enfants



_____ Votre
infinie sagacité _____ et les
exigences _____ de vos
papilles gustatives _____ vous font donner
la préférence _____ aux
cafés _____ toujours frais rôtis de
ZIM MERMANN S.A.
NEUCHATEL
_____ 109^e année
La maison du café _____

pour vos imprimés

demandez à votre imprimeur les papiers
pour la machine à écrire

MARQUE

Jura Mill

blanc et cinq couleurs

DES PAPETERIES S.A. SERRIÈRES

Entreprise de menuiserie
charpenterie et parqueterie

DECOPPET FRÈRES

NEUCHÂTEL - ÉVOLE 49

Meubles massifs

En vente aux Archives de l'Etat

Procès-verbaux des Audiences générales,
1816-1830, 2 vol. Fr. 8.—

Documents inédits sur la Réforme dans le
Pays de Neuchâtel Fr. 8.—

Arthur Piaget, Histoire de la Révolution neu-
châteloise, t. III, IV et V, à . . . Fr. 4.—

Description de la frontière des montagnes de
Valangin, A. Robert et B. de la Tour Fr. 2.—

Musée neuchâtelois,
jusqu'en 1920, l'année . . . Fr. 2.50
de 1921 à 1934 Fr. 4.—
dès 1935, prix de l'abonnement.

Portraits historiques neuchâtelois, porte-
feuille de 18 planches Fr. 10.—



**MARTIN
LUTHER**

MAITRE OPTICIEN

PLACE PURRY, tél. 5 13 67
NEUCHÂTEL

Wooley-Suchard
Neuchâtel

confiseur chocolatier

depuis 1825

maintient la tradition de la qualité

